

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

Nouvelle-Calédonie

Rapport annuel

20**13**



Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
La Nouvelle-Calédonie en bref	10
Synthèse et perspectives	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat 1. Situation et superficie 2. Géologie 3. Faune et flore 4. Climat Section 2 – Repères historiques Section 3 – Cadre institutionnel	16 16 16 17 17 18
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques 1. Les comptes économiques 2. L'emploi et le chômage 3. Les revenus et salaires 4. Les prix 5. Le commerce extérieur 6. La balance des paiements	28 28 32 36 39 42 50
Section 3 – Les politiques et finances publiques 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre 2. Le système fiscal 3. Les finances publiques locales	52 52 65 67
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	71
Section 1 – Aperçu général	72
Section 2 – L'agriculture, la pêche et l'aquaculture 1. Aperçu structurel	74 74

3. 4. 5. 6.	L'aménagement foncier et le développement rural La régulation des marchés agricoles La production d'origine animale Les fruits et légumes La pêche	74 75 76 77
/.	L'aquaculture	80
	ection 3 – L'industrie et l'artisanat	83
	L'industrie L'artisanat	83 85
۷.	Latisariat	03
	ection 4 - L'énergie et l'eau	88
	Aperçu structurel	88
	L'énergie électrique	88
	Les hydrocarbures La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets	92 94
	L'eau	97
		00
	Approx. of the section of	99 99
	Aperçu structurel Le nickel dans le monde	100
	Le nickel en Nouvelle-Calédonie	103
	Perspectives	105
Se	ection 6 – La construction	110
	Aperçu structurel	111
	Le logement	112
	Les grands chantiers	115
Se	ection 7 – Le commerce	116
	Aperçu structurel	116
2.	Le commerce de détail	116
3.	Le commerce automobile	117
Se	ection 8 – Le tourisme	119
1.	Aperçu structurel	119
	Le contexte international	120
	Le tourisme en Nouvelle-Calédonie	120
	L'impact économique et social	123
5.	Les voyages des résidents	123
	ection 9 - Les transports et télécommunications	124
	Aperçu structurel	124
	Les activités portuaires	124
	Les activités aéroportuaires	127
4.	Les télécommunications	130
Se	ection 10 – Les autres services	132

Se	ection 11 – L'éducation et la santé	133
	L'éducation	133
2.	La santé	136
Cŀ	HAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	141
	ection 1 - La structure du système bancaire	142
	Les faits marquants de l'exercice	142
	Organisation du système bancaire	147
	La densité du système bancaire Les moyens de paiement	150 152
	L'activité des fonds de garantie	155
Se	ection 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	157
	Les taux d'intérêt	157
	Les tarifs bancaires	162
	Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	164 167
4.	Les performances financières des banques locales	107
Se	ection 3 - L'évolution de la situation monétaire	172
1.	Les avoirs financiers des agents économiques	173
2.	Les crédits à la clientèle	174
	La circulation fiduciaire	176
	La masse monétaire et ses contreparties	179
	Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	181
о.	Le surendettement	183
An	nexes	185
	Annexe 1 : Statistiques économiques	187
	Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	192
	Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	198
	Annexe 4: Les missions de l'IEOM	201
	Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	203

Avant-propos

'exercice 2013 a confirmé en Nouvelle-Calédonie un net ralentissement de l'économie initié depuis mi-2011. La dégradation du climat des affaires, observée à travers les enquêtes de conjoncture de l'IEOM, s'est poursuivie tout au long de l'année. L'investissement des agents économiques est notamment pénalisé par un climat d'attentisme à l'approche d'une période électorale où les enjeux institutionnels sont forts.

Dans cet environnement économique moins favorable, l'IEOM s'est attaché à améliorer la qualité de ses services par exemple sur les dossiers suivants :

- le changement de gamme de billets de banque, où l'Institut d'émission a mené cette opération avec l'ensemble des acteurs de la filière fiduciaire du territoire (banques, transporteur de fonds, commerçants, ...); la mise en circulation des nouveaux billets FCFP s'est ainsi déroulée rapidement à partir du 20 janvier 2014 dans l'ensemble des trois provinces de Nouvelle-Calédonie. A fin mars 2014, la nouvelle gamme représentait déjà, en volume, les trois quarts de la circulation fiduciaire du territoire;
- l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique qui a renouvelé ses publications semestrielles pour l'information des agents économiques. Associé par ailleurs à la négociation sur les tarifs de certains services bancaires entre l'État, les banques et l'Office des Postes et des Télécommunications, l'IEOM a apporté son concours à cette démarche qui s'est conclue par un accord signé le 23 décembre 2013;
- l'IEOM, qui assure le secrétariat de la commission de surendettement, a poursuivi ses actions de place afin d'améliorer, notamment avec le concours constant des Centres communaux d'action sociale, le traitement des situations de surendettement des particuliers en Nouvelle-Calédonie;
- en relais de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'IEOM a reconduit différentes opérations de sensibilisation des professionnels assujettis à la lutte antiblanchiment, tant sur les dispositifs à mettre en œuvre qu'en ce qui concerne le respect de leurs obligations en la matière;
- l'IEOM a été désigné par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie comme organisme public de notoriété chargé de valider le calcul de la valeur nette actualisée des projets Vale NC et Koniambo Nickel SAS. Les conventions correspondantes ont été signées à Nouméa le 11 juin 2013 en marge de la réunion du Conseil de surveillance de l'IEOM qui s'est tenu le même jour, sous la présidence de M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France.

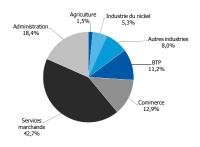
En 2014, dans un contexte exigeant, l'IEOM continuera de mobiliser ses ressources pour répondre aux attentes des différents acteurs calédoniens, en mettant à disposition une information économique et financière régulière, tout en exerçant sa mission de surveillance du bon fonctionnement du système bancaire.

Charles Apanon

La Nouvelle-Calédonie en bref

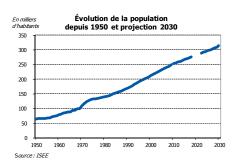
Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2009 (*)

ICA de la Nouvelle-Calédonie



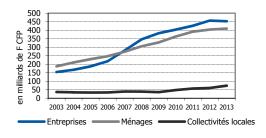


Sources : ISEE (*) comptes définitifs





Encours de crédits



Industrie
7%
Secteur
primaire
2%
Divers
13%

Risques sectoriels au 31 décembre 2013

Activ.

5%

spécialisé

Transport

Immobilier 34%

Administ.

3%

Activ.

financières

assurances

6%

Commerce 13%

Source: IEOM (SURFI et SCR)

Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2013	France 2013
Population			
Population totale (milliers, millions pour la France) Taux de natalité (‰ habitants)	211 21,4	260 17 ⁽¹⁾	65,8 12,3
Développement humain Espérance de vie à la naissance – hommes (années)	71,7	74,4 ⁽²⁾	78,7
Espérance de vie à la naissance – nontines (années) Espérance de vie à la naissance – femmes (années) Taux de réussite au baccalauréat (%)	71,7 78,8 65	80,7 ⁽²⁾ 73	85,0 86
Environnement Superficie totale (km²)		18 576	552 000
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	27 %	24 %	16 %
Économie		(4)	(4)
PIB (milliards de F CFP courant)	442	856 ⁽¹⁾	242 482 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (en volume, %) PIB / habitant (millions de F CFP)	2,5 2,1	2,2 ⁽¹⁾ 3,3 ⁽¹⁾	0,0 ⁽¹⁾ 3,7 ⁽¹⁾
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	0,7	0,7
	2000	2013	
Indicateurs sectoriels			
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	6,8	
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	4 460	
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	65 126	
Nombre de touristes	109 587	107 753	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 383	
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 082	
Nombre de comptes bancaires par habitant Actifs financiers des agents économiques (milliards F CFP)	1,4 194	1,9 715	
Encours sains des agents économiques* (milliards F CFP)	260	675	
Taux de créances douteuses* (%)	5,8	2,9	
Nombre de dossiers de surendettement	SO	83	

^{(1) 2012, (2) 2010, (}so) sans objet, (*) établissements de crédits locaux

Sources : DIMENC, Douanes, IEOM, ISEE, INSEE, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Synthèse

LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPTE DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située selon les estimations les plus récentes du FMI aux alentours de +3 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2%). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations des pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des Etats-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5%). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5%). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

Le ralentissement se poursuit

L'économie calédonienne a continué de ralentir en 2013. Le manque de confiance croissant des agents économiques pèse sur l'investissement privé et la consommation des ménages. Les entrepreneurs calédoniens font état d'une dégradation continue de leur courant d'affaires. La perte de dynamisme de l'activité atteint pour la première fois depuis plusieurs années le marché du travail avec une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La plupart des secteurs économiques enregistrent un repli de leur activité. En particulier, le secteur du nickel a connu une année difficile malgré la montée progressive en charge des deux nouvelles usines, dans un marché mondial excédentaire qui pénalise les comptes d'exploitation des opérateurs.

Accalmie sur les prix et hausse du nombre de demandeurs d'emploi

L'inflation s'infléchit, en moyenne annuelle, après les rythmes soutenus des deux années précédentes. Elle termine l'année à +0.7 %, soit une progression identique à celle observée dans l'hexagone. Ce ralentissement s'explique par le repli du prix des produits manufacturés (-0.3 %) et de l'énergie (-2.0 %), en lien pour ces derniers avec la modération du prix des hydrocarbures et la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Le marché du travail est maintenant impacté par le ralentissement économique. Le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit en hausse pour la première fois depuis 2010 (+12,7 %, après -11,8 % en 2012), évolution portée par la situation dans la Province Sud où sont localisés les trois quarts des demandeurs. Parallèlement, après avoir enregistré un premier reflux en 2012, l'offre d'emploi continue de s'infléchir, se repliant de 17,9 % sur un an (après -7,8 % en 2012). L'emploi salarié privé évolue peu, à +1,5 % (après +0,4 % en 2012), soit près de 900 créations nettes d'emplois principalement dans l'industrie et les services.

Les échanges commerciaux se contractent compte tenu de l'achèvement de la construction des usines métallurgiques et la moindre valorisation des exportations de nickel.

Toutefois, la baisse des importations est modérée (-3,5 %), atténuée par les besoins en intrants liés à la mise en production des usines, avec un recours accru aux produits. Parallèlement, les exportations (-12,9 %) subissent les difficultés du secteur du nickel : faiblesse des cours et démarrage moins rapide que prévu de la production des usines du Nord et du Sud. Au final, le déficit commercial se creuse à nouveau, à près de 183 milliards de F CFP contre 178 milliards en 2012. Le taux de couverture se détériore, retrouvant un plus bas historique à 37 % (-4 points).

La consommation des ménages s'essouffle ; l'investissement s'infléchit

La consommation des ménages qui avait plutôt bien résisté jusque-là, s'essouffle en 2013. Les importations de produits alimentaires et de biens de consommation courante diminuent (respectivement -1,2 % et -1,3 %). De même, les ventes de véhicules neufs se replient (-13,5 %) et les professionnels du secteur du commerce font état d'un recul de leur courant d'affaires tout au long de l'année 2013. L'investissement des entreprises pâtit du climat d'incertitude. Plusieurs indicateurs sont mal orientés sur l'année : les importations de biens d'équipement professionnels diminuent (-6,3 %) et les immatriculations de véhicules utilitaires continuent de chuter (-6,8 %).

Des secteurs exposés aux aléas de l'économie mondialisée

Au plan sectoriel, l'activité du **nickel** s'accroît dans un marché international baissier. Les cours se sont repliés fortement en 2013, contraignant l'ensemble du secteur à redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production. Le cours moyen du nickel atteint ainsi 6,8 \$/lb (-14,3 % sur un an). Les stocks mondiaux de nickel au LME (London Metal Exchange) ont poursuivi leur ascension, le marché ayant accru ses excédents en raison de la production à bas coût de « fonte au nickel » chinoise. La production métallurgique s'accélère grâce à la montée en charge de l'usine du Sud, atteignant 69 206 tonnes de nickel (+11,3 % sur un an). La production de minerai de nickel enregistre un nouveau record en raison des besoins croissants de la Corée du Sud et de l'usine du Sud.

Contrairement à la croisière, le **tourisme** de séjour peine à capter les flux de l'Asie-Pacifique. La fréquentation touristique du territoire s'infléchit après les niveaux atteints les années précédentes. Le nombre de touristes visitant l'archipel diminue (-4,0 %, après +0,3 % en 2012), contrastant avec l'évolution plus favorable de la zone Asie-Pacifique (+6 % en 2013). Ces évolutions se traduisent par un recul du nombre de nuitées à Nouméa et hors-Nouméa. Avec plus de 385 000 passagers, le tourisme de croisière continue son essor (+38,7 % sur un an), bénéficiant des circuits en provenance d'Australie. Ces derniers concernent toutefois des escales de courte durée, dont l'impact sur l'économie demeure mesuré.

Après avoir marqué le pas en 2012, le secteur du **BTP** est parvenu à amortir sa baisse d'activité grâce au chantier du Médipôle et aux travaux publics. L'emploi salarié s'est stabilisé, après avoir régressé l'année précédente. Les ventes de ciment poursuivent leur repli (-4,5 %, après -16 % en 2012). La situation dans le secteur de la construction reste précaire. Alors que les projections de population font état d'un accroissement continu des besoins en logement à l'horizon 2030, le nombre de logements autorisés a chuté sur l'année 2013, pour atteindre un point bas sur ces dix dernières années. Face à cette situation, le Congrès a voté la loi sur la défiscalisation sur le logement intermédiaire et les Provinces tentent de relancer les programmes de construction de logements sociaux.

Une activité financière alignée sur l'activité économique

Le système bancaire a poursuivi son soutien au financement de l'économie malgré une nouvelle décélération de l'encours des crédits et un tassement de la collecte des dépôts. Les actifs financiers des agents économiques ont augmenté de 0,9 %, après +10,5 % en 2012 : les dépôts locaux se replient de 0,1 % alors que l'épargne gérée en dehors de la place calédonienne progresse fortement (+5,0 %). Les dépôts à vue sont en hausse de 7,0 % ainsi que les comptes sur livrets (+3,5 %), soutenus par les livrets A (+8,0 %). Au contraire, les dépôts à terme s'infléchissent fortement (-8,4 %), en rupture avec la croissance continue des années précédentes, du fait de conditions de rémunération moins attractives.

L'activité de financement décélère, l'encours total des établissements de crédit progressant de 2,7 %, après +5,3 % en 2012. En particulier, les établissements de crédit locaux affichent une augmentation mesurée de leurs encours, à +0,8 %. L'encours de crédits des ménages subit une érosion (-0,1 %), en raison de la stagnation des crédits à l'habitat. Le financement des entreprises est moins dynamique que les années précédentes (+0,7 %), soutenu essentiellement par les crédits à la construction (+2,8 %). Les crédits d'exploitation reculent de 1,2 % alors que les crédits à l'investissement ont nettement décéléré (+0,3 %). La qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est légèrement impactée par une hausse de la sinistralité des entreprises et des ménages. Le taux de créances douteuses demeure toutefois au plus bas niveau des Outre-mer à 2,95 % (+0,3 point).

L'activité de collecte ressortant moins favorable que l'activité de financement, le système bancaire local affiche une légère détérioration de son solde emplois-ressources clientèle. Le produit net bancaire est quasiment stable (+0,2 %), en lien avec une légère diminution du coût de la ressource. La stagnation du coefficient net d'exploitation (52,1 %) et l'augmentation mesurée du coût du risque (+1,7 %) entrainent un léger recul du résultat agrégé des établissements de crédit locaux sur 2013 (-0,4 %).

Les perspectives

La conjoncture économique calédonienne semble se stabiliser à bas niveau, dans l'attente d'un rebond. La fin de la période électorale devrait permettre de restaurer la confiance au second semestre afin de conforter une reprise de l'investissement privé et de la consommation. Dans le secteur du nickel, les processus de fabrication des deux nouvelles usines sont maintenant opérationnels, permettant d'accroître significativement la production. Toutefois les conditions de marché devraient rester encore défavorables, en raison du niveau record atteint par les stocks mondiaux et malgré la décision de l'Indonésie d'arrêter les exportations de minerais au début 2014. Le BTP restera dépendant de la concrétisation de nouveaux appels d'offres dans la construction de logements et des chantiers issus de la commande publique. Le tourisme de séjour devra relever un nouveau défi avec la nécessité d'assurer le démarrage du complexe hôtelier de Gouaro Deva.

L'année 2013 confirme ainsi les fragilités de l'économie calédonienne en raison d'une dépendance quasi-exclusive à un seul produit d'exportation, le nickel. Si l'économie a bénéficié jusqu'à maintenant d'un stabilisateur avec les dépenses publiques, le taux de couverture des importations par les exportations a atteint un niveau historiquement bas et la compétitivité des opérateurs a été mise en difficulté face à des acteurs régionaux (Chine et Indonésie notamment) qui ont fortement accru leur part de marché. Dans ce contexte, la diversification des leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie restent les défis d'actualité pour la Nouvelle-Calédonie, afin d'amortir ses chocs conjoncturels et faire face aux enjeux de son développement.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1 Géographie et climat

1. Situation et superficie

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sudest/nord-ouest;
- l'Île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive¹ de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 million de km².

2. Géologie

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est est au vent et l'ouest sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau sont totalement inexistants sur ces socles calcaires. La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie. Le territoire disposerait ainsi de 16 % des réserves mondiales de nickel, selon l'USGS (US Geological Survey).

 $^{^{}m 1}$ La zone économique exclusive (ZEE) est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

3. Faune et flore

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- ➢ la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat : forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km² et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

4. Climat

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Ainsi, entre les 2 et 3 janvier 2013, la dépression tropicale *Freda* a traversé les Îles Loyauté, le Nord et la côte Est de la Grande Terre, engendrant de nombreux dommages.

Section 2 Repères historiques

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1 300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J-C. Par ailleurs, des ossements et des poteries découverts à Poé en 2007 témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations était le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans étaient regroupés en tribus qui entretenaient peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquaient une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupaient de vastes espaces et restaient éloignés les uns des autres. De ce fait, coexistent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les Européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Écosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé sans incident notable, les contacts ultérieurs furent plus conflictuels. La côte ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, qu'en 1788, soit peu de temps avant sa disparition, et la première escale aux Îles Loyauté eut lieu en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leur peine, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine d'entre eux qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

À partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...) et l'insuffisance de main d'œuvre conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières, extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néohébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale fut marquante. L'île devint en effet la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V^e République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent à chaque fois sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes de l'État.

Section 3 Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. L'État français est représenté par le Haut-Commissaire de la République, les Institutions actuelles comprennent notamment le Congrès, qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui votent les délibérations et les lois du pays (cf. encadré), le Gouvernement¹ de la Nouvelle-Calédonie, exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui est élu par le Congrès et qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au Congrès. Les Provinces, au nombre de trois, (Sud, Nord et Îles Loyauté), sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines). Le Sénat coutumier, composé de 16 membres, doit permettre de représenter les tribus néocalédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays. Les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sont limitativement énumérées, la compétence de principe revenant aux Provinces.

LES LOIS DU PAYS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

Les compétences détenues par l'État sont progressivement transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique (au 1^{er} janvier 2000) ou dans des étapes intermédiaires (en 2011 et 2012);
- d'autres le sont depuis le 1^{er} juillet 2013 ou le 1^{er} janvier 2014 (loi du pays du 30 décembre 2011);
- les dernières, de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel² du corps électoral calédonien pour les élections Provinciales de 2009 et 2014.

L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin 2011, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

² Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur¹. L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35). Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat » ².

Aucun transfert n'a été demandé lors du mandat de 2004. La seconde mandature, qui a débuté en mai 2009, a permis quant à elle, d'initier le processus avec un vote à l'unanimité des membres du Congrès sur le transfert de compétences en matière de circulation maritime et aérienne intérieure et d'enseignement secondaire public, d'enseignement primaire et secondaire privé.

Ainsi, conformément à la loi du pays du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie a officiellement signé avec l'État, le 22 mars 2012, les conventions de transfert du service des phares et balises et l'accompagnement qui y est lié. Les compétences transférées portent sur la police, la réglementation et la sécurité en mer. La convention de transfert inclut aussi la gestion du patrimoine, composé de 347 établissements de signalisation maritime, dont le phare Amédée.

Concernant l'enseignement, cinq conventions ont été signées, le 18 octobre 2011, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État. Elles concernent les transferts de compétences de l'enseignement public du second degré, de l'enseignement privé et du Centre de documentation pédagogique (CDP). Elles permettent notamment une mise à disposition globale, gratuite et provisoire des personnels rémunérés par l'État. Ce transfert des compétences est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012.

D'autres transferts ont été adoptés le 30 décembre 2011 par le Congrès, concernant notamment le droit commercial, le droit civil, les règles relatives à l'état civil et la sécurité civile. La compétence « sécurité civile » est ainsi effective depuis le 1^{er} janvier 2014 tandis que celle relative au droit civil et commercial a été transférée à partir du 1^{er} juillet 2013.

Parallèlement en juillet 2013, le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de modification de la loi organique calédonienne, permettant à la Nouvelle-Calédonie de créer des autorités administratives indépendantes et, par conséquent, une Autorité locale de la concurrence.

² L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

 $^{^1}$ Toutefois, depuis 2009, les règles relatives à l'administration des communes peuvent être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

	État	Nouvelle-Calédonie
	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier.
Nationalité, Immigration,	Sécurité civile : fixation des règles et commandement des secours en cas de sinistre majeur (4b). Maintien de l'ordre.	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre.
Sécurité intérieure	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers.	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois.
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
	Droit civil (4) dont droit de propriété et droits réels (4a).	Droit des assurances.
Justice, Droit	Droit pénal.	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement.
·	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	procedure civile, aide juridictionnelle et administration des
Enseignement et recherche	Collation et délivrance des titres et diplômes.	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de dipômes à ce ttre. Enseignement du second degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire. (2) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filères de formation de l'enseignement secondaire.
	Enseignement supérieur(5) et recherche.	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie.	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dependant des institutions spécialisées des Nations Unies. Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics.
Communication	Communication audiovisuelle.	Consultation, notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle- Calédonie.
Communications	L'aisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	
Météorologie		Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Compétences transférées: (1) en 2011, (2) au 1er janvier 2012, (3) au 1er janvier 2013 - lois du pays du 28 décembre 2009, (4) Compétences transférables par lois du pays adoptées le 30 décembre 2011 : 4a) au 1er juillet 2013, 4b) au 1er janvier 2014, (5) compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa.

Sources : ISEE-TEC 2012, IEOM

	État	Nouvelle-Calédonie
		Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle Calédonie et les autres points du territoire de la République).
Transport Equipement (suite)	Sûreté en matière aérienne.	Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie. Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure (3) et de circulation maritime dans les eaus territoriales. (1)
		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière etransports routiers.
Energie		Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits e taxes).
	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
Administration et finances	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (5)	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
Commerce et	Droit commercial. (4)	Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales.
Investissements		Réglementation des poids et mesures ; concurrence e répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
Emploi et formation		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre Inspection du travail.
professionnelle		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels.
		Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Action sociale et		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières.
Santé		Établissements hospitaliers.
Sport Tourisme et culture		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
Mines		Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales.	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive.
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
	Droit de propriété et droit réels 4a). Domaine de l'État	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
Foncier Domaines		Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.
T C CC C	is la far januar 2000. Compétances transférées: (1) en 2011. (2) au	4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 704.2 (2) - 1 - 4 - 4 - 304.2 (-1 - 4 4 - 30

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Compétences transférées: (1) en 2011, (2) au 1er janvier 2012, (3) au 1er janvier 2013 - lois du pays du 28 décembre 2009, (4) Compétences transférables par lois du pays adoptées le 30 décembre 2011 : 4a) au 1er juillet 2013, 4b) au 1er janvier 2014, (5) Compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa.
Sources : ISEE-TEC 2012, IEOM

D'autres compétences sont encore susceptibles d'être transférées : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des Provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.

Concernant l'accompagnement de l'État, une convention cadre a été signée en septembre 2010, entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, par laquelle ils définissent le cadre, les domaines et les modalités du processus d'accompagnement de l'État aux divers transferts de compétences. Une structure d'accompagnement des transferts de compétences a été installée le 18 avril 2013 au Ministère des Outre-mer.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

LA CITOYENNETÉ NÉO-CALÉDONIENNE

Depuis 1998, il existe une citoyenneté néocalédonienne attribuée essentiellement selon un critère de résidence. La loi constitutionnelle du 23 février 2007 a précisé que le statut de citoyen était restreint aux seules personnes inscrites sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 et justifiant d'une durée de résidence de dix ans en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils accéderont à la majorité. Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections Provinciales.

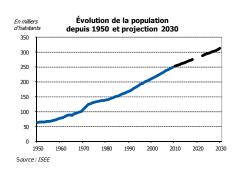
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

Section 1 La population

Cette analyse reprend en partie les éléments de l'analyse de l'ISEE sur les chiffres de l'état civil de 2010, actualisés suivant les données de 2012 disponibles (Tableaux de l'Économie Calédonienne de 2013). Elle repose également sur la synthèse n°19 intitulée « Recensement de la population 2009 » rédigée par les services de l'ISEE.

Une population estimée à 260 000 habitants au 1er janvier 2013



En 2012, 4 389 naissances et 1 322 décès ont été enregistrés, soit un excédent naturel de 3 067 personnes. Avec un solde migratoire évalué à 933 personnes, la population de la Nouvelle-Calédonie 1er janvier 2012 est estimée au 256 000 habitants. La population majoritairement en Province Sud (75 %), suivie de la Province Nord (18 %) et des Îles Loyauté (7 %). En 2030, si les tendances démographiques se maintiennent, la Nouvelle-Calédonie comptera 315 000 habitants, soit 70 000 de plus qu'en 2009.

Baisse du taux de fécondité et hausse de l'espérance de vie

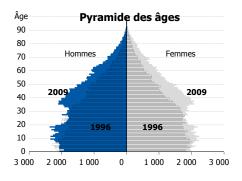
Indicateurs démographiques

	Nou	France		
	1990	2000	2012	2012
Taux de natalité (‰)	25,6	21,4	17	12,6
Indice de fécondité	3,2	2,6	2,2 *	2,0
Age moyen de maternité	26,4	27,7	28,7*	28,1*
Taux de mortalité (‰)	5,4	5,1	4,8*	8,7

* 2010 Source : ISEE

En 2012, le taux de natalité s'établit à 17 enfants nés vivants pour mille habitants, restant ainsi supérieur à la métropole (12,6 ‰).

L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) diminue sur la décennie passant de 2,6 enfants par femme en 2000 à 2,2 en 2010, un niveau qui se rapproche de celui de la métropole (2 enfants en 2012). L'âge moyen de maternité augmente sur la période pour atteindre 28,7 ans en 2010.



Le nombre de décès a augmenté de 11 % entre 2010 et 2012, pour atteindre 1 322. Le taux de mortalité s'établit ainsi à 4,8 décès pour 1 000 habitants et reste cependant inférieur au niveau de la métropole (8,7 ‰ en 2012).

Ceci est en lien avec la transition démographique amorcée dans les années 1990. En 13 ans, la part des moins de 20 ans perd plus de cinq points (34,4 % en 2009 contre 39,6 % en 1996), alors que la proportion des 60 ans et plus en gagne presque quatre (11,2 % en 2009 contre 7,5 % en 1996). En 2009, la moitié des Calédoniens a moins de 30 ans : la forme triangulaire de la pyramide des âges reflète la jeunesse de la population, mais le rétrécissement de sa base témoigne du recul de la fécondité. L'évolution de l'espérance de vie à la naissance témoigne de l'allongement de la vie : 80,7 ans pour les femmes et 74,4 ans pour les hommes en 2010. Mais le niveau reste de quatre années inférieur à la métropole (respectivement 84,8 ans et 78,4 ans en 2012).

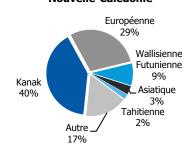
Deux Calédoniens sur trois vivent dans le Grand Nouméa

Depuis 1996, la croissance de la population est forte au Sud (+2,3 % par an), moyenne dans le Nord (+0,7 %) et négative aux Îles Loyauté (-1,3 %). En 2009, trois Calédoniens sur quatre vivent en Province Sud et deux sur trois dans la zone urbaine du Grand Nouméa. La capitale et sa périphérie (Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta) continuent de polariser l'essentiel des migrations externes, mais aussi internes en provenance des Îles Loyauté et de la côte Est de la Province Nord. 70 % des immigrants choisissent Nouméa pour s'installer, permettant à la ville d'avoir un taux de croissance moyen de +1,9 % par an. Les croissances annuelles records de Païta (+5,7 %) et de Dumbéa (+4,7 %) ont permis à la population de ces deux communes de doubler en 13 ans. La population de la Province Nord progresse de 3 700 habitants par rapport à 1996, mais le contraste entre les versants reste très marqué. Elle n'augmente que sur la côte Ouest, autour de la zone minière Voh-Koné-Pouembout et de Koumac. Cette expansion s'amplifie avec la mise en production de l'usine du Nord. À l'inverse, les Îles Loyauté ont perdu 3 500 habitants en 13 ans, soit un résident sur sept.

Trois habitants sur quatre sont nés sur le Caillou

En 2009, 75,6 % des habitants étaient nés en Nouvelle-Calédonie, 15,0 % en métropole ou dans un département d'outre-mer (DOM), 5,2 % à l'étranger, 2,9 % à Wallis et Futuna et 1,3 % en Polynésie française. En vingt ans, la part des natifs a reculé de deux points et demi, alors que celle des personnes nées en métropole ou dans un DOM en a gagné quatre. Les non-natifs représentent 30,9 % de la population totale de la Province Sud, 6,7 % de la Province Nord et 2,4 % des Îles Loyauté. D'autre part, la communauté Kanak représente 40 % de la population du territoire et les Européens 29 %.

Communautés en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE, recensement 2009

DÉFINITIONS

Indice de fécondité : nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances de l'année à la population totale moyenne. **Taux de mortalité** : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne.

Section 2 Les principaux indicateurs économiques

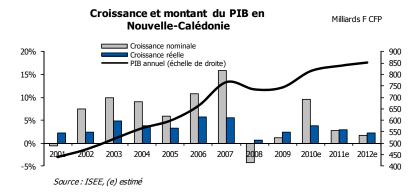
Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les principaux organismes internationaux.

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 2001 et 2009 sont issues des comptes définitifs tandis que ceux des années 2010 à 2012 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

En moyenne annuelle sur la période 2001-2012, la croissance du PIB est estimée à 6,2 % en valeur nominale et à 3,4 % en valeur réelle.



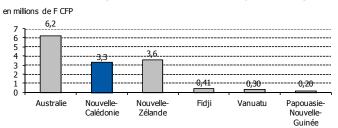
En 2012, la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie s'est située en deçà de la croissance moyenne de la période 2001-2012, atteignant +1,8 % en valeur nominale et +2,2 % en valeur réelle. Le PIB atteint ainsi 855,5 milliards de F CFP.

La croissance a été soutenue par la fermeté de la consommation des ménages (+4,7 %, après +6,5 % en 2011) et des dépenses de consommation finale des administrations publiques (+4,1 % contre +3,1 %) tandis que l'investissement (-1,8 %, après -4,6 %) a poursuivi son repli.

Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 3,3 millions de F CFP en 2012. Si l'on excepte Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement influencé par le secteur non marchand et Saint-Barthélemy au positionnement très spécifique, la Nouvelle-Calédonie est la géographie ultra-marine où la richesse produite par habitant est la plus forte (+29 % par rapport à la Martinique et +43 % par rapport à la Réunion).

Dans la région Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en troisième position en termes de PIB par habitant¹ : elle se situe à un niveau proche de la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI (Petites Économies Insulaires) de la zone affichent quant à eux des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.

PIB par habitant en 2012 - Région Pacifique



Source: Banque Mondiale, ISEE (estimation)

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indice de développement humain (IDH) conçu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un indicateur synthétique permettant d'apprécier le niveau de développement d'un pays selon une composante économique (revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat) et une composante sociale. Cette dernière est mesurée suivant deux indices.

Le premier concerne la santé et la longévité, et le second, la participation des jeunes au système éducatif et le niveau de formation.

L'IDH de la Nouvelle-Calédonie² (0,79), place le territoire au 51^e rang mondial en 2010, derrière la France métropolitaine (0,88, 20^e rang), mais devant La Réunion (72^e), la Guyane (76^e) ou la Polynésie française (77^e). Si cet IDH situe le territoire dans la catégorie des pays à développement humain « très élevé », il correspond toutefois à celui atteint par la France métropolitaine en 1992, soit un « décalage» de 18 années. Dans ses composantes, l'IDH calédonien se caractérise par un bon niveau des indices santé (0,89, 53^e rang) et revenu (0,79, 33^e rang), alors que les indices éducation (0,70, 88^e rang) et social (0,79, 70^e rang) sont moins bien placés.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Malgré un tassement en fin de période, la demande relative aux projets miniers a modifié la structure du PIB sur la décennie avec une forte progression de l'investissement.

La formation brute de capital a ainsi triplé sur la période passant de 101 milliards de F CFP à 328 milliards en 2012, soit 38 % du PIB (+12 points). La consommation des ménages reste prédominante à 65 % du PIB en 2012 contre 70 % en 2001. Parallèlement, les dépenses des administrations ne représentent plus que 25 % du PIB (-3 points).

¹ Ces valeurs ne sont pas exprimées en parité de pouvoir d'achat. Elles ne prennent donc pas en compte les différences de coût de la vie entre les pays.

² Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'IDH (AFD, 2012).

L'équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	2001	part dans le PIB	2011 ^e	2012 ^e	part dans le PIB
Ressources					
Produit intérieur brut	439 383		840 426	855 513	
Importations	173 449	39%	410 945	406 473	48%
Emplois					
Dépenses de consommation finale des ménages	305 614	70%	533 301	558 196	65%
Dépenses de consommation finale des administrations					
publiques	124 311	28%	207 754	216 269	25%
Formation brute de capital	100 704	23%	333 666	327 691	38%
Exportations	82 203	19%	176 651	159 830	19%

Source : ISEE, (e) estimé

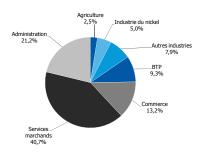
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE¹

La structure de l'économie a subi quelques évolutions sectorielles sur la période de 2001 à 2009 : le développement des projets miniers a permis au secteur du BTP de conforter son poids dans l'économie (11,2 % de la valeur ajoutée en 2009), alors que l'agriculture n'en représente plus que 1,5 %.

La valeur ajoutée du secteur mines et métallurgie fluctue suivant les cours du nickel, atteignant ainsi 5,3 % du PIB en 2009 (après 7,0 % en 2008 et 18,1 % en 2007).

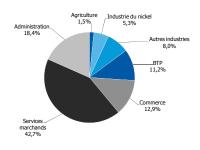
Les services marchands et l'administration sont les secteurs les plus prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (42,7 % et 18,4 % respectivement). Le poids de l'administration a reculé sur la période (-2,8 points) en raison de la croissance des secteurs de l'économie marchande.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2001



Source : ISEE

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2009



 $^{^{1}}$ L'analyse par branche est basée sur les comptes définitifs de l'ISEE (dernières données disponibles 2009).

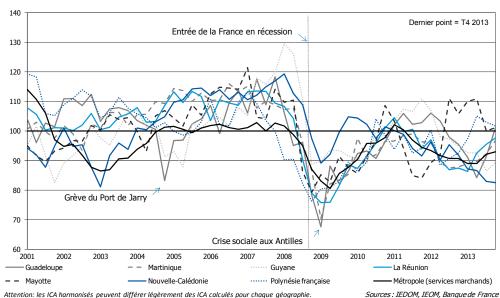
L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le climat des affaires décroche en 2013

L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est dégradé tout au long de l'année pour atteindre 82 points à la fin de l'année 2013. Il se replie légèrement en fin d'année, grâce à des anticipations moins négatives des entrepreneurs pour le début de l'année 2014. L'ICA s'écarte nettement de la moyenne de longue période, atteignant l'un de ses plus bas niveaux historiques, en decà du point bas observé au moment de la crise financière mondiale de 2009.



(100 = Moyenne de longue période)



Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture auprès des chefs d'entreprise au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (respectivement inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable par le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note institut ica 032010.pdf

2. L'emploi et le chômage

UN MARCHÉ DU TRAVAIL MOINS DYNAMIQUE EN 2013

En 2013, le marché du travail est impacté par le ralentissement économique. Le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit en hausse pour la première fois depuis 2010 (+12,7 %, après -11,8 % en 2012), évolution portée par la situation dans la Province Sud où sont localisés les trois quarts des demandeurs. Parallèlement, après avoir enregistré un premier reflux en 2012, l'offre d'emploi continue de s'infléchir, se repliant de 17,9 % sur un an (après -7,8 % en 2012). L'emploi salarié privé augmente modérément, à +1,5 % (après +0,4 % en 2012 et +4,5 % en 2011), soit près de 900 créations nettes d'emplois principalement dans l'industrie et les services.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2009, la population active de la Nouvelle-Calédonie (regroupant les personnes ayant un emploi et les chômeurs¹) s'établissait à près de 111 000 personnes, soit 15,8 % de plus qu'au recensement de 2004. Cette évolution tient à l'augmentation des actifs occupés (+19,1 % à 95 451) alors que le nombre de chômeurs a diminué de 1,4 %, à 15 496. La croissance de l'emploi en 2009 a ainsi été supérieure à celle de la population en âge de travailler (+9,1 %) et à celle de la population en général (+6,4 %). La Nouvelle-Calédonie compte ainsi 6,2 actifs occupés pour 1 chômeur.

Le taux de chômage² recule de 2,4 points, à 14 % entre les 2 derniers recensements. Le taux d'emploi³, en hausse de 4,8 points à 57,9 %, se positionne au plus fort niveau des départements et territoires ultra-marins mais en dessous de la France métropolitaine (64 %).

Répartition de la population active

En nombre et %	1983	1989	1996	2004	2009	<i>Variation</i> 2009/2004
Actifs occupés	45 409	54 726	64 935	80 118	95 451	19,1%
Chômeurs	3 477	10 437	14 935	15 709	15 496	-1,4%
Population active	48 886	65 163	79 870	95 827	110 947	15,8%
Taux d'emploi	52,7	53,0	51,1	53,1	57,9	+ 4,8 pts
Taux de chômage	7,1	16,0	18,7	16,4	14,0	- 2,4 pts
Taux d'activité	56,7	63,1	62,9	63,5	67,3	+ 3,9 pts

Source : Insee-Isee, recensements de la population

2.2 L'EMPLOI

Le nombre de salariés du secteur privé augmente en 2013 (+1,5 %, après +0,4 % en 2012) pour s'établir à 64 400 personnes. Les plus fortes hausses sont observées dans les services administratifs et de soutien (+7 %) et le secteur de la santé et de l'action sociale (+7 %). Parmi les autres services, le secteur de l'hébergement et de la restauration enregistre une baisse de 5 %, compte tenu de la baisse d'activité dans le tourisme de séjour. Le secteur de la construction se stabilise (+0,9 %) après la dégradation enregistrée en 2012 (-7,8 %).

 $^{^1}$ Est compté comme chômeur au sens du recensement toute personne se déclarant à la recherche d'un emploi, même si elle n'est pas inscrite auprès des pôles ou des agences officielles.

² Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

³ Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler.

L'emploi dans le secteur public compense le ralentissement dans le privé

Parallèlement, l'emploi dans le secteur public qui représente 28,2 % de l'emploi salarié total, augmente de 3,0 % sur un an, porté par la hausse du nombre de contractuels et des fonctionnaires d'Etat (+4,4 % et +5,3 % respectivement). En revanche, le nombre de fonctionnaires territoriaux se stabilise. Au final l'emploi total (privé et public) continue de progresser (+1,9 %), pour atteindre 89 656 personnes fin 2013.

Emploi salarié privé par secteur d'activité

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012	Part en 2013
Agriculture	1 575	1 544	1 557	1 588	1 626	2,4%	2,5%
Mines	1 226	1 402	1 474	1 600	1 586	-0,9%	2,5%
Autres industries	8 152	8 523	9 064	9 590	9 844	2,6%	15,3%
Énergie	1 255	1 310	1 402	1 474	1 541	4,5%	2,4%
Construction	8 068	8 310	8 639	7 961	8 037	0,9%	12,5%
Commerce; Réparation automobiles	9 424	9 678	9 956	10 126	10 369	2,4%	16,1%
Autres services	28 588	29 752	31 108	31 104	31 399	0,9%	48,8%
Total	58 289	60 517	63 199	63 444	64 401	1,5%	100,0%

Sources: RIDET, CAFAT

Emploi public total (*)

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012	Part en 2013 (**)
Contractuels	8 700	9 046	9 179	9 524	9 940	4,4%	11,1%
Fonctionnaires territoriaux	8 438	8 649	8 644	8 871	8 867	0,0%	9,9%
Fonctionnaires Etat	6 030	6 003	6 168	6 124	6 448	5,3%	7,2%
Total	23 169	23 698	23 991	24 519	25 255	3,0%	28,2%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi, **part dans l'emploi salarié

Sources : ISEE, CAFAT

Une forte baisse du nombre de travailleurs étrangers

Dans le secteur minier, 1 555 travailleurs étrangers ont été recensés fin 2013 (contre 4 491 en 2012), soit une chute de 65 % en raison des achèvements successifs des chantiers des deux usines métallurgiques. Le nombre de travailleurs étrangers à l'usine du Nord a ainsi diminué de 66 % (1 441 travailleurs contre 4 222 en 2012), tandis que pour l'usine du Sud, ce nombre a diminué de 58 %, passant de 269 à 114 (contre 1 715 en 2011).

2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI¹

2.3.1 Le marché du travail

En 2013, le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit en hausse pour la première fois depuis 2010 (+12,7 %, après -11,8 % en 2012), évolution portée par la situation dans la Province Sud où sont localisés les trois quarts des demandeurs. En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi augmente moins fortement (+1,5 %, après -9,4 % en 2012).

¹ Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite, au dernier jour du mois, dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi.

Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012	Part en 2013
Province Sud	4 844	4 956	4 848	4 427	4 648	5,0%	73,5%
Province Nord	1 707	1 845	1 458	1 342	1 344	0,2%	21,3%
Province des Îles	430	524	567	458	329	-28,1%	5,2%
Total	6 981	7 325	6 873	6 229	6 323	1,5%	100,0%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Une chute de l'offre en lien avec la fin des grands chantiers

Parallèlement, l'offre d'emploi a diminué de 18 % en 2013, avec 9 269 postes offerts en cumul sur l'année. En Province Sud (79 % de l'offre totale), le nombre d'offres d'emploi est en baisse de 13 %. Suite au pic d'activité lié à la construction de l'usine du Nord entre 2008 et 2012, la Province Nord enregistre une nouvelle réduction des offres d'emploi (-32 %, après -25 % en 2012).

Offres d'emploi (cumul annuel du nombre de postes offerts)

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012	Part en 2013
Province Sud	9 232	7 508	8 417	8 344	7 286	-12,7%	78,6%
Province Nord	2 411	3 405	3 727	2 797	1 907	-31,8%	20,6%
Province des Îles	46	34	8	7	8	14,3%	0,1%
Non renseigné	-	41	94	137	68	-50,4%	0,7%
TOTAL	11 689	10 988	12 246	11 285	9 269	-17,9%	100,0%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Ce recul de l'offre d'emplois se retrouve sur le plan sectoriel. Les secteurs qui ont connu le plus fort ralentissement sont la construction (-17 %, après -31 % en 2012), l'industrie (-36 %) ainsi que le transport et la logistique (-30 %).

EMPLOI ET ZONE VKP (VOH KONÉ POUEMBOUT)

La construction de l'usine du Nord, débutée en 2008, a induit des besoins importants en maind'œuvre. Près de 14 000 nouvelles offres d'emploi ont été déposées en Province Nord entre 2008 et 2012, représentant 25 % des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire sur la période.

La démobilisation du chantier s'est achevée en 2013. Près de 2 000 emplois directs ont été créés ou sont en cours de création avec la mise en exploitation de l'usine. Ce chiffre devrait au minimum doubler avec les emplois indirects.

2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'assurance chômage comporte 2 types de prestations : les allocations de chômage partiel, destinées aux salariés subissant une perte de revenu imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à une réduction du nombre d'heures travaillées ; et le chômage total, qui permet aux salariés ayant perdu leur emploi de bénéficier, durant 9 à 14 mois, d'une allocation équivalent à 75 % du SMG.

En 2013, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total a augmenté de l'ordre de 13,5 %, avec une moyenne annuelle de 2 005 personnes. Les prestations servies s'élèvent à 2,4 milliards de F CFP, soit une hausse de 19,3 % induite par l'augmentation du nombre de chômeurs indemnisés.

18 entreprises ont connu des difficultés économiques justifiant l'admission de leurs salariés au régime d'assurance du chômage partiel (17 en 2012). Le nombre de salariés concernés par ce dispositif a diminué de 36 % en 2013 pour atteindre 130 salariés. La baisse du nombre d'heures indemnisées (-20 %) réduit le montant des prestations versées à 18,4 millions de F CFP, représentant ainsi une part relativement faible des dépenses de prestations du régime chômage.

Bénéficiaires des allocations chômage

	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Chômage total					
Chômeurs indemnisés	1 683	1 682	1 766	2 005	13,5%
Prestations (en millions de F CFP)	1 685	1 760	2 014	2 402	19,3%
Chômage partiel					
Nombre de salariés concernés	22	79	202	130	-36%
Nombre d'heures indemnisées	2 419	8 818	38 115	30 333	-20%
Prestations (en millions de F CFP)	1,3	7,3	23,5	18,4	-22%

Source: CAFAT comptabilité de caisse

2.4 LES RELATIONS DU TRAVAIL¹

Les conflits sociaux dans le secteur privé ont été moins nombreux en 2012 (41 contre 47 l'année précédente) et ont représenté moins de jours de conflits (388 contre 435 en 2011). La politique salariale est le principal motif de conflits, devant les licenciements.

Les conflits collectifs du travail dans le secteur privé (1)

	2008	2009	2010	2011	2012	<i>Variation</i> 2012/2011
Entreprises concernées	43	41	41	42	41	-2%
Conflits	48	65	53	47	41	-13%
Jours de conflit	346	690	214	435	388	-11%
Durée moyenne des conflits (jours)	7	11	4	9	9	0%

⁽¹⁾ les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

 1 Dernières données disponibles (année 2012)

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Revenus fiscaux déclarés par catégorie

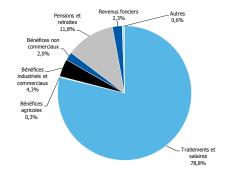
Milliards de F CFP	2001	2011	2012	<i>Var.</i> 2012/2011	Part en 2012
Traitements et salaires	166,3	300,5	316,5	5,3%	77,6%
Revenus d'activité non salariaux	13,8	21,3	21,6	1,7%	5,3%
Bénéfices agricoles	0,6	0,8	1,0	17,7%	0,2%
Bénéfices industriels et commerciaux	9,0	13,5	13,4	-0,9%	3,3%
Bénéfices non commerciaux	4,2	7,0	7,3	4,8%	1,8%
Pensions et retraites	25,0	52,7	56,1	6,5%	13,8%
Revenus fonciers	4,9	10,7	11,6	8,3%	2,8%
Autres	1,2	1,8	1,9	5,5%	0,5%
Total	211,2	387,1	407,8	5,4%	100%

Source : Direction des services fiscaux

Dans un contexte de ralentissement économique, les traitements et salaires ont poursuivi leur progression en 2012 mais à un rythme moins élevé qu'en 2011 (+5,3 % contre +7,7 %). Les pensions et retraites progressent plus fortement qu'en 2011 (+6,5 %, après +0,8 %), compte tenu de la mise en place du minimum vieillesse au 1^{er} janvier 2012.

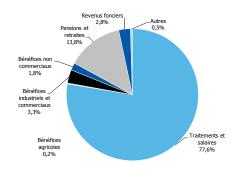
Structurellement, la part des traitements et salaires dans le total des revenus déclarés s'élève à 77,6 % (-1,2 point par rapport à 2001). Cette baisse s'est faite en partie au profit des pensions et retraites (13,8 %) qui ont progressé de 2 points sur la période.

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2001



Source : DSF

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2012



Un niveau de vie proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France)

Selon la dernière enquête « Budget Consommation des ménages » de l'ISEE, le niveau de vie médian¹ des Calédoniens a augmenté de 1,3 % par an entre 1991 et 2008, après prise en compte de l'inflation. Cette progression, plus rapide qu'en métropole, a été tirée par le relèvement continu du salaire minimum garanti sur la période. Le niveau de vie médian a ainsi atteint 144 000 F CFP par mois (1 207 euros), soit un niveau proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France) et supérieur à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Néanmoins, les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont environ deux fois plus fortes qu'en métropole : le rapport inter-décile², qui mesure l'écart entre les revenus des plus riches et les revenus des plus modestes, ressort à 7,9 contre 3,6 en métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM.

Un taux de pauvreté plus élevé qu'en métropole

Au plus bas de l'échelle se trouvent les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, estimé en Nouvelle-Calédonie à 71 930 F CFP (603 euros) par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté atteint 17 % de la population, soit 53 000 personnes. Il est plus élevé qu'en métropole (13 %) mais plus faible que dans les DOM. Il est également sensiblement différent d'une province à l'autre : plus réduit en Province Sud (9 %), il ressort nettement plus élevé en Province Nord (39 %) et surtout en Province des Îles (52 %).

Les revenus issus des prestations sociales (hors retraites) et de l'autoproduction ont un poids significatif dans les revenus des plus modestes, jouant ainsi un rôle d'amortisseur des inégalités.

Un poids important de l'alimentation dans le budget des ménages pauvres

L'analyse de la structure de consommation des ménages pauvres³ montre que l'alimentation pèse lourd dans leur budget. Cette dépense dépasse largement celle liée au logement ou aux transports. La part consacrée à l'alimentaire atteint ainsi 47 % contre 19 % pour le logement, 11 % pour le transport et 23 % pour les autres besoins.

Une part importante de la consommation alimentaire est cependant assurée par leur propre production de fruits et légumes ou par les produits de la chasse et la pêche. À l'inverse, le logement grève modérément le budget des ménages les plus modestes en raison d'une proportion plus faible de locataires ou d'accédants à la propriété.

 $^{^{1}}$ Le niveau de vie est égal au revenu total du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation.

 $^{^2}$ Le rapport inter-décile est le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus riches et le revenu plafond des 10 % les plus modestes.

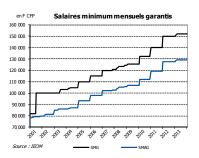
³ ISEE- Synthèse N°27 - L'alimentation en tête des dépenses des pauvres - Octobre 2013.

3.2 LES SALAIRES MINIMUM LÉGAUX

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont les deux rémunérations minimales légales s'appliquant en Nouvelle-Calédonie.

Selon l'article 25 de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985, le SMG est indexé sur l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie (depuis janvier 1993, cet indice équivaut à l'indice des prix hors tabac publié par l'ISEE). Il est réévalué dès lors que cet indice enregistre une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière fixation du SMG. Le SMAG, qui équivaut depuis le 1^{er} janvier 2003 à 85 % du SMG, augmente aux mêmes dates et proportionnellement à ce dernier.

Le SMG a été porté à 150 000 F CFP au 1^{er} janvier 2012 (+7,1 %) grâce à la loi de pays n°2010-2 du 15 janvier 2010 qui permet une augmentation par arrêté gouvernemental. L'objectif visé est d'effectuer un rattrapage du pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations les plus faibles. La loi de pays ayant expiré le 30 juin 2012, le SMG est à nouveau modifié lorsque l'accroissement de l'indice officiel du coût de la vie est supérieur à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de sa dernière fixation.



Le salaire minimum a été revu successivement à la hausse, en février et mars 2013, pour atteindre 151 139 F CFP (+0,8 %), puis 151 985 F CFP (+0,6 %). Entre 2003 et 2013, le SMG a été revalorisé à hauteur de 52 %, alors que l'indice des prix n'a progressé que de 19 % sur la même période.

3.3 LES SALAIRES CONVENTIONNÉS1

Outre le SMG, des grilles de salaires conventionnels, prévues par des conventions et accords collectifs de travail, ont été fixées par branche et par catégorie professionnelle. Les salaires minimum conventionnels font l'objet de revalorisations annuelles, basées pour les emplois de premiers niveaux sur l'évolution du SMG. En 2012, la moyenne des augmentations des salaires conventionnels s'établit à 4,7 % après +4,6 % en 2011.

3.4 LA MASSE SALARIALE

L'estimation de la masse salariale, calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'établit à 299 milliards de F CFP, en hausse de 4,2 % sur l'année 2013. Cette évolution tient à la revalorisation du SMG en février et mars 2013.

Evolution de la masse salariale

En milliards de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (p)	2013 (p)	<i>Variation</i> 2013/2012
Masse salariale (1)	220	239	252	264	280	287	299	4,2%

⁽¹⁾ Assiette des cotisations à la CAFAT

(p) = prévisionnel Source : CAFAT

¹ Dernières données disponibles (année 2012)

4. Les prix

4%

3%

2%

1%

LA HAUSSE DES PRIX S'AFFAIBLIT

La hausse des prix ralentit pour la deuxième année consécutive. Elle s'établit à +0.7 % en décembre 2013 (contre +1.6 % en 2012), soit le même rythme enregistré dans la France entière (+0.7 %). Cette tendance s'explique principalement par le repli des prix de l'énergie (-2.0 %), en lien avec la baisse du prix des carburants et la dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro. En revanche, les prix des loyers et des produits alimentaires continuent de peser sur l'indice. En moyenne annuelle, l'indice des prix augmente de 1.3 %, contre +1.8 % en 2012.

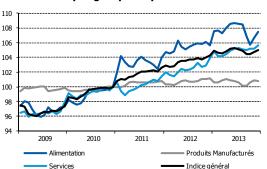
(en glissement annuel)

2012

IPC France

Indice des prix à la consommation

Indice des prix à la consommation par groupe de produits



Sources : ISEE, INSEE (base 100 en décembre 2010)

4.1 LA RÈGLEMENTATION DES PRIX

IPC Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999). Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2013, la cherté de la vie a été au cœur des préoccupations des organisations syndicales, réunies en intersyndicale, et des pouvoirs publics. Suite à la grève générale débutée le 15 mai, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a signé un protocole de fin de conflit, dont les principales dispositions sont précisées dans l'encadré « Mesures contre la vie chère ».

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'année 2013 a été marquée par un affaiblissement de la hausse des prix. Sur l'année, les prix enregistrent une croissance de 1,3 % en moyenne, soit une progression inférieure à celle de 2012 (+1,8 %) mais légèrement supérieure à celle observée au plan national (+1,2 %).

Indice des prix à la consommation d	les ménages	s ménages Indice (base 100 déc. 2010)				
	Pondération 2012	Fin 2012	Fin 2013	Glissement (en %) 13/12		
Indice général	10 000	104,3	105,0	0,7%		
Indice hors tabac	9 803	104,1	104,9	0,7%		
Alimentation Produits manufacturés Services Energie	2 178	105,6	107,4	1,7%		
	3 031	101,1	100,8	-0,3%		
	3 610	103,9	105,6	1,7%		
	984	111,3	109,1	-2,0%		
Quelques évolutions Logement et dépenses afférentes Santé Communications	1 740	105,3	107,7	2,3%		
	143	101,0	101,6	0,6%		
	350	93,1	89,9	-3,5%		
Transports Essence et gazole Tabac Indice France entière (base 1998)	2 119 <i>443</i> 197	106,5 <i>124,0</i> 112,1 126,7	105,6 117,3 112,1 127,6	-0,9% - <i>5,4%</i> 0,0% 0,7%		

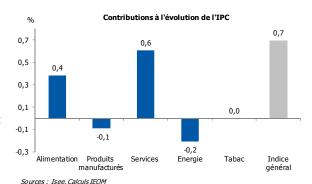
Indice Polynésie Française

Sources: ISEE. INSEE. ISPF. calculs IEOM

Plus marquée au cours des deux premiers trimestres (respectivement de +1,7 %), la hausse des prix s'établit à +0,7 % en fin 2013, après deux années de rythmes sensiblement plus élevés (+1,6 % en 2012 et +2,6 % en 2011). Ce ralentissement tient notamment de la baisse des prix de l'énergie et d'une moindre progression des prix des services sur un an.

En matière de contributions, plus de la moitié de l'inflation annuelle provient des services (61 %), suivis par les produits alimentaires (39 %).

En revanche, les postes «énergie » et « produits manufacturés » y contribuent négativement, atténuant ainsi la progression de l'indice général.



108,7

1,1%

L'énergie compense la hausse des produits alimentaires et des services

107,6

Dans le détail, les prix des services décélèrent à fin décembre 2013 (+1,7 %, après +2,4 % en 2012). L'augmentation la plus significative concerne le poste « logement et dépenses afférentes » (+2,3 %), tirée notamment par les prix des loyers (+2,3 %), des services de distribution d'eau (+12,9 %) et d'entretien et réparation du logement (+1,3 %). Le poste « services » bénéficie cependant de la contraction des prix des transports de 9 % et des services de télécommunication de 3,5 %.

Malgré les mesures mises en place contre la vie chère, les prix des produits alimentaires ressortent en hausse de 1,7 % en décembre (après +1,5 % en 2012).

Cette nouvelle augmentation s'explique principalement par le renchérissement des prix des produits frais (+17,4%) pour les fruits et +12,9% pour les légumes) et des boissons alcoolisées (+4,1%).

Les hausses des postes « services » et « alimentation » sont toutefois en grande partie compensées par le recul des prix de l'énergie (-2,0 %), pour la première fois depuis trois ans. Cette évolution est due essentiellement au repli des prix des carburants de 5,4 %, sous l'effet de la baisse du cours moyen du pétrole et de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Parallèlement, les prix des produits manufacturés demeurent quasiment stables (-0,3 %).

MESURES CONTRE LA VIE CHÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 27 mai 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les groupes politiques du Congrès, les Provinces, l'intersyndicale « vie chère », les organisations patronales, la députée de la première circonscription et le Hautcommissaire de la République ont signé un protocole de fin de conflit, mettant ainsi un terme à la grève générale débutée le 15 mai.

Le document signé définit 14 mesures portant sur la baisse immédiate des prix de plusieurs centaines de produits alimentaires, non-alimentaires et d'hygiène, la mise en place de la TGA au 1^{er} juillet 2014 et la mise en œuvre des accords économiques et sociaux, au sujet notamment de la fiscalité directe et minière. Plusieurs mesures sont opérationnelles ou en cours de finalisation. Parmi ces mesures :

- L'arrêté n°1591 du 25 juin 2013 réglemente les prix de certains produits alimentaires et d'hygiène et de certains produits non alimentaires (baisse 10 % de 300 produits alimentaires et d'hygiène, baisse de 10 % de 200 produits hors alimentaire). Il fixe une liste de produits à marge maximale autorisée, notamment pour les produits les plus couramment utilisés (lait, riz, huile, ...).
- Le plafonnement des prix des produits et services (hors réglementations spécifiques) pour une durée de 18 mois a été voté le 30 août au Congrès.

- Un observatoire des prix a été mis en ligne le 19 juillet. La plateforme répertorie 94 000 relevés de prix et concerne 143 enseignes. Une application disponible sur « smartphone » permet notamment à l'utilisateur de scanner le code barres d'un produit et de comparer son prix dans différentes enseignes. 9 agents travaillent à la collecte des prix et aux contrôles. Le comité de l'observatoire des prix et des marges a été constitué.
- Le 23 juillet, une autorisation d'engagement de 300 millions de F CFP a été inscrite au budget du territoire, afin d'amorcer la participation forfaitaire aux coûts de transport du fret hors du Grand Nouméa.
- Le 28 octobre, le Congrès a adopté à l'unanimité le projet de loi de Pays sur les titres repas. Suivant le même principe que les chèques repas en métropole, les titres seront financés par le salarié et l'entreprise.
- Le 19 novembre, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de délibération élargissant le principe de la continuité pays au transport maritime.
- Le 23 décembre, le Haut-commissaire, les banques calédoniennes et l'OPT ont signé un accord de concertation des tarifs bancaires, prenant effet du 1^{er} février au 31 décembre 2014.

5. Le commerce extérieur

LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE

Les échanges commerciaux se contractent en 2013, en liaison avec l'achèvement de la construction des usines métallurgiques et la moindre valorisation des exportations de nickel. Toutefois, la baisse des importations est modérée (-3,5 %), atténuée par les besoins en intrants liés à la mise en production des usines. Parallèlement, les exportations (-12,9 %) subissent les difficultés du secteur du nickel : faiblesse des cours et démarrage moins rapide que prévu de la production des usines du Nord et du Sud. Au final, le solde de la balance commerciale, structurellement déséquilibrée, se détériore davantage, atteignant un déficit record de 183 milliards de F CFP.

5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne. Aussi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée¹. Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics locaux conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

5.1.1 Un classement des marchandises

LES OUATRE CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

- 1 les marchandises totalement libres.
- 2 les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) destinées à protéger les productions locales.
- La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et constitue le programme annuel des importations. Les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives représentent 8 % en valeur du total des marchandises.
- 3 les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).
- Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement et du consommateur, ou du respect de normes réglementaires ou techniques.
- 4 les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

5.1.2 Un ensemble de taxes

L'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation de certains produits alimentaires de

¹ Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

première nécessité¹, deux lois du pays, votées par le Congrès en 2006, ont apporté des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation², l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers³.

Les modalités des protections des marchés, visant à aider l'industrie locale⁴, sont en vigueur depuis le 1^{er} mars 2007 et ont été modifiées par la loi du Pays du 30 décembre 2011 (cf. section industrie). Elles viennent encadrer la procédure d'instruction des demandes de protection de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité économique, a également été institué par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006. Les protections des marchés peuvent consister soit en des mesures tarifaires ou fiscales (taxes de protection) soit en des mesures de restrictions quantitatives (quotas ou suspensions d'importation).

Recettes douanières				Variation
Millions de F CFP	2003	2012	2013	13/12
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	13 707	19 575	18 605	-5,0%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	4 810	7 448	6 903	-7,3%
Droit de douane	3 147	6 800	6 242	-8,2%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	-	5 395	6 234	15,5%
Autres recettes douanières	1 795	4 974	4 749	-4,5%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	-	2 243	2 192	-2,3%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	1 344	2 102	2 089	-0,6%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	5 036	2 017	1 947	-3,5%
Total	29 839	50 554	48 961	-3,2%

Source : Direction Régionale des Douanes

5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La surchauffe des importations prend fin

En 2013, les importations reculent pour la deuxième année consécutive (-3,5 %, après -4,9 % en 2012), restant toutefois bien supérieures à la moyenne décennale. Cette tendance s'explique principalement par un retour progressif à la normale consécutif à la finalisation du chantier de l'usine du Nord. Le poste « autres importations », comptabilisant les ensembles industriels nécessaires à sa construction, chute ainsi de 50,6 %. Les importations de biens d'équipement en ressortent également impactées (-6,3 %), sous l'effet d'une diminution des achats de matériels de transport.

Sur la même période, l'essoufflement de la consommation des ménages se répercute sur les achats de biens de consommation courante et de produits alimentaires, en repli respectivement de 1,3 % et 1,2 %. Les importations d'automobiles, quant à elles, chutent de 14,3 %, pénalisées par la contraction des ventes de véhicules de tourisme. Seules les

 1 Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

² Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines métallurgiques du Nord et du Sud.

³ Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers, et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

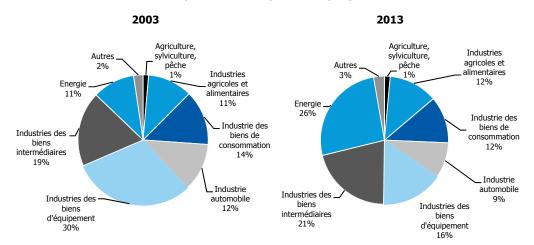
⁴ Arrêté n° 2007-889/GNC du 1^{er} mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n° 2007-891 du 1^{er} mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

importations de produits énergétiques progressent de 9,5 %, soutenues par les achats destinés aux usines métallurgiques (huiles de pétrole notamment).

Importations en valeur				Variation
Milliards de F CFP	2003	2012	2013	13/12
Agriculture, sylviculture, pêche	2,3	3,9	4,2	6,8%
Industries agricoles et alimentaires	18,4	36,4	36,0	-1,2%
Industrie des biens de consommation	22,5	34,9	34,5	-1,3%
Industrie automobile	19,8	30,5	26,2	-14,3%
Industries des biens d'équipement	50,2	48,4	45,3	-6,3%
Industries des biens intermédiaires	30,8	61,7	60,9	-1,4%
Energie	17,3	69,3	75,9	9,5%
Autres	3,9	16,1	8,0	-50,6%
Total	165,2	301,3	290,9	-3,5%

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Répartition des importations par produits



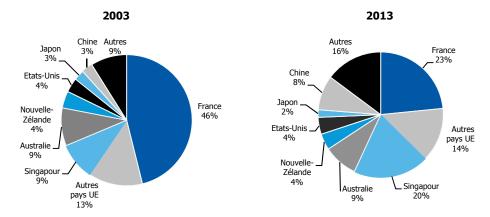
Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.2.2 La France et Singapour principaux fournisseurs du territoire

S'élevant à près d'un quart du total, les importations en provenance de la France métropolitaine demeurent largement majoritaires. Après une année de repli (-4,3 % en 2012), elles repartent à la hausse en 2013 (+1,7 %), pour une valeur totale de 68 milliards de F CFP. Sur la même période, Singapour conforte sa place de deuxième pays fournisseur du territoire captant plus de 19 % du total importé (environ 57 milliards de F CFP). Toutefois, le rythme de progression de ces importations, composées quasi-exclusivement d'hydrocarbures, ralentit nettement sur l'année (+1,1 %, après +21,2 % en 2012). Parallèlement, les importations en provenance des Étas-unis sont en progression (+4,9 %), en raison de l'augmentation des achats de soufre destinés aux usines métallurgiques.

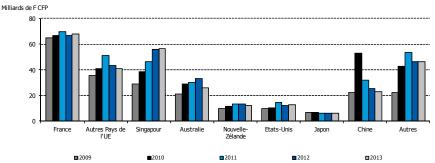
En 2013, les importations en provenance de plusieurs fournisseurs ont enregistré un recul, notamment l'Australie (-21,4 %), les pays européens hors France métropolitaine (-5,3 %) et la Chine (-8 %), en raison de la baisse des achats d'ensembles industriels. Les importations en provenance de Nouvelle-Zélande (-8 %) subissent la baisse des importations de biens alimentaires et des métaux. La Nouvelle-Zélande maintient néanmoins sa place de deuxième marché d'approvisionnement de produits alimentaires, derrière la France et devant l'Australie.

Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.3.1 Les exportations reculent avec la baisse des cours du nickel

Les difficultés sur le marché mondial du nickel se répercutent sur le niveau des exportations calédoniennes, constituées à 90 % de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine. En 2013, elles se replient pour la deuxième année consécutive de 12,9 %, pour s'établir à plus de 107 milliards de F CFP. Les ventes de ferronickels, mattes et minerais chutent compte tenu de la faiblesse des cours du nickel et, dans une moindre mesure, la

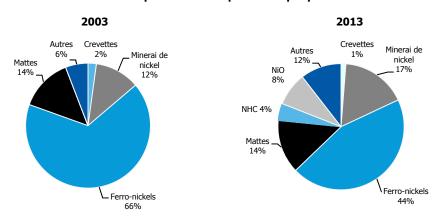
réduction des volumes exportés. En revanche les ventes de NiO (Oxyde de Nickel) et de NHC (Nickel Hydroxide Cake) s'inscrivent en hausse, soutenues par la production de l'usine du Sud.

Loin derrière les produits du nickel, les ventes de crevettes, deuxième poste d'exportation du territoire, progressent de 13,7 % en valeur, sous l'effet notamment de la hausse du prix moyen de la tonne exportée (+7,1 %). Les exportations de biens d'équipement, quant à elles, doublent quasiment, tirées par des ventes ponctuelles de matériels de navigation aérienne et de matériels de manutention.

Exportations en valeur				Variation
Milliards de F CFP	2003	2012	2013	13/12
Agriculture, sylviculture, pêche	0,8	0,9	0,7	-18,2%
Industries agricoles et alimentaires	2,1	1,5	1,7	16,3%
Crevettes	1,8	1,1	1,3	13,7%
Industrie des biens de consommation	0,7	0,4	0,4	-9,8%
Industrie automobile	0,3	0,7	0,8	19,3%
Industries des biens d'équipement	1,5	1,5	2,8	82,3%
Industries des biens intermédiaires	76,0	116,5	99,5	-14,6%
Minerai de nickel	9,5	21,4	17,8	-17,2%
Ferro-nickels	54,8	66,7	47,3	-29,0%
Mattes	11,2	19,7	14,6	-26,0%
NHC	-	4,0	4,6	15,6%
NiO	-	2,9	9,0	207,9%
Energie	0,9	0,0	0,0	-10,4%
Autres	0,7	2,0	1,7	-18,3%
Total	82,9	123,5	107,5	-12,9%

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Répartition des exportations par produits

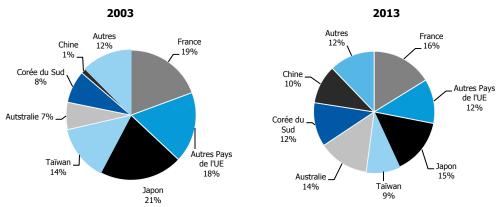


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.3.2 Baisse des exportations vers la plupart des clients du territoire

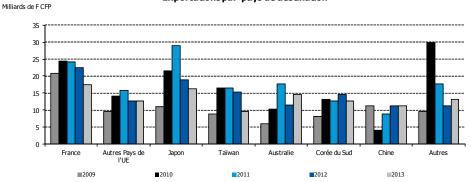
En 2013, la baisse des exportations s'est répercutée sur les échanges avec la quasitotalité des clients du territoire à l'exception de l'Australie. Les exportations vers la France métropolitaine reculent de 22,4 %, pour atteindre 17 milliards de F CFP, soit leur plus bas niveau depuis 2006. La métropole demeure cependant le principal client du territoire, captant 16 % du total exporté. Les ventes à destination du Japon, constituées essentiellement de produits issus du nickel, poursuivent leur tendance à la baisse (-14,1 %, après -34 % en 2012). Toutefois, le Japon maintient sa place de deuxième client du territoire, absorbant près de 15 % du total des exportations. Au final, parmi les principaux clients du territoire, seule l'Australie connaît un rebond de ses achats en provenance de Nouvelle-Calédonie (+27,6 %), tirés essentiellement par les produits métallurgiques issus de l'usine du Sud.

Évolution des parts de marché par destinataire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Exportations par pays de destination

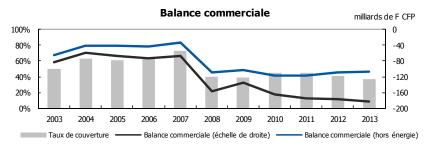


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.4 NOUVELLE DÉTÉRIORATION DU DÉFICIT COMMERCIAL

En 2013, la diminution plus rapide des exportations par rapport aux importations se traduit par une nouvelle progression du déficit commercial (+3,3 %). Il atteint ainsi une valeur record de plus de 183 milliards de F CFP, soit une augmentation de près de 6 milliards par rapport à 2012. En conséquence, le taux de couverture se replie à nouveau de 4 points et s'établit à un niveau historiquement bas (37 %).

Du fait de la production minière et métallurgique, seul le poste « produits intermédiaires » présente un solde commercial positif de 38,6 milliards de F CFP, en recul cependant de 29,5 % sur l'année. Parmi les autres postes, les produits énergétiques et ceux issus de l'agriculture, sylviculture et pêche sont les seuls à afficher une augmentation de leur déficit commercial.



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Balance commerciale (hors services)				Variation
Milliards de F CFP	2003	2012	2013	13/12
Importations	165,2	301,3	290,9	-3,5%
Exportations	82,9	123,5	107,5	-12,9%
Balance commerciale	-82,3	-177,8	-183,4	3,1%
Taux de couverture	50,2%	41,0%	37,0%	-4,0 pts
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,5	-3,1	-3,5	13,8%
Industries agricoles et alimentaires	-16,2	-35,0	-34,3	-2,0%
Industrie des biens de consommation	-21,8	-34,5	-34,1	-1,2%
Industrie automobile	-19,5	-29,9	-25,4	-15,0%
Industries des biens d'équipement	-48,8	-46,8	-42,5	-9,2%
Industries des biens intermédiaires	45,2	54,7	38,6	-29,5%
Energie	-16,4	-69,3	-75,9	9,5%
Autres	-3,2	-14,1	-6,3	-55,3%

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

En 2013, les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie représentent 15 % du total exporté, soit 16 milliards de F CFP (+25 % sur un an), et 14 % du total importé, soit 39 milliards de F CFP (-16 % sur un an).

Ces évolutions sont à mettre en relation avec les échanges avec l'Australie, principal partenaire régional du territoire, ce pays absorbant, à lui tout seul, plus de 90 % de ses exportations et 65 % de ses importations régionales.

Loin derrière l'Australie, la Nouvelle-Zélande est son deuxième marché d'approvisionnement régional (31 % des importations), alors que Wallis-et-Futuna représente son deuxième client (5 % du total exporté).

LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française :

- -l'accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique (PICTA¹, Pacific Island Countries Trade Agreement) et,
- -l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER², Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d'autre part.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA concerne 14 des 16 pays membres³du Forum des Îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Il devrait remplacer l'accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980.

Des échanges commerciaux faibles avec les petites économies insulaires

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI)⁴ du Pacifique sont très faibles.

En 2013, les importations totales en provenance de ces pays s'élèvent à 1,2 milliard de F CFP (+18 % par rapport à 2012). L'essentiel des achats est constitué de produits de l'industrie alimentaire et biens intermédiaires. Sur l'année, Fidji, le Vanuatu et la Polynésie Française sont les principaux fournisseurs du territoire avec respectivement 38 %, 27 % et 19 % du total des importations en provenance de cette catégorie de pays. Dans le détail, les achats de produits fidjiens progressent fortement au cours de l'année (+42 %), portés par la reprise des importations de produits minéraux. Le pays devance ainsi le Vanuatu, redevenant le premier fournisseur calédonien de la zone. Les produits en provenance du Vanuatu, constitués majoritairement de graines, de plantes et de fruits utilisés en parfumerie, s'inscrivent également en hausse (+13 %). Les importations de produits polynésiens, quant à elles, demeurent quasiment stables (-1 %), la baisse des ventes des produits de la perliculture (41 % du total importé) étant compensée par une hausse de biens de navigation maritime.

Parallèlement, les exportations calédoniennes vers les PEI représentent environ 1 % des exportations totales, soit 1,4 milliard de F CFP en 2013 (+17 % sur un an). Il s'agit principalement de produits alimentaires et biens d'équipement. Wallis-et-Futuna demeure le principal client du territoire, captant près de 59 % des exportations, soit 793 millions de F CFP. Malgré une progression de ses achats (+11 %), sa part de marché perd 3 points sur un an, les ventes vers d'autres territoires ayant progressé en valeur plus rapidement. La Nouvelle-Calédonie y exporte une grande variété de produits, notamment de l'industrie chimique. Parallèlement, Fidji s'impose comme deuxième partenaire du territoire du fait de l'achat de matériels de navigation. A l'inverse, le Vanuatu connaît une baisse de ses achats d'environ 18 %, perdant ainsi plus de 5 points sur sa part de marché (12,3 % du total exporté).

¹ Cet accord est téléchargeable sous : http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf.

² Cet accord est téléchargeable sous : http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf.

³ Les membres du Forum sont : Australie, Iles Cook, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Etats Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

⁴ Fidji, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon.

6. La balance des paiements

En 2012, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par un nouveau record du déficit courant et des investissements nets entrants à un haut niveau.

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

L'économie calédonienne s'est essoufflée en 2012, alors qu'elle avait été jusqu'alors relativement épargnée par le ralentissement de l'économie mondiale. Le compte de transactions courantes enregistre un déficit de 175 milliards de F CFP après 126 milliards en 2011 (15 % du PIB). Cette nouvelle dégradation du compte courant résulte de l'accentuation du déficit des balances des biens et services et de la baisse de l'excédent de la balance des revenus.

Les exportations de biens en valeur fléchissent sous l'effet de la dépréciation du cours du nickel et de l'arrêt temporaire de la production de l'usine du Sud, tandis que les importations suivent la même tendance, avec l'achèvement de la construction de l'usine du Nord. La balance des biens creuse ainsi son déficit, à 162 milliards de F CFP, la baisse des exportations étant supérieure à celle des importations. Pour sa part, le déficit de la balance des services s'accentue à 77 milliards de F CFP, tiré par les travaux de finalisation et de maintenance des installations des opérateurs miniers.

L'excédent des revenus se réduit fortement pour atteindre 3 milliards de F CFP, après 29 milliards en 2011. Cette chute est imputable à la forte hausse des revenus d'investissement directs distribués hors du territoire. Le montant total des salaires reçus de l'extérieur par les résidents est stable en 2012 et s'établit à 44 milliards de F CFP. Ces flux, qui représentent 14 % des crédits du compte de transactions courantes, proviennent quasi exclusivement de la France et concernent pour l'essentiel les rémunérations des agents des administrations publiques.

En 2012, les revenus des investissements (dividendes, revenus de titres et intérêts sur prêts et emprunts) présentent un solde nettement déficitaire, de 33 milliards de F CFP après 9 milliards en 2011. Ce creusement du déficit est lié à l'augmentation des revenus d'investissements directs versés à des actionnaires non-résidents. Le solde excédentaire des transferts courants augmente faiblement (+1 milliard de F CFP), s'inscrivant légèrement en deçà des 60 milliards. Représentant 20 % des recettes du compte de transactions courantes, les transferts des administrations publiques métropolitaines reculent, passant de 66 milliards de F CFP en 2011 à 62 milliards en 2012. Cette baisse est imputable notamment à la diminution des dépenses d'intervention de l'Etat, conséquence de la transition entre les deux générations de contrats de développement.

Les versements publics en Nouvelle-Calédonie¹, composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires, de pensions, de dépenses d'équipement et de transferts aux collectivités publiques (dont les contrats de développement), représentent 44 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils représentent environ 13 % de la richesse créée en Nouvelle-Calédonie. Cette part dans le PIB du territoire, qui atteignait près de 20 % en 2000, tend progressivement à se réduire.

50

L'évaluation des flux enregistrés en 2011 et 2012 au titre des rubriques services, revenus et transferts courants des administrations publiques - composantes des « versements publics » - est susceptible d'être affectée par la mise en place d'un nouveau système d'information de la Comptabilité Publique.

6.2 LE COMPTE FINANCIER

En 2012, les flux entrants du compte financier excèdent les flux sortants de 194 milliards de F CFP, grâce à l'impact des investissements directs en Nouvelle-Calédonie, destinés en particulier, à financer les deux usines métallurgiques (usine du Nord et usine du Sud).

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de capitaux en Nouvelle-Calédonie de 222 milliards de F CFP en 2012, contre 148 milliards en 2011. Ce nouveau record des investissements directs des entreprises non-résidentes en Nouvelle-Calédonie s'explique par les besoins encore importants de financement des projets métallurgiques, en phase de démarrage et par les flux de trésorerie liés aux paiements de dividendes.

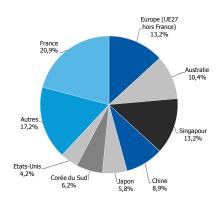
Les investissements de portefeuille, qui recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, enregistrent un solde excédentaire de 8 milliards de F CFP en 2012. Les résidents ont procédé au cours de l'année à des ventes nettes de titres de non-résidents pour 8 milliards de F CFP, après 2 milliards en 2011.

6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

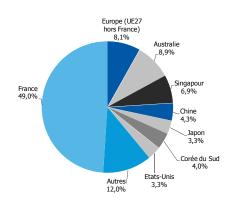
Sur le plan géographique, la France reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie, avec près de la moitié (49 %) des flux de transactions courantes (crédits et débits). Les trois autres partenaires privilégiés sont l'Australie (9 %), du fait notamment de l'importance des échanges de services et le reste de l'Union européenne (8 %).

S'agissant plus particulièrement des échanges de biens, la France représente près de 21 % des transactions totales, suivie de l'Union européenne (hors France) et Singapour (13 % chacun), en lien pour ce dernier partenaire au poids des importations d'hydrocarbures.

Échanges de biens
(% du total des importations et des exportations)



Transactions courantes
(% du total des crédits et débits)



Source : IEOM

Section 3 Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation.

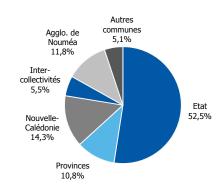
À cet effet, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que soient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a défini un dispositif de même nature au profit des communes. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, fixant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Le montant des contrats de développement de la période 2006-2010 s'est élevé à 94,6 milliards de F CFP, dont la moitié à la charge de l'État. Les engagements ont été clôturés fin 2010 pour 37,4 milliards de F CFP et les paiements fin 2013 pour 35,7 milliards de F CFP. Ils représentent respectivement 79 % et 76 % des montants contractualisés.

Conformément au VIIIème Comité des signataires, la génération de contrats sur la période 2011-2015 comprend 10 contrats de développement organisés sur 4 périmètres (territorial, Îles, Sud et Nord) et un dispositif d'évaluation des contrats.

Ce dispositif permettra de mesurer les effets des contrats sur le rééquilibrage entre les provinces en matière d'infrastructures, d'évaluer l'efficacité des crédits alloués par l'Etat et de garantir la cohérence des contrats avec les enjeux du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie (SADNC). Cette opération est entièrement financée par l'Etat et constitue une première phase expérimentale pour les contrats futurs.

Répartition des contributions aux contrats de développement 2011-2015



Source : Haut-Commissariat de la République

Le montant total des contrats signés s'élève à 92,7 milliards de F CFP, dont plus de la moitié (52,5 %) à la charge de l'État. A fin 2013, le montant des engagements s'élève à 22,9 milliards de F CFP, pour des paiements de 14,9 milliards. Le taux d'engagement atteint ainsi 47,0 % pour un taux de paiement de 30,8 %. La participation de l'État se concentre autour de deux axes : « solidarité, cohésion sociale, jeunesse » (dont le secteur du logement) et « aménagement durable de l'espace et rééquilibrage » (dont l'environnement et la biodiversité).

Bilan au 31 décembre 2013 des contrats de développement 2011-2015

Millions de F CFP	Part de l'Etat (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de paiement (c/a)
Périmètre territorial dont	8 516	3 107	36,5%	2 643	31,0%
Nouvelle-Calédonie	5 544	2 283	41,2%	1 819	32,8%
Intercollectivités	2 972	824	27,7%	824	27,7%
Périmètre Nord dont	15 963	6 988	43,9%	3 918	24,6%
Province Nord	11 737	4 576	39,2%	2 705	23,1%
Communes du Nord	2 346	1 429	60,9%	717	30,6%
Communes VKP	1 880	983	52,3%	496	26,4%
Périmètre Sud dont	16 718	8 343	49,9%	5 678	34,0%
Province Sud	8 755	4 994	57,0%	3385	38,7%
Communes du Sud	1 150	825	71,7%	463	40,3%
Agglomération de Nouméa ⁽¹⁾	6 813	2 524	37,0%	1830	26,9%
Périmètre Îles dont	7 408	4 418	59,6%	2 703	36,5%
Province des Îles Loyauté	6 597	3 966	60,1%	2 500	37,9%
Communes des Îles Loyauté	811	452	55,7%	203	25,0%
Evaluation Contrats Développement	60	9	15,0%	9	15,0%
Total	48 665	22 865	47,0%	14 951	30,8%

⁽¹⁾ Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Hors contrat, l'État attribue également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, en tribus notamment, à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Ces aides concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. En 2013, un seul projet a été financé pour une subvention de 5,5 millions de F CFP.

En outre, l'Etat a lancé un programme d'investissements publics destiné à rattraper le retard des Outre-mer en matière d'équipements structurants pour la période 2013-2015 au travers du Fonds Exceptionnel d'Investissement. En 2013, ce fonds a concerné les domaines de l'assainissement et des infrastructures portuaires pour une subvention de 486 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie.

1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer.

Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi « Pons ». Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord, au titre de la loi « Paul » ; en 2003 ensuite, au titre de la loi « Girardin » ; en 2009 enfin, à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif d'élargir le champ des secteurs éligibles. La réforme de 2009 (LODEOM) avait principalement pour objet d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (logement social, recherche-développement) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'il soutient (abaissement des seuils d'agrément).

La loi de finances pour 2014 prévoit de nouvelles modifications du dispositif : une modification du taux de rétrocession de l'avantage fiscal en faveur de l'exploitant outre-mer, une modification des modalités de calcul de la réduction d'impôt (déduction des aides perçues) et une diminution de l'assiette éligible en cas d'investissements de renouvellement. En outre, le système de crédit d'impôt instauré dans les départements d'outre-mer n'est pas applicable en Nouvelle-Calédonie, du fait de l'autonomie fiscale du territoire.

2) Les agréments en 2013¹

En 2013, les services de l'État en Nouvelle-Calédonie ont examiné 30 demandes d'agrément, soit une baisse de 11 dossiers par rapport à 2012. En revanche, le montant des investissements s'inscrit en forte augmentation, à 104 milliards de F CFP après 25 milliards en 2012 et 44 milliards en 2011.

Répartition par secteur d'activité des agréments instruits localement en 2013*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés ou désistement	En cours	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
Total 2013 dont	30	8	2	20	103 937	2 463
Logement	12	5	_	7	9 699	1 696
Mines	2	2	_	-	472	472
Hôtellerie/tourisme	7	1	_	6	11 335	295
Métallurgie	1	_	_	1	75 179	_

^{*} Situation au 28 février 2014

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Sur les 30 dossiers examinés, 22 (73 %) sont situés en Province Sud en majorité dans le secteur du logement, 6 (20 %) en Province Nord principalement dans l'industrie et le logement. Deux dossiers ont été présentés au titre de la Province des Îles Loyauté dans le secteur hôtelier.

A fin février 2014, 8 projets sur les 30 présentés au titre de l'année 2013 ont été agréés, pour un montant de 2,5 milliards de F CFP. Le secteur du logement a bénéficié une nouvelle fois des montants agréés les plus importants, avec près de 70 % de l'enveloppe globale, suivi de projets dans le secteur minier (19 %).

¹ Les chiffres présentés ci-après ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome de 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) au sein de l'Union européenne. Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne mais y sont associés par une décision d'association d'outre-mer (DAO). Le 25 novembre 2013, une nouvelle DAO pour la période 2014-2020 a été adoptée par les 28 Etats membres. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Le texte de la DAO a été remanié et révisé pour prendre en compte le besoin de modernisation du partenariat, la mise en relief des intérêts mutuels et le souhait de l'Union Européenne de concentrer davantage son appui en faveur des PTOM. Les trois nouveaux objectifs portent sur le renforcement de la compétitivité des PTOM, le développement de leur capacité d'adaptation et la réduction de leur vulnérabilité économique et environnementale, et la promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

La DAO prévoit plusieurs instruments financiers pour les PTOM:

- le Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, de nombreux projets calédoniens ont été financés sur ce fonds, pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux ;
- les programmes de coopération de l'Union tels que l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et les programmes de l'Union notamment dans les domaines de la culture, l'éducation, la formation, la jeunesse, la compétitivité des entreprises et des PME et de la recherche ;
- les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), gérés au travers des institutions financières territoriales.

1.2.1 Le Fonds européen de développement (FED)

Le principal instrument financier des PTOM est le Fonds européen de développement, FED, qui se compose d'enveloppes territoriales et régionales.

La part consacrée à la formation professionnelle

Sur l'enveloppe territoriale, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié de 6 milliards de F CFP dédiés uniquement à la formation professionnelle : 3,6 milliards sur le IX^{ème} FED et 2,4 milliards sur le X^{ème} FED.

L'APPUI BUDGÉTAIRE : UN MODE DE FINANCEMENT CIBLÉ SUR UN SECTEUR

Depuis le IXème FED, l'Union européenne privilégie sur l'enveloppe territoriale la mise en œuvre des fonds selon le principe de l'appui budgétaire sectoriel. Les fonds sont concentrés sur un seul secteur avec une appropriation du processus de programmation par les autorités territoriales. Le financement de « projets » (routes, ports, écoles, dispensaires, etc.) n'est plus privilégié. L'Union européenne alloue ainsi des moyens financiers à la Nouvelle-Calédonie en complément de son propre budget. La Nouvelle-Calédonie fixe elle-même le niveau de réussite qu'elle souhaite atteindre en fixant des indicateurs de performance. Si les cibles ne sont pas atteintes, la part variable des fonds européens n'est pas versée au pays. Pour la Nouvelle-Calédonie, 40 % du versement des fonds européens sont dépendants de l'atteinte des indicateurs de performance.

Avec le IX^{ème} FED (2004-2007), l'approche de la formation professionnelle a évolué. Elle est passée d'une logique de promotion de l'offre à une approche basée sur les besoins du

marché du travail, soit une logique de satisfaction de la demande. Les actions financées dans ce cadre ont notamment concerné la construction d'infrastructures de formation, la création de BTS industriels (maintenance industrielle et électrotechnique) par apprentissage, ou encore la mise en place du « point apprentissage », guichet unique d'information sur l'apprentissage.

Avec le X^{ème} FED (2008-2013), le programme est centré sur la qualité de la formation professionnelle, notamment avec la mise de place de pôles d'excellence sectoriels.

L'Europe apportera, pour le $XI^{\text{ème}}$ FED (2014-2020) territorial, une enveloppe de 3,5 milliards de F CFP.

Le Xème FED régional orienté vers l'environnement et l'intégration régionale

Dans le cadre du X^{ème} FED régional, les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn) bénéficient de 1,4 milliard de F CFP, alloués au programme de développement durable INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement).

Ce programme prévu de 2013 à 2017 a pour finalité, d'une part, de promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux, et d'autre part, de contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations. En Nouvelle-Calédonie, trois sites pilotes ont été sélectionnées pour la mise en œuvre de la gestion intégrée : le Grand Sud qui inclut le grand lagon Sud inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Côte Nord-Est et Ouvéa.

Sur le XI^{ème} FED régional, les PTOM du Pacifique bénéficieront d'une enveloppe d'au moins 3,3 milliards de F CFP pour leur coopération régionale.

1.2.2 Les autres types de soutien de l'Union européenne

- La Nouvelle-Calédonie en tant que PTOM bénéficie également des programmes thématiques de l'Union Européenne. Elle participe notamment jusqu'à fin 2013 :
- aux programmes d'éducation et formation proposés par la Commission européenne, notamment « Education et formation tout au long de la vie » avec le programme européen d'échanges ERASMUS et « Jeunesse en Action » ;
- au 7^{ème} programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technique (PCRDT) avec le projet Net-Biome-CSA dédié à la mise en place d'un réseau pour les activités de recherche sur la biodiversité tropicale et le projet « Pace-Net+ » visant à renforcer les coopérations en science et technologie entre la région Pacifique et l'Union européenne ;
- au programme ENRTP (Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie) avec le projet « BPISP » ayant pour objectif de lutter contre les espèces envahissantes et de préserver la biodiversité. En Nouvelle-Calédonie, il prévoit notamment le contrôle des cerfs et cochons ;
- à l'action BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services éco-systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et des PTOM de l'Union européenne) qui finance deux projets en Nouvelle-Calédonie : GREEN « Gestion Raisonnée de l'Environnement et des Espaces Naturels » et CORAIL centré sur l'écosystème des récifs coralliens.

1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent sur le territoire peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles sont susceptibles de s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes d'investissements spécifiques à chaque Province de la Nouvelle-Calédonie.

1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

Le nouveau code des aides financières de la Province Sud, appelé Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), a été adopté en décembre 2011 (délibération n°43-2011/APS du 22 décembre 2011) et est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2012. Il soutient l'économie générale, l'économie « verte » et l'économie rurale. En novembre 2012 (délibération n°41-2012/APS), le CASE a été étendu au secteur maritime (pêche et aquaculture).

Le CASE instaure notamment des nouvelles aides sur les investissements immatériels, la gestion et le suivi comptable, ainsi que les aides à l'exportation et à la reprise d'entreprise. De plus, il inclut spécifiquement des aides aux investissements dans la filière du développement durable. La réforme a permis de réduire sensiblement les délais de réponse aux porteurs de projets notamment grâce à la tenue mensuelle du comité consultatif d'action économique dont l'avis éclaire la décision finale de l'Exécutif provincial.

En 2013, 51 projets ont été soutenus par la Province Sud dans les secteurs de l'artisanat et industrie, du tourisme, du commerce et des autres services. Les subventions ont doublé en un an pour s'élever à 149,2 millions de F CFP. Les aides à l'emploi et au maintien de l'effectif salarié ont représenté 50,7 millions de F CFP, également en hausse sur l'année (+55 %).

Les aides de la Province Sud pour l'économie générale et l'économie « verte » en 2013

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. primable	Subvention accordée ⁽¹⁾	Part de la subvention (%)	Aides à l'emploi et au maintien de l'effectif salarié					
Projets supérieurs à 5 millions de F CFP										
Artisanat / Industrie	3	61,2	11,0	18,0	9,2					
Services divers	16	250,0	74,2	29,7	25,3					
Tourisme	10	112,9	32,3	28,6	4,8					
Micro-projets infér	ieurs ou égai	ux à 5 millio	ns de F CFP							
Artisanat/Industrie	4	13,1	5,0	38,2	1,5					
Commerce	2	7,8	3,2	41,0	2,7					
Services divers	13	37,5	18,0	48,0	5,7					
Tourisme	3	16,4	5,5	33,5	1,5					
Total	51	498,9	149,2	29,9	50,7					
Rappel 2012	39	321,8	72,4	22,5	32,8					

(1) hors aides à l'emploi,

Source : DEFE Province Sud

Le CASE rénove également les interventions financières dans les secteurs rural et maritime. Les aides directes à l'investissement sont limitées d'une part aux projets de création ou de reprise d'exploitation, d'autre part à l'acquisition d'équipements spécifiques permettant notamment de réduire l'impact sur l'environnement et d'améliorer la technicité. Les aides directes sont maintenues dans le cadre de coopératives, pour soutenir l'équipement collectif.

Prévues dans le cadre du CASE, des aides exceptionnelles ont été mises en place à partir de 2013. Elles visent notamment à favoriser l'amélioration de la qualité des produits, des coûts de revient et des modes de production avec la vulgarisation de techniques nouvelles. Via les aides exceptionnelles, la province Sud peut également, en anticipation ou complément des indemnisations versées par la Nouvelle-Calédonie ou par l'Etat, apporter son concours aux entreprises ou exploitations agricoles ayant eu leur activité sinistrée par une calamité naturelle (cyclone, sécheresse persistante, incendie ...).

Les aides de la Province Sud pour l'économie rurale et maritime en 2013

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. primable	Subvention d'invest.	Part de la subvention (%)	Aides à l'emploi	Aides exceptionnelles
Projets supérieurs	à 1 million	de F CFP h	ors création	et reprise d'e	xploitatio	n
Pêche et aquaculture	5	8,7	2,7	31,0	4,9	10,0
Rural	45	112,0	49,4	44,0	53,6	42,7
Projets de création	et reprise	d'exploitat	ions supérie	urs à 2 millio	ns de F CF	:P
Pêche et aquaculture	1	5,0	1,8	35,0	0,0	0,0
Rural	8	71,5	28,2	39,4	0,0	0,0
Total	59	197	82,1	41,6	58,5	52,7
Rappel 2012	67	298	105,4	35,4	45,2	0

Source : DDR Province Sud

En 2013, les aides pour l'économie rurale et maritime ont concerné 59 dossiers, pour un montant de subventions d'investissement de 82 millions de F CFP contre 105 millions un an auparavant. Les aides à l'emploi et exceptionnelles ont représenté un total de 111,2 millions de F CFP (après 45,2 millions en 2012).

1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

En 2013, la Province Nord a accordé, au titre de son code de développement (CODEV), 356,3 millions de F CFP d'aides de subventions d'investissement, soit une hausse de 51 % par rapport à 2012. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des projets du secteur rural (91 en 2013 après 66 en 2012). Avec l'arrivée à terme de certaines opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), les dossiers sont dorénavant transférés et instruits directement dans le cadre du CODEV. Le secteur rural représente le premier secteur aidé en nombre de projets et en subventions (261,9 millions).

Code de développement de la Province Nord en 2013

	Nombre		Part des	Subvention	Part de la
Millions de F CFP	de projets	Investissement	secteurs (%)	d'invest.	subv. (%)
Aquaculture	1	5,9	0,6	2,4	40,0
Artisanat / Industrie	13	39,9	4,0	13,1	32,9
Commerce	5	68,7	6,9	10,5	15,2
Forêts	4	4,7	0,5	3,3	69,6
Pêche	7	20,3	2,0	14,7	72,4
Rural	91	726,7	72,6	261,9	36,0
Services	11	82,7	8,3	26,5	32,0
Tourisme	5	24,8	2,5	12,3	49,7
Transport / Roulage	10	27,8	2,8	11,7	42,2
Total	147	1 001,6	100,0	356,3	35,6
Rappel 2012	135	629,3		236,4	48,2

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2013

	Tuvostissoment	Part des	Subvention	Part de la
de projets	investissement	secteurs (%)	accordee	subv. (%)
4	9,1	14,0	3,9	42,5
5	23,9	36,7	14,2	59,5
2	29,1	44,6	15,5	53,5
2	3,1	4,8	2,2	70,0
13	65,2	100,0	35,8	54,9
46	83,0		53,8	64,8
		de projets Investissement 4 9,1 5 23,9 2 29,1 2 3,1 13 65,2	de projets Investissement secteurs (%) 4 9,1 14,0 5 23,9 36,7 2 29,1 44,6 2 3,1 4,8 13 65,2 100,0	de projets Investissement secteurs (%) accordée 4 9,1 14,0 3,9 5 23,9 36,7 14,2 2 29,1 44,6 15,5 2 3,1 4,8 2,2 13 65,2 100,0 35,8

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) sont des opérations visant au développement d'un territoire (en général une commune), sur un période donnée et sont basées sur la concertation entre les populations et les collectivités. L'arrivée à terme de plusieurs OGAF explique la chute du nombre de projets présentés : 13 projets en 2013, après 46 en 2012 et 110 en 2011. Les subventions accordées par la Province Nord sur les OGAF ont diminué de 33 % en 2013, à 35,8 millions de F CFP. Le secteur rural a bénéficié de 15,5 millions de F CFP et reste le premier secteur aidé.

1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

Après une année 2012 exceptionnelle, les interventions de la Province des Îles Loyauté se sont établies en 2013 à 307 millions de F CFP, un montant toutefois au dessus de 2011 (239 millions de F CFP). Les secteurs des services, du commerce et de l'artisanat ont disposé des subventions les plus importantes avec 188 millions de F CFP. Avec 36 dossiers, ces secteurs concentrent 61 % des subventions.

Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2013

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Agriculture/Elevage	76	77,0	44,0	57,1
Pêche	7	47,0	24,0	51,1
Tourisme	7	104,0	51,0	49,0
Services, Commerce, Artisanat	36	429,0	188,0	43,8
Total	126	657,0	307,0	46,7
Rappel 2012	141	1 264,3	612,3	48,4

Source : Direction du Développement Economique de la Province des Îles Loyauté

1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DES PROVINCES

ORGANISATION ET MISSIONS

Selon l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, chaque Province est dotée d'une société d'économie mixte, associant des partenaires publics et privés, afin de soutenir le développement économique :

- **PromoSud**, société de financement et de développement de la Province Sud, créée en 1992 ·
- **Sofinor**, société de financement et d'investissement de la Province Nord, créée en 1990 :
- **Sodil**, société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté ; créée en 1991.

Les trois SEM interviennent en faveur des entreprises du territoire sous forme de prises de participations significatives au capital de ces dernières ou d'apports en comptes courants. Elles accompagnent et pilotent des projets structurants, dans des secteurs identifiés comme prioritaires : la mine et métallurgie, le tourisme, le transport, l'agroalimentaire...

Leurs ressources financières sont issues des retours financiers sur investissements (dividendes ou rémunérations des comptes courants), d'emprunts bancaires et d'aides financières diverses des collectivités.

1.4.1 PromoSud¹

Le volume total des participations financières du groupe, représentant 750 employés, atteint 13,9 milliards de F CFP à fin mars 2014. Les montants des investissements réalisés durant l'exercice 2013-2014 s'élèvent à 1,48 milliard de F CFP répartis entre 13 sociétés, dont 5 nouvelles. Au 31 mars 2013, le groupe Promosud a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 11,3 milliards de F CFP (+1,4 % sur un an).

L'hôtellerie constitue un secteur phare d'intervention pour la société d'économie mixte, qui mobilise 82 % des fonds investis pour l'exercice 2013-2014. La Société Hôtelière de Nouméa mobilise à elle seule 68 % des fonds mobilisés dans le cadre du projet de l'hôtel Sheraton de Deva. Par ailleurs, suite à la prise de majorité du capital de la SA Kuendu Beach en 2012, l'accompagnement de cette société totalise 90 millions de F CFP. Le secteur des animations touristiques a également bénéficié d'un apport de 200 millions de F CFP, dont 140 millions ont été attribués à la société Golfs de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la stratégie de création d'une nouvelle niche de tourisme golfique à l'échelle du territoire.

Le groupe poursuit son accompagnement de la filière aquacole avec l'intégration de deux nouvelles fermes aquacoles (les SARL SEA FARM et KAPUIDEA). Les jeunes filières holothuries et picots rayés, respectivement portées par la SARL SEA et la SARL AQUALAGON font toujours l'objet d'un soutien continu. Dans le secteur agroalimentaire, la SARL La Périgourdine a fait l'objet d'un accord du conseil d'administration pour une intervention de PromoSud afin de développer l'activité d'export de thon calédonien de cette conserverie locale.

1.4.2 Sofinor

La SEM poursuit le développement de ses activités dans le cadre du rééquilibrage et de la diversification économique de la Province Nord. Le groupe Sofinor comprend cinq pôles d'activités, avec un total de 49 sociétés et un effectif consolidé de 1 459 salariés.

¹ Les chiffres de l'exercice 2013-2014 ne sont qu'une première estimation.

Le volume total des immobilisations financières du groupe atteint 15,2 milliards de F CFP (9,3 milliards de participations et 5,9 milliards de créances rattachées à des participations). Au 30 juin 2013, le groupe SOFINOR a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 25 milliards de F CFP (+12 % par rapport à 2012). Durant l'exercice 2012-2013, la SEM a investi un montant de 1,36 milliards de F CFP dans 15 sociétés, répartis entre le pôle tourisme (532,9 millions), le pôle aménagement (481,5 millions) et le pôle agroalimentaire (303,2 millions de F CFP). La prépondérance du pôle tourisme et hôtellerie s'explique par le financement des projets de rénovation et des investissements de maintenance, tandis qu'il n'y a pas eu d'intervention sur le pôle minier.

Le secteur du nickel demeure le pôle d'intervention privilégié et concentre 82 % du chiffre d'affaires du groupe. La SMSP, qui anime ce pôle, est une filiale à 87,3 % de la SOFINOR. A travers la SMSP, la SOFINOR est actionnaire à hauteur de 51 % de deux coentreprises créées en partenariat avec l'aciériste coréen POSCO: la SNNC (société propriétaire de l'usine métallurgique de Corée du Sud) et la NMC (qui procure le minerai nécessaire à l'approvisionnement de l'usine coréenne, à partir des sites miniers calédoniens), ainsi que de l'usine du Nord, Koniambo Nickel SAS, en partenariat avec le groupe suisse GlencoreXstrata (cf. section 5- Le nickel).

Le pôle tourisme et hôtellerie, sous la nouvelle dénomination commerciale « Grands hôtels du Nord Calédonien », comprend 6 hôtels et représente 5 % du chiffre d'affaires du groupe en 2013 contre 8 % en 2012, en raison de la fermeture de deux hôtels sur l'exercice pour des travaux de rénovation (Malabou Beach à Pomu et Beaurivage à Nouméa). La direction générale du groupe SOFINOR a par ailleurs engagé une réforme en profondeur de son groupe hôtelier par des actions de restructuration et de relances commerciales.

Le pôle agroalimentaire représente 9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 8 % en 2012, avec une part prépondérante du secteur agro-industriel. Le secteur de la pêche est marqué par la fermeture de la société Pêcheries du Nord, déficitaire.

Le pôle aménagement et construction connaît un accroissement de ses activités avec la commercialisation du lotissement résidentiel Samanéa à Koné, tandis que dans le secteur des services, la filiale SODEPAR poursuit ses prestations de sous-traitance auprès des entreprises minières, accentuant son action sur les activités de services et de maintenance.

1.4.3 Sodil

La Sodil joue un rôle majeur dans le développement de la Province des Îles avec, pour mission principale, le désenclavement économique des Îles Loyauté. La Sodil mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. Elle détient 5 établissements hôteliers répartis sur 3 îles. La rénovation et l'extension de l'hôtel Le Paradis d'Ouvéa, a été achevée en 2012. Les travaux d'extension et de rénovation de l'hôtel Beaupré à Ouvéa doivent se terminer en 2014 tandis que la construction d'un nouvel hôtel à Lifou (Wdra Bay Resort) est prévue pour 2015.

Enfin, la Sodil est présente dans les secteurs de la pêche et de l'agroalimentaire, de l'industrie minière (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN), ainsi que dans le financement de petites et moyennes entreprises, grâce aux prises de participation de sa filiale, la Soparil, au sein de 70 PME.

1.5 L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

1.5.1 Généralités

Issu des accords de Matignon et maintenu dans sa mission par l'Accord de Nouméa, l'Institut Calédonien de Participation (ICAP) est une société d'économie mixte créée le 17 mai 1989. L'ICAP compte quatre actionnaires dont l'Agence Française de Développement (AFD) qui, pour le compte de l'Etat français, détient 52 % du capital social (138 millions de F CFP) et les trois Provinces Nord, Sud et Îles Loyauté qui en détiennent chacune 16 %.

L'ICAP a pour mission de promouvoir des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Ses interventions consistent en des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres, en vue de renforcer la structure financière des entreprises et de faciliter ainsi les octrois de concours bancaires. Les financements de l'ICAP peuvent être complétés par des mesures d'accompagnement des promoteurs, dont des contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés.

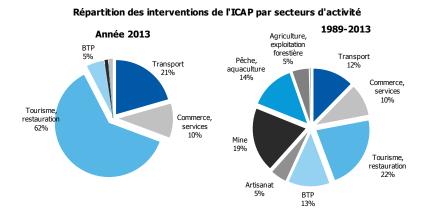
1.5.2 Les opérations réalisées en 2013

Le montant global des opérations (interventions financières et accompagnement) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2013 s'élève à plus de 147 millions de F CFP, soit une baisse de 33 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'interventions financières effectuées sous forme d'avances en compte courant d'associés (131 millions de F CFP) ou bien de prises de participation en capital (16 millions).

Le secteur de l'hôtellerie-tourisme arrive au premier rang des interventions, avec 6 opérations pour 58 millions de F CFP (39 % du montant), suivi de la restauration avec 33 millions de F CFP (23 %) et des transports avec 30 millions de F CFP (21 %). Près des deuxtiers des opérations (65 %) concernent la Province Nord.

1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Depuis sa création, l'ICAP est intervenu en Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5,5 milliards de F CFP, correspondant à 1012 opérations de financement. Le tourisme et le secteur minier représentent les deux premiers secteurs d'intervention de l'ICAP, avec respectivement 21 % et 19 % du montant global. Le montant des accompagnements mis en place depuis la création de l'ICAP atteint 99 millions de F CFP, dont 75 % concernent des projets en Province Nord.



1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (Adie)

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) a pour objectif de financer la création ou le développement d'activités économiques pour des personnes ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire. Son action se base sur le principe du microcrédit, qui associe l'octroi de prêts à un accompagnement des projets financés, afin d'en assurer la pérennité. L'Adie est implantée depuis 1999 en Nouvelle-Calédonie et propose des microcrédits professionnels, des prêts d'honneur et des microcrédits personnels, créés dans le but de favoriser l'employabilité des personnes.

Prêts octroyés par l'ADIE en 2013

Milliers de F CFP	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'honneur	Total	Nombre de dossiers
Province Sud	19 990	95 153	54 513	169 656	274
Province Nord	13 619	63 349	32 774	109 742	189
Province des Iles	6 431	59 330	31 195	96 956	170
Total	40 040	217 832	118 482	376 354	633

Source: ADIE

En 2013, l'Adie a octroyé 633 microcrédits (contre 518 en 2012), pour un décaissement total de 376 millions de F CFP. L'activité de l'Adie a bénéficié de la relance des microcrédits professionnels (479 microcrédits, +23 %) grâce à une communication accrue vers le public cible et un travail de rapprochement avec les acteurs dans le domaine de la création d'entreprise.



Avec 154 dossiers équivalant à 40 millions de F CFP, les microcrédits personnels connaissent également une forte croissance (+19 %). L'organisme souhaite toutefois contenir cette catégorie de microcrédit, afin de rester focaliser sur son cœur de métier : la création, le développement et l'accompagnement d'activités économiques. Le montant moyen d'un microcrédit professionnel reste stable en 2013, à 455 000 F CFP, tandis que celui des microcrédits personnels diminuent de 8 % par rapport à 2012 (260 000 F CFP en moyenne). En 2013, 60 % des microcrédits professionnels octroyés sont associés à des prêts d'honneur, soit 11 % de plus qu'en 2012.

L'activité de crédit progresse légèrement en Province Sud, qui totalise 43 % des octrois en valeur (+2 points sur un an), suivie de la Province Nord (30 %, +4 points) et la Province des Îles (27 %, -6 points).

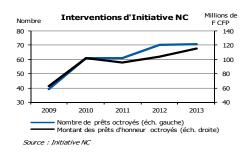
En 2013, l'Adie a lancé, en partenariat avec la Province Sud, un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise spécialement destiné aux jeunes de moins de 32 ans. Le parcours de formation « CréaJeunes » a démarré en juillet et a concerné 31 jeunes sur Nouméa en 3 promotions. Les objectifs de l'Adie en 2014 visent à maintenir le dynamisme du volet professionnel et renforcer les prêts en milieu urbain, secteur qui a montré un potentiel de développement en 2013.

1.7 INITIATIVE NOUVELLE-CALEDONIE

L'association Initiative Nouvelle-Calédonie (anciennement Nouvelle-Calédonie Initiative) a fait évoluer son nom le 1^{er} octobre 2012, adoptant ainsi les nouveaux principes de marque du réseau « Initiative » auquel elle appartient depuis sa création en 2007. Les membres de l'association sont : les trois Provinces, les trois chambres consulaires, l'Adie, l'ICAP, la BNC, la BCI, l'AFD, la CDC, quelques sociétés privées ainsi que des bénévoles et des parrains.

L'objet d'Initiative NC consiste à favoriser la création, le développement ou la reprise de petites entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (sans intérêt ni garantie), qui a pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire. Les promoteurs du projet bénéficient d'un accompagnement, qui se concrétise par un suivi technique et, éventuellement, par un parrainage. Un comité d'agrément décide de l'octroi des fonds. Les lignes de crédit sont alimentées par des partenaires publics et bancaires, qui participent au comité d'agrément (à l'exception des Provinces). En l'absence d'intérêts perçus, le fonctionnement de l'association dépend exclusivement des subventions perçues, des dotations du secteur privé (éligibilité au mécénat) et des cotisations des adhérents.

En 2013, 71 projets ont été acceptés sur 87 dossiers présentés au comité d'agrément, soit une activité stable par rapport à 2012 (+1,4 %). Le montant des prêts engagés s'élève à 115 millions de F CFP (+11 %) pour un total de 416 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le montant moyen d'un prêt d'honneur atteint 1,6 million de F CFP, légèrement plus élevé qu'en 2012 (1,5 million).



Un nombre quasi-équivalent de projets a été soutenu en Province Nord (24) et en Province Sud (29), tandis que 18 projets ont été agréés pour la Province des Îles.

1.8 LE FONDS CALÉDONIEN DE DÉVELOPPEMENT et NEOCAL CROISSANCE

Crées respectivement en 2007 et 2012, le Fonds Calédonien de développement (FCD) et NEOCAL Croissance sont des fonds communs de placement à risques (FCPR) agréés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ils permettent aux entreprises de placer localement leurs excédents de trésorerie, tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant souscrit. Seuls fonds émis depuis une collectivité d'outre-mer, ils sont gérés par l'Océanienne de Participation et d'Investissement (OPI), une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers.

Le FCD (50 souscripteurs) a collecté près de 2 milliards de F CFP et NEOCAL Croissance (30 souscripteurs) près de 500 millions de F CFP, conformément aux plafonds autorisés par les lois de Pays n°2006-14 et n°2008-01. Les fonds ont pour objectif d'être investis à hauteur de 70 % minimum sous forme de fonds propres complémentaires dans des entreprises ayant un projet de création, de développement ou de transmission. Dédiés au Territoire de la Nouvelle-Calédonie tant au niveau de la provenance des fonds que de leurs destinations, ils participent au recyclage de l'épargne locale.

Entre 2008 et 2013, le FCD a investi de 1,624 milliard de F CFP dans 16 sociétés calédoniennes, qui emploient plus de 400 collaborateurs directs et engendrent un chiffre d'affaires total de 8 milliards de F CFP.

Participations depuis l'origine du FCD et de NEOCAL Croissance

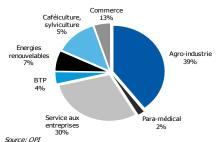
Millions de F CFP	Nombre d'affiliés	Montants	Part en %
Création et développement	9	1 033	59%
Transmission	9	711	41%
Total	18	1 744	100%

Source : Océanienne de Participation et d'Investissement

NEOCAL Croissance a, pour sa part, débuté ses investissements fin 2012. Au 31 décembre 2013, le fonds a investi 120 millions de F CFP dans 3 sociétés calédoniennes, dont un investissement effectué conjointement avec le FCD.

Les investissements réalisés sont diversifiés, avec toutefois une prépondérance pour les secteurs de l'agro-industrie (40 %) et des services aux entreprises (30 %).

Portefeuille du FCD et de NEOCAL Croissance



2. Le système fiscal

Cette sous-section reprend en partie les éléments du document « Tableau de l'économie calédonienne » rédigée par les services de l'ISEE.

Le système fiscal calédonien s'est construit en s'inspirant de la métropole tout en s'adaptant à l'environnement économique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

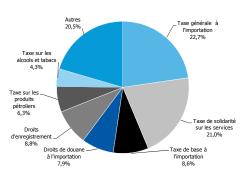
Depuis la loi organique du 19 mars 1999, les règles d'assiette et de recouvrement sont adoptées par lois du pays et la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création d'impôts, droits et taxes au profit de son budget, de celui des Provinces, des Communes et d'organismes chargés d'une mission de service public. Les impôts, droits et taxes sont destinés au budget de la Nouvelle-Calédonie qui en reverse une quotepart, ainsi que dans certains cas des centimes additionnels¹, pour alimenter les budgets des Provinces et des Communes.

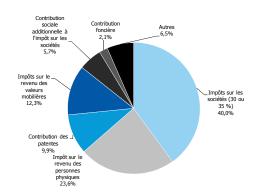
La réglementation fiscale est contenue dans le code des impôts de Nouvelle-Calédonie, qui regroupe les textes en vigueur relevant de la compétence des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie. Le recouvrement de la fiscalité, c'est-à-dire la collecte des recettes fiscales, est assuré en partie par la Direction des Services Fiscaux et par le Trésor Public, qui dépend de l'État.

Les collectivités locales peuvent bénéficier de centimes additionnels sur la contribution des patentes (également pour la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les droits de licence, la contribution foncière, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (uniquement pour les communes), ce qui signifie qu'une partie du rendement de ces impôts est localisé et reversé, mais le principal est affecté selon les clés de répartition. Par ailleurs, ces collectivités bénéficient récemment d'impôts qui leur sont propres (contribution provinciale sur les communications téléphoniques, taxe communale d'aménagement, ...)

Répartition des recettes fiscales indirectes en 2012

Répartition des recettes fiscales directes en 2012





Source: ISEE - TEC 2013

Plus de la moitié des recettes fiscales du Territoire, prélevées directement ou indirectement, proviennent de quatre impôts et taxes : l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la taxe générale à l'importation (TGI) et la taxe de solidarité sur les services (TSS), qui est affectée à l'agence sanitaire et sociale dans le cadre du financement de la protection sociale.

Le système fiscal calédonien a connu de nombreuses mutations et continue d'évoluer. Sa réforme globale a été initiée par le gouvernement en 2009 avec la volonté de rationaliser la fiscalité indirecte. Par délibération n° 145 de septembre 2011, le Congrès a confirmé cette volonté et l'a étendue à la fiscalité directe en définissant les objectifs suivants :

- -Assurer la clarté, la simplification et la transparence ;
- -Garantir une meilleure équité du système de prélèvements obligatoires ;
- -Offrir des ressources plus stables, plus dynamiques et plus sûres pour financer durablement les besoins publics ;
- -Améliorer la compétitivité de l'économie et soutenir une croissance endogène ;
- -Prendre en compte la nécessité du financement pérenne des dépenses incombant à chaque niveau de collectivité.

Un premier rapport d'expertise¹ a préconisé la rationalisation des taux de TGI, la simplification de la contribution des patentes et l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de cinq impôts et taxes préexistants. La taxe générale sur les activités (TGA) a ainsi été votée en mars 2012 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, mais une loi du pays, résultant d'une proposition, votée en novembre 2012, a ajourné sa mise en application.

Un second rapport² a proposé un état des lieux de la fiscalité directe en analysant la taxation des revenus. Il met en exergue, à l'instar du constat déjà effectué par la Chambre Territoriale des Comptes (rapport de 2008), l'existence de niches fiscales qui altèrent l'assiette des revenus et le mécanisme de la progressivité et relève la taxation différenciée de certains revenus (exonération des revenus fonciers, taxation à taux proportionnel modéré des revenus de l'épargne mobilière, absence de taxation des plus-values réalisées par les particuliers, etc...).

¹ Rapport de J-P Lieb de décembre 2010 « Propositions de rationalisation de la fiscalité indirecte de Nouvelle-Calédonie »

² Rapport de J-P Lieb de décembre 2011 « Etat des lieux de la fiscalité directe de Nouvelle-Calédonie »

2. Les finances publiques locales

2.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les dépenses de l'État¹ en Nouvelle-Calédonie restent stables en 2013, à 155,8 milliards de F CFP. Les dépenses de personnel et les pensions qui représentent 62,1 % du total des dépenses se replient faiblement (-0,6 %). Parallèlement, les dépenses d'intervention se redressent de 12,1 % en 2013, après le recul observé en 2012 dû à la transition entre les deux générations de contrats de développement. Les dépenses d'investissement propres ont diminué de 60,1 % pour s'établir à 2,1 milliards de F CFP, un niveau similaire à 2011. En 2012, ces dernières avaient fortement augmenté en raison de travaux d'équipement des ministères de la Justice et de la Défense. La dépense de l'État se stabilise ainsi à 18,2 % du PIB 2012².

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2011	2012	2013	Variation 2013/ 2012
Personnels et pensions	95,5	97,3	96,8	-0,6%
Fonctionnement	20,9	21,8	21,7	-0,6%
Investissement	2,7	5,2	2,1	-60,1%
Interventions	30,7	26,0	29,1	12,1%
Opérateurs	5,2	5,3	5,5	4,2%
Autres	0,8	0,8	0,7	-20,6%
Total	155,8	156,4	155,8	-0,4 %

Source : Direction des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie

2.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2013, les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir une augmentation des recettes (+13,0 %) et des dépenses (+19,1 %). Le solde budgétaire devient déficitaire à -2,0 milliards de F CFP, après un excédent de 9,6 milliards de F CFP en 2012.

Les recettes de fonctionnement atteignent 200,4 milliards de F CFP. Elles reculent de 1,4 % par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des recettes fiscales. La fiscalité directe et indirecte, qui représente 62 % du total des recettes de fonctionnement, diminuent de 4,6 % en 2013 (124,7 milliards de F CFP), après avoir atteint un niveau exceptionnellement haut en 2012 (130,8 milliards). Les recettes fiscales reversées³, quant à elles, augmentent de 4,8 %, pour s'établir à 37,9 milliards de F CFP.

Les recettes d'investissement augmentent fortement, passant de 17,2 à 48,7 milliards de F CFP. Cette hausse est imputable principalement aux mouvements d'ordre, consécutifs à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M52 dont la collectivité s'est conformée depuis

1 L'année 2013 a également été marquée par l'abandon d'une créance de l'État de 289,4 millions d'euros (ou 34,5 milliards de F CFP) à la Nouvelle-Calédonie relative à l'avance perçue par l'État au titre de la fiscalité sur le nickel.

² 855,5 milliards de F CFP en 2012. Donnée du PIB 2013, non disponible.

³ Outre le financement des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des recettes fiscales aux établissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires, à l'exemple du produit de la TSS (taxe de solidarité sur les services) affecté à l'Agence sanitaire et sociale depuis 2010.

2012. La Nouvelle-Calédonie est engagée dans une politique volontariste d'investissement, qui se traduit par un nouveau recours à l'emprunt (6,1 milliards de F CFP, après 8,1 milliards en 2012 et 1,6 milliard en 2011).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 205,1 milliards de F CFP, en hausse de 7,6 % par rapport à 2012. Elles sont constituées pour moitié des dotations aux collectivités qui s'établissent à 101,7 milliards de F CFP, en progression de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Après avoir diminué en 2012, les dépenses de personnel, qui représentent 7 % des dépenses de fonctionnement, ressortent en hausse (+3,3 %) et retrouvent leur niveau de 2011.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 46,1 milliards de F CFP en 2013, après 20,3 milliards en 2012. Cette augmentation est due en partie aux mouvements d'ordre. Les immobilisations corporelles et incorporelles progressent également, portées par la hausse des différents projets engagés par le territoire.

Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie⁽¹⁾

				Variation
Milliards de F CFP	2011 ⁽²⁾	2012 ^(p)	2013 ^(p)	2013/2012
Recettes de fonctionnement	201,8	203,2	200,4	-1,4%
dont impôts directs	66,8	77,2	73,9	-4,3%
dont impôts indirects	51,9	53,5	50,7	-5,2%
dont recettes fiscales reversées	31,9	36,2	37,9	4,8%
Recettes d'investissement	12,2	17,2	48,7	183,2%
dont dette	1,6	8,1	6,1	-24,1%
dont ordre	6,7	2,9	20,9	ns
Dépenses de fonctionnement	172,9	190,6	205,1	7,6%
dont dépenses de personnel	13,7	13,2	13,6	3,3%
dont dotations aux provinces	67,6	72,6	78,6	8,2%
dont dotations aux communes	19,6	21,2	23,1	9,0%
Dépenses d'investissement	12,2	20,3	46,1	<i>127,4%</i>
dont dette	0,8	4,8	5,0	4,5%
dont immobilisations corporelles	5,9	11,2	17,4	55,5%
dont immobilisations incorporelles	3,6	3,8	5,3	40,3%
dont ordre	0,0	0,2	17,9	ns
Total des recettes	214,0	220,4	249,1	13,0%
Total des dépenses	185,1	210,9	251,1	19,1%
Solde budgétaire	28,8	9,6	-2,0	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses : droits mandatés, (2) chiffres rectifiés, (p) provisoire Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

2.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES¹

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses par habitant sont plus élevées en Province des Îles Loyauté et en Province Nord qu'en Province Sud.

¹ Les budgets primitifs pouvant poser des problèmes d'exhaustivité, les données présentées concernent les comptes administratifs disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

La Province Sud

Avec des recettes presque égales aux dépenses, la Province Sud parvient en 2012 à obtenir un compte quasi-équilibré. Les dépenses s'établissent à 59,0 milliards de F CFP.

Les secteurs les plus importants de dépenses concernent l'enseignement, la santé et le social et l'administration générale. Représentant 77 % des dépenses globales, les dépenses de fonctionnement atteignent 45,6 milliards de F CFP. Elles sont constituées à 41 % des frais de personnel, en diminution sur l'année grâce à une baisse de 1,2 % de la masse salariale. Les dépenses d'investissement progressent de 21 % en un an, à 13,4 milliards de F CFP. Les recettes globales s'élèvent à 59,0 milliards, dont 71 % de dotations reçues. Ces dernières augmentent de 11,8 % et expliquent la hausse des recettes de fonctionnement (+7,7 %). Les recettes d'investissement reculent, à 10,8 milliards de F CFP en 2012 contre 13,7 milliards en 2011.

La Province Nord

Le solde budgétaire de la Province Nord reste nettement bénéficiaire, à 8,1 milliards de F CFP en 2012, après +9,6 milliards en 2011. Les dépenses représentent 45,1 milliards, dont 12,3 milliards destinés à l'investissement. Les premiers postes de dépenses sont la protection et l'action sociale (17 % des dépenses globales) et l'enseignement (16 %). Les recettes globales augmentent de 1,3 % sur un an pour s'établir à 53,2 milliards de F CFP. Les recettes de fonctionnement croissent (+19,5 %) tandis que les recettes d'investissement fléchissent (-22,0 %).

La Province des Îles Loyauté

En 2012, le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté est quasiment équilibré. Les dépenses atteignent 18,4 milliards en 2012, dont 4,0 milliards au titre de l'investissement. Les recettes restent stables, à 18,2 milliards de F CFP. L'augmentation des recettes de fonctionnement tirée par les dotations reçues compense la baisse des recettes d'investissement.

Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté

	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté	
Milliards de F CFP	2011	2012 ⁽¹⁾	2011	2012 ⁽¹⁾	2011	2012 ⁽¹⁾
Recettes de fonctionnement	44,7	48,1	29,5	35,3	14,2	15,3
dont dotations reçues	37,3	41,7	nd	nd	12,8	14,7
Dépenses de fonctionnement	44,6	45,6	23,7	32,8	13,2	14,5
dont frais de personnel	19,2	18,7	nd	nd	4,4	4,5
Recettes d'investissement	13,7	10,8	23,0	18,0	3,8	2,9
Dépenses d'investissement	11,1	13,4	19,2	12,3	3,6	4,0
dont immobilisations en cours	4,8	6,0	nd	nd	1,5	1,3
Total des recettes	58,4	59,0	52,5	53,2	18,0	18,2
Total des dépenses	55,7	59,0	42,9	45,1	16,8	18,4
Solde budgétaire	2,7	-0,1	9,6	8,1	1,3	-0,2
Dépenses globales par habitant (milliers F CFP)	292	304	946	991	1 078	1 259

⁽¹⁾ les comptes administratifs suivent l'instruction budgétaire et comptable M52

Sources : Provinces Sud, Nord et Iles Loyauté

2.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

En 2012, les recettes des communes s'élèvent à 66,6 milliards de F CFP, en hausse de 1,5 %, tirées uniquement par la progression des recettes de fonctionnement (+5,9 %). Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes et les recettes fiscales (fiscalité reversée et autres impôts et taxes) augmentent respectivement de 7,1 % et de 6,3 % contribuant à la hausse des recettes de fonctionnement. Les recettes d'investissement, en revanche, diminuent (-8,1 %) en raison d'une baisse des dettes (dettes bancaires et autres dettes).

Les dépenses des communes croissent de 3,3 %, tirées par la hausse des dépenses de fonctionnement (+4,7 %) et d'investissement (+0,8 %). Parmi les dépenses d'investissement, les communes ont consacré, comme en 2012, 18 milliards de F CFP aux dépenses d'équipement.

Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2010	2011	2012	<i>Variation</i> 2012/2011
Recettes de fonctionnement	41,9	45,1	47,7	5,9%
Dépenses de fonctionnement	35,3	37,5	39,3	4,7%
Recettes d'investissement	21,7	20,6	18,9	-8,1%
Dépenses d'investissement	20,5	21,0	21,2	0,8%
Total des recettes	63,7	65,7	66,6	1,5%
Total des dépenses	55,9	58,5	60,4	3,3%
Solde budgétaire	7,8	7,2	6,2	-13,3%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

En 2012, l'épargne brute de l'ensemble des communes, qui mesure le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement et la capacité à se désendetter ou à investir, s'améliore de nouveau, à 9,4 milliards de F CFP (+7,1 %). L'épargne nette, qui représente la part disponible pour couvrir les investissements, est également en hausse (7,2 milliards de F CFP en 2012 contre 6,7 milliards en 2011). Le poids de la dette des communes (ratio dette / épargne brute) a de nouveau reculé, à 258 % (-10 points).

Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2010	2011	2012	<i>Variation</i> 2012/2011
Epargne brute	7,4	8,8	9,4	7,1%
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	17,8%	19,6%	19,8%	+0,2 pt
Remboursement de la dette en capital	2,1	2,1	2,2	4,6%
Epargne nette (épargne brute - remboursement de la dette)	5,3	6,7	7,2	7,9%
Dette à la fin de l'exercice	20,5	23,6	24,3	3,1%
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	276%	268%	258%	-10 pts

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

CHAPITRE III Les secteurs d'activité

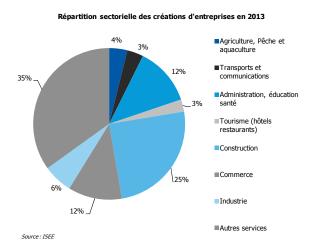
Section 1 Aperçu général

Le nombre d'entreprises recensées en Nouvelle-Calédonie augmente modérément en 2013. Il atteint 57 277, en hausse de 2,0 % par rapport à fin 2012. Plus des deux tiers des entreprises exercent dans les services. Les secteurs de la construction d'une part et de l'agriculture, sylviculture et pêche d'autre part, concentrent un nombre significatif d'entreprises (15 % et 11 % respectivement).

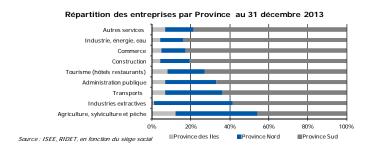
Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre			Variation
Nombre d'entreprises	2012	2013	2013
Agriculture,sylviculture,pêche	6 532	6 424	-1,7%
Industrie	2 868	2 888	0,7%
Industries extractives	92	96	4,3%
Industrie manufacturière	2 627	2 637	0,4%
Énergie et eau	149	155	4,0%
Construction	8 891	8 758	-1,5%
Services	37 945	39 313	3,6%
Commerce	4 205	4 302	2,3%
Tourisme (hotels restaurants)	1 171	1 204	2,8%
Transports	1 923	1 957	1,8%
Services aux entreprises	7 147	7 315	2,4%
Activités immobilières	7 697	8 083	5,0%
Administration publique	106	106	0,0%
Autres services (éducation, santé,)	15 590	16 240	4,2%
Total	56 130	57 277	2,0%

Source : ISEE - RIDET

En 2013, le secteur des autres services marchands (services aux entreprises et immobilier notamment) concentre 35 % de la création d'entreprises, suivi de la construction (25 %) et des services non marchands (administration, éducation et santé) qui pèsent 12 %. À l'inverse, la part des créations d'entreprises dans le secteur « agriculture, pêche et aquaculture » ne représente que 4 % de la création d'entreprises.



Près de 75 % des entreprises sont implantées¹ en Province Sud, particulièrement dans le secteur des services, la construction ou l'industrie. Le secteur « agriculture, pêche et aquaculture et les industries extractives sont, pour leur part, bien représentés en Province Nord.



Sur 57 277 entreprises existantes, 88 % ne comptent aucun salarié et 98 % en emploient moins de 10. Les entreprises de plus de 10 salariés se concentrent dans les secteurs de l'énergie et eau, des industries extractives et de l'administration publique.

Taille des entreprises par secteur d'activité (en %) au 31 décembre 2013

	Sans	1 à 4	5 à 9	supérieur à
	Salarié	salariés	salariés	10 salariés
Agriculture, sylviculture et pêche	94	5	1	1
Industrie	78	11	5	6
Énergie et eau	63	19	6	12
Industries extractives	43	19	11	27
Construction	87	8	2	2
Commerce	69	19	6	6
Tourisme (hotels restaurants)	62	23	6	8
Transports et communications	78	15	3	4
Autres services	93	5	1	1
Administration publique	28	7	5	60
Total	88	7	2	2

Source: ISEE - RIDET

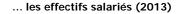
¹ Les données présentées ici concernent le lieu d'implantation du siège de l'entreprise.

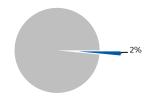
Section 2 L'agriculture, la pêche et l'aquaculture

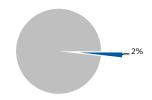
1. Aperçu structurel

Le poids du secteur de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture dans ...

... la création de richesses (2009)

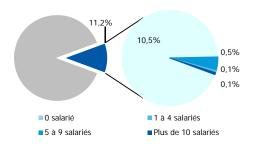






... la démographie d'entreprises (2013)

... les créations d'entreprises (en 2013)





2. L'aménagement foncier et le développement rural

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

Créé en 1988, l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'État qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier¹.

2 – un ensemble d'actions visant à favoriser le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme et, plus largement, de toutes les terres coutumières.

L'ADRAF travaille selon deux axes :

1 – une action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

Il s'agit d'aider à la sécurisation du foncier et d'accompagner la mise en place de projets de développement économique et d'aménagement sur terres coutumières.

¹ L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret du Conseil d'État pris sur proposition du Congrès qui doit préciser la date et les modalités du transfert (aucun calendrier pour le transfert de l'agence n'a été établi jusqu'à présent).

L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2013

En 2013, 9 décisions d'attribution ont été prises par l'ADRAF, représentant une superficie totale de 767 hectares. Les attributions actées sur l'année (actes établis par le service France-Domaine) portent sur une superficie de 2 045 hectares. Les bénéficiaires sont 2 tribus, 5 groupements de droit particulier local (GDPL) et 1 particulier. Parallèlement, l'ADRAF a pris la décision d'acquérir deux propriétés (96 hectares au total) et a acquis un terrain de 46 hectares. Suite à ces opérations, le stock foncier de l'agence s'élève à 12 589 hectares en fin d'année (dont 80 % situés en province Nord et 20 % en province Sud).

La sécurisation foncière

L'ADRAF intervient dans l'accompagnement des clans et des familles pour formaliser les règles de gestion de leurs terres coutumières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...). En 2013, l'agence a participé à la rédaction de 16 mises à disposition foncière, principalement sous forme de baux ruraux. Les superficies concernées (majoritairement de 100 à 400 hectares) sont destinées à l'élevage bovin. La quasi-totalité (90 %) de la superficie (1 800 hectares) est située sur la côte Ouest de la province Nord contrairement à l'année 2012, qui concernait principalement la côte Est. L'ADRAF est également mobilisée pour formaliser des décisions de répartition foncière sur terres coutumières afin de consolider les accords locaux et pour des actions de médiation visant à trouver des solutions aux conflits fonciers.

La valorisation des terres coutumières

L'ADRAF met son savoir-faire au service des collectivités, notamment par l'élaboration d'études foncières. En 2013, l'agence a réalisé une étude visant à recenser les surfaces agricoles disponibles sur terres coutumières en province Nord et une étude foncière portant sur le domaine provincial de Gouaro Deva. Suite à la demande de plusieurs collectivités, elle a également engagé un travail sur les différentes pratiques en matière de mise à disposition sur terres coutumières.

Le développement rural

L'ADRAF accompagne, avec ses partenaires, la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local à l'échelle communale. Elle favorise l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de périmètres locatifs. Quatre périmètres ont ainsi été mis en place depuis plusieurs années sur le stock foncier de l'agence, sur les communes de Bourail, La Foa et Païta.

3. La régulation des marchés agricoles

L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient sur la formation des prix, l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation), ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

En 2013, le montant des interventions de l'ERPA s'élève à plus de 2 milliards de F CFP, en progression de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée à la

mise en place de nouvelles mesures, notamment dans le transport des fruits et légumes et de soutien du prix de la viande porcine. Après un tassement en 2011, la section «soutien des prix» progresse pour la deuxième année consécutive (+23 %). Elle constitue près de 74 % de l'enveloppe globale, dont 30 % destinés au soutien des prix à l'exportation. Les aides à la réduction des coûts de production (12 % du total des interventions), augmentent quant à elles de 17 % sur un an.

Dépenses effectives						
2011 2012		2013		Variation		
Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2013/2012
1 408	100%	1 694	100%	2 035	100%	20%
191	14%	215	13%	253	12%	17%
928	66%	1 222	72%	1 499	74%	23%
155	11%	151	9%	157	8%	4%
80	6%	47	3%	47	2%	-1%
	Montant 1 408 191 928 155	Montant Part 1 408 100% 191 14% 928 66% 155 11%	2011 201 Montant Part Montant 1 408 100% 1 694 191 14% 215 928 66% 1 222 155 11% 151	2011 2012 Montant Part Montant Part 1 408 100% 1 694 100% 1 91 14% 215 13% 928 66% 1 222 72% 155 11% 151 9%	2011 2012 2018 2019	2011 2012 2013 Montant Part Montant Part Montant Part 1 408 100% 1 694 100% 2 035 100% 1 191 14% 215 13% 253 12% 928 66% 1 222 72% 1 499 74% 155 11% 151 9% 157 8%

Source : ERPA

4. La production d'origine animale

4.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la production d'origine animale est traitée majoritairement par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF). En 2013, cet établissement représente 82 % de la quantité de viande bovine abattue et 68 % des abattages de viande porcine. Le complément est réalisé en grande partie par les bouchers de l'intérieur. Les volumes de viande bovine abattus par l'OCEF restent quasiment stables (-1,1 %), tandis que ceux réalisés par les bouchers de l'intérieur diminuent de 13 %. Au final, la production totale de bovins s'établit à 3 294 tonnes, soit une baisse de 3,6 % par rapport à 2012. Sur la même période, la valeur de la production suit la même tendance, reculant de 2,9 %, malgré un prix moyen de la viande en hausse de 0,7 %, à 497 F CFP/kg.

Principales productions animales (avec prestations de services)

Tonnes / millions de F CFP	2011		2012 ^(a)		2013 ^(p)		Variations 13/12	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Bovins	3 414	1 493	3 416	1 686	3 294	1 637	-3,6%	-2,9%
Porcins	2 425	1 110	2 557	1 176	2 670	1 311	4,4%	11,5%
Cervidés	195	99	169	87	200	103	18,3%	18,0%

(p) : données provisoires ; (a) : chiffres actualisées

Sources: OCEF, ERPA, DAVAR

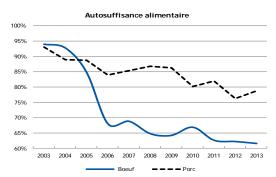
Selon le dernier recensement agricole de 2012, l'élevage bovin a perdu un quart de son cheptel en 10 ans et la surface agricole a diminué en proportion semblable. Le développement de l'industrie du nickel et l'urbanisation autour de ces nouveaux bassins d'emplois ont absorbé une partie de la main d'œuvre agricole.

La production porcine, quant à elle, continue de progresser en 2013 (+4,4%), pour un total de 2 670 tonnes de viande abattue. Cette tendance tient principalement de l'augmentation

des abattages réalisés par l'OCEF (+7 %), alors que ceux des bouchers de l'intérieur restent stables. Parallèlement, la valeur de la production croît de 11,5 %, traduisant une hausse du prix moyen de la viande à 491 F CFP/kg, soit +6,8 % sur un an. Suite au protocole d'accord sur l'accompagnement et le soutien financier apportés par la Nouvelle-Calédonie à la filière porcine, les prix d'achat de l'OCEF des carcasses locales de viandes porcines, qui n'avaient pas évolué depuis 1997, augmentent de 25 F CFP/kg au dernier trimestre 2013.

4.2 LES IMPORTATIONS

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales, restant ainsi fortement dépendante des importations. En 2013, le taux d'autosuffisance alimentaire des filières bovines demeure à 62 % (en volume). Pour les filières porcines, il s'améliore légèrement, s'établissant à 79 % en volume (contre 76 % en 2012).



Sources: DAVAR, calculs IEOM

Avec 2 052 tonnes, la quantité de viandes bovines importées diminue de -1 % en 2013. En valeur, les importations atteignent 1 474 F CFP, soit -3 % par rapport à 2012, en liaison notamment avec la baisse du prix d'achat moyen de l'OCEF de 2 %. La Nouvelle-Zélande demeure le principal fournisseur de viande bovine du territoire, avec près de 67 % des quantités importées.

Après avoir connu une forte croissance sur la période 2011-2012 (+49 % en volume et +77 % en valeur), les importations de viande porcine se replient de 10 % en quantité et de 14 % en valeur en 2013. Sur la même période, le prix d'achat moyen de l'OCEF des viandes et abats porcins diminue de 5 % sur un an, restant néanmoins plus élevé qu'en 2011 (+13 %).

5. Les fruits et les légumes

En Nouvelle-Calédonie, la production locale fruitière commercialisée provient en grande partie de la province Sud (72 %), suivie par la province Nord (26 %) et la province des Îles (2 %). Elle est constituée principalement d'oranges (30 % du total produit), de bananes (22 %) et de pastèques (12 %). En 2013, la production fruitière commercialisée, qui avait atteint de bons résultats en 2012, ressort pénalisée par les aléas climatiques. Elle s'établit à 4 610 tonnes, soit -10 % sur un an. Cette baisse se retrouve notamment sur de nombreux produits issus de l'arboriculture, et notamment les oranges (-3,6 %). En revanche, la production de bananes et pastèques est en hausse de respectivement 1,2 % et 10,5 %.

Les importations de tous fruits confondus s'élèvent à 4 795 tonnes (+1 % sur un an), composées essentiellement de pommes, poires et raisins. La Nouvelle-Zélande et l'Australie en sont les principaux fournisseurs, captant respectivement 45 % et 29 % du total importé.

Concernant les légumes, la production calédonienne commercialisée s'élève à 10 687 tonnes en 2013 (-8,1 % sur un an). Cette baisse s'explique principalement par la chute de la

production de pommes de terre (-90,6 %)¹, compensée qu'en moindre partie par l'augmentation de la production de salades (+4,6 %) et tubercules (+89 %). A l'inverse, les importations augmentent de 12 % sur un an, grâce notamment à une hausse des volumes importés de pommes de terre en provenance principalement du marché néo-zélandais.

Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2011	2012	2013 ^(p)	<i>Variation</i> 2013/2012
Fruits	4 014	5 119	4 610	-9,9%
dont bananes dessert	768	1 025	1 037	1,2%
dont oranges	1 197	1 395	1 345	-3,6%
dont pastèques	491	513	566	10,5%
Légumes	11 562	11 625	10 687	-8,1%
dont squashs	2 491	2 855	2 724	-4,6%
dont pommes de terre	1 695	1 669	160	-90,4%
dont salades	1 502	1 461	1 624	11,2%

⁽p): données provisoires

Sources: DAVAR, OCEF, ERPA, Chambre d'agriculture, Arbofruits

6. La pêche

LES EXPORTATIONS DE THONS PENALISÉES PAR LA BAISSE DES PRIX DE VENTE

En 2013, la production hauturière se replie légèrement, en raison d'un effort de pêche moins important. Les quantités pêchées, constituées majoritairement de thonidés, restent toutefois au-dessus de la moyenne de ces dix dernières années. Sur un an, le volume des thons exportés se stabilise, alors que la forte baisse du prix de vente fait chuter les recettes des exportations.

6.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien, selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

- la pêche lagonaire, à partir de navires de petite taille, est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries). Les exportations d'holothuries se redressent en 2013 (+35 % en valeur), tandis que les exportations de trocas continuent de progresser (+30 %);
- la pêche côtière est pratiquée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 miles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. Les prises sont commercialisées sur le marché local. En 2013, la filière compte 189 navires armés² (158 en Province Nord, 29 en Province Sud et 2 en Province des Îles) pour un total de 387 marins embarqués (317 en Province Nord, 68 en Province Sud et 2 en Province des Îles);

 $^{^{1}}$ La production de pommes de terre a été impactée par le mildiou en 2013. Une surveillance a été mise en place sur les parcelles infectées et une réflexion a été lancée pour implanter des cultures de substitution (maïs, riz).

² Un navire armé est un navire qui dispose d'une autorisation de pêche délivrée par la Province où l'activité est exercée et ayant déposé un rôle d'équipage (titre de navigation) ouvert auprès de SMMPM (Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes).

- la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés, en partie, sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi). En 2013, la filière compte 19 navires armés pour un total de 185 marins embarqués¹.

6.2 LA PRODUCTION HAUTURIÈRE EN REPLI

En 2013, l'effort de pêche est légèrement moins élevé qu'en 2012, avec 342 campagnes de pêche réalisées (-3 sur un an) et un nombre d'hameçons mis à l'eau en baisse de 8 %. Compte tenu de cette tendance, la production hauturière se replie de 1,3 %. Cette diminution concerne principalement les thons jaunes (-7,4 %) les marlins (-15,5 %) et le requin mako, dont la pêche est interdite depuis fin avril 2013.



Sources: ISEE , Direction Régionale des Douanes

En revanche, les prises de thons blancs et obèses s'inscrivent en hausse respectivement de 1,0 % et 4,1 %. Le thon blanc demeure l'espèce majoritaire, représentant près de 65 % des captures.

Pêches de palangriers

					Variation
Tonnes	2010	2011	2012	2013	13/12
Thons blancs	1 939	1 736	1 713	1 732	1,1%
Thons jaunes	505	585	573	531	-7,4%
Thons obèses	44	41	49	51	4,1%
Marlins	117	154	123	104	-15,0%
Espadons	8	10	10	9	-13,2%
Requins Makos	10	10	13	2	-86,0%
Divers	236	260	227	247	8,8%
Total	2 859	2 796	2 708	2 675	-1,2%

Source: SMMPM

Le marché local est le principal débouché de la pêche de thons

Plus de 33 % de la quantité des thons pêchés est destinée à l'exportation, la partie restante étant vendue sur le marché local, jugé plus rentable. En 2013, la quantité de thon exportée se stabilise autour de 775 tonnes (-0,5 % sur un an). Toutefois, la recette des exportations chute de 36 % sous l'effet de la baisse du prix de vente. Le marché japonais demeure le principal client captant 35 % des livraisons totales de thons (-17 % sur un an).

¹ Pour la pêche hauturière, les marins doivent être inscrits au rôle d'équipage et s'être embarqués au moins une fois à bord d'un navire. Pour la pêche récifo-lagonaire, les marins doivent être inscrits dés l'ouverture du rôle d'équipage.

7. L'aquaculture

LES EXPORTATIONS DE CREVETTES PROGRESSENT MAIS LA FILIÈRE RESTE FRAGILE

L'aquaculture de crevettes confirme sa reprise amorcée en 2012. Soutenues principalement par la demande japonaise, les quantités livrées de crevettes s'inscrivent à nouveau en hausse (+6,3 %), même si elles restent bien en deçà de leur moyenne décennale. Toutefois, la filière demeure fragile et soumise à des problèmes de sous-production des écloseries. La baisse des densités à l'ensemencement (-15 %) se répercute sur les volumes de production (-4,6 %), malgré une nette amélioration des rendements des post-larves ensemencées.

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière de la crevette. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice du territoire (1,3 milliard de F CFP en 2013). En expansion jusqu'en 2005, ce secteur a connu, depuis, un recul sensible de sa production et de ses exportations dû notamment à des problèmes d'ordre biologique, auxquels s'est ajoutée une pénurie de post-larves. Cette filière connaît ainsi des difficultés, depuis plusieurs années, mais dispose de marges de manœuvre et d'un potentiel de développement en termes de sites de production et d'extension de fermes, en grande partie en Province Nord. Elle joue ainsi un rôle important dans le « rééquilibrage économique » du territoire.

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes reste marginale. Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché métropolitain. Depuis quelques années, la filière met en place une politique commerciale innovante pour différencier son produit sur des marchés de niches bien spécifiques et plus rémunérateurs. C'est le cas notamment de la marque « Obsiblue », lancée par la SOPAC (Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens) : cette crevette haut de gamme, dont le poids dans la production locale reste faible, est utilisée dans la grande restauration en métropole.

7.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTES »

7.1.1 Une filière intégrée, exposée à des risques particuliers

La filière calédonienne comprend des provendiers (fournisseurs des aliments destinés aux crevettes), des écloseries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière : il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics. La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires (apparitions de pathologies...) ou encore des risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmission de problèmes pathologiques ou économiques...).

7.1.2 La production toujours pénalisée par les difficultés des écloseries

Quatre écloseries étaient en activité en 2013 : celles de Mara (Moindou), de Montagnès (Païta), du Nord (Koné) et l'écloserie d'EORI (Bourail). Durant la campagne 2012/2013, la production de post-larves était inférieure à 2011/2012 de 15 %. Elle a permis néanmoins de répondre à la demande des fermes, moins importante sur cette campagne compte tenu d'une

diminution des surfaces d'élevage utilisées (-10 %) et des densités à l'ensemencement (-11,5 %).

Les volumes produits sont en léger retrait (-4,6 %), malgré un rendement par million de post-larves ensemencées qui progresse sensiblement (+13,6 %), sans toutefois retrouver le niveau des meilleures campagnes. Le rendement par hectare des fermes reste stable (2,4 t/ha) mais en deçà de ceux observés cinq ans auparavant (plus de 3,5 t/ha). La surface totale de production s'établit à 662 ha pour 18 fermes en exploitation, dont la nouvelle ferme de Ouazangou Kaala-Gomen, entrée en activité pour la campagne 2012/2013.

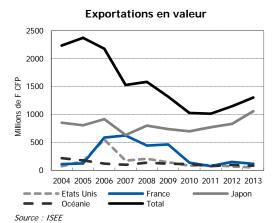
Production de post-larves et de crevettes

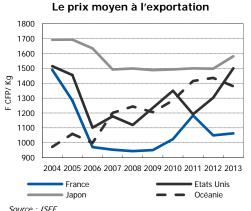
	10/11	11/12	12/13	Variation
Ecloseries				
Production (millions de post-larves)	125	161	137	-15,0%
Nombre d'écloseries	5	5	4	-20,0%
Nombre d'élevages	89	98	91	-7,1%
Fermes aquacoles				
Production (tonnes)	1 474	1 643	1 568	-4,6%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	688	689	662	-3,9%
Nombre de fermes	17	17	18	5,9%
Nombre d'élevages	89	98	91	-7,1%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	11,69	10,08	11,45	13,6%
Rendement par hectare (t/ha)	2,14	2,38	2,37	-0,4%

⁽¹⁾ millions de post-larves par bassin

Sources: ERPA

7.1.3 Les exportations de crevettes soutenues par la demande japonaise





L'essentiel de la production de crevettes est destiné à l'exportation (56 % en 2013). Le volume de crevettes exportées s'élève à 868 tonnes (+6,3 %), mais reste bien en deçà de la moyenne décennale (1 079 tonnes). Cette hausse tient principalement de l'augmentation des quantités vendues sur le marché japonais (+20,5 %), plus exigeant mais aussi plus rémunérateur. Le Japon demeure de loin le premier débouché de la filière, captant près de 77 % du volume total exporté (668 tonnes). En revanche, les livraisons à destination du marché

métropolitain, qui avaient donné quelques signes de reprise en 2012, sont fortement en repli en 2013 (-24,3 %). Sur les dix dernières années, les quantités livrées en métropole ont chuté de plus de 85 %, en raison notamment de la présence d'autres concurrents et le déploiement par le territoire d'une stratégie commerciale vers des clients plus rémunérateurs. Sa part de marché s'établit ainsi à peu plus de 12 % en 2013. Les exportations vers les États-Unis, quant à elles, enregistrent une nouvelle baisse (-37,2 %), tout comme celles vers les pays d'Océanie (-11,7 %), pénalisées notamment par la suspension des ventes à destination de la Polynésie française et du Vanuatu.

En 2013, le prix moyen des crevettes exportées s'est apprécié (+7,1 %), pour s'établir à 1 500 F CFP/Kg. Cette évolution est principalement liée à la hausse du prix à l'export vers le Japon (+5,6 %) et la France métropolitaine (+1,3 %), compensant ainsi la baisse du prix moyen d'achat en Australie (-6,5 %).

7.2 UN SECTEUR SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement du développement des fermes aquacoles est encouragé par un dispositif d'incitation fiscale et des programmes de soutien à l'investissement des Provinces. Les aides allouées à la filière aquacole ont atteint des niveaux importants depuis 2008, en lien avec la crise de la filière. La plus grande partie des aides provient de l'ERPA; elles sont stables depuis 3 ans, autour de 300 millions de F CFP. Les aides à l'exportation de l'ERPA sont versées directement aux ateliers sur la base des exportations, permettant d'améliorer le niveau de rémunération des fermes d'une part et d'inciter une réorganisation progressive de la filière en favorisant le respect des objectifs d'exportation, d'autre part.

Aides publiques à la filière aquacole

Millions de F CFP	2010	2011	2012	2013
ERPA	530,0	281,7	330,2	338,4
Aides à l'exportation	509,4	223,7	299,9	300,3
Aides au transport (Provinces)	14,5	14,9	18,3	22,3
Aides à l'observatoire du GFA	-	-	-	-
Aides au FICE*	-	-	-	-
Etudes, recherches, audit	6,0	43,1	12,0	15,7

^{*} Fond d'Intervention Crevettes Export

Source: ERPA

La filière bénéficie également d'un appui scientifique et technique sous la forme de programmes de recherche et développement menés par l'Ifremer sous l'égide d'un accord cadre (pluri-thématique) et d'une convention particulière (propre à la crevetticulture) avec l'État, le Gouvernement et les Provinces de la Nouvelle-Calédonie.

Sur la période 2012-2015, le programme de recherche et développement vise à optimiser les performances de la filière crevetticole dans son ensemble suivant six objectifs spécifiques : 1. optimiser et sécuriser les performances d'élevage des géniteurs; 2. optimiser et sécuriser les performances d'élevage des larves; 3. caractériser les facteurs de risques de l'élevage en bassin; 4. intégrer l'ensemble des processus à l'échelle de la filière; 5. améliorer les outils pour la recherche, le développement et le suivi ; et 6. fournir des avis et de l'expertise au bénéfice de la filière. Le coût du projet est estimé à 500 millions de F CFP (80 % Ifremer, 13 % Gouvernement et 7 % pour les trois Provinces).

Section 3 L'industrie et l'artisanat

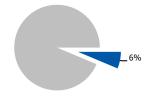
1. L'industrie

1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le poids du secteur de l'industrie (hors « nickel » et « énergie ») dans...

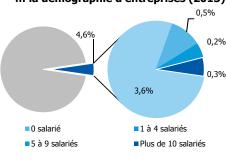
... la création de richesses (2009)

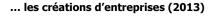
... les effectifs salariés (2013)





... la démographie d'entreprises (2013)







Source : Isee

L'industrie (hors « industrie extractive » et « énergie ») représentait en 2009, 6 % de la création de richesses sur le territoire. En 2013, ce secteur emploie 5 % des effectifs salariés¹ et génère 6 % des créations d'entreprises.

Nombre et effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Industries manufacturières	2 172	2 347	2 429	2 516	2 603	3,5%
dont 0 salariés	1 673	1 815	1 887	1 963	2 032	3,5%
dont 1 à 19 salariés	439	467	473	484	496	2,5%

Sources: RIDET, CAFAT, ISEE

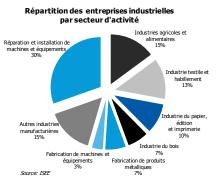
Fin 2013, l'industrie manufacturière compte 2 603 entreprises et enregistre un taux de croissance de 3,5 % sur l'année et de 3,7 % par an en moyenne sur la période 2009-2013.

¹ Le secteur de l'industrie au sens large (en incluant le nickel et l'énergie) représente environ 13 000 emplois, soit 14,5 % du total des emplois, fin 2013.

Le dynamisme du secteur est principalement porté par la création d'entreprises unipersonnelles, ces petites structures composant à 78 % le tissu industriel calédonien.

En 2013, la croissance du secteur est essentiellement portée par l'industrie agroalimentaire (+8 %), la fabrication de produits métalliques (+8 %) et la réparation et installation de machines et équipements (+4 %).

Cette dernière activité concentre 30 % des entreprises du secteur et leur nombre a progressé de 32 % en 5 ans, compte tenu des besoins de manutention des deux nouvelles usines métallurgiques.



78 % des industries manufacturières sont localisées dans l'agglomération du Grand Nouméa. Dynamisé par le développement de la zone VKP (Voh–Koné –Pouembout), le nombre d'entreprises industrielles installées en Province Nord a progressé de 9 % en 2013, pour atteindre 284 unités.

1.2 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

Le développement du secteur de l'industrie manufacturière est confronté à des coûts d'investissement et de production élevés en raison d'un marché local restreint. Les pouvoirs publics locaux ont ainsi mis en place une politique volontariste de protection de la production locale et d'incitations fiscales.

1.2.1 La protection du marché local

La réglementation du commerce extérieur, compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} janvier 2000, vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant en conséquence la distribution des marchandises produites en Nouvelle-Calédonie.

LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALEDONIE

• Les mesures de restrictions quantitatives

Fixé chaque année par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Programme Annuel d'Importation (PAI) prévoit deux types de restrictions quantitatives à l'importation :

- Les contingents : exprimés en valeur ou en quantité, les contingents ont pour objet de limiter et de contrôler le volume des importations pour un produit donné.
- Les mesures de suspension interdisent l'importation de marchandises, quelles que soient leur origine et provenance (mesure STOP) ou seulement si elles ne sont pas originaires de l'Union européenne (mesure SHUE).

• Les mesures de protections tarifaires

Deux taxes conjoncturelles, révisées chaque année, sont exigibles sur les produits importés concurrents de ceux susceptibles d'être fabriqués localement :

- La TSPA: la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires est exigible sur les produits agricoles ou alimentaires importés, concurrents des productions locales.
- **La TCPPL**: la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale est exigible sur les produits d'importation transformés.

Les mesures prises peuvent prendre la forme soit de contingentement des importations, soit de protections tarifaires. La mise en place et le suivi de ces mesures sont assurés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). A la suite d'une décision du Tribunal administratif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé, fin 2011, les doubles protections qui s'appliquaient sur un certain nombre de produits importés afin que ne subsiste qu'un seul niveau de protection par produit, tarifaire ou contingentaire.

1.2.2 Les incitations fiscales

Outre les mesures de protection de marché, les entreprises calédoniennes peuvent bénéficier de régimes fiscaux privilégiés pour l'importation de biens d'investissement et de matières premières :

- Les biens d'équipement ou de production destinés aux entreprises calédoniennes peuvent être exonérés de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) dès lors qu'ils participent à l'activité de l'entreprise.
- Les matières premières et emballages entrants directement dans les procédés de fabrication de produits locaux peuvent être exonérés de TGI. Le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens, après obtention d'un agrément auprès du Comité des productions locales.

En 2013, le montant total des exonérations fiscales obtenues au titre des 2 régimes d'exonération s'élevait à 3 milliards de F CFP.

Montant des éxonérations de TGI (Taxes Générale à l'Importation)

(en millions de F CFP)	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Biens d'investissements	1 418	1 503	1 873	1 535	1 244	-19,0%
Secteur des matières premières	1 789	2 031	2 020	2 105	1 756	-16,6%
Total	3 207	3 534	3 893	3 640	3 000	<i>-17,6%</i>

Source : Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie

2. L'artisanat

2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2013, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA) recense 11 707 entreprises artisanales pour 16 803 personnes actives : 11 240 chefs d'entreprise, 5 222 salariés, et 341 apprentis, hors conjoints participant à l'activité.

En 2013, le nombre d'établissements artisanaux a légèrement fléchi (-2 %), en raison d'une augmentation des radiations (2 589 contre 2 468 en 2012). Le recensement effectué par la Chambre de métiers et de l'artisanat a ainsi enregistré 509 radiations d'entreprises inactives en 2013.

Parallèlement, le nombre d'immatriculations d'entreprises a progressé de 3 %, avec la création de 2 346 nouveaux établissements. Le nombre de salariés est également en hausse (+2 %), ce qui constitue une performance dans un contexte de ralentissement de l'économie calédonienne en 2013.

Évolution de l'artisanat au cours de la période 2009-2013

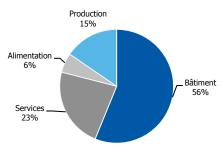
	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Nombre d'entreprises	11 465	11 480	12 144	11 945	11 707	-2,0%
Nombre de chefs d'entreprises	11 114	11 095	11 768	11 465	11 240	-2,0%
Nombre de salariés	4 743	5 559	5 758	5 115	5 222	2,1%
Nombre d'apprentis	456	412	406	386	341	<i>-11,7%</i>

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

La densité artisanale (entreprises artisanales rapportées à la population) est particulièrement élevée en Nouvelle-Calédonie. Elle atteint 477 entreprises pour 10 000 habitants, soit un niveau presque trois fois plus élevé qu'en métropole (177 entreprises pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2013). Cette densité témoigne de la dynamique économique et sociale de l'artisanat sur le territoire.

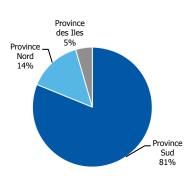
2.2 CARACTÉRISTIQUES

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité ...



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

... et par Province en 2013



Les entreprises individuelles sont largement majoritaires, représentant 81 % des établissements artisanaux (soit 9 459). Les structures sociétales (EURL, SARL et autres) regroupent 2 248 établissements, soit 19 % des établissements, en progression de deux points par rapport à 2012.

L'artisanat rassemble 271 activités différentes. Les établissements sont présents en majorité dans les secteurs du bâtiment (56 %) et des services (23 %). Les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'alimentation sont moins représentés (15 % et 6 % respectivement).

La Province Sud, avec 9 502 établissements répertoriés, concentre le plus grand nombre d'entreprises artisanales (81 %), suivie de la Province Nord (14 %) et de la Province des Îles (5 %). Avec des activités implantées jusqu'au cœur des tribus, l'artisanat constitue une véritable économie de proximité.

Au 31 décembre 2013, 2 651 artisans sur un total de 11 240 chefs d'entreprises, sont qualifiés dans leur métier, soit un taux de qualification de 24 %. En incluant les chefs

d'entreprise qui possèdent un diplôme professionnel mais non directement lié à leur métier, le taux de qualification professionnelle globale s'élève alors à 47 %.

2.3 LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Depuis 2010, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) met en œuvre les objectifs du troisième schéma directeur de l'artisanat (2010-2014), visant à développer et à accompagner de manière globale et cohérente ce secteur économique.

En 2013, plusieurs actions répondant à ce schéma directeur ont été réalisées : construction de l'extension du centre de formation Lucien MAINGET, stage préparatoire à l'installation pour les créateurs d'entreprise, demande de mise en place d'un système de retraite des travailleurs indépendants et propositions de réglementation de l'accès à certaines professions au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le centre de formation Lucien MAINGUET a accueilli 341 apprentis dans 15 métiers différents (coiffure, électricité, maintenance automobile, boucherie, serrurerie métallerie, etc.). Il a également organisé, pour 646 adultes, des formations généralistes (gestion d'entreprise, informatique, devis-facture) ou spécifiques et techniques (transport routier de personnes, calcul de prix, sensibilisation à l'amiante, réponse aux appels d'offres).

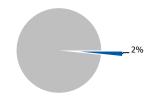
Les conseillers de la CMA ont réalisé en 2013 plus de 3 150 entretiens avec des artisans et porteurs de projets, et ont accompagné les entreprises artisanales sur l'ensemble du territoire via de nombreuses visites d'entreprises, réunions d'information et permanences dans les communes.

Section 4 L'énergie et l'eau

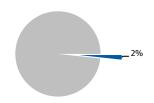
1. Aperçu structurel

Le poids du secteur de l'énergie dans...

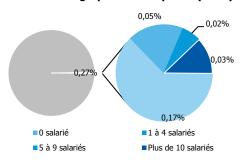
... la création de richesses (2009)



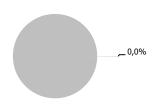
... les effectifs salariés (2013)



... la démographie d'entreprises (2013)



... les créations d'entreprises (2013)



Source : ISEE

2. L'énergie électrique

LES OPÉRATEURS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport et de réglementation de la distribution publique d'électricité :

- **la production** d'énergie électrique, soumise au régime de la concurrence, est assurée par ENERCAL et sa filiale Prony Energies, la Société Le Nickel (SLN), EEC (groupe GDF-Suez), et par des sociétés productrices d'énergies renouvelables : Alizée Energies (filiale d'EEC), Hélios Bay ou encore les sociétés EOLE, du groupe QUADRAN (né de la fusion entre Aérowatt et la société JMB Énergie en juillet 2013).

- **le transport** est un monopole de la Nouvelle-Calédonie, qui a cédé la gestion de ses ouvrages à la société ENERCAL. Un contrat de concession est en cours depuis 1972.
- la distribution est exercée, selon la commune, par ENERCAL ou EEC. Chaque commune concède ses réseaux de distribution à un opérateur avec lequel elle établit un contrat de concession.

2.1 LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La production électrique en Nouvelle-Calédonie est raccordée sur deux types de réseaux : un réseau interconnecté, aménagé sur la Grande Terre, et des réseaux autonomes répondant aux besoins énergétiques des communes non-raccordées ou non-raccordables au premier (communes de Bélep, Îles Loyauté et Île des Pins principalement).

	Réseau	Réseaux		
en MégaWatt (MW)	interconnecté	autonomes	Total	Part
Thermique	358,6	17,9	376,5	76,0%
Hydroélectrique	77,5	0,3	77,8	15,7%
Eolien	36,7	0,8	37,5	7,6%
Photovoltaïque	2,3	0,9	3,2	0,65%
Biomasse	-	0,2	0,2	0,04%
Puissance totale	475,1	20,1	495,2	100%

Sources: ENERCAL. EEC. AEROWATT

En 2013, la puissance installée globale du système électrique calédonien reste stable à 495,2 MW, dont 96 % sont raccordés au réseau interconnecté. Ce réseau est alimenté par les centrales thermiques de Prony, Doniambo, Ducos, et Népoui (72 % du total). La capacité de production des énergies renouvelables, quant à elle, s'établit à 118,7 MW (24 % de la puissance installée totale), dont 66 % est d'origine hydroélectrique (77,8 MW).

Avec 450 MW, ENERCAL gère 91 % de la puissance installée du système électrique calédonien, grâce à ses moyens propres de production (190 MW), aux installations de sa filiale Prony Energies (100 MW) et à la centrale à flamme de Doniambo (160 MW), dont elle est gestionnaire pour le compte de la SLN. ENERCAL est aussi le seul producteur d'énergie hydraulique, disposant d'un parc de trois aménagements hydroélectriques (Yaté, Néaoua et Tu) et neuf microcentrales hydrauliques.

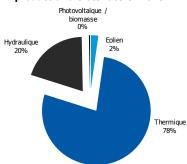
2.2 LA PRODUCTION

En 2013, la production électrique totale s'élève à 2,3 milliards de kWh, soit +1,5 % sur un an. Cette hausse modérée est portée principalement par l'augmentation de la production d'énergie d'origine hydraulique (+14 %), consécutive à l'abondance des précipitations au cours de l'année.

La production d'origine thermique diminue de 1 % mais demeure prépondérante (78 % du total). La production d'origine renouvelable continue de progresser (+11 % sur un an), atteignant 22 % du mix énergétique total.

Grâce au potentiel naturel calédonien une part importante des énergies renouvelables sont d'origine hydroélectrique. Les autres énergies, quant à elles, restent encore marginales.

Répartition par source de la production d'électricité en 2013



Sources: ENERCAL, EEC, Aerowatt

La production éolienne, en baisse de 9 % sur l'année, s'établit désormais à 2 % du mix total (contre 3 % en 2012) ; alors que le photovoltaïque en représente à peine 0,3 %, malgré une augmentation de 4,5 % du nombre des installations concédées (690 au total).

2.3 LA CONSOMMATION

La consommation électrique se caractérise par des besoins élevés pour l'industrie métallurgique, qui consomme en 2013 près de 64 % de l'électricité distribuée. Le reste (36 %) est destiné à la distribution publique, qui inclut les consommations des ménages calédoniens et les contrats professionnels (hors métallurgie).

Sur l'année, la consommation globale d'électricité ressort légèrement en baisse (-0,4 %), pour un total de 2 248 millions de kWh consommés. Cette diminution concerne principalement le secteur de la distribution publique (-2,4 %), alors que le secteur métallurgique progresse de 0,8 %, en lien avec le regain d'activité de l'usine du Sud.

Consommation d'électricité globale

						Variation
Millions kWh	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Distribution Publique (DP)	728	763	797	829	809	- 2,4%
dont EEC	484	501	513	520	515	- 1,0%
dont ENERCAL	202	224	250	273	261	- <i>4,7%</i>
dont pertes liées à la DP	41	38	34	36	34	- 5,2%
Métallurgie du nickel	1 215	1 369	1 452	1 428	1 439	0,8%
dont métallurgie SLN	1 158	1 236	1 280	1 291	1 234	- 4,4%
dont métallurgie Vale NC	57	133	172	137	205	49,8%
Consommation Prony Energies (1)	2	_	_	0	0	- 5,1%
Total consommation	1 945	2 132	2 249	2 257	2 248	-0,4%

⁽¹⁾ Energie pour les essais de mise en service

Source: ENERCAL, EEC

La distribution publique

En 2013, le nombre d'abonnés total s'établit à 98 578, en hausse de 2,7 % sur un an (après +3,2 % en 2012).

Près de 64 % de la distribution publique d'énergie est assurée par EEC, à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa, ainsi que des communes de Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou. En 2013, la distribution d'électricité d'EEC diminue de 1,0 % sur un an, malgré une augmentation du nombre d'abonnés de 1,5 % (pour un total de 62 906).

Evolution du nombre des abonnés

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013 / 2012
EEC	57 835	59 310	60 792	61 989	62 906	1,5%
ENERCAL	29 102	30 668	32 153	33 983	35 672	5,0%
Total	86 937	89 978	92 945	95 972	98 578	2,7%

Sources : EEC - ENERCAL

ENERCAL, pour sa part, distribue près de 36 % de l'électricité produite sur le territoire, bénéficiant d'un contrat de concession dans 27 communes sur les 33 de la Grande Terre et des Îles. Ses ventes d'électricité diminuent de 4,7 % en 2013, après +9,3 % en 2012. Toutefois, le nombre de ses abonnés atteint 35 672 (+5 % sur un an).

Les pertes d'énergie sur le réseau liées à la distribution publique (données par la différence entre la production et la consommation) ressortent en baisse de 5,2 % sur un an, atteignant ainsi 34 millions de kWh (soit 1,5 % de la production livrée au réseau).

L'achèvement en mars 2014 du programme de « bouclage du Nord » (inclus dans le contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie 2011-2015) permet aujourd'hui de lancer les travaux de raccordement au réseau général de 500 ménages des communes de Hienghène, Ouegoa, Poum et Koumac.

2.4 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique pour la période 2008 à 2015, votée en 2009, prévoit un objectif de développement de la capacité de production électrique de 285 MW, incluant 26 % d'énergies renouvelables.

En 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a poursuivi une politique de développement des énergies renouvelables, en revalorisant les tarifs de vente de l'électricité produite par les installations éoliennes et photovoltaïques (revalorisation effective depuis mars 2013) et autorisant :

- Le projet de construction d'une ferme éolienne de 20 MW sur la commune de Yaté (« Éole à Yaté 3 »), qui accueillera 24 éoliennes anticycloniques.
- Le projet de construction d'une ferme photovoltaïque de 2 MW sur la commune de Pouembout (« Tiéa Énergie »).
- Deux projets photovoltaïques d'environ 1 MW sur la commune de Nouméa : le premier concernant le recouvrement des toitures du port autonome de Nouméa de panneaux solaires ; le deuxième concernant la construction d'une ferme photovoltaïque au sol sur le site de l'ancien dépotoir de Ducos.
- Le projet de construction d'une ferme solaire de 248 kW sur la commune de Lifou.

Parallèlement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit son engagement sur le Plan pluriannuel d'électrification rurale pour la période 2012-2016.

D'un montant de 550 millions de F CFP, celui-ci a pour objectif de desservir en électricité (raccordement au réseau ou installation d'un générateur photovoltaïque) des foyers domestiques et des installations à caractère économique en milieu rural.

3. Les hydrocarbures

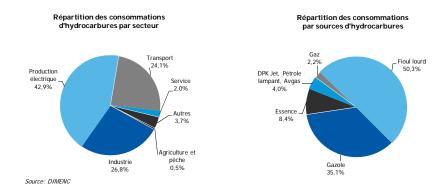
3.1 L'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides est réalisé par 3 compagnies pétrolières (Total Pacifique, Mobil IPC et la Société de Services Pétroliers ou SSP ex-Shell), depuis des raffineries de Singapour. La SLN et ENERCAL gèrent de façon autonome leurs importations et le stockage des hydrocarbures nécessaires à leur production électrique.

Concernant le gaz, l'approvisionnement du territoire est assuré par un méthanier à partir de l'Australie majoritairement et de la Nouvelle-Zélande. 1 200 à 1 300 tonnes sont importées tous les deux mois sur le territoire. Le conditionnement en bouteilles représente l'équivalent de 300 000 unités en circulation. Afin de satisfaire ses besoins métallurgiques, l'usine du Sud importe également du propane, principalement d'Australie, à hauteur de 1 200 à 3 000 tonnes par trimestre.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques équivalant, pour chacun des produits pétroliers, à 73 jours de consommation.

3.2 LA CONSOMMATION



En 2013, la consommation d'hydrocarbures progresse de 10,3 %, pour s'établir à 870 milliers de TEP (Tonnes Équivalents Pétrole).

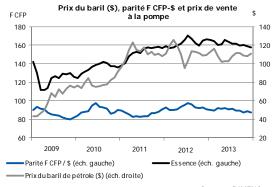
Cette évolution est portée par la consommation de gazole (+33,0 %, 306 milliers de TEP), principalement dans la production électrique et l'industrie. La consommation de fioul lourd se tasse (-1,3 %), ce combustible restant toutefois le plus utilisé sur le territoire (50,3 % de la demande totale).

La production électrique demeure le premier poste de consommation d'hydrocarbures (42,9 % du total). Sur l'année, la consommation d'hydrocarbures dédiée à la production électrique augmente de 10 %, en raison des besoins de gazole des turbines à combustion diésel de l'usine du Nord. Sur la même période, l'utilisation de combustibles dans le secteur des transports (24,1 % du total) progresse moins fortement (+2,6 %).

3.3 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS

Depuis 2006, la structure des prix des produits pétroliers est entièrement réglementée. Les prix de vente de l'essence et du gazole sont révisés mensuellement et identiques sur tout le territoire. Les carburants vendus en Nouvelle-Calédonie suivent l'évolution des cours mondiaux du pétrole, avec un décalage de 2 à 4 mois, principalement lié aux délais d'acheminement des produits.

En 2013, le prix moyen du pétrole se replie de 2,7 %, pour s'établir à 108,6 US dollars. Les prix des carburants reculent en raison de la baisse du prix du pétrole et de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Le prix moyen de l'essence s'établit ainsi à 161,8 F CFP le litre, -0,8 % par rapport à 2012. Au plus fort de l'année, l'essence s'est vendue à 165,9 F CFP le litre en mai 2013. Le prix moyen du gazole, quant à lui, s'élève à 135,9 F CFP le litre, soit -1,7 % par rapport à 2012, avec un pic de 140,3 F CFP le litre en février 2013.





Source : DIMENC

Après un gel de plus de deux ans (du 1^{er} août 2011 au 1^{er} octobre 2013), le prix de la bouteille de gaz de 12,5 kg s'élève à 2 890 F CFP en décembre 2013 (contre 2 770 F CFP un an auparavant).

Cette augmentation intervient suite à la délibération du 27 juin 2013 du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, concernant une actualisation bimestrielle du tarif des prix du gaz tenant compte de l'évolution des cours internationaux du butane.

3.4 LA QUALITÉ DES CARBURANTS

Suite à l'arrêté du 9 août 2011, la teneur maximale de soufre pour le gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de sa vente au détail, est fixée à 10 ppm (parties par million) à compter du 1^{er} novembre 2011, au lieu de 50 ppm auparavant.

Concernant l'essence, l'arrêté du 29 septembre 2009 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2010, la teneur maximale de soufre à 50 ppm (contre 500 ppm jusque-là) et la teneur de benzène à 1 % (au lieu de 5 %). L'abaissement progressif de ces seuils permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives dans l'atmosphère et contribue à l'amélioration du rendement des dispositifs d'échappement des véhicules. La commercialisation de carburants de meilleure qualité contribue par ailleurs à l'importation de voitures équipées des dernières générations de motorisations (EURO V).

4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

4.1 LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Afin de coordonner ses actions en matière de maîtrise de l'énergie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à la DIMENC, sous la responsabilité du Comité permanent de l'énergie (CPE), l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat¹, document permettant de définir la politique énergétique du territoire et de fixer des objectifs énergétiques à atteindre à l'horizon 2030. Le texte définitif du schéma devrait être validé et adopté par les élus aux Congrès au cours de l'année 2014.

Dans le même temps, la DIMENC prépare depuis 2011 deux projets de réglementation. Le premier vise à doter le territoire d'une réglementation énergétique des bâtiments, alors que le second concerne l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et électroniques (projet d'une étiquette énergétique calédonienne verte, orange, rouge).

4.2 LES OUTILS FINANCIERS POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

4.2.1 Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)

Depuis sa création en 1983, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME), alimenté à part égale par l'ADEME et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il soutient financièrement les particuliers, les entreprises, ou les collectivités dans la réalisation de projets ayant trait aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables.

Les montants accordés par le CTME en 2013 s'élèvent à 482 millions de F CFP, soit près du double du budget de 2012. Les subventions en faveur des énergies renouvelables (59 % du budget total) ont atteint 282 millions de F CFP (+129,3 % sur un an), tandis que celles allouées à la promotion de l'efficacité énergétique (37 % du total), 180 millions de F CFP (+63,6 %).

En 2013, les aides à l'acquisition pour les particuliers des chauffe-eau solaires et des équipements électroménagers performants en énergie (initiative « ECOCASH ») ont été reconduites, avec un budget de 80 millions de F CFP pour chaque dispositif. Le comité a également lancé un dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation raccordés au réseau électrique de distribution publique (« ECOCASH photovoltaïque »). Parallèlement, il a reconduit les opérations dites « classiques », notamment les aides à la décision pour les constructions de bâtiments efficaces, les aides pour le solaire thermique collectif et le financement de formations (Opticlim, Batipeï, ...).

Montants accordés par le CTME pour le soutien des différents thèmes de la maîtrise de l'énergie

Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 2013/2012
Energies renouvelables	151	105	96	123	282	129,3%
Efficacité énergétique	23	83	105	110	180	63,6%
Approche globale urbanisme et développement durable	46	32	13	10	20	100,0%
Montant total des subventions	220	220	214	243	482	98,4%

¹ Le schéma est articulé autour de six thématiques : bâtiments, équipements, transports, énergies renouvelables, industries métallurgiques et gros producteurs d'électricité, questions transversales (mécanismes financiers, formation, communication).

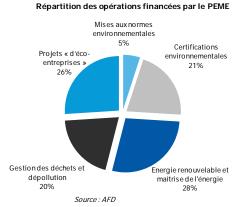
94

4.2.2 Le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Energie de l'AFD (PEME)

Le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Energie (PEME) est un prêt bancaire à taux bonifié destiné aux entreprises réalisant des investissements visant à réduire l'impact de leur activité sur l'environnement ou à mieux maîtriser leur consommation d'énergie. Pour bénéficier d'un PEME, les projets doivent avoir reçu un agrément de l'association GRAINE (Groupement pour Agir et Innover pour l'Environnement).

Le PEME est distribué par les établissements de crédit, à partir de ressources financières mises à disposition par l'AFD (1,8 milliard de F CFP) et par la Banque Européenne d'Investissement (1,2 milliard).

Depuis le lancement du dispositif début 2010, 57 projets ont été agréés représentant un montant total de 2,3 milliards de F CFP dont 28 % concernent des projets d'énergies renouvelables (fermes photovoltaïques) et maîtrise de l'énergie.



4.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

L'amélioration de la collecte, le traitement des déchets ainsi que leur valorisation font l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones urbaines. Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), regroupant les communes de Dumbéa, du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta, est compétent en matière de gestion, de tri, de transport et de traitement des déchets.

Le SIGN a délégué cette compétence à la CSP (Calédonienne de Services Publics) Fidelio, à travers un contrat de concession signé en 2005 pour une durée de 30 ans. Différentes structures ont été construites depuis 2005 : une installation de stockage (Paita) ; un centre de transfert, de tri et de valorisation (Ducos) ; et trois quais d'apport volontaires (Paita, Nouméa et Mont-dore). Par ailleurs, deux nouveaux quais d'apport volontaire sont actuellement en construction par la ville de Nouméa, dont la gestion a été déléguée au SIGN.

Déchets traités	pour le	Grand Nouméa
-----------------	---------	--------------

En tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
EITTOTHES	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Ordures ménagères (OM)	44 852	44 758	45 775	46 146	44 825	-3%
Déchets encombrants et déchets verts non valorisables	24 372	15 342	16 318	10 222	11 746	15%
Résidus de balayage (BAL)	4 515	3 961	4 727	4 742	5 221	10%
Déchets verts valorisables (DV)	13 921	15 444	19 714	21 517	20 134	-6%
Total	87 660	79 505	86 534	82 627	81 926	-1%

Source: SIGN

En 2013, 81 926 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées dans l'agglomération du Grand Nouméa (-1 % sur un an), soit près de 500 kg par habitant. Cette faible évolution tient essentiellement à la baisse de 6 % du tonnage des déchets verts valorisables et de 3 % des ordures ménagères, qui ont permis de compenser la hausse de 15 %

des déchets encombrants et des déchets verts non valorisables. Le traitement des déchets est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Le taux de valorisation des déchets est encore faible mais devrait augmenter avec la mise en place en 2013 d'une sixième filière réglementée concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques.

LA COLLECTE ET LE STOCKAGE DES DÉCHETS DANS LA ZONE VKP

Le Sivom VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) assure la collecte et le stockage des déchets ménagers de l'ensemble de la population de VKP. Le volume des ordures ménagères dans la zone est d'environ 3 550 tonnes en 2013, hors déchets de la base vie de l'usine du Nord.

La collecte des ordures ménagères et des déchets verts est assurée via deux délégations de service public pour une durée de 7 ans (2011-2017), par deux entreprises qui fournissent le matériel de collecte.

Le stockage des déchets est effectué dans trois centres d'enfouissement (un par commune), dont la gestion a été externalisée. Ils seront remplacés à échéance de 2 ans par une installation de stockage des déchets normalisée située à Pouembout (projet porté par la SOFINOR).

4.3.2 Les déchets réglementés

La Province Sud a réglementé, en 2008, le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques, véhicules en fin de vie, piles, accumulateurs, et batteries au plomb usagées. Cette réglementation repose sur le principe de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP), selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché.

Créé la même année, Trecodec (Traitement écologique et économique des déchets) a est en charge de l'organisation de la filière nécessaire à la collecte et au recyclage des déchets concernés par la réglementation. En 2013, plus de 7 000 tonnes de déchets, dont 1 200 véhicules hors d'usage, ont ainsi été collectés. Trecodec a également reçu l'agrément de la Province Sud pour la période 2014-2018 pour la gestion de la nouvelle filière des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

4.3.3 La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP)

Un Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, créé le 3 avril 2003, permet d'aider financièrement les Provinces et les communes pour la réalisation d'opérations relatives aux déchets présentant un risque environnemental ou de santé publique. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP), exigible sur huit types de produits importés.

Depuis son origine et jusqu'au 31 décembre 2013, les recettes du fonds se sont élevées à 11 319 millions de F CFP. Sur la même période, les subventions allouées (585 millions de F CFP) ont permis de soutenir des projets d'élimination des stocks de déchets orphelins, la mise en place de filières de traitement réglementées et l'installation d'une station de tri à Lifou.

En 2013, le comité de gestion a élaboré un projet de modification de la délibération TAP n°365 du 3 avril 2003, qui sera présenté au Congrès en 2014. Ce projet définit et élargit l'objet historique du fonds, en y intégrant, par exemple, l'aide aux études et travaux de réhabilitation de sites et sols pollués, ou bien encore le soutien aux projets collectifs relatifs à la gestion de déchets. Il est notamment prévu, au titre de l'évolution du fonds TAP, d'affecter une enveloppe de 300 millions de F CFP sur 5 ans pour la réalisation de projets d'ampleur territoriale.

UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie souffre d'un retard en matière d'assainissement, alors même que son développement urbain et industriel s'accélère. La problématique de la gestion de l'eau est d'autant plus importante qu'une partie du lagon est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Afin d'améliorer l'assainissement, un projet de création d'un organisme partenarial de l'assainissement en Nouvelle-Calédonie (OPANC) est à l'étude. Cet organisme apporterait un soutien financier et technique aux communes et permettrait des économies d'échelles.

5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence municipale qui peut être déléguée à des syndicats de communes. La distribution d'eau potable peut être assurée par des entreprises privées dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. Ainsi, la Calédonienne des Eaux (CDE), filiale du groupe Suez Environnement, gère la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR¹), La Foa et Boulouparis. Le Sivom eaux et déchets VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) ainsi que la commune de Koumac ont délégué leur service public de l'eau potable à Aqua Nord, autre filiale du groupe Suez Environnement. Les autres municipalités gèrent directement la distribution d'eau. La CDE et Aqua Nord assurent toutefois des prestations d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

5.2 L'ASSAINISSEMENT

Les communes du Grand Nouméa comptent 8 stations d'épuration publiques (STEP). Plusieurs projets d'amélioration du système d'assainissement ont été engagés par la ville de Nouméa, avec la construction de deux nouvelles stations d'épuration pour un investissement total de près de 4,6 milliards de F CFP. Ces deux STEP, basées sur la technologie membranaire, ont une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants.

La première STEP, « James Cook », a été mise en service fin 2012, en centre ville. Elle dessert sept quartiers de Nouméa proches du centre ville et permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. La deuxième STEP, à Sainte-Marie, a été mise en service fin 2013. Elle traite pour l'instant les eaux usées autrefois traitées par l'ancienne STEP de Magenta. Un collecteur est en cours de construction pour y raccorder, fin 2014, les eaux usées du Faubourg-Blanchot et de la Vallée-des-Colons. D'autres raccordements seront réalisés ultérieurement pour les secteurs de Magenta et des Portes-de-Fer. Par ailleurs, conformément aux orientations du schéma directeur d'assainissement adopté en 2010, la municipalité de Nouméa poursuit l'amélioration du réseau existant. La STEP de Tindu-Kaméré a fait l'objet de travaux de mise à niveau avec la création d'un traitement tertiaire de filtration et de désinfection de l'eau épurée, et d'une déshydratation mécanisée des boues, mis en service au premier trimestre 2014. En outre, un projet d'extension de la STEP de Rivière-Salée est à l'étude. Au terme du schéma directeur d'une durée de 20 ans, 95 % des effluents domestiques de Nouméa devraient être raccordés à une station d'épuration communale.

¹ Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Cette société est concessionnaire du service d'eau potable de Païta et sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

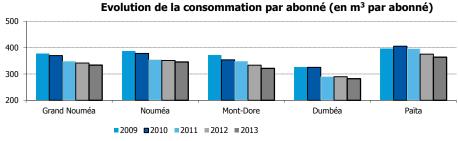
En lien avec le développement urbain de Dumbéa, notamment des quartiers de Dumbéa-sur-mer, une station d'épuration est en construction depuis fin mars 2014. Estimés à 4,3 milliards de F CFP, les deux premières tranches des travaux permettront de disposer d'une capacité épuratoire de 48 000 équivalent-habitants. La mise en service de la première tranche est prévue au deuxième trimestre 2016. Après la dernière tranche des travaux, la STEP aura une capacité à terme de 72 000 équivalent-habitants. Cette STEP traitera les eaux usées venant de Dumbéa-sur-mer, du parc d'activités Panda et des quartiers Sud de Dumbéa (Auteuil, Koutio). La zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) compte 9 stations d'épuration publiques : 2 à Pouembout, 6 à Koné et 1 à Voh. En 2013, le Sivom VKP a investi essentiellement sur Voh, avec le raccordement du village. Le montant total des investissements sur les trois communes s'est élevé à 130 millions de F CFP sur l'année. Dans un délai de deux ans, la quasi-totalité des villages seront raccordés aux stations d'épuration moyennant le branchement individuel par chaque propriétaire.

5.3 LES TARIFS DE L'EAU

Le contrat de délégation de service public, entre la Calédonienne des Eaux (CDE) et la municipalité de Nouméa, prévoit l'augmentation progressive des tarifs de l'assainissement entre 2010 et 2016, permettant de financer les deux nouvelles stations d'épuration. A Nouméa, le prix de l'eau pour l'usager, incluant les services d'eau et d'assainissement, ont crû progressivement de 15 % en 2010, 4 % en 2011, 9 % en 2012 puis 4 % en 2013. Pour les autres communes du grand Nouméa, les hausses ont été évaluées entre 3 % et 4 %. Dans la zone VKP, la tarification de l'eau a également été revue à la hausse, notamment pour financer la rénovation du réseau d'adduction vétuste. La tarification a été modifiée en juin 2013. Le Sivom VKP a proposé des tarifications différenciées selon les niveaux de consommation pour inciter à des consommations d'eau plus raisonnées. De plus, il a adapté ses tarifs aux agriculteurs.

5.4 LA CONSOMMATION

En 2013, dans le Grand Nouméa, le nombre d'abonnés a augmenté de 3,0 % tandis que le volume consommé est resté stable. La consommation par abonné (334 m³ par abonné) s'est ainsi repliée par rapport à 2012 (-2,3 %). Cette diminution est régulière sur la période 2000-2013, avec une baisse moyenne de 3,1 % par an. Elle est due, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives la réduction des surfaces des logements, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribuent également à cette baisse.

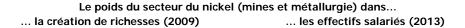


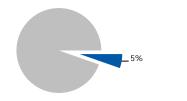
Source : Calédonienne des Eaux

Dans la zone VKP, la consommation par abonné est restée stable, passant de 497 m³ par abonné en 2012, à 499 m³ en 2013.

Section 5 Le nickel

1. Aperçu structurel

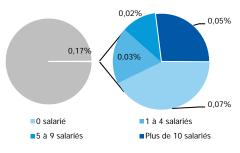






... la démographie d'entreprises (2013)

... les créations d'entreprises (2013)





Source : Isee

Au-delà de son impact en matière d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne sur la dernière décennie, par l'ampleur de ses investissements avec les deux projets de création d'usines métallurgiques et les effets d'entrainement vers les autres secteurs de l'économie. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale est également déterminant.

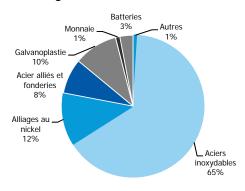
Le secteur a toutefois connu une année 2013 difficile dans un marché mondial excédentaire. Les stocks mondiaux ont poursuivi leur ascension en raison de l'accroissement de la production de « fonte au nickel » chinoise, appelée « Nickel Pig Iron » (NPI). Les cours se sont repliés fortement, contraignant l'ensemble du secteur à redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production. En Nouvelle-Calédonie, la production métallurgique s'accélère grâce à la montée en charge de l'usine du Sud alors que la production de l'usine du Nord est plus modeste. Les processus de fabrication des deux nouvelles usines opérationnelles devraient permettre d'accroître significativement la production en 2014. Cependant, les conditions de marché devraient rester encore défavorables compte tenu du niveau record atteint par les stocks.

2. Le nickel dans le monde

2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

Les deux-tiers de la production mondiale de nickel sont destinés à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens consommation courante. de automobile, bâtiment... Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion¹ et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelques 3 000 alliages modernes utilisés. utilisation à l'état pur est en revanche beaucoup moins courante.

Usages du nickel dans le monde



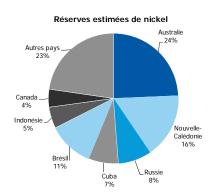
Source : ERAMET

2.2 LA NOUVELLE-CALEDONIE, DEUXIEME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

Selon l'USGS (US Geological Survey), l'estimation des réserves mondiales de nickel en 2013, situe la Nouvelle-Calédonie (16 %) à la deuxième place, après l'Australie (24 %) mais devant le Brésil (11 %).

Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre, en fonction de l'information disponible et l'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Cette abondance doit cependant être relativisée car les gisements de nickel exploitables dans des conditions économiquement viables sont nettement plus rares.



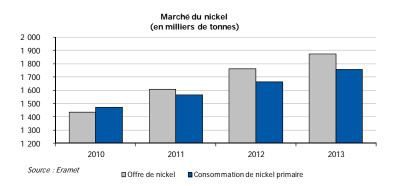
Source: US Geological Survey

100

¹ Le nickel est notamment utilisé pour la galvanoplastie dans le secteur automobile (traitement de surface par électrolyse), afin notamment d'améliorer la résistance à la corrosion des pièces mécaniques.

2.3 LE MARCHÉ ACCROIT SES EXCÉDENTS

La consommation et la production mondiale de nickel ont continué de croître en 2013. La demande mondiale de nickel augmente ainsi de 5,4 %, s'établissant à 1 756 milliers de tonnes. Parallèlement, l'offre de nickel s'accroît à un rythme plus élevé de 6,3 %, atteignant le niveau record de 1 876 milliers de tonnes et générant de nouveaux excédents sur l'année. La production est portée depuis 2011 par de nouvelles capacités de production de fonte au nickel alors que la contribution des nouveaux projets d'usines métallurgiques reste encore minoritaire.



La consommation mondiale de nickel est soutenue par une progression de 5 % de la production des aciers inoxydables, notamment en Chine. La demande des secteurs non inox bénéficie de la forte demande dans les secteurs des batteries, des alliages de nickel et des superalliages tirés par les besoins du secteur aéronautique.

Du côté de l'offre, la contribution des nouvelles usines à l'offre de nickel primaire est restée limitée à environ 40 000 tonnes en 2013, en partie grâce à la montée en charge de l'usine du Sud en Nouvelle-Calédonie. Parallèlement, le développement de l'industrie RKEF chinoise, l'offre de fonte au nickel chinoise a fortement progressé pour représenter 425 000 tonnes (+72 000 tonnes). Cette évolution a été favorisée par les exportations importantes en volume de minerai indonésien. Ces exportations ont contribué à améliorer la compétitivité de ces usines² et à augmenter le niveau des stocks mondiaux de nickel.

Selon les analystes, l'excédent de l'offre par rapport à la demande de nickel devrait se maintenir en 2014. La décision de l'Indonésie d'arrêter les exportations de minerai en janvier 2014 ne pourrait impacter que progressivement la production des NPI, en raison des stocks de minerais accumulés. Parallèlement les nouveaux projets, devraient contribuer plus largement qu'en 2013 au surcroit d'offre de nickel.

¹ Depuis 2011, de nouveaux fours électriques plus performants sur le plan énergétique (RKEF ou « Rotary Kin Electric Furnace »), ont été mis en production. La production des NPI a ainsi quasiment triplé en 3 ans, pour atteindre le quart de l'offre mondiale.

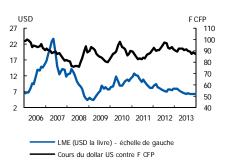
² Le prix des minerais de nickel vendus en Chine a été divisé par deux environ en un an, abaissant considérablement le coût de production de ces usines.

2.4 LE COURS AFFECTÉ PAR LE NIVEAU DES STOCKS MONDIAUX

En 2013, le cours du nickel s'est de nouveau détérioré, malgré le renforcement de la croissance mondiale au second semestre.

Après avoir atteint un point haut début février (8,0 US \$/lb), le cours du nickel au London Metal Exchange (LME) a repris une tendance baissière, poursuivant sa chute au deuxième semestre 2013, avec un cours moyen de 6,3 US\$/lb.

Aux inquiétudes sur la situation macroéconomique qui prévalaient en 2012, a succédé un nouvel accroissement de la production de fonte au nickel chinoise qui a déprimé le cours.



Par ailleurs, le cours a subit l'effritement du dollar vis-à-vis de l'euro (et donc du Franc CFP), pendant une partie de l'année.

Le cours moyen du nickel se replie ainsi nettement en dessous du niveau moyen de 2012, régressant de 14,3 %.

Les stocks mondiaux de nickel au LME ont poursuivi leur ascension au cours de l'année 2013, portés par la production des NPI: ils sont ainsi passés de 147 000 tonnes en janvier à 256 000 tonnes en décembre.

Cours moyen du nickel au LME

						Variation
	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Nickel au LME (USD la livre)	6,6	9,9	10,4	8,0	6,8	-14,3%
Dollar US contre F CFP	85,9	90,1	85,8	92,8	89,9	-3,2%
Nickel au LME (F CFP la livre)	564,4	890,2	889,6	737,2	612,3	-16,9%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Le contexte économique international est caractérisé par un renforcement de la croissance mondiale qui devrait atteindre 3,7 % en 2014 (après 3 % en 2013).

La mise en œuvre par l'Indonésie de l'interdiction d'exporter des minerais non transformés début 2014, devrait soutenir les cours du nickel à terme. Une reprise n'est toutefois pas envisagée avant 2016 en raison du niveau atteint par les stocks.

3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

3.1 L'EXTRACTION DU MINERAL

L'extraction minière est assurée par une dizaine d'opérateurs, les principaux étant La Société Le Nickel (SLN), la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) et Vale Nouvelle-Calédonie (VNC).

– la **Société Le Nickel** (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Son capital est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle¹ (STCPI) et 10 % par Nisshin France (producteur d'acier inoxydable au Japon). Sa production de minerai est essentiellement destinée à alimenter l'usine de Doniambo. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et deux centres sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (communes de Pouembout et Poya) et celui situé sur le massif de Tiébaghi à Koumac. Un cinquième centre a été ouvert en 2008, à Poum, dont le volume de production reste cependant encore modeste. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta, par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, et à Poro, par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM).

– la **SMSP**² est détenue par la Sofinor³ (87,27 %), des petits porteurs (8,02 %) et la Sodil (4,62 %). Pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée en 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans la construction d'une usine de nickel sur le site de Gwangyang en Corée du Sud, dont elle détient 51 % du capital⁴. Son autre filiale NMC, également détenue à 51 % par la SMSP, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala et Kouaoua (qui alimentent l'usine métallurgique de Gwangyang), permettant de traiter un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée d'exploitation de ses mines. L'usine coréenne est officiellement entrée en service en octobre 2008. La SMSP est également engagée dans le projet KNS (cf. infra).

– le capital de **VNC** est détenu par la multinationale d'origine brésilienne Vale⁵ à hauteur de 80,5 %, le groupement japonais SUMIC/Sumitomo Metal Mining & Mitsui (14,5 %) et la SPMSC, Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois Provinces de la Nouvelle-Calédonie (5 %, devant être portés à 10 %, avec l'option pour monter jusqu'à 20 %). VNC exploite l'usine du Grand Sud (cf. infra).

¹ La STCPI est détenue à part égale par Promosud et Nordiles. Nordiles associe la Province des Îles (à travers la Sodil) et la Province Nord (avec la Sofinor). Depuis mi-2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN et 4 % d'ERAMET. En 2007, la STCPI avait échangé 1 % du capital d'ERAMET contre 4 % de celui de la SLN. Ce montage permet aux Provinces d'être présentes au capital de la SLN et de participer à son Conseil d'Administration. Elle leur permet également, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes. Le groupe ERAMET et la STCPI ont décidé, d'un commun accord, de reconduire, jusqu'à fin 2013, leur pacte d'actionnaires au sein de la SLN.

² La création de la SMSP remonte à 1979. En 1990, la Sofinor s'en est portée acquéreur.

³ Détenue par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %).

⁴ La SMSP détient ainsi 51 % des sociétés suivantes : Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) et Nickel Mining Company (NMC). SNNC produit du nickel dans l'usine métallurgique alors que NMC approvisionne l'usine à partir des mines calédoniennes.

⁵ Vale est le premier producteur mondial de fer et le deuxième de nickel, avec 20 % de la production mondiale. Le nickel représente 9 % de l'activité totale du groupe.

- la **Société des Mines de Tontouta** (SMT) du Groupe Ballande exploite, à travers ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala).
- la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta.
- la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT.

La production de minerai de nickel a atteint un nouveau record en 2013, avec 11 123 milliers de tonnes extraites (+15,2 % sur un an). Toutefois la faiblesse des cours du nickel, n'incite pas les opérateurs à exporter leur production. Les exportations de minerais se contractent en volume et en valeur (-2,9 % et -17,2 %). Le ralentissement des exportations de minerais devrait toutefois être temporaire, en raison des besoins de l'usine coréenne de Gwangyang et la mise en place d'un nouveau partenariat avec le Japon¹.

Des besoins croissants de la Corée du Sud

En 2013, l'augmentation des saprolites reste soutenue (+8,3 %) tandis que la production de latérites se redresse fortement (+28,5 %) en raison de l'accroissement des besoins de l'Usine du Sud.

Production et exportations de minerai (en milliers de tonnes humides)

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Production	8 922	9 232	9 659	11 123	15,2%
Saprolites	6 285	5 838	6 395	6 928	8,3%
Latérites	2 637	3 394	3 264	4 195	28,5%
Exportations	4 572	4 431	4 595	4 460	-2,9%
Saprolites	2 272	2 265	2 789	2 877	3,1%
Latérites	2 300	2 166	1 806	1 583	-12,3%
Exportations (en millions de F CFP)	25 911	24 391	21 434	17 751	-17,2%
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	5 667	5 504	4 664	3 980	-14,7 %

Sources : DIMENC, ISEE

Le volume exporté en Corée du Sud continue d'augmenter (1,8 million de tonnes, +15,5 %), permettant à NMC d'atteindre son objectif annuel de production, les saprolites expédiées en Corée du Sud étant valorisées par l'usine de Gwangyang. Parallèlement, les exportations vers l'Australie (1,6 million) et le Japon (1 million) s'infléchissent (-7,6 % et -3,2 % respectivement). La Chine demeure un client très modeste du minerai calédonien, recevant une livraison de seulement 6 000 tonnes en 2013.

Au final, la Corée du Sud devient le premier client à l'exportation du minerai calédonien, représentant près de 41 % du volume total de minerai exporté (+5 points), suivie de l'Australie (36 %, -4 points) et du Japon (23 %, -1 point).

Le mineur MKM a signé un partenariat commercial avec le fondeur japonais Pacific Metals Company en vue de lui livrer 250 000 tonnes de minerai par an pendant dix ans.

3.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

L'usine du Sud tire à la hausse la production métallurgique

La production métallurgique s'accélère en 2013 grâce à la montée en charge de l'usine du Sud, atteignant 69 206 tonnes de nickel (+11,3 % sur un an). L'augmentation de la production des produits finis et semi-finis de l'usine du Sud (+170 % au total) a compensé la baisse des ferronickels et des mattes.

L'usine du Sud a ainsi produit, 7 911 tonnes de produits finis NiO (Oxyde de Nickel) et 7 557 tonnes de produits semi-finis NHC (Nickel Hydroxide Cake). Les arrêts temporaires de l'usine (en mai et novembre 2013), ont toutefois empêché l'atteinte de l'objectif initial de 26 000 tonnes de produits finis ou semi-finis sur l'année.

En raison des conditions de marché défavorables, la production de l'usine de Doniambo a été revue à la baisse en 2013, s'établissant à 53 015 tonnes de nickel (après 56 447 tonnes en 2012).

Production et exportations de produits métallurgiques (en tonnes de métal contenu)

	2010	2011 ⁽¹⁾	2012(¹⁾	2013	<i>Variation</i> 13/12
Production	53 940	61 927	62 178	69 206	11,3%
Ferronickels	39 802	40 513	43 030	40 459	-6,0%
Mattes	13 917	13 847	13 417	13 279	-1,0%
NHC (Nickel Hydroxyde Cake)	222	7 568	3 378	7 557	123,7%
NiO (Oxyde de Nickel)	0	0	2 353	7 911	236,2%
Exportations	55 892	61 159	62 512	65 126	4,2%
Ferronickels	41 381	39 710	43 433	40 270	-7,3%
Mattes	14 393	13 916	13 776	12 916	-6,2%
NHC	118	7 533	3 191	4 358	36,6%
NiO	0	0	2 111	7 581	259,1%
Exportations en valeur (millions de F CFP)	102 193	108 252	92 866	76 812	-17,3%
Valeur moyenne à l'exportation (2)	1 828	1 770	1 486	1 179	-20,6%

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

4. Perspectives

Le Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par le Congrès le 18 mars 2009. Ce texte fixe des objectifs à atteindre, mais n'a pas de valeur contraignante. Le nouveau code minier, découlant de ce Schéma, est entré en vigueur le 1er mai 2009.

A l'initiative du Comité des signataires des Accords de Nouméa, Mme Anne Duthilleul, ingénieur général des Mines a été missionnée par l'Etat pour diriger la réalisation d'un Schéma industriel, afin d'assurer une cohérence sur la durée dans la gestion des projets miniers et métallurgiques. Le rapport final a été remis au cours de la 7^e réunion du Comité stratégique industriel qui s'est tenue en novembre 2012. Il est devenu un « rapport d'étape » en vue de l'élaboration d'un Schéma stratégique industriel du nickel par le Comité des Présidents composé du Président du Gouvernement, des trois Présidents de Province, du Président du Congrès et du représentant de l'État.

Lors du cinquième colloque international du nickel qui s'est tenu à Nouméa du 1^{er} au 5 juillet 2013, la mise en place d'une « doctrine nickel » en Nouvelle-Calédonie a été évoquée afin de définir une stratégie commune entre les opérateurs calédoniens et mieux connaître la ressource dont dispose le Territoire.

4.1 LES PROJETS DE LA SLN

4.1.1 La stratégie de la SLN à moyen-long terme

La SLN a engagé depuis 2009 un Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC). L'objectif de ce plan était d'atteindre une baisse du « cash-cost » moyen de 1 US\$ par livre de nickel en comparaison de l'exercice 2008. Cet objectif est atteint depuis 2012, à conditions économiques constantes tout en réalisant des progrès en matière de sécurité. Sur la période, l'effectif salarié a été ramené à 2 181 personnes fin 2012 (contre 2 481 fin 2008), par voie de non remplacement des départs à la retraite.

La dégradation observée sur le marché du nickel contraint l'opérateur à élaborer un plan continu d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts en 2014. Cette évolution passe par la recherche d'économies d'exploitation, une augmentation de la production qui sera portée à 55 000 tonnes et le remplacement de la centrale électrique de Doniambo. L'objectif de la SLN est de gagner ainsi 2 US\$ par livre de nickel à terme sur les coûts dont 0,7 US\$ pour la seule année 2014.

4.1.2 Les investissements industriels de la SLN

En 2013, les dépenses d'investissements opérationnels de la SLN s'élèvent à 10 milliards de F CFP (après 8,2 milliards en 2012), dont l'installation d'un nouveau broyeur à charbon de 42 tonnes. Cet investissement devrait permettre d'abaisser le prix de revient de l'ordre de 1 milliard de F CFP par an. Des investissements ont également été réalisés sur le plan environnemental, grâce à la mise en œuvre d'un électro-filtre pour un montant de 2 milliards de F CFP. Les autres investissements concernent l'amélioration du procédé industriel et la diminution de la facture énergétique.

4.1.3 Le remplacement de la centrale électrique de Doniambo

La SLN dispose sur son site de Doniambo d'une centrale électrique qui fournit la majorité de l'électricité nécessaire à ses fours électriques. Cette centrale au fuel qui a plus de 40 ans, doit être remplacée d'ici à 2018 afin de pérenniser (sur un horizon de 30 à 40 ans) la production de l'usine métallurgique, satisfaire les réglementations environnementales les plus strictes (en divisant par plus de 10 les taux de rejets de SO2 et de poussières) et restaurer la compétitivité de l'approvisionnement électrique de la SLN (en s'appuyant sur une ressource fossile moins onéreuse¹ permettant de gagner environ 1 US\$/lb)². A l'issue de 3 années d'études économiques et techniques, l'option charbon a été validée à l'unanimité par le conseil d'administration de la SLN, le 4 décembre 2012.

L'option charbon est estimée plus économe que l'option gaz, l'écart étant de 55 millions de dollars US par an.

² La décision du collège arbitral du 14 décembre 2012 entre la SLN et ENERCAL, concernant la tarification en provenance de Yaté, entraîne une hausse des coûts de 3 milliards de F CFP en année pleine.

Une nouvelle étape a été franchie en 2013, avec le rapport d'expertise de la mission¹ de l'Etat sur le renouvellement de la centrale. Après avoir recensé les avantages et inconvénients respectifs des deux options charbon et gaz et étudié d'autres alternatives², la mission a constaté l'urgence du remplacement de l'actuelle centrale et conclu qu'il n'y a pas de motif de remettre en cause le choix effectué par le conseil d'administration de la SLN. La centrale électrique sera constituée de deux chaudières de 90 MW, accompagnée d'une turbine à combustion de 40 MW pour gérer les arrêts de tranche en complément du barrage hydroélectique de Yaté. La centrale dont le coût est estimé à 70 milliards de F CFP, devrait être financée par le groupe Eramet.

4.1.4 Le projet d'usine hydrométallurgique

Les gisements de Prony et du Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, ont été en partie inventoriés et constituent l'une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde.

Le 3 avril 2014, la Province Sud a adopté un projet de délibération « portant approbation du protocole général d'accord » relatif aux massifs miniers Prony et Pernod. Les groupes Eramet, VALE Canada et la Province Sud ont ainsi signé le 5 avril, à Nouméa, un protocole général d'accord portant sur l'exploration, puis l'étude et la valorisation des gisements de nickel de Prony et Pernod.

L'accord prévoit la création d'une société commune de projet entre les trois partenaires. Cette société engagera les travaux d'exploration géologique et les études techniques nécessaires à l'amélioration des connaissances et à l'exploitation des gisements. Si les résultats des recherches le permettent, les industriels présenteront à la Province un ou plusieurs projets de valorisation industrielle qui devront privilégier les synergies avec les filiales calédoniennes (VALE NC et la SLN) et leurs équipements industriels existants.

4.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné, dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet visait alors à créer une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer, par fusion, les garniérites du massif du Koniambo, en ferro-nickel. Après le rachat de Falconbridge par Xstrata en août 2006, le projet associe désormais la SMSP (51 %) et le producteur suisse Xstrata³ (49 %), les actifs nickel de la société ayant été placés au sein de la division Xstrata Nickel. Le coût de construction de l'usine, initialement estimé à 3,85 milliards de dollars US en 2007, a été réévalué mi-2011 à 5 milliards de dollars US⁴.

107

Rapport établi pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du redressement productif en septembre 2013.

² En particulier, les énergies renouvelables ne constituent pas une alternative en raison de la nécessité de maintenir en permanence une puissance minimale, compatible avec les besoins de l'usine.

³Le 7 février 2012, la compagnie minière Xstrata et le groupe suisse de matières primaires Glencore ont annoncé leur fusion pour créer une compagnie mondiale de matières premières. Ses activités concernent l'exploitation minière, le raffinage, le stockage et la vente des produits.

Au final, le coût total du projet serait estimé à 500 milliards de F CFP.

En décembre 2007, un accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS (Koniambo Nickel SAS) et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel. L'effectif salarié de KNS atteint 849 personnes fin 2012.

Après l'achèvement des travaux de construction de l'usine en 2012, le transfert des installations s'est effectué successivement entre l'équipe de construction, les équipes d'essais, puis l'exploitant. L'allumage du four électrique de la première ligne de production a été réalisé le 29 janvier 2013 et une première coulée de nickel, le 10 avril 2013.

La deuxième ligne identique à la première, a été mise en service le 8 février 2014. La totalité du processus de fabrication est ainsi opérationnelle. La mise production de la centrale électrique au charbon de 390 mégawatts, devrait prendre le relais des turbogénérateurs au diésel actuellement en fonction, dans le courant de l'année 2014.

L'usine a produit 1 500 tonnes de nickel métal contenu en 2013. La montée en charge de la production est prévue sur deux ans, afin d'atteindre une capacité de 60 000 tonnes de nickel à la fin de l'année 2015, avec un objectif intermédiaire de 30 000 tonnes pour l'année 2014. L'objectif de KNS est de produire du nickel à 4 dollars US par livre. Il ne pourra être atteint que quand l'usine sera en pleine capacité de production, avec une alimentation énergétique au charbon. L'usine de ferronickel sera alors l'une des plus performantes au monde.

4.3 VALE NOUVELLE-CALÉDONIE (VNC - Usine du Grand Sud)

L'usine hydrométallurgique du Grand Sud est destinée à extraire du nickel et du cobalt à partir des latérites du plateau de Goro, situé dans le sud de la Grande Terre à proximité de la baie de Prony. Le procédé hydrométallurgique développé par VNC permet de traiter les minerais à faible teneur (1,5 % de nickel). La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4,5 millions de tonnes sèches de minerai par an, la réserve d'exploitation étant estimée à 50 ans minimum. Par ailleurs, le procédé est peu consommateur d'énergie en comparaison des autres procédés métallurgiques. L'effectif salarié de VNC atteint 1 259 personnes fin 2012, (près de 3 000 personnes sont employées au total en Nouvelle-Calédonie, en tenant compte des soustraitants). L'investissement été réévalué à plusieurs reprises de 4,5 milliards de dollars US en 2010 à 6 milliards de dollars US au total en 2013, en tenant compte des coûts pour rendre le site opérationnel¹.

L'usine a produit fin janvier 2010 sa première solution de nickel puis a dû suspendre ses activités en raison de la rupture d'une colonne d'extraction. Celle-ci a été mise à profit pour produire et commercialiser un produit semi-fini, composé d'environ 38 % de nickel, le NHC (Nickel Hydroxyde Cake), afin de générer des recettes et de renforcer la maîtrise du procédé sur les unités situées en amont de la raffinerie. Après 18 mois de travaux, l'usine a passé avec succès, en mars 2012, la phase d'opération intégrée de l'usine. Puis après un nouvel incident en mai, le redémarrage de la production a eu lieu en septembre 2012 grâce à de l'acide importé,

¹ Vale NC a injecté 325 milliards de FCFP dans l'économie calédonienne de 2003 à 2012 dont 3 milliards en TSS et taxes diverses, 45 milliards en salaires, 18 milliards en charges patronales et 259 milliards d'achats de biens et services aux fournisseurs locaux (Source : revue Mines-Janvier 2014).

marquant la phase de montée en puissance de la production de VNC. L'usine a été définitivement réparée et remise en fonctionnement en novembre 2012.

En 2013, l'usine a pu produire 15 500 tonnes de nickel contenu en 2013, contre un objectif initial de 26 000 tonnes, un nouvel incident s'étant produit en novembre avec la détection d'une fuite sur le grand tuyau de rejets d'effluents liquides¹. La réparation s'est achevée fin 2013, après une inspection complète de l'ouvrage et la venue d'un bateau spécialisé dans les installations de plates-formes offshore. L'arrêt de production a été mis à profit pour effectuer des travaux de maintenance. La montée en charge rapide de l'usine hydrométallurgique après la réparation du grand tuyau, permet à VNC de maintenir un objectif intermédiaire de 43 000 tonnes de nickel en 2014, pour envisager en pleine puissance une production de 57 000 tonnes en 2016.

4.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée, depuis 2005, avec l'aciériste coréen POSCO² dans un projet d'usine de production de ferronickels située à Gwangyang en Corée du Sud. À cette occasion, deux sociétés ont été créées en juin 2006 : Nickel Mining Company (NMC) pour la mine, et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par POSCO. L'objectif de ce projet vise à prolonger la durée d'exploitation des mines, en utilisant un minerai à faible teneur et à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai en nickel.

D'une capacité nominale de 30 000 tonnes de nickel métal contenu dans des ferronickels, la capacité de production sera portée à 54 000 tonnes au total en 2014. Une seconde ligne, comprenant un nouveau quai de déchargement, une aire d'acheminement, de stockage et de préparation de minerai, une seconde installation de séchage, un troisième four rotatif et un second four électrique, sera ainsi construite. En Nouvelle-Calédonie, les mines de NMC, d'une capacité annuelle de production de 1,8 million de tonnes de minerai, devront atteindre 3,8 millions de tonnes, à partir d'une teneur moyenne de 2 %.

En 2013, NMC a réussi à atteindre ses objectifs de production et d'exportation. Toutefois, compte tenu des conditions défavorables du marché, l'opérateur doit poursuivre ses efforts de réduction des coûts de production, en augmentant ses volumes de production avec les mêmes charges d'exploitation.

4.5 LE PARTENARIAT SMSP-JINCHUAN

La SMSP et le groupe chinois Jinchuan (3^{ème} plus gros producteur de nickel au monde) ont signé un accord de principe, pour la construction d'une usine hydro-métallurgique de production d'hydroxyde de nickel et de cobalt en Chine. Le type de partenariat envisagé serait le même qu'avec POSCO : un partenariat majoritaire à 51 % en faveur de la SMSP, dans les deux coentreprises.

109

¹ Ce conduit (émissaire marin) de 21 kilomètres de long repose dans sa quasi-totalité sur les fonds marins et permet de rejeter des effluents liquides de l'usine, au large de la baie de Kwé. L'incident est du notamment à une trop grande accumulation d'air dans le tuyau, qui s'est traduite par un déplacement puis une cassure.

² POSCO est le deuxième aciériste mondial, après Arcelor-Mittal.

Section 6 La construction

UNE ACTIVITE CONTRASTÉE DANS LE BTP

Après avoir marqué le pas en 2012, le secteur du BTP est parvenu à amortir sa baisse d'activité grâce au chantier du Médipôle et aux travaux publics. L'emploi salarié s'est stabilisé, après avoir régressé l'année précédente. Toutefois les ventes de ciment continuent de baisser (-4,5 %), après un repli de 15 % en 2012. La situation dans le secteur de la construction reste précaire. Le nombre de logements autorisés a chuté sur l'année 2013, pour atteindre un point bas sur les dix dernières années.

1. Généralités

Le poids du secteur de la construction dans...

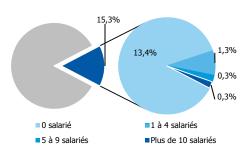
... la création de richesses (2009)



... les effectifs salariés (2013)



... la démographie d'entreprises (2013)



... les créations d'entreprises (2013)



Source : Isee

En 2009, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élevait à 76,8 milliards de F CFP, soit 11 % de la valeur ajoutée du territoire. Au 31 décembre 2013, le répertoire d'identification des entreprises recensait près de 8 578 entreprises dans le secteur, qui compte majoritairement des petites entités productives.

Les entreprises sans salarié représentent 88 % du nombre total d'entreprises. Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre : fin 2013, 9 % des salariés de Nouvelle-Calédonie travaillent dans ce secteur.

Baisse de la consommation de ciment malgré le Médipôle

La consommation de ciment s'est repliée de 5 % en 2013, après avoir déjà diminué de 15 % en 2012, et 8 % en 2011. La production locale s'est de nouveau réduite tandis que l'importation de ciment reste marginale. La baisse continue de ces trois dernières années s'explique par l'achèvement des grands chantiers (usine du Nord notamment) et le ralentissement de la construction de logements.

Consommation de ciment

Milliers de tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 13/12
Ventes de ciment local	137,1	138,1	160,5	145,7	124,9	118,5	-5,1%
Importations de ciment	2,4	1,7	0,8	2,1	0,1	0,7	ns
Consommation de ciment	139,5	139,9	161,2	147,8	125,0	119,3	-4,5%

Sources : ISEE, Holcim

2. Le logement

Alors que les projections de population font état d'un accroissement continu des besoins en logements à l'horizon 2030, le nombre de logements autorisés a de nouveau diminué sur l'année 2013, pour atteindre un point bas sur les dix dernières années. Face à cette situation, le Congrès a voté la loi sur la défiscalisation du logement intermédiaire fin 2013 et les Provinces tentent de relancer les programmes de construction de logements sociaux. Cependant, étant donné la chute du nombre d'appels d'offre en 2013, les professionnels du secteur ne s'attendent pas à une amorce de reprise avant 2015.

2.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Le financement de l'immobilier décélère en 2013 contrastant avec le dynamisme des années précédentes. L'encours des crédits à l'habitat en faveur des ménages, dont 79 % sont portés par les banques de la place, a crû de $1,7~\%^1$ sur un an, après +3,2~% en 2012 et +8,4~% en 2011. La production de prêts immobiliers octroyés aux ménages diminue ainsi d'un quart en volume sur l'année 2013 : le nombre de prêts à l'habitat accordés passe de 2 615 crédits pour 40,2 milliards de F CFP en 2012, à 1 980 crédits pour 32,8 milliards de F CFP en 2013. Concernant les entreprises, la croissance des encours de crédits à la construction s'est maintenue à +3,5~% en 2013, après +3,8~% en 2012.

Afin de soutenir le secteur, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté fin 2013 une loi de Pays instaurant, pour deux ans, une défiscalisation locale du logement intermédiaire. Cette loi permettra notamment une exonération fiscale à hauteur de 30 %, sur une durée de six ans pour les contribuables investisseurs et sur dix ans pour les contribuables primo-accédants.

Des dispositifs d'aides au logement de plus en plus sollicités

Différents dispositifs créés en 2011 continuent de soutenir l'accession à la propriété. Le Prêt à taux zéro (PTZ²) instauré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie bénéficie à un nombre croissant de ménages : 367 dossiers (après 308 en 2012 et 150 en 2011). Le montant de ce prêt, accordé en complément d'un prêt bancaire, est plafonné à 15 millions de F CFP.

¹ Cette progression devient inférieure à celle de la métropole (+3,3 % par an).

² Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté en mars 2014 un avant-projet de loi visant à élargir le champ d'application du PTZ. Si la loi est adoptée, le PTZ pourra bénéficier aux opérations de location-accession à la propriété.

De plus, la Province Sud a mis en place, en novembre 2011, une aide à l'accession à la propriété destinée aux ménages primo-accédants, cumulable avec un prêt à taux zéro. En 2013, cette aide s'est établie à 747 millions de F CFP pour 258 foyers, après 512 millions pour 180 foyers en 2012. La subvention moyenne par ménage représente environ 2,9 millions de F CFP. Par ailleurs, les aides au logement locatif sont en hausse en 2013. Elles s'élèvent à 2,7 milliards de F CFP versés pour 6 581 foyers, après 1,8 milliard de F CFP pour 5 764 foyers en 2012. Ce dispositif est financé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les Provinces et le Fonds Social de l'Habitat (FSH).

2.2 LE LOGEMENT SOCIAL

La demande en logements sociaux reste importante en Province Sud qui recensait près des trois quarts de la population en 2009. La Maison de l'Habitat¹ a enregistré 7 191 demandes actives² en 2013, dont 5 607 de location, 1 421 d'accession à la propriété et 163 de rénovation et construction. Cette forte demande s'est amplifiée ces dernières années avec une croissance de près de 30 % en cinq ans (5 591 demandes en 2008).

Avec près de 670 logements neufs, les livraisons de logements retrouvent le niveau de l'année 2010 (678) mais restent très en deçà des besoins. Les livraisons pour l'accession qui ont plus que doublé en un an compensent le repli des livraisons destinées à la location (-14 %).

En 2013, 877 logements neufs ont été conventionnés, après 502 logements l'année précédente. Il s'agit du plus fort nombre de conventionnements depuis 2008. Ce bond (+75 % en un an) est imputable au doublement des logements locatifs et à la forte hausse (+41 %) des logements en accession à la propriété.

Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

Nombre	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 13/12
Conventionnements logements neufs	603	122	531	502	877	<i>75%</i>
dont locatif	557	62	476	295	585	98%
dont accession	46	60	55	207	292	41%
Livraison logements neufs	634	678	613	621	667	<i>7%</i>
dont locatif	542	609	437	528	455	-14%
dont accession	92	69	176	93	212	128%

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

2.2.1 Le parc social

À fin 2013, les trois principaux bailleurs sociaux (SIC, FSH, SEM Agglo) gèrent un parc de 13 302 logements.

La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 9 962 logements locatifs répartis sur 19 communes, hébergeant ainsi près d'un Calédonien sur six (environ 40 000 personnes). Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), filiale du FSH, gère 1 863 logements

¹ Association constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la Province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Ella a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en Province Sud.

² Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelables.

locatifs. Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 1 477 logements.

Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre	2010	2011	2012	2013	Variation 13/12
SIC	8 446	9 305	9 695	9 962	3%
FSH ⁽¹⁾	1 357	1 494	1 622	1 863	15%
SEM Agglo	973	1 243	1 364	1 477	8%
Total	10 776	12 042	12 681	13 302	5%

(1) Hors parc "1000 logements" Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

2.2.2 L'activité des opérateurs du logement social

En 2013, les investissements de la SIC se sont élevés à 8 milliards de F CFP alors que 3 milliards de F CFP ont été consacrés à l'entretien du patrimoine. La SIC a livré 341 constructions, dont 17 % sur la seule commune de Dumbéa et 14 % en Province Nord. Ce volume de livraisons, est l'un des plus faibles des dix dernières années.

L'année a été marquée par la livraison des 5 premiers logements en Province des Îles, et celle de 100 logements étudiants supplémentaires à Nouméa (700 logements étudiants gérés au total). Enfin, l'immeuble Pasteur, premier immeuble « tout bois » de la SIC a remporté le prix du bâtiment de l'année 2013. Cet engagement dans le développement durable s'est poursuivi avec l'installation de 660 chauffe-eaux solaires supplémentaires, 42 % du patrimoine étant désormais équipé.

L'année 2013 représente une année record pour le FSH en termes de production de logements. L'opérateur a livré 241 logements locatifs, 68 logements en accession à la propriété et 16 logements en réhabilitation lourde. Pour sa part, la SEM Agglo a livré 113 logements locatifs, dont 51 au Mont-Dore et 62 à Dumbéa-sur-Mer. L'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a réceptionné 174 chantiers (construction, rénovation et agrandissement), soit une baisse de 40 % par rapport à 2012. Avec 539 millions de F CFP, la Province Nord a subventionné 72 % du montant des travaux réalisés.

2.2.3 Les projets en cours ou à l'étude

La SIC a mis en chantier 82 logements en 2013. Conséquence directe des baisses de financements publics les années précédentes, ce niveau exceptionnellement bas devrait se redresser en 2014, de nouvelles opérations ayant été mises à l'étude en 2013.

La SIC poursuit ses opérations sur terres coutumières, avec 13 nouveaux logements livrés en 2014 à Yaté et plusieurs projets en cours à Koné, Houaïlou et au Mont-Dore. L'année 2014 verra la livraison de près de 100 logements supplémentaires pour personnes âgées au Mont-Dore (résidence « Jardin des Sens ») et à Nouméa (extension de la résidence « Les Cerisiers bleus », qui comprendra également une crèche). Concernant l'important projet de rénovation urbaine de Saint-Quentin, une première tranche de 163 logements est programmée et le désamiantage des tours débutera en 2014, pour une démolition au premier semestre 2015. Les travaux de la résidence Kechö (119 logements en accession à la propriété à Dumbéasur-mer) débuteront également en 2014, ainsi que ceux de la résidence « Cœur de Voh » (44 logements sur un total de 200 logements à terme).

A fin 2013, le FSH comptabilise 1 548 logements en cours de chantier ou à l'étude, dont 1 273 logements locatifs et 275 produits à l'accession. Après la clôture du lotissement Brigitte, un nouveau chantier est en cours de préparation : « Palmiers 3 ». Ce projet s'étalera sur 10 ans pour un coût de 10 milliards de F CFP. Il constituera un nouveau quartier de Dumbéa à proximité du centre urbain de Koutio et abritera 480 nouvelles familles sur la commune.

La SEM Agglo a terminé l'opération d'aménagement du « Creek Lucky » à Plum où deux résidences sont en fin de livraison. Elle lance les travaux d'une opération d'aménagement au Vallon Dore qui comprend la construction de 25 logements aidés et la mise à disposition de lots à bâtir. Pour l'année 2014, la programmation lancée par la SEM Agglo remonte à une centaine de logements. Á l'initiative de la commune de Nouméa, un projet d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) a été lancé sous maitrise d'ouvrage SEM Agglo. L'établissement prévu pour 60 lits sera situé sur un terrain communal à Tina. La livraison est prévue mi-2016.

Initiée par la Province Sud, la restructuration de l'habitation spontanée s'est poursuivie en 2013. Cette opération consiste à acheminer l'eau et l'électricité et à aménager la voierie dans les squats, moyennant une redevance perçue auprès des bénéficiaires. Les travaux effectués par la SEM Agglo sur le site pilote Kawati ont été lancé fin 2012 et devraient se terminer en octobre 2014. La commune de Dumbéa a également confié à la SEM Agglo les études préopérationnelles de résorption d'insalubrité du squat Chabert. Enfin, l'association Teasoa, qui intervient dans la Province Nord, prévoit la livraison maximum de 170 chantiers en 2014.

3. Les grands chantiers

Plusieurs grands projets témoignent d'une volonté de meilleure structuration du territoire, dans une optique de rééquilibrage économique ou d'optimisation des moyens.

Le Médipôle de Koutio (Dumbéa) est la plus grosse opération de construction de la Nouvelle-Calédonie, hors usines de nickel. Financé par la Nouvelle-Calédonie, l'Agence sanitaire et sociale, l'État et le CHT Gaston-Bourret, il représente un coût d'environ 50 milliards de F CFP. Le Médipôle permettra de disposer de services jusqu'alors dispersés et regroupera ainsi, sur un site unique, le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et un pôle de radiothérapie, ainsi qu'un Centre de Soins et de Rééducation fonctionnelle (CSSR). Débutés mi 2012, les travaux de construction ont avancé à un rythme soutenu en 2013. Le gros œuvre des premiers bâtiments dédiés à l'hébergement et au plateau technique (blocs opératoires, services d'urgence, de réanimation, d'imagerie) est achevé pour moitié et les lots techniques ont démarré. Ce chantier, alliant technicité de pointe et technologie nouvelle, a nécessité des formations spécifiques pour asseoir l'emploi localement. Le taux de main d'œuvre locale est d'environ 95 % sur le gros œuvre. La livraison du Médipôle est prévue en 2016 pour une ouverture en 2017.

En complément du Médipôle, la construction d'un centre hospitalier privé est programmée en 2014, à Nouville (Nouméa). Il s'agit du regroupement des activités de la polyclinique de l'Anse-Vata, de la clinique Magnin et de la clinique de la Baie des Citrons. Le budget est évalué à 13,2 milliards de F CFP.

La Province Sud, qui accueille les trois quarts de la population calédonienne, s'est fixée comme priorité l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, en mettant en œuvre une réforme de la circulation et des transports. Dans cette optique, elle a ouvert en décembre 2013 trois nouvelles voies routières afin d'améliorer le trafic aux entrées de la ville de Nouméa. Le financement de ces opérations a représenté un montant de 460 millions de francs CFP en 2013.

De plus, la Province Sud souhaite développer de nouveaux moyens de transports collectifs afin de contenir le trafic dense du Grand Nouméa et d'éviter une saturation du réseau routier dans les prochaines années. Le syndicat mixte des transports urbains (SMTU) qui regroupe en plus de la Province, les quatre communes de l'agglomération a lancé les études du projet de Transport en commun en site propre (TCSP). Le projet « Néobus » comprend notamment la création de deux lignes de bus à grande capacité en site propre, c'est-à-dire avec des voies réservées au véhicule de transport collectif. Les investissements sont estimés à 26 milliards de F CFP, pour une mise en service progressive entre 2017 et 2019. Une première phase de concertation a été mise en place durant toute l'année 2013. A l'issue de cette concertation, un programme détaillé et définitif sera arrêté pour le projet. Une nouvelle enquête publique sera alors programmée, au second semestre 2014.

Au nord de la Province Sud, à Bourail, le projet d'aménagement du site de Deva concerne le secteur du tourisme et des loisirs. Débutée en 2011, la construction du Sheraton et de son golf s'est poursuivie en 2013. Elle a mobilisé sur 30 mois 73 entreprises. Dans l'optique de favoriser l'embauche sur le bassin de Bourail, le Guide (« Guichet Unique d'Information et de Développement Economique de Déva »), situé à Bourail, centralise les offres et les demandes d'emploi liées à la construction et l'exploitation du domaine. Plus de 130 personnes originaires à 85 % de Bourail et des communes environnantes ont été recrutées sur le chantier. Les tribus de la région ont par ailleurs été sollicitées pour la fourniture des bottes de paille nécessaires à la couverture des bâtiments et pour le tressage de panneaux de cocotier. Le montant du projet a été revu à la hausse à 12 milliards de F CFP.

En Province Nord, la construction de l'usine du Nord a induit un développement spectaculaire de la zone Voh, Koné et Pouembout (VKP), participant ainsi au rééquilibrage social et économique du territoire. La SAEML Grand Projet VKP fournit un appui technique à la Province Nord et aux trois communes pour coordonner et piloter les orientations et les politiques publiques relatives au projet d'aménagement de la zone. Depuis sa création en 2006, les opérations effectuées par la SAEML ont concernées notamment la zone artisanale de Baco à Koné, la résidence de jeunes travailleurs de Tiéta et la zone industrielle de Vavouto à Voh et la zone agricole Tipenga à Pouembout.

Représentant un investissement d'un milliard de F CFP, les travaux d'agrandissement de l'aérodrome de Koné ont débuté en mi 2013 et devraient s'achever mi 2014. Sur la commune, la deuxième unité de fabrication de la filiale calédonienne du groupe BlueScope Steel pour un coût de 650 millions de F CFP a également été inauguré le 20 février 2013, témoignant de l'industrialisation de la zone. D'autres projets de construction sont également programmés à moyen terme en Province Nord, tels que l'hôpital de Koné, le collège de Paiamboué et le centre pénitentiaire, mais également des chantiers d'infrastructures (routes, adduction en eau potable et assainissement).

Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté en octobre 2013 le programme prévisionnel d'investissement des lycées publics de la Nouvelle-Calédonie, d'un montant total de 6 milliards de F CFP. Ce programme qui couvre la période 2013-2017, vise à poursuivre leur modernisation, réaliser la maintenance de l'ensemble du parc des lycées et adapter les équipements aux défis pédagogiques du futur.

Section 7 Le commerce

1. Aperçu structurel

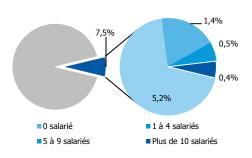


... la création de richesses (2009) ... les effectifs salariés (2013)





... la démographie d'entreprises (2013)



... les créations d'entreprises (2013)



Source : Isee

Le secteur du commerce représentait 13 % de la création de richesses sur le territoire en 2009. Ce secteur emploie près de 10 400 salariés et comprend, près de 4 300 entreprises, dont 69 % environ ne comptent aucun salarié fin 2013. La consommation des ménages marque le pas en 2013. Le manque de confiance des agents économiques pèse sur la consommation. Les importations de produits alimentaires et de biens de consommation courante diminuent (respectivement -1,2 % et -1,3 %). De même, les ventes de véhicules neufs se replient (cf. infra) et les professionnels du secteur du commerce font état d'un recul de leur courant d'affaires tout au long de l'année. L'encours des crédits à la consommation décélère (+1,0 %, après +2,6 %), en lien avec le ralentissement du marché automobile.

2. Le commerce de détail

2.1 UN PREMIER CENTRE COMMERCIAL OUVERT EN PROVINCE NORD

En Nouvelle-Calédonie, les commerces de détail sont concentrés majoritairement en Province Sud, en particulier dans le Grand Nouméa. Dans cette zone, les grandes et moyennes

surfaces de 300 m² minimum, non spécialisées à dominante alimentaire, représentent une superficie totale de 41 200 m² en 2013, soit un nombre identique à 2012.

Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa en 2013

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
Konu In	Kenu-In Champion	
Kenu-m	Carrefour	35,5%
	Casino (*)	
Groupe Bernard Hayot	Leader Price	33,8%
	Géant	
Indépendants	Autres	19,3%
Familla Curranna	Inter Kaméré	11.40/
Famille Guyenne	Michel Ange	11,4%

^{*} Le groupe détient 5 % du Casino Johnston

Source : Province Sud - DEFE

En Province Nord, le premier centre commercial appelé TEARI a été inauguré fin 2013. Situé à Koné, il comprend un supermarché « discount » d'une superficie de 2 000 m² ouvert fin 2012 et une galerie commerciale d'une trentaine de locaux commerciaux. Ce complexe a été financé par la Sofinor et le groupe Pentecost.

2.2 UNE RÉGLEMENTATION DE LA CONCURRENCE EN ÉVOLUTION

Suite aux rapports de l'Autorité de la concurrence préconisant de renforcer la concurrence en amont en agissant sur la structure du marché, plutôt que de contrôler les prix de détail, une loi de pays relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie a été votée en 2013. Cette loi antitrust institue des règles de concurrence avec notamment le contrôle des opérations de concentration et de l'accroissement des surfaces exploitées dans le secteur du commerce de détail. En complément de cette loi, le Congrès a voté à l'unanimité, en avril 2014, une loi de pays portant création d'une autorité administrative de la concurrence. Cet organisme indépendant sera ainsi chargé de mettre en application la loi antitrust.

En province Sud, la Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) formule des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs. Sur la base de l'avis de la CPUC, la présidente de l'assemblée de Province prend une décision motivée concernant l'octroi ou non de l'autorisation. En 2013, la CPUC a donné un avis favorable à un projet d'extension d'un commerce de détail à Nouméa (Anse Uaré), un projet de transfert et d'extension d'un magasin d'équipement à la personne à Nouméa (Ducos) et deux projets de création comprenant un commerce d'équipement de la maison au Mont Dore (Conception) et un commerce d'équipement à la personne à Nouméa (Ducos).

3. Le commerce automobile

Six groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO, Groupe Pentecost, Groupe Bernard Hayot, Groupe Dang et Hickson) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 40 marques sont représentées.

En 2013, l'activité du commerce automobile s'est dégradée, avec une diminution des ventes de 2,1 %, soit près de 800 véhicules vendus en moins sur l'année. Dans le marché des

véhicules neufs à quatre roues, la baisse entamée l'année précédente s'est accentuée (-13,0 %, après -6,5 % en 2012). Ce repli concerne tous les types de véhicules neufs à l'exception des camions dont les ventes se redressent (+9,7 %).

Ventes de véhicules				Variation
Nombre	2011	2012	2013	2013/2012
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	12 826	11 987	10 423	-13,0%
Voitures particulières	7 525	7 250	6 051	-16,5%
Pick up et Camionnettes	4 230	3 779	3 404	-9,9%
Camions	159	113	124	9,7%
Autres	912	845	844	-0,1%
Immatriculations des véhicules à deux roues neufs	754	797	787	-1,3%
Transferts de cartes grises ⁽¹⁾	23 123	24 237	25 036	3,3%
Total des ventes	36 703	37 021	36 246	-2,1%

⁽¹⁾ Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

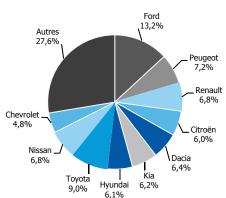
Sources : ISEE, Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

Les 4x4 sont plus particulièrement touchés, avec des ventes qui chutent de 17,3 % en un an. Les berlines moyenne gamme et citadines affichent également des diminutions importantes, de respectivement 17,6 % et 6,4 %. L'évolution défavorable du marché du neuf profite au marché de l'occasion, qui, au contraire montre une progression des ventes (+3,3 %).

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2013

Citadines 25,3% Utilitaires 36,9% 4X4 Berlines 22.5% moyenne gamme 8.4% Voitures de Berlines Monospaces luxe et haut de . combi. sportives gamme

Immatriculations des véhicules neufs par marque en 2013



Source : Concessionnaires automobiles locaux

ludospaces

5.0%

0,7%

1,1%

Sur le segment des véhicules neufs, Ford demeure la marque leader, suivie de Toyota. Ford résiste à la morosité du marché et enregistre une hausse de ses ventes (+6,7 %), notamment grâce au succès du modèle Ford Ranger. La marque Toyota se démarque en passant de la septième à la seconde position en 2013. Ses ventes progressent fortement (+28.5 %) principalement en raison des modèles Toyota Hilux et Toyota Yaris. En revanche, la marque Kia, classée seconde en 2012, accuse, en 2013, une chute de ses ventes (-33 %). Le marché reste dominé par les marques asiatiques qui concentrent 43 % des immatriculations de véhicules neufs, tandis que les marques françaises (Peugeot, Renault, Citroën et Dacia) en totalisent 26 %.

Section 8 Le tourisme

1. Aperçu structurel

Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration.

Le poids du secteur de l'hôtellerie-restauration dans...

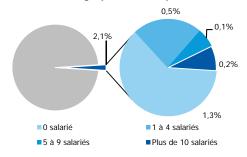




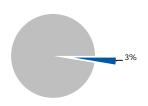
... les effectifs salariés (2013)



... la démographie d'entreprises (2013)



... les créations d'entreprises (2013)



Source : ISEE

TASSEMENT DU TOURISME DE SÉJOUR

La fréquentation touristique de la Nouvelle-Calédonie recule de 4,0 % en 2013. Le nombre de touristes visitant l'archipel (107 753) reste cependant au-dessus de la moyenne sur la dernière décennie. La croissance mesurée du marché métropolitain (+1,1 %) n'arrive pas à compenser la baisse des marchés traditionnels australiens et japonais (respectivement -11,3 % et -10,1 %), pénalisés par un repli de leur devise. Parallèlement, le tourisme de croisière (essentiellement en provenance d'Australie) poursuit son essor, avec une forte augmentation du nombre de passagers (+38,7 %). Les escales vers les Îles Loyauté et l'Ile des Pins sont en plein développement.

En 2014, le tourisme de séjour devra relever un nouveau défi avec la nécessité d'assurer le démarrage du complexe hôtelier de Gouaro Deva, qui nécessitera la venue d'au moins 10 000 touristes supplémentaires.

2. Le contexte international

Les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 5 % dans le monde en 2013 pour atteindre la barre de 1,1 milliard. L'Asie-Pacifique a connu le plus bel essor avec une hausse de 6 %. L'Océanie en particulier a connu une hausse de 4 % du nombre de touristes en 2013. Dans le Pacifique insulaire, les îles Fidji attirent 40 % des arrivées de la région (660 600 touristes). En Polynésie Française, le nombre de touristes se réduit de 3 % (164 400) tandis qu'il progresse de 5 % au Vanuatu.

3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie

3.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
France métropolitaine	27 335	24 960	34 647	38 746	39 183	1,1%
Japon	18 926	18 534	18 455	17 430	15 674	-10,1%
Australie	18 567	17 551	17 040	17 729	15 722	-11,3%
Nouvelle-Zélande	6 651	6 406	6 467	6 242	6 334	1,5%
Pacifique	14 306	17 329	20 375	16 580	16 092	-2,9%
dont Wallis-et-Futuna	6 454	7 059	8 063	7 096	6 763	-4,7%
dont Polynésie française	4 096	4 940	4 935	4 258	3 946	-7,3%
dont Vanuatu	2 869	3 652	4 061	3 891	3 950	1,5%
dont "autres Pacifique"	887	1 678	3 316	1 266	1 433	13,2%
Divers	13 594	13 782	14 891	15 477	14 748	-4,7%
Total	99 379	98 562	111 875	112 204	107 753	-4,0%

Source: ISEE

Le nombre de touristes en provenance de métropole augmente légèrement de 1,1 %, à 39 183 en 2013. Ils représentent 36 % des visiteurs du territoire et leur part n'a jamais été aussi élevée. Le tourisme affinitaire (amis ou famille) constitue le principal motif de déplacement des voyageurs métropolitains (44 %), suivi du tourisme de séjour (32 %) et du tourisme d'affaires (15 %). Les touristes affinitaires sont logés à 57 % à titre gracieux (amis ou famille) mais en contrepartie, ils effectuent les séjours les plus longs (30 jours en moyenne).

Le marché japonais (15 674 visiteurs), en diminution constante depuis 2005, enregistre une baisse de 10,1 % en 2013, soit un niveau deux fois moins élevé qu'en 1997. Les touristes japonais se caractérisent par une proportion élevée de primo-visitants (83 %). Le principal motif de venue de ces touristes est le tourisme de séjour (9 personnes sur 10). Ils résident à 93 % dans des hôtels, en privilégiant l'offre « haut de gamme », et leur durée de séjour n'est que de 7 jours.

Le marché australien (15 722 visiteurs) se replie de 11,3 %, après une hausse de 4,0 % en 2012. Le nombre des touristes d'affaires (23 % de la clientèle) se contractent de 30 %, tandis que le tourisme de séjour (58 % de la clientèle) diminue plus faiblement (-4 %).

La durée moyenne de séjour des touristes australiens est de 11 jours. Ils logent à 74 % dans des hôtels, en préférant les établissements 3 étoiles et plus (92 %).

3.2 L'HÉBERGEMENT

3.2.1 Les capacités d'hébergement

Sous l'impulsion du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC), l'offre d'hébergement touristique s'est fortement développée au cours des dernières années. Les livraisons successives de plusieurs complexes hôteliers (Hôtel La Néa en 2009, le Méridien en 2010, le Royal Tera devenu Château Royal en 2011 et l'Hôtel du Centre à Ducos en 2012) se sont traduites par une hausse de la capacité d'accueil de 18 % en 5 ans. 3 135 unités d'hébergement sont ainsi comptabilisées en 2013. La capacité hôtelière de Nouméa fléchit de 5 % en raison de la fermeture de l'hôtel Lapérouse (non classé) et des travaux de rénovation du Beaurivage (2 étoiles). Par ailleurs l'hôtel La Promenade est devenu hôtel Hilton fin octobre 2013 après avoir effectué près de 350 millions de F CFP de travaux pour obtenir ce label.

Avec 2 453 unités réparties dans 99 structures, la Province Sud concentre 78 % de la capacité d'accueil du territoire. Un quart des logements se situe à Nouméa. En Province Nord, l'offre d'hébergement se stabilise à 458 logements en 2013. Seules les Îles Loyautés ont augmenté significativement leur capacité d'hébergement en 2012 (+7,7 %, lié à l'agrandissement du Paradis d'Ouvéa). Sur les 224 chambres, la moitié se situe à Lifou, principale destination touristique des îles.

Capacités d'hébergement par Province

Nombre de chambres	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Province Sud (1)	2080	2315	2417	2435	2453	0,7%
Province Nord (2)	464	496	456	456	458	0,4%
Iles Loyauté (2)	186	190	184	208	224	7,7%
Total	2730	3001	3057	3099	3135	1,2%

(1) camping inclus - (2) camping exclus

Source: GIE Tourisme Province Sud, GIE Tourisme Province Nord, Destination lles Loyautés

LE PROJET GOUARO DEVA

Le domaine de Deva, situé sur la côte Est à proximité de Bourail, est une propriété de la Province Sud depuis 1992, qui s'étend sur 8 000 hectares et héberge un site de 17 km de plage de sable blanc, au bord du lagon de Poé inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Le montant global de l'investissement est estimé à 20 milliards de F CFP, dont 11 milliards pour l'hôtel 5 étoiles Sheraton et 3 milliards pour le Village Vacances Famille. L'hôtel exploité sous l'enseigne Sheraton proposera 180 unités et comprendra notamment un golf de 18 trous (60 ha), un Spa et un casino. L'ouverture de l'établissement est prévue pour juillet 2014.

Le projet s'est donné 2 priorités : favoriser l'emploi local et maximiser les retombées financières sur le bassin bouraillais, estimées à 600 millions de F CFP par an.

La construction du Sheraton a permis de mobiliser 17 entreprises locales soit 250 employés. En phase d'exploitation, la structure devrait employer un personnel de 150 salariés. La Société hôtelière de Nouméa a cédé à la Société de participation bouraillaise de Déva (SPBD) 5 % du capital qu'elle détenait dans la Société des hôtels de Déva (SHD). Les 565 actionnaires bouraillais de la SPBD, sont représentés par un administrateur à la SHD.

Plusieurs projets de rénovation ou d'agrandissement d'hôtels ont été engagés en 2013, les plus importants concernent le Paradis d'Ouvéa (900 millions de F CFP), le Beaurivage (700 millions) et le Kuendu Beach (150 millions). En 2014, la SHN (Société des Hôtels de Nouméa) a engagé un vaste programme de rénovation de l'hôtel Méridien de Nouméa pour un investissement global de 2,6 milliards de F CFP. Des travaux de rénovation sont également planifiés pour l'hôtel Méridien de l'Île des Pins (200 millions).

3.2.2 La fréquentation hôtelière

Compte tenu de la baisse du nombre des arrivées de touristes, la fréquentation des hôtels de Nouméa s'est infléchie en 2013 ; le nombre de clients et de nuitées diminuent ainsi chacun de 4,0 %.

La clientèle est majoritairement composée de clients calédoniens (57,4 %), en repli de 4 % en 2013. La clientèle internationale est mieux orientée avec une augmentation des clients venus d'Australie (+9 %), de Nouvelle-Zélande (+3 %) et du Japon (+0,3 %). Parallèlement, la clientèle en provenance de France métropolitaine et des autres pays est en baisse sensible (-6 % et -18 % respectivement).

Le taux d'occupation des hôtels nouméens s'établit à 56,6 % (-2,4 points sur un an). Concernant les hôtels 3 étoiles (accueillant 79 % des arrivées du parc hôtelier), le taux de remplissage recule à 54,5 %, contre 56,7 % en 2012. Les hôtels 2 étoiles enregistrent une progression du taux d'occupation à 62,6 % (contre 61,1 % en 2012), tandis que les hôtels non classés connaissent un fléchissement à 61,1 % (contre 64,1 % en 2012), suite à la fermeture de l'hôtel Lapérouse.

Nuitées et taux d'occupation des hôtels à Nouméa

En nombre	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Clients	231 401	263 745	315 831	287 068	275 696	-4,0%
dont résidents (en %)	50,4	49,4	54,9	57,7	57,4	-0,3 pt
Nuitées	569 041	535 425	663 884	631 769	606 228	-4,0%
Taux d'occupation (en %)	58,8	57,9	61,1	59,0	56,6	- 2,4 pts

Source : ISEE

3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière demeure très bien orienté en 2013. 385 523 croisiéristes ont ainsi fréquenté la Nouvelle-Calédonie, soit une hausse de 38,7 % sur l'année, après une progression de 18,7 % en 2012. 192 paquebots ont visité le territoire, principalement depuis l'Australie (contre 159 en 2012), la Nouvelle-Calédonie constituant le port d'escale étranger le plus proche. Afin de diversifier les circuits proposés, les escales vers les Îles se développent, notamment à Maré, Lifou et l'Île des Pins.

Trafic de croisiéristes

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variations</i> 2013/2012
Nombre de paquebots	79	106	134	159	192	20,8%
Croisiéristes	131 231	183 245	235 684	277 941	385 523	38,7%

Source: ISEE

4. L'impact économique et social

4.1 LES EMPLOIS

En 2013, le secteur du tourisme emploie 5 382 salariés, soit une perte nette de 508 emplois. Les plus fortes baisses reviennent à l'hôtellerie de Nouméa (-14,1 % à 961 salariés), à l'hôtellerie hors Nouméa et les gîtes (-14,8 % à 1 127 salariés) et à la restauration (-14,7 % à 1 467 salariés). En revanche, le secteur du transport aérien connait une hausse de 10,3 % au niveau local (à 408 emplois), tandis qu'à l'international, il augmente de 4,6 % (à 503 salariés).

4.2 LES DÉPENSES DES TOURISTES

En 2013, les dépenses des touristes non résidents auprès des prestataires calédoniens se sont élevées à 21 milliards de F CFP soit une baisse de 4,9 % par rapport à 2012, tandis que le nombre d'arrivées de touristes étrangers a diminué de 4 %. Il en résulte un repli de la dépense moyenne par touriste, à 195 000 F CFP (contre 197 000 F CFP en 2012). Le transport international (36 %) et l'hébergement (26 %) constituent les 2 principaux postes de dépenses du budget des touristes.

Estimation des dépenses des touristes non résidents

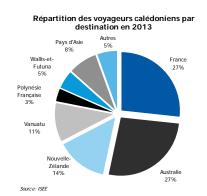
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Hébergement	5 048	5 049	5 529	5 826	5 466	-6,2%
Transport local	1 467	1 415	1 641	1 767	1 695	-4,1%
Transport international	5 355	4 944	7 108	7 996	7 540	-5,7%
Cafés, restaurants	2 190	2 133	2 479	2 698	2 633	-2,4%
Souvenirs	1 050	993	1 188	1 227	1 156	-5,8%
Autres	1 384	1 348	1 590	1 749	1 724	-1,4%
Loisirs	667	647	741	808	784	-2,9%
Total	17 161	16 529	20 276	22 071	20 998	-4,9%

Sources : ISEE, Air Calédonie International

5. Les voyages des résidents calédoniens

Après 10 années de progression continue, le nombre de voyages effectués par les Calédoniens à l'extérieur du territoire stagne en 2013 à 120 600 (-0,4 %).

La France (32 200 voyages, -4 %) et l'Australie (32 100, -1 %) représentent les destinations préférées des calédoniens. En troisième position, la Nouvelle-Zélande (16 900) connaît une progression de 4 %, tandis que le Vanuatu attire 12 600 calédoniens (-2 %), suivi de Wallis et Futuna, la Polynésie Française, le Japon et l'Indonésie.



Section 9 Les transports et télécommunications

1. Aperçu structurel

Le poids des transports et télécommunications dans...

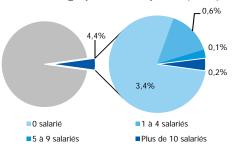
... la création de richesses (2009)



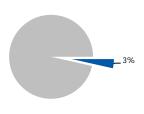
... les effectifs salariés (2013)



... la démographie d'entreprises (2013)



... les créations d'entreprises (2013)



Source : ISEE

Le secteur des « transports et télécommunications » représentait en 2009, 8 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Il emploie 6 % des effectifs salariés à fin 2013 et regroupe environ 4,4 % des entreprises enregistrées.

2. Les activités portuaires

LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'activité maritime en Nouvelle-Calédonie s'organise autour des infrastructures du port public de Nouméa et de quelques ports secondaires, dont l'activité est fortement corrélée à l'exploitation du nickel. Par son trafic total, le port de Nouméa se situe au dixième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-mer. Il constitue le point majeur d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie et assure au niveau de l'Océanie, la fonction de plate-forme d'éclatement (« hub »).

Les travaux d'extension du quai dédié au

commerce international, qui devaient débuter en 2012, sont reportés à fin 2014.

Les principaux ports intérieurs (Naketi, Kouaoua, Népoui ...) reçoivent essentiellement des vraquiers, navires destinés au chargement du minerai brut de nickel. Les ports de Doniambo, Vavouto, ou de Prony, en eau profonde, ont été aménagés à proximité des installations industrielles, en vue de l'importation des intrants (charbon, calcaire,...) et de l'exportation des produits issus des usines métallurgiques.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Avec 10,9 millions de tonnes (cumul des trafics intérieur et extérieur), le transport de marchandises par voie maritime progresse légèrement de 0,9 % en 2013, essentiellement porté par la hausse des marchandises débarquées (+14,5 %). En liaison avec la montée en charge de l'usine du Sud, les importations de vracs solides du port de Prony ont doublé en 2013, contribuant fortement à cette augmentation.

Le transport de minerai de nickel par voie maritime, destiné à l'approvisionnement de l'usine de Doniambo ou à l'export, représente à lui seul 71 % du trafic maritime global, soit 8 millions de tonnes. Les exportations de minerai de nickel diminuent de 5 % en 2013, contre une hausse de 7,6 % l'année précédente.

Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variations</i> 2013/2012
Trafic extérieur	5 286	7 070	7 043	7 383	7 513	1,8%
Débarquement	1 686	2 422	2 375	2 396	2 743	14,5%
Embarquement	3 600	4 648	4 668	4 987	4 770	-4,4%
dont minerai de nickel	3 539	4 572	4 362	4 695	4 459	-5,0%
Trafic intérieur	2 996	3 335	3 329	3 374	3 338	-1,1%
dont minerai de nickel (1)	2 888	3 224	3 218	3 262	3 227	-1,1%
Trafic maritime global	8 282	10 405	10 372	10 757	10 851	0,9%

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

En nombre, le trafic maritime par conteneur enregistre une légère baisse : -0,5 % contre +2,8 % en 2012. Cette évolution est principalement due au repli des conteneurs pleins embarqués et débarqués (-9 % et -1,6 %), qui n'a pas été compensé par la hausse des conteneurs manipulés à vide (+16,1 % à l'importation et +0,3 % à l'exportation). Les conteneurs embarqués à vide représentent pour leur part 72 % des expéditions par porteconteneurs

Le trafic de transbordement augmente de 27 % en 2013, faisant suite à un repli de 16 % en 2012. Nouméa joue ainsi un rôle de « hub » maritime régional : en tonnage, 90 % des marchandises en transbordement sont destinés à l'Océanie. Les principales destinations sont les Îles Fidji (36 %), la Nouvelle-Zélande (28 %) et le Vanuatu (9 %).

Trafic maritime conteneurisé

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variations</i> 2013/2012
Conteneurs débarqués	44 392	47 412	48 526	50 177	50 140	- 0,1%
dont vides	3 951	2 307	2 247	4 310	5 006	16,1%
Conteneurs embarqués	40 647	43 162	44 176	45 677	44 540	- 2,5%
dont vides	30 158	30 953	31 119	32 018	32 112	0,3%
Conteneurs transbordés	2 615	2 298	3 025	2 546	3 228	26,8%
Nombre de conteneurs	87 654	92 872	95 727	98 400	97 908	- 0,5%

Source: Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.2 LE TRAFIC PAR PAYS DE PROVENANCE

En 2013, l'Europe reste le premier fournisseur du territoire, avec 43 % des conteneurs reçus (dont les trois quarts proviennent de France), suivie de l'Asie (30 %), puis de l'Australie (11 %) et de la Nouvelle-Zélande (11 %). Le nombre de conteneurs expédiés depuis la Chine progresse de 3,5 %, à 6 085 unités, bénéficiant de l'augmentation des parts de marché des produits chinois sur le marché calédonien. Concernant la zone Pacifique, le trafic maritime conteneurisé affiche une hausse sensible depuis la Nouvelle-Zélande (+26,5 %) et une légère baisse depuis l'Australie (-2,8 %).

Evolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variations</i> 2013/2012
Europe ¹	16 399	18 780	19 802	20 284	20 234	- 0,2%
dt France métropolitaine	12 473	14 186	14 893	15 125	15 436	2,1%
Asie	10 585	12 600	12 708	13 778	13 937	1,2%
dont Chine	4 049	4 691	5 352	5 878	6 085	3,5%
Australie	7 125	7 075	6 688	5 268	5 121	- 2,8%
Nouvelle-Zélande	4 098	3 994	4 362	3 995	5 054	26,5%
Etats-Unis (côte Ouest)	1 159	1 029	930	960	998	4,0%
Amérique (hors Etats-Unis)	1 643	1 699	1 639	1 632	1 737	6,4%

(1) y compris la côte Est des Etats-Unis desservie par la ligne Tour du Monde

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.3 LE TRAFIC INTERIEUR

Les liaisons maritimes intérieures sont assurées par plusieurs compagnies de transport ou de tourisme, parmi lesquelles la SAS Sudiles (qui exploite le « Betico 2 », reliant Nouméa aux Îles Loyauté ou à l'Île des Pins), la Compagnie Maritime des Îles (CMI), Mary D (Phare Amédée) ou encore la société Vale NC, qui affrète depuis mars 2010 le catamaran « Nyie Djeu » pour le transport de son personnel vers le port de Prony.

Le trafic intérieur de marchandises est quant à lui essentiellement constitué des acheminements de minerai de nickel depuis les sites miniers vers l'usine de Doniambo. Les minéraliers, affrétés par la SLN, représentent le tiers des mouvements maritimes intérieurs et plus de 96 % du trafic en tonnage.

Enfin, trois sociétés de cabotage assurent le transport de marchandises, d'hydrocarbures et de sable à destination des Îles :

- la CMI, qui exploite depuis novembre 2013 la barge « ISAN » ;
- la Société de Transport des Îles (STILES), avec la barge « Sisa Ne Nana » ;
- la SARL TRAMANOR, qui exploite la barge «Belema Nenema» desservant l'extrême Nord de la Grande Terre, de Poum aux Îles Bélep.

3. Les activités aéroportuaires

3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

3.1.1 La desserte internationale

L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION DE L'AÉROPORT DE LA TONTOUTA

L'aéroport de la Tontouta, situé à 50 km au nord de Nouméa, est géré depuis 1968 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). En 2008, la CCI a lancé un important chantier d'extension et de rénovation de l'aérogare pour répondre à l'évolution du trafic tout en intégrant les normes actuelles de sûreté et de sécurité internationales.

L'aéroport a été inauguré le 19 mars 2014 après 5 ans de travaux, soit 2 ans de retard sur la date prévue initialement.

La construction qui a impliqué 50 entreprises locales a enregistré un surcoût de 2 milliards de F CFP (le montant total des travaux s'est élevé à 12 milliards de F CFP).

Avec une surface de 21 700 m², l'aérogare est désormais dimensionnée pour accueillir jusqu'à 700 000 passagers par an, trafic prévu à l'horizon 2022, suivant une hypothèse de croissance annuelle de 2,8 % en moyenne.

La Nouvelle-Calédonie est, depuis le 1^{er} janvier 2000, compétente en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Le transfert de compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne, pour le trafic intérieur uniquement, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de garantir la pérennité de la desserte aérienne. Elle détient à ce titre 99,38 % du capital de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin).

3.1.2 Le trafic de passagers

Cinq compagnies opèrent des vols réguliers à destination du territoire : Air Calédonie International (Aircalin) en partage de code « free flow » avec Air France, Air New Zealand, Air Vanuatu et Qantas. Air Austral, qui assurait depuis avril 2009 la desserte du territoire depuis Paris via Sydney et Saint-Denis de la Réunion, a interrompu sa ligne en août 2012.

En 2013, 474 000 passagers (arrivées + départs) ont été enregistrés à l'aéroport international de la Tontouta (-2,5 % sur un an). Il s'agit de la deuxième année de baisse consécutive depuis 2001 (-1,1 % en 2012). La fréquentation touristique diminue (-4 %), tandis que les déplacements des résidents se sont également repliés (-2 %).

Le retrait de la compagnie Air Austral a eu une influence sur la répartition du trafic par compagnie, avec un report qui s'est opéré principalement vers la compagnie locale. Cette dernière capte 77,3 % des parts de marché, suivie de Qantas (12,8 %) et d'Air New Zealand (5,6 %).



En 2013, le trafic avec l'Australie (un tiers du trafic total) recule de 11 %. La liaison Nouméa-Sydney perd 13 000 passagers, affectée par l'arrêt des vols affrétés par Air Austral,

tandis que le trafic vers Brisbane subit une érosion continue depuis 2009 (-2 %). Toutefois les perspectives pour l'année 2014 seraient plus favorables : l'offre de sièges vers l'Australie devrait augmenter avec l'ouverture d'une liaison directe entre Nouméa et Melbourne par la compagnie Aircalin.

L'Asie, qui capte 36 % des mouvements de passagers, se stabilise (+0,7 %, après +8 % en 2012), avec une légère hausse vers Tokyo (+1,3 %) tandis que les flux de passagers des autres destinations stagnent (+0,3 % pour Osaka, +0,2 % pour Séoul). En mars 2014, la compagnie Aircalin a décidé de fermer la liaison avec Séoul (cf. infra Accord Cadre). Plus de 90 000 Calédoniens se sont rendus dans le Pacifique insulaire (+1,4 %), avec cependant des évolutions contrastées selon les liaisons : Port-Vila, destination appréciée des résidents, voit son trafic augmenter de 1,1 % (dépassant les 39 000 passagers), Wallis/Nandi enregistre une hausse de 3,9 %, tandis que Papeete connait une baisse de 2,6 %.

Trafic de passagers par destination ou provenance

Destinations / Provenances	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Sydney	126 363	139 372	143 880	122 402	109 339	-10,7%
Tokyo	74 607	72 032	65 821	76 100	77 076	1,3%
Osaka	44 107	43 425	50 678	52 832	52 974	0,3%
Auckland	51 417	54 213	57 931	58 574	59 552	1,7%
Brisbane	52 320	48 984	43 745	42 899	42 030	-2,0%
Séoul	33 386	33 914	39 108	41 775	41 872	0,2%
Port-Vila	26 562	33 478	34 967	38 953	39 368	1,1%
Papeete	18 295	19 647	19 248	17 992	17 521	-2,6%
Wallis/Nandi	28 559	31 817	33 600	32 260	33 521	3,9%
Divers	4 603	1 103	2 409	2 192	719	-67,2%
Total	460 219	477 985	491 387	485 979	473 973	<i>-2,5%</i>

Source : Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle-Calédonie

ACCORD CADRE ENTRE AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL ET AIR FRANCE

Air Calédonie International et Air France ont renouvelé leur accord commercial. Cet accord cadre, signé le 16 octobre 2013 à Paris vise à optimiser le taux d'occupation des sièges des deux compagnies.

De nouvelles possibilités de correspondances

s'ouvrent ainsi pour les passagers calédoniens vers l'Europe ou les destinations asiatiques en raison du renforcement de l'escale de Tokyo.

Air France et Aircalin s'engagent à promouvoir activement la destination Nouvelle-Calédonie sur le marché de la France métropolitaine et en Europe.

3.1.3 Le trafic fret international

Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Fret à l'arrivée	4 417	4 711	4 638	4 380	4 005	-8,6%
Fret au départ	1 391	1 476	1 596	1 254	940	-25,0%
Total	5 808	6 187	6 234	5 634	4 945	<i>-12,2%</i>

Source: Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle-Calédonie

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe

complémentaire. Le fret à l'arrivée est, en tonnage, quatre fois supérieur au fret expédié. En 2013, le fret se contracte de 12,2 % à 4,9 milliers de tonnes. La baisse concerne à la fois les marchandises expédiées (-25 %, à 940 tonnes) et le fret réceptionné (-8,6 %, à 4 005 tonnes). Le fret aérien reste toutefois marginal par rapport à l'activité globale d'import - export sur le territoire (moins de 0,1 % en tonnage).

3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

3.2.1 La desserte domestique

LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES DOMESTIQUES

Au plan domestique, la Nouvelle-Calédonie dispose de 14 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique :

- 3 aérodromes territoriaux (Nouméa-Magenta, Koné, Lifou).
- 11 aérodromes provinciaux dont 3 gérés par la province Sud (Île des Pins-Moué, Bourail-Poé, La Foa), 5 par la province Nord (Canala, Koumac, Touho, Belep, Poum) et 3 par la province des Îles Loyauté (Maré, Tiga et Ouvéa).

Trois compagnies se partagent le transport public domestique : Air Calédonie (Aircal), Air Loyauté et Air Alizé. Aircal prend en charge, sous licence, le trafic régulier de passagers. Air Loyauté dispose de contrats d'affrètement avec Aircal pour les Îles Loyauté et participe aux évacuations sanitaires. Air Alizé est spécialisé dans les évacuations à l'extérieur du Territoire (Wallis-et-Futuna et Australie). Deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocean et Hélisud, effectuent des activités de transport à la demande et Inaer réalise, depuis 2011, des évacuations sanitaires héliportées (sur la Grande Terre uniquement). La flotte de la compagnie domestique Aircal a été renforcée début 2014 avec l'achat d'un nouvel avion ATR de 66 places, afin d'offrir plus de liaisons vers le Nord et les Îles.

3.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta, par lequel transite la moitié du trafic domestique, a enregistré une augmentation de fréquentation de 1,8 % (après +12,1 % en 2012), avec plus de 392 000 passagers (arrivées + départs). Les aérodromes des Îles Loyauté concentrent 77 % des flux intérieurs de passagers (hors Magenta). Leur fréquentation croit légèrement de 3 % contre 16 % en 2012, année où le trafic avait été favorisé par la mise en place de la carte « continuité pays ». Le nombre de passagers enregistrés à l'Île des Pins stagne sur l'année (+0,4 %), tandis que les destinations du Nord enregistrent une baisse de 6 %.

Trafic passagers dans les aéroports

Dealise the state of the state						Variation
Destination/provenance	2009	2010	2011	2012	2013 p	2013/2012
Magenta	370 056	367 636	343 651	385 308	392 244	1,8%
Lifou	136 715	141 441	134 017	162 001	162 811	0,5%
Ile-des-Pins	88 675	78 915	80 469	84 778	85 117	0,4%
Ouvéa	69 247	70 673	66 755	72 616	75 956	4,6%
Maré	69 586	69 349	60 499	67 555	71 608	6,0%
Koné	2 689	4 493	4 902	5 601	4 705	-16,0%
Touho	957	211	902	1 370	1 340	-2,2%
Tiga	2 978	2 276	2 245	2 340	2 771	18,4%
Belep	872	1 447	1 528	2 010	1 980	-1,5%
Koumac	1 510	2 381	2 738	3 262	3 448	5,7%
Inter-îles			4 336	6 062	6 395	<i>5,5%</i>

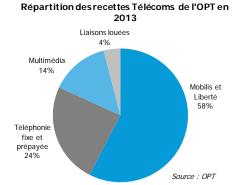
Source: Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle-Calédonie

4. Les télécommunications

4.1 L'ACTIVITÉ

Le secteur des télécommunications comprend l'opérateur territorial, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) et ses partenaires (fournisseurs d'accès internet, distributeurs Mobilis et fournisseurs de contenu).

Le chiffre d'affaires des activités télécommunications s'élève à 23,9 milliards de F CFP en 2013 (+1,8 % sur un an) et représente 88 % des recettes globales de l'OPT-NC.



Les recettes liées à la téléphonie mobile (Mobilis et Liberté) et au multimédia augmentent respectivement de 4,3 % et 7,7 %, tandis que la téléphonie fixe recule de 6,8 %.

4.2 INTERNET

Le territoire est raccordé à « l'Internet mondial » via des câbles optiques sous-marins depuis 2008, qui relient Nouméa à Sydney, et Poindimié à Lifou et Ouvéa.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Internet » s'établit à 2,9 milliards de F CFP en 2013 (+7,7 % sur un an). Cinq fournisseurs d'accès¹ se partagent le parc de 49 000 abonnés ADSL (+6,8 %), dont 98 % ont une éligibilité supérieure à 2 Mbps et 73 % une éligibilité supérieure ou égale à 8 Mbps.

Lancé en août 2011, l'Internet Mobile (accès à internet depuis un Smartphone, une tablette 3G ou une clé 3G) compte près de 21 000 clients à fin 2013 (+40 % par rapport à 2012).

A compter de 2013, l'OPT se donne 6 ans pour couvrir l'ensemble du territoire en fibre optique. Le budget de ce projet est estimé à 9 milliards de F CFP sur la période 2013-2019 et l'appel d'offre a été lancé en octobre 2012. La fibre optique pourrait permettre d'avoir un débit 100 fois plus élevé que le réseau ADSL actuel, tout en résolvant les difficultés de raccordement des habitats dispersés.

D'après les résultats d'une étude de l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC) menée en 2011, 72 % des ménages possèdent un ordinateur et 42 % bénéficient d'une connexion internet à domicile. Si les administrations sont toutes équipées d'ordinateurs, les trois quarts sont connectées à l'Internet haut débit. Les entreprises sont un peu moins bien équipées, puisque 95 % des sociétés ont un ordinateur et 68 % un accès haut débit.

130

¹ CAN'L, OFFRATEL, MLS, Internetnc et Nautile.

4.3 LA TÉLÉPHONIE

Depuis 1996, la Nouvelle-Calédonie possède un réseau de téléphonie mobile Global System for Mobile (GSM) et depuis 2011, un réseau de téléphonie mobile de troisième génération (3G).

La téléphonie mobile dégage un chiffre d'affaires de 12,0 milliards de F CFP (+9 % par rapport à 2012). Lancé en 1999, le service Liberté de Mobilis permet grâce à une carte prépayée d'accéder au réseau sans abonnement. Avec 254 576 cartes SIM en circulation, dont 75 467 abonnements permanents Mobilis (+12 %) et 179 109 comptes Liberté (+1 %), le parc de téléphonie mobile total progresse de 4 %.

En 2013, les recettes du téléphone fixe représentent 5,0 milliards de F CFP et enregistrent une baisse de 6,8 %. Les tendances observées en 2012 se confirment en 2013, avec le recul des recettes du trafic intérieur (-4,4 %) comme extérieur (-44,3 %). Le nombre d'abonnés au téléphone fixe atteint 78 637 lignes, soit une augmentation de 2,7 %.

L'OPT a annoncé l'installation des premiers relais 4G pour fin 2014, avec une commercialisation des premières offres début 2015. Le déploiement se basera sur les équipements et structures préexistants du réseau 2G/3G de l'OPT. L'objectif du projet est d'équiper la moitié des relais de la technologie 4G d'ici 2017, permettant ainsi de desservir 85 % de la population calédonienne.

D'après l'enquête de l'ONNC, 60 % des ménages interrogés disposent d'un téléphone fixe et 92 % d'un téléphone portable en 2011.

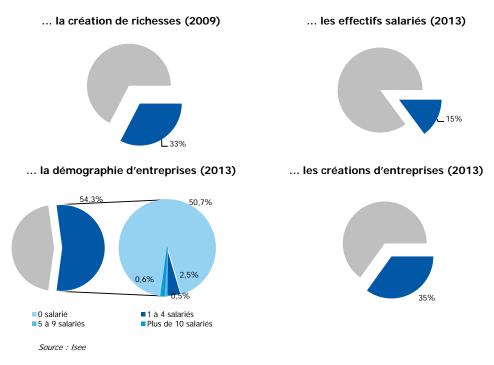
BAISSE DES TARIFS A L'INTERNATIONAL

Depuis fin 2004, l'usager payait un tarif différent à la minute pour les appels internationaux selon qu'il utilisait l'indicatif « 00 » ou l'indicatif « 19 » ce dernier étant plus attractif pour le consommateur.

Le 1^{er} mars 2013, l'OPT a opéré une révision du service des communications à l'international. L'indicatif international « 19 » est supprimé au profit du numéro unique « 00 ». Une baisse des tarifs est appliquée vers la France métropolitaine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande allant de 11 % à 27 % vers les fixes ou les mobiles pour les utilisateurs du « 19 ». Pour les utilisateurs du « 00 », la baisse sur ces destinations est comprise en 43 % et 78 % et entre 13 % et 75 % sur les autres destinations.

Section 10 Les autres services





Les « autres services » comprennent notamment l'activité des banques et assurances, les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques).

En 2009, les entreprises de ce secteur généraient près de 33 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Par rapport à son poids financier dans l'économie, ce secteur crée relativement peu d'emplois, au moins de manière directe, puisqu'il représente 15 % des effectifs salariés en 2013. Près de 93 % des entreprises du secteur ne comptent aucun salarié.

En 2013, le secteur des autres services marchands concentre près de 35 % de la création d'entreprises, loin devant les autres secteurs de l'économie.

Section 11 L'éducation et la santé

1. L'éducation

1.1 PANORAMA

Le niveau de formation des calédoniens s'est amélioré

Selon les données des derniers recensements, le niveau de formation de la population calédonienne a globalement augmenté entre 1996 et 2009. En 2009, près d'un Calédonien sur trois âgé de plus de 15 ans est titulaire du baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1996. La part des diplômés de l'enseignement supérieur double également sur la période. La population n'ayant aucun diplôme s'est fortement réduite, passant de 43 % en 1996 à 27 % en 2009.

Diplôme le plus élevé obtenu par la population de 15 ans et plus, en 1996 et 2009

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 ^{er} cycle	2, 3 ^e cycle
Nouvelle-Calédonie en 1996	58 848	13 958	16 145	23 759	12 133	5 402	6 500
Nouvelle-Calédonie en 2009	49 694	15 696	24 455	37 978	26 974	13 164	14 853
Province des Îles Loyauté	5 320	895	1 975	2 133	937	250	242
Province Nord	14 041	3 115	4 061	6 806	2 666	1 043	1 019
Province Sud	30 333	11 686	18 419	29 039	23 371	11 871	13 592

⁽¹⁾ Regroupe les bacs généraux, professionnels ou techniques et brevets supérieurs pour le recensement de 1996 et les différents bacs pour le recensement de 2009.

Source : ISEE

Par Province, les résultats sont contrastés entre la Province Sud d'une part, et les Provinces des Îles et du Nord d'autre part. En 2009, la part de bacheliers est moins importante en Province des Îles (12 %) et Province Nord (14 %) qu'en Province Sud (35 %). De même, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les Provinces des Îles (4 %) et du Nord (6 %) est moindre que celle de la Province Sud (18 %).

En revanche, la baisse de la population sans diplôme entre 1996 et 2009 est plus importante aux Îles Loyauté (-19,6 points) et en Province Nord (-23,3 points) qu'en Province Sud (-12 points). En 1996, la proportion de personnes titulaires d'un certificat d'étude, brevet des collèges, CAP ou BEP des Provinces des Îles (30 %) et du Nord (27 %) était inférieure à celle de la Province Sud (44 %). En 2009, cette part, proche de 43 %, est au contraire similaire dans chaque Province.

La réussite au baccalauréat s'inscrit en légère baisse

En 2013, le taux de réussite au baccalauréat s'établit à 73,2 %, en réduction de 1,3 point par rapport à 2012. Cette baisse résulte de la chute des taux de réussite au baccalauréat professionnel (66,3 %, après 70,9 % en 2012) et baccalauréat technologique

(68,7 % après 71,6 %). Le baccalauréat général, au contraire, affiche une amélioration avec un taux de réussite de 84,9 % en 2013, après 82,6 % l'année précédente.

La réforme de la voie professionnelle (mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de la troisième) a conduit à une augmentation conjoncturelle du nombre de candidats en 2012 (1 759). Après cette période de transition où coexistaient deux cursus menant au baccalauréat professionnel, le nombre de candidats baisse de 28 % en 2013 (1 272), tout en restant supérieur au niveau de 2011 (818).

Les résultats du brevet progressent sur an, passant de 75,8 % à 77,7 %. Même s'il s'est sensiblement réduit en 10 ans, l'écart entre les taux de réussite métropolitains et calédoniens reste élevé. En 2013, il est de 13,7 points pour le baccalauréat et de 6,8 points pour le brevet.

Les effectifs du premier et second degré continuent de reculer

En 2013, la population scolaire calédonienne est constituée de 70 850 élèves, en légère baisse (-0,5 %) par rapport à 2012. Elle se répartit à 49 % dans le premier degré, 46 % dans le second degré et 5 % dans les études supérieures.

Dans les premier et second degrés, la population scolaire ne cesse de diminuer depuis 2009, traduisant l'évolution démographique du territoire. En 2013, les Provinces des Îles et du Sud comptabilisent une baisse de leurs effectifs à la fois dans les premier et second degrés. En revanche, la Province Nord enregistre une progression du premier degré (+2,1 %) et une quasi-stagnation du second degré (-0,5 %).

Population scolaire par niveau

en nombre d'élèves	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 13/12
Premier degré	36 329	35 744	34 992	34 802	-0,5%
. Pré-élémentaire	12 767	12 698	12 548	12 531	-0,1%
. Elémentaire	23 361	22 834	22 226	22 057	-0,8%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	201	212	218	214	-1,8%
Second degré	32 159	32 279	32 486	32 148	-1,0%
. Collèges (avec SEGPA)	19 162	19 197	19 256	19 275	0,1%
. Lycées	6 150	6 209	6 184	6 244	1,0%
. Lycées professionnels	6 847	6 873	7 046	6 629	-5,9%
Etudes supérieures	3 717	3 888	3 699	3 900	5,4%
. IUFM	196	192	52	44	-15,4%
. Classes post-bac (2)	873	1 049	1 076	1 166	8,4%
. Université	2 648	2 647	2 571	2 690	4,6%
Total	72 205	71 911	71 177	70 850	-0,5%

⁽¹⁾ CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficient Intellectuel Moyen,

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier degré (76 % en 2013 contre 70 % en 1994) que dans le second (70 % contre 65 %).

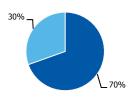
⁽²⁾ Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2013

Privé sous-contrat 24% Public 76%

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Répartition de la population scolaire du second degré en 2013



Le territoire compte 366 établissements scolaires sous contrat en 2013, dont les trois quarts du premier degré.

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2013

	Province des Îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle- Calédonie
Premier degré	66	84	112	262
Second degré	16	29	51	96
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	20	34	67
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	7	11	20
Classes post-bac (4)	0	0	8	8
Total	82	113	171	366

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) Antenne de lycée professionnel, (4) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte 4 876 enseignants en 2013, répartis à 70 % en Province Sud, 20 % en Province Nord et 10 % en Province des Îles.

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2013

en nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Îles Loyauté	247	242	489
Province Nord	472	488	960
Province Sud	1 271	2 156	3 427
Total	1 990	2 886	4 876

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

1.2 LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

La Nouvelle-Calédonie est, depuis l'an 2000, compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le territoire est également compétent en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées), d'enseignement privé et de santé scolaire.

Ce transfert de compétences se traduit notamment par la charge pour la Nouvelle-Calédonie du projet éducatif, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire et des constructions, travaux, rénovations et équipements des lycées.

L'État continue pour sa part, d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux, dans la gestion des personnels et la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour le territoire de demander des adaptations de programmes afin de prendre en compte le contexte local.

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est devenu un service unique qui met en œuvre à la fois les compétences de l'État et celles du territoire, en matière d'enseignement du second degré publique, d'enseignement privé et de santé scolaire. La Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est, pour sa part, mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de l'enseignement agricole.

Pour exercer ses nouvelles fonctions, l'État verse au territoire une « dotation annuelle de compensation ». De plus, pendant une période transitoire, dont la durée n'est pas déterminée, l'État continue de rémunérer les personnels concernés qui exercent leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Lors du comité des signataires d'octobre 2013, l'Etat s'est de nouveau engagé à assurer le financement de la construction des lycées de Mont-Dore et de Pouembout, dans la perspective d'une ouverture à la rentrée 2016.

2. La santé

La dépense annuelle de santé représente environ 10,8 % du PIB en Nouvelle-Calédonie, plaçant ainsi le territoire dans la moyenne des pays développés. Les dépenses de santé ont connu une évolution dynamique ces dernières années (+7 % en moyenne par an).

Le taux de mortalité ressort plus faible qu'en métropole $(4,8 \, \%)$ contre $8,7 \, \%)$, s'expliquant par une pyramide des âges nettement plus jeune. Concernant la mortalité infantile, le taux de mortalité $(4,6 \, \%)^1$) se rapproche du niveau métropolitain $(3,6 \, \%)$ et se situe à un niveau proche de l'Australie à $4,7 \, \%$.

Les principales causes médicales de décès sont liées aux tumeurs (31,8 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (22,6 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (12,2 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire $(8,4 \%)^2$.

Par ailleurs, les accidents de la route (4,2 % des décès) constituent un véritable enjeu avec un taux de décès quatre fois supérieur à celui de la métropole.

¹ 2010 pour la Nouvelle-Calédonie, 2011 pour la métropole.

² Dernières données disponibles (chiffres 2012) - source DASS-NC.

2.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Une densité médicale inférieure à la métropole

En 2013, 2 619 professionnels de santé¹ exercent en Nouvelle-Calédonie. La densité de médecins (généralistes et spécialistes) se situe toutefois à un niveau plus faible qu'en métropole (225 pour 100 000 habitants contre 333). La densité des infirmiers sur le territoire (555) est également nettement en retrait par rapport à la métropole (909).

Densité des professions médicales en 2013 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Médecins	225	333
dont médecins généralistes curatifs	114	155
dont médecins spécialistes	111	178
Chirurgiens-dentistes	45	62
Sages-femmes (1)	164	137
Infirmiers	555	909
Pharmaciens	85	112
Masseurs-kinésithérapeutes	52	119

(1) Densité pour 100 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans)

Sources: DASS-NC, INSEE

2.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

Une capacité d'hospitalisation en développement à moyen terme

A fin 2013, la capacité d'hospitalisation globale en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation) stagne à 712 lits et places installés (659 en hospitalisation complète et 53 en hôpital de jour), soit 2,74 lits et places pour 1 000 habitants.

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

Nombre de lits et places installés	2013		
Médecine	339		
Chirurgie	245		
Obstétrique	88		
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	40		
Total	712		
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	2,74		

(1) La comptabilisation des capacités d'accueil a été révisée en 2010

Source: DASS-NC

En Province Sud, le Médipôle de Koutio dont le budget de réalisation atteint 50 milliards de F CFP devrait être opérationnel en 2017. Il regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 629 lits ainsi qu'une infrastructure logistique (Logipôle), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) et un pôle de cancérologie.

¹Les professionnels décomptés sont les médecins généralistes et spécialistes (hors administratifs), les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers (y compris des cadres) et les masseurs-kinésithérapeutes. Ce recensement plus exhaustif qu'en 2012, intègre les personnels des établissements médico-sociaux.

À Nouméa, les trois cliniques privées se regroupent afin de former un centre hospitalier privé sur un site unique à Nouville. Les travaux devraient débuter en 2014, avec une ouverture prévue en 2017. Le projet d'un budget de 13,2 milliards de F CFP permettra au nouvel établissement de disposer d'une capacité de 269 lits. L'ensemble des activités médicales seront disponibles sur un plateau de 25 000 m².

En Province Nord, l'offre hospitalière sera réorganisée en créant un nouvel hôpital de 58 lits à Koné pour un budget de 4 milliards de F CFP et en redéployant les activités des sites de Koumac et Poindimié à l'horizon 2016.

Des évacuations sanitaires en hausse

Le nombre d'évacuations sanitaires (1 462) s'est redressé en 2013 (+3,0 %, après -1,5 % en 2012). Ces évacuations concernent les traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie.

Les malades sont évacués majoritairement vers l'Australie (78 % des cas en 2013) ou la métropole (22 %).



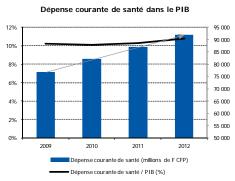
Source : CAFAT

2.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

En 2012, la dépense totale de santé¹ s'élève à 91,9 milliards de F CFP, dont la majeure partie (82,6 milliards, soit 90 %) au titre de la consommation médicale totale.

Après une progression annuelle moyenne supérieure à 7 % entre 2000 et 2010, le taux de croissance de la dépense de santé a légèrement décéléré (+5,8 % en 2011 et +5,7 % en 2012) en raison du Plan de maîtrise de dépenses de santé voté fin 2011 par le Congrès.

La consommation médicale par habitant (322 707 F CFP) est encore inférieure à celle de la métropole (341 099 F CFP) de 5,4 %, s'expliquant par une population plus jeune (moins consommatrice de soins) et par une offre encore limitée dans certaines zones hors du grand Nouméa.



Sources : DASS, ISEE

¹ Elle correspond aux dépenses au titre de la santé des personnes et institutions en Nouvelle-Calédonie : CAFAT, Provinces, Nouvelle-Calédonie et organismes de protection complémentaire.

Au total, les dépenses de formation et de recherche étant moins élevées en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole, la dépense de santé par habitant (359 039 F CFP) est également plus faible qu'en métropole (444 197 F CFP).

La dépense courante de santé représentant 10,8 % du PIB en 2012, la Nouvelle-Calédonie se place dans la moyenne des pays développés.

2.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système autonome de protection sociale. Il repose sur la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT), l'Aide Médicale Gratuite (AMG) et les mutuelles.

L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

2.4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les Provinces (accès gratuit en Province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les Îles Loyauté et ticket modérateur plafonné en Province Sud).

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Province Sud					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	5 349	5 998	5 918	6 304	6,5%
Nombre de bénéficiaires	28 227	28 868	26 190	28 289	8,0%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	189 499	207 773	225 964	222 873	-1,4%
Province Nord					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	4 424	4 431	4 437	4 515	1,8%
Nombre de bénéficiaires	17 808	17 170	16 770	16 341	-2,6%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	248 402	258 065	264 580	276 336	4,4%
Province des Îles Loyauté					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	2 374	2 371	2 373	2 243	-5,5%
Nombre de bénéficiaires	8 773	9 606	11 009	11 726	6,5%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	270 607	246 825	215 551	191 293	-11,3%
Total dépenses (en millions de F CFP)	12 147	12 800	12 728	13 062	2,6%
Total bénéficiaires	54 808	55 644	53 969	56 356	4,4%

Source: Directions provinciales des Affaires sanitaires et sociales

En 2013, le nombre de bénéficiaires (56 356) enregistre une hausse sensible de +4,4 % sur un an, soutenue par le nombre de bénéficiaires de la Province Sud (+8,0 %). A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la Province Nord se contracte (-2,6 %).

Les dépenses globales au titre de l'AMG ont ainsi augmenté de 2,6 % sur un an, en raison de l'évolution en Province Sud (+6,5 %).

2.4.2 La CAFAT

La CAFAT est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec un service dédié au sein de sa Branche Santé et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT).

Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Au titre du RUAMM, la CAFAT recensait, fin 2013, 253 595 assurés et bénéficiaires, en hausse de 1,3 % par rapport à 2012. Le RUAMM a clôturé l'exercice 2012 en déficit de 1 122 millions de F CFP. L'exercice 2013 devrait également se conclure par un déficit.

Dépenses de santé

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Dépenses de santé (1)	42 000	45 520	49 194	52 174	53 690	2,9%
Résultat du RUAMM	3 153	3 043	-2 611	-815	-1 122	37,7%

(1) Dépenses de santé de l'année N comptabilisées au 28 février de l'année N+1

Source: CAFAT

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1 La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

La loi sur l'outre-mer, promulguée le 15 novembre 2013, a défini un cadre de négociations annuelles entre l'Etat et les établissements bancaires sur les tarifs bancaires. Cette loi fait suite aux dispositions de la loi du 20 novembre 2012, qui introduit dans le code monétaire et financier un nouvel article L. 743-2-1 selon lequel : « le Gouvernement peut, par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires peuvent facturer aux personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, pour une liste de services bancaires précisés dans la loi ».

Les ministères des Outre-mer et de l'Économie ont ainsi ouvert une phase de concertation en 2013 sous l'égide du Haut-commissaire et en lien avec l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), pour parvenir à un accord avec les banques calédoniennes et l'OPT. Un accord de concertation des tarifs bancaires a finalement été signé le 23 décembre 2013, prenant effet du 1^{er} février au 31 décembre 2014.

Parmi les mesures, l'accord prévoit notamment : la baisse de 20 % (10 % au 1^{er} février et 10 % au 1^{er} octobre) du tarif hors taxes des frais de tenue de compte actif; la baisse de 15 % du tarif hors taxes des frais de tenue de compte inactif, d'opposition sur chèque et de mise en place, révocation ou modification du montant d'un virement vers un autre compte en Nouvelle-Calédonie ; la mise en place à partir d'octobre 2014 d'un nouvel abonnement internet à prix réduit complétant les offres actuelles ; et la gratuité des chèques de banque (dans la limite de 2 chèques par mois).

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euro) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euro : il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens, permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Le règlement européen n° 260/2012 du 14 mars 2012 fixe des dates butoirs pour la fin de la migration aux moyens de paiement SEPA et l'arrêt des moyens de paiement au format national. Les dates butoirs sont les suivantes :

- 1^{er} février 2014 pour le virement (SCT SEPA Credit Transfert) et le prélèvement (SDD SEPA Direct Debit),
- 1^{er} février 2016 pour les produits dits « de niche» (qui recouvrent le Titre Interbancaire de Paiement et le télérèglement en France).

Les collectivités territoriales du Pacifique ne sont pas membres de l'Union européenne et n'appartiennent ni à la zone euro, ni à la zone SEPA. Elles sont cependant concernées par la mise en œuvre des nouveaux moyens de paiement européens. En effet, le CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire) a retenu une solution dite "SEPA COM Pacifique", consistant à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro

échangés entre la République française "zone SEPA" (Métropole et DOM) et les COM du Pacifique ou entre les COM du Pacifique. Cette solution ne s'appliquera pas aux opérations du même type avec le reste de la « zone SEPA », c'est-à-dire les autres pays européens, y compris Monaco. Les bases législatives de cette solution ont été posées dans le nouvel article L712-8 du code monétaire et financier, applicable au 1^{er} février 2014.

Le passage au "SEPA COM Pacifique" s'effectuera en effet le 1^{er} février 2014 (avec une tolérance au 1^{er} août) et devrait permettre de pallier l'arrêt de l'utilisation des formats nationaux des virements et des prélèvements et de maintenir les flux entre les collectivités du Pacifique et le reste du territoire français. Jusqu'au 31 janvier 2014, les virements et prélèvements en euro entre les deux zones géographiques doivent continuer de s'échanger au format actuel. Après cette date, ils ne pourront plus se faire qu'en format SEPA.

Ce nouveau format ne concerne que les messages de paiement échangés entre établissements financiers, qui doivent avoir adapté leurs procédures et leur système d'information d'ici l'échéance. En effet, contrairement à ce qui se passe en Europe, leurs clients n'auront pas à fournir leurs opérations au format SEPA (mais ils pourront le faire pour les opérations en euro si leur système d'information et celui de leur teneur de comptes le permettent).

Tout créancier de l'un des trois COM du Pacifique qui souhaiterait émettre des prélèvements vers la métropole, les DOM ou vers un autre COM, devra obtenir un Identifiant Créancier SEPA (ICS) selon un processus similaire à celui existant pour les Numéros Nationaux d'Emetteur (NNE). Pour faire la demande d'ICS, le créancier devra passer par son teneur de comptes, qui fera la demande à la Banque de France. Ces demandes peuvent être initiées dès à présent. Un créancier pourra ainsi disposer d'un ICS pour émettre des prélèvements en euro vers la métropole, les DOM ou vers un autre COM, ainsi que d'un NNE pour émettre des prélèvements localement en franc Pacifique.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale. L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés :

- Le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et

financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

- Le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

- Supervision bancaire européenne. La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront

être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficience des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n°1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le Règlement (UE) n° 1022/2013 du parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui en application du règlement (UE) no 1024/2013 exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le Règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européen a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- Création d'un registre national des crédits aux particuliers. Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l' 'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil Constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

Les conditions encadrant l'épargne règlementée ont évolué en 2013 :

- Plafonnement du livret A. Le 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125 à 22 950 euros, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient 3 mois après le 1er relèvement du plafond du livret A, au 1^{er} octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 euros).
- Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne règlementée. Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit

supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements :

- **«Crowdfunding» ou financement participatif.** Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février 2014 que les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.
- **Nouvelle règle de fixation du Libor.** À partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.
- **Bpifrance**. Publié le 1^{er} juin au journal officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour 3 ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.
- Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs, BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties. La direction régionale de Bpifrance pour la représentation en Nouvelle-Calédonie est située à l'agence AFD de Nouméa.
- Nomination à la Direction de la Fédération Bancaire Française (FBF). Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.
- Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU). Le 16 décembre Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.
- La Lettonie a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2014. Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.
- Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.
- **Compte-Nickel.** La Financière des Paiements Électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiements. Au 2ème semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2013, la Nouvelle-Calédonie comptait 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques (Banque Calédonienne d'Investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie, Société Générale Calédonienne de Banque) ;
- et 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor Lease Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

Nombre d'établissements de crédit

	2009	2010	2011	2012	2013
Établissements de crédit locaux (1)	10	9	9	9	9
Banques FBF	5	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	_	_	_	_	_
Sociétés financières	5	5	5	5	5
Établissements de crédit hors zone					
d'émission (2)	7	7	7	7	7
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
Total EC (1) + (2)	17	16	16	16	16

Source: IEOM

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Au delà du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la Société générale calédonienne de banque et la Banque calédonienne d'investissement), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement. Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

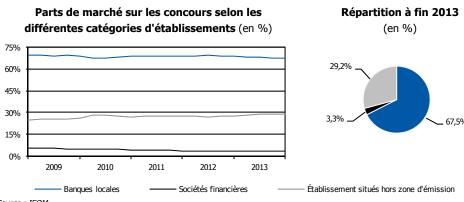
2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position prépondérante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits.

À fin 2013, ils concentrent 79,6 % des dépôts collectés et 67,5 % des financements accordés sur la place. Sur ce marché, la part des sociétés financières de la place poursuit son repli et se limite à 3,3 % des concours.

2.3 VENTILATION DES DÉPOTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois



Source : IEOM

Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont leaders sur le segment des crédits à la construction pour les entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux depuis 2009.

Les sociétés financières concentrent leur activité sur le marché des crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et celui des crédits d'investissement (au travers notamment d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2013, elles détiennent respectivement 14,3 % des encours du premier marché (un niveau équivalent sur l'année précédente) et 5,2 % du second (-0,2 point sur un an).

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2013

en %	Banques locales	Sociétés financières	Etablissements hors zone
Crédits d'exploitation	96,6%	3,0%	0,4%
Crédits d'investissement	54,9%	5,2%	39,9%
Crédits à l'habitat	67,8%	0,1%	32,2%
dont aux entreprises	36,7%	0,0%	63,3%
dont aux particuliers	78,9%	0,1%	21,1%
Crédits à la consommation	71,2%	14,3%	14,5%
Autres crédits	98,1%	0,1%	1,8%
Ensemble des crédits	67,7%	3,1%	29,2%

Source : IEOM

Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (destinés principalement aux entreprises) et dans le financement de l'habitat (au travers notamment des opérateurs sociaux). Au 31 décembre 2013, ils détiennent 39,9 % des encours du premier marché (+0,6 point sur un an) et 32,2 % du second (+1,3 point sur un an).

2.3.2 Les ressources



Source : IEOM

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place, l'OPT et les établissements situés hors zone d'émission, alors que les sociétés financières ne peuvent, du fait des limites de leur agrément, collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place, qui les représentent localement, puis transférés vers la métropole pour souscrire à l'achat de produits généralement distribués par leur maison-mère.

2.4 LES EFFECTIES

A la fin de l'année 2013, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux s'élève à 1 200 agents, soit une progression de 2 % par rapport à 2012 (+23 agents). Les sociétés financières affichent une stabilité de leurs effectifs, à 53 agents.

Effectifs des établissements de crédit locaux⁽¹⁾

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013 / 2012
Banques	1 087	1 103	1 134	1 124	1 147	2,0%
Sociétés financières	47	57	55	53	53	_
Total	1 134	1 160	1 189	1 177	1 200	2,0%

(1) effectifs équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source: IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2013, la Nouvelle-Calédonie compte 108 guichets bancaires permanents (y compris les 42 guichets proposant les services financiers de l'OPT), soit une unité de plus que l'année précédente (correspondant à une ouverture d'agence sur Nouméa). Compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre d'habitants par guichet augmente légèrement de 0,2 %, pour atteindre 2 383 habitants par agence contre 2 378 un an auparavant. L'équipement de la Nouvelle-Calédonie en guichets bancaires reste inférieur à celui de la métropole (un guichet bancaire pour 1 721 habitants en 2013), mais à un niveau supérieur à celui des autres géographies ultra-marines.

1/----

Les guichets	bancaires	permanents
--------------	-----------	------------

						Variation
	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Province Sud	66	73	74	73	74	1,4%
dont Nouméa	43	46	47	46	47	2,2%
Province Nord	27	24	24	25	26	4,0%
Province des Iles Loyautés	7	10	10	9	8	-11,1%
Total des guichets bancaires	100	107	108	107	108	0,9%
dont banques	64	66	67	<i>65</i>	66	1,5%
dont services financiers de l'OPT	<i>36</i>	41	41	42	42	_
Habitants par guichet bancaire	2 456	2 323	2 329	2 378	2 383	0,2%

Source : IEOM

Le parc d'automates bancaires installés en Nouvelle-Calédonie s'établit à 238 en 2013, en hausse de 4,8 % sur un an, contre +5,6 % en 2012. En cinq ans, le nombre d'automates s'est nettement renforcé, avec l'installation de 43 unités supplémentaires.

Le taux d'équipement s'améliore de nouveau fin 2013 : le territoire compte désormais un automate bancaire pour 1 082 habitants (un pour 1 121 en 2012) et demeure à un niveau quasiment identique à celui de la métropole (1 083 habitants par automate en 2012). Ces évolutions sont en phase avec une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution et témoignent d'une recherche de gains de productivité. Les établissements de crédit se concentrent de plus en plus sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Nombre d'automates bancaires	195	205	215	227	238	4,8%
Banques FBF	151	159	169	179	188	5,0%
Services financiers de l'OPT Nombre d'habitants par	44	46	46	48	50	4,2%
automate	1259	1212	1170	1 121	1 082	-3,5%

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2013, les établissements bancaires installés localement gèrent 495 940 comptes bancaires, soit 12 455 comptes en plus qu'en 2012 (+2,6 %, après +3,5 % un an auparavant). Le nombre de comptes augmente en 2013 pour les dépôts à terme (+8,9 %, en lien avec la rémunération attractive de ce placement sur le Territoire), tandis que le nombre de dépôts à vue décélère (+3,0 %, après +3,7 % en 2012). Le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,95 en hausse de 1,4 % sur un an.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle⁽¹⁾

	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation 2013/2012</i>
Comptes ordinaires créditeurs	173 225	181 060	192 653	199 804	205 701	3,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	242 371	251 756	264 519	272 451	278 010	2,0%
Livrets ordinaires	94 435	100 068	106 894	111 690	<i>115 512</i>	3,4%
Livrets A & Livrets B	139 320	143 392	149 446	<i>152 140</i>	<i>153 727</i>	1,0%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 032	1 892	<i>1 769</i>	1 761	1 648	- 6,4%
Plans d'épargne-logement (PEL)	<i>3 880</i>	<i>3 421</i>	<i>3 078</i>	2 898	2 871	- 0,9%
Autres comptes d'épargne	2 704	2 983	3 332	3 962	4 252	7,3%
Comptes créditeurs à terme	9 886	9 493	9 946	11 224	12 219	8,9%
Bons de caisse et bons d'épargne	40	31	27	4	3	-25,0%
Ensemble des comptes	425 522	442 340	467 145	483 485	495 940	2,6%

Source: IEOM, (1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) atteint 81 % à fin 2013 (contre 79 % en 2012), en progression régulière depuis plusieurs années, tout en demeurant en deçà de la moyenne métropolitaine (qui atteint près de 100 %).

Nombre de comptes bancaires par	habitant					Variation
	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Comptes ordinaires créditeurs	0,71	0,73	0,77	0,79	0,81	1,8%
Comptes d'épargne à régime spécial dont comptes sur livrets	0,99 <i>0,95</i>	1,01 <i>0,98</i>	1,05 <i>1,02</i>	1,07 <i>1,04</i>	1,09 <i>1,06</i>	0,9% 0,9%
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,04	0,04	0,05	7,6%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,73	1,78	1,86	1,90	1,93	1,4%

Source : IEOM

4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder par personne

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. »

Le Système Interbancaire d'Echanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation progresse de 5 % en 2013 (contre +6,9 % en 2012). Au 31 décembre 2013, le nombre de cartes privatives (51 % du total, -0,6 point sur un an) demeure majoritaire sur les cartes internationales. Le taux d'équipement par habitant, poursuit son rythme de progression à 0,98 carte bancaire par habitant à fin 2013, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (1,30 en 2012).

En 2013, l'utilisation des automates bancaires progresse de 4,7 % en nombre de retraits, pour un montant global de transaction qui s'accroît de 5,7 %. On comptabilise 35,7 retraits annuels par carte (-1,1 % par rapport à 2012), mais une augmentation du montant moyen du retrait (+1,8 % sur un an).

Les cartes bancaires						Variation
	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Cartes bancaires en circulation	178 475	194 268	223 576	239 104	251 084	5,0%
Cartes internationales	96 660	105 332	111 667	115 773	123 025	6,3%
Cartes privatives	81 815	88 936	111 909	123 331	128 059	3,8%
Cartes JADE (1)	<i>34 648</i>	<i>36 020</i>	41 917	<i>45 508</i>	47 739	4,9%
Autres cartes privatives	47 167	<i>52 916</i>	69 992	<i>77 823</i>	<i>80 320</i>	3,2%
Cartes bancaires par compte à vue	1,03	1,07	1,16	1,20	1,22	2,0%
Cartes bancaires par habitant	0,73	0,78	0,89	0,94	0,98	3,8%

⁽¹⁾ La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle Calédonie.

Source: IEOM

Transactions de retraits dans les automates bancaires						Var.
	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre de retraits (en millions)	6,5	7,1	8,0	8,6	9,0	4,7%
Montant (en milliards de F CFP)	68,9	75,7	86,4	93,5	98,8	5,7%
Moyenne par retrait (en milliers de F CFP)	10,6	10,6	10,8	10,8	11,0	1,8%
Nombre de retraits par automate	33 695	35 267	35 692	37 984	37 308	- 1,8%
Nombre de retraits par carte	36,2	36,7	35,6	36,1	35,7	- 1,1%

Source: IEOM

On dénombre 3 833 terminaux de paiements électroniques installés chez les commerçants au 31 décembre 2013, soit une hausse de 4,1 % sur un an, après une progression modérée de 1,3 % en 2012. En 2013, 12 millions de transactions de paiement sont enregistrées (+11,1 % sur un an) pour un chiffre d'affaires total de 96,6 milliards de F CFP (+9,3 % par rapport à 2012), ce qui représente un paiement moyen par transaction de 8 100 F CFP (-1,2 % sur un an).

Transactions de paiement par 1	TPE chez les commerçants
--------------------------------	--------------------------

	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Terminaux de paiement électronique (TPE)	3 037	3 247	3 633	3 682	3 833	4,1%
Nombre de transactions (en millions)	7,3	8,1	9,3	10,8	12,0	11,1%
Montant (en milliards de F CFP)	62,8	69,7	79,0	88,4	96,6	9,3%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	8,7	8,6	8,5	8,2	8,1	- 1,2%
Nombre de transactions par TPE	2 388	2 504	2 568	2 921	3 122	6,9%
Nombre de transactions par carte	40,6	41,9	41,7	45,0	47,7	6,0%

Source : IEOM

4.2 LES CHÈQUES

En 2013, 11,9 millions de chèques ont été échangés en Nouvelle-Calédonie contre 12,4 millions en 2012, soit une baisse de 4 % sur un an (après -1,6 % en 2012). Sur l'année 2013, un habitant calédonien émet en moyenne 47 chèques par an, soit un niveau supérieur à celui observé en métropole (43 chèques). Toutes catégories de valeurs confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échanges de la Nouvelle-Calédonie reflètent une progression de 2,9 % des montants échangés en 2013, pour un nombre d'opérations en hausse de 4,1 %. Dans le détail, les chèques représentent 57 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (22 %) et les autres valeurs (21 %).

Les chèques

200 0.104400						Var.
	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Nombre de chèques émis (en millions)	12,5	12,5	12,6	12,4	11,9	-4,0%
Montant (en milliards de F CFP)	965,4	973,6	1 034,3	997,4	966,9	-3,1%
Nombre de chèques émis par habitant	51,0	50,3	49,9	48,6	46,9	-3,5%

Source : IEOM

4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

En 2013 et pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, la carte bancaire devient le moyen de paiement le plus utilisé par les Calédoniens devant le chèque (respectivement 36,6 % et 36,4 % du nombre total de paiements). Comparativement, en métropole les chèques ne représentent plus que 15 % des moyens de paiement en volume, alors que les cartes continuent leur progression pour s'établir à 47 %¹. Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Depuis 2010, il supplante même le chèque en montant global des règlements effectués.

Les moyens de paiement

, .						Parts en Val	
	2009	2010	2011	2012	2013	2013	13/12
Les chèques							-
Nombre (en millions)	12,5	12,5	12,6	12,4	11,9	36,4%	-4,0%
Montant (en milliards de F CFP)	965,4	973,6	1 034,3	997,4	966,9	36,8%	-3,1%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	77,1	77,9	82,3	80,6	81,0		0,5%
Cartes bancaires							
Nombre (en millions)	7,3	8,2	9,4	10,8	12,0	36,6%	11,1%
Montant (en milliards de F CFP)	63,4	70,5	79,9	89,2	97,6	3,7%	9,4%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	8,7	8,6	8,5	8,3	8,1		-2,4%
Virements							
Nombre (en millions)	4,0	4,1	4,2	4,3	4,5	<i>13,7%</i>	4,7%
Montant (en milliards de F CFP)	942,7	1 014,3	1 137,1	1 335,6	1 417,7	<i>54,0%</i>	6,1%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	237,3	250,4	273,8	310,3	314,2		1,3%
Autres valeurs ⁽¹⁾							
Nombre (en millions)	3,4	3,6	3,8	4,0	4,4	<i>13,3%</i>	10,0%
Montant (en milliards de F CFP)	112,3	113,6	121,9	128,0	143,2	5,5%	11,9%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	32,6	31,4	31,7	32,0	32,9		2,8%
Ensemble des valeurs							
Nombre (en millions)	27,2	28,3	29,9	31,5	32,8	100,0%	4,1%
Montant (en milliards de F CFP)	2 083,8	2 171,9	2 373,2	2 550,2	2 625,4	100,0%	2,9%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	76,6	76,7	79,3	81,1	80,0		-1,4%

⁽¹⁾ Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement Source : IEOM

¹ En 2012

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM)

La SOGEFOM est une société financière dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires¹ en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en quatre sections : haut de Bilan, économie générale, zones de développement prioritaire et RT-CCE (Renforcement de la Trésorerie pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi²).

Ces garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie du comité de restructuration de l'industrie minière.

5.1.1 Les nouveaux engagements

Nouveaux engagements						Variation
en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	<i>2013</i>	13/12
Section « Économie générale »	1 190	752	768	692	678	-2,0%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	983	471	498	608	376	-38,2%
Section « Haut de bilan »	13	9	10	0	36	n.s.
Section « RT-CCE »	-	-	-	-	67	n.s.
Ensemble des sections	2 186	1 232	1 277	1 300	1 157	-11,0%

Source : SOGEFOM

La SOGEFOM enregistre une baisse sensible de ses nouveaux engagements de -11,0 % en 2013, en lien avec le ralentissement de l'investissement des entreprises, particulièrement des TPE/PME. Le nouveau dispositif RT-CCE en phase de lancement réalise 67 millions de F CFP de garanties octroyées.

5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2013

La décélération de l'activité économique se traduit par une baisse de l'encours des engagements valides (-6,9 %, à 4,4 milliards de F CFP). Le taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) est relativement stable, à 5,8 % (-0,8 point). La diminution de l'encours du fonds est liée aux nombreux règlements effectués sur l'année et ne traduit donc pas une amélioration significative du portefeuille.

¹ Les établissements de crédits calédoniens actionnaires dans la SOGEFOM aux côtés de l'AFD sont la BCI, la BNC, la BNPPNC, la SGCB et le CAM.

² Ce nouveau dispositif est opérationnel depuis fin janvier 2013, dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi.

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Section « Économie générale »	3 057	2 981	2 920	2 766	2 630	-4,9%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	2 410	2 145	1 991	1 934	1 656	-14,3%
Section « Haut de bilan »	36	37	34	24	47	95,8%
Section « RT-CCE »	-	-	-	-	65	-
Ensemble des sections	5 503	5 163	4 945	4 724	4 398	-6,9%
Taux de garanties compromises	5,2%	7,8%	8,4%	6,6%	5,8%	-0,8 pt

Source: SOGEFOM

Le portefeuille de la SOGEFOM est principalement exposé sur les secteurs des services (21,5 % de l'encours total), de l'artisanat-PMI (16,8 %) et de l'hôtellerie (14,3 %). Le potentiel d'engagement disponible reste important à 4,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, représentant plus de 4 fois l'activité de l'exercice écoulé.

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES", qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;
- Le Fonds de garantie de la Province **Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif ». Après la révision des textes 2009 afin d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son « Code des Investissements », le mode de fonctionnement du FGPS a été de nouveau modifié en 2012 pour apporter entre autres un soutien aux entreprises le secteur de l'innovation développement durable. Sa gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction des dossiers;
- Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE », qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la BCI;

- Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN », qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI.

Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL », qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée à la BCI et son secrétariat est assuré par l'ICAP.

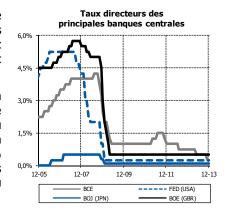
Section 2 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1. LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des subprimes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux.

La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal Reserve System (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi maintenu inchangé leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008 début 2009.



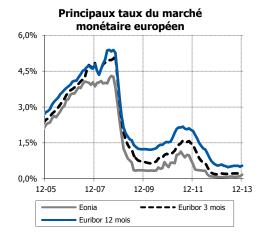
De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

Historique des décisions de la Banque Centrale	Européenne							
	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12	08/05/13	13/11/13
Opération principales de refinancement	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%
Facilité de prêt marginal	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%
Source : Banque Centrale Européenne								

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.



De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies.

Depuis 2012, la Banque Centrale Chinoise (PBoC) maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la Banque Centrale Russe de son côté avait relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque Centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque Centrale Indienne (RBI) a modifié également à plusieurs reprises son principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque Centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu en 2013 inchangé à 5 % son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

En Australie, la Reserve Bank of Australia (RBA) a abaissé à deux reprises son principal taux directeur, de 50 points de base au total, les 8 mai et 7 août 2013 pour s'établir à 2,50 %. La Banque centrale a alors estimé qu'un nouvel assouplissement de la politique monétaire était approprié, afin de stimuler la croissance par la demande en raison d'une légère augmentation du chômage, et de maîtriser l'inflation.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison des taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % le 1^{er} août suite aux recommandations de la Banque de France¹. Il est resté inchangé depuis cette date.

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le							
	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/08/2010	01/02/2011	01/08/2011	01/02/2013	01/08/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable (LDD)	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

^{*} hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la métropole, où les établissements calédoniens se refinancent et/ou placent leurs excédents. La totale liberté des transferts avec la métropole contribue à ces mouvements. Il convient de noter que, depuis 1973, une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit. Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée sur les mois de juillet et août 2013, fait ressortir une baisse du taux moyen pondéré global (5,82 %, contre 5,98 % un an auparavant). Le taux moyen des prêts immobiliers diminue (-39 points de base), mais à un rythme inférieur à celui de la métropole (-59 points). Le taux moyen pondéré des prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP progresse modérément (7,08 %, soit +22 points de base sur un an) alors que celui des découverts se replie en glissement annuel pour s'établir à 9,91 % (-42 points).

Évolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	juil/août 2011	jan/fév 2012	juil/août 2012	jan/fév 2013	juil/août 2013	Variation annuelle
Prêts immobiliers	4,63	4,64	4,70	4,68	4,31	-0,39 pt
Découverts	9,36	10,91	10,33	10,36	9,91	-0,42 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,06	6,79	6,86	7,65	7,08	0,22 pt
TMPG	5,61	6,00	5,98	6,20	5,82	-0,16 pt

Source : IEOM

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises¹

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée sur les mois de juillet et août 2013 fait ressortir un taux moyen pondéré (4,70 %) en léger repli (-11 points de base), alors que le taux à moyen et long terme (4,37 %) s'accroît de 17 points. La baisse la plus sensible concerne les découverts (4,28 %), dont le coût moyen diminue de 76 points de base sur un an.

Évolution du coût du crédit aux entreprises

en %	juil/août 2011	jan/fév 2012	juil/août 2012	jan/fév 2013	juil/août 2013	Variation annuelle
Ensemble des crédits à court terme	5,46	5,49	5,36	5,28	4,96	-0,40 pt
escompte	5,45	6,39	5,69	5,76	5,40	-0,29 pt
découverts	5,79	4,18	5,04	4,38	4,28	-0,76 pt
Autres crédits à court terme	4,78	5,20	4,68	5,15	4,38	-0,30 pt
Moyen et long terme	4,58	4,25	4,20	4,53	4,37	0,17 pt
TMPG	5,07	4,93	4,81	4,93	4,70	-0,11 pt

Source : IEOM

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques

¹ Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés et des populations d'entreprises concernées, les résultats et les comparaisons de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

analogues tels que définis par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier».

Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain, les départements d'outre-mer, les PTOM ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Evolution des seuils de l'usure (TU)

	1er trimestre 2013	2ème trimestre 2013	3ème trimestre 2013	4ème trimestre 2013
Catégories	J.O. du 28/03/2013	J.O. du 27/06/2013	J.O. du 28/09/2013	J.O. du 26/12/2013
	TU au 01.04.13	TU au 01.07.13	TU au 01.10.13	TU au 01.01.14
Prêts aux particuliers entrant dans le c immobiliers)	hamp d'application des	articles L.312-1 à L312-3	36 du code de la conson	nmation (prêts
Prêts à taux fixe	5,43	5,23	5,03	5,04
Prêts à taux variable	5,01	4,68	4,45	4,51
Prêts relais	5,55	5,44	5,29	5,23
Prêts aux particuliers n'entrant pas dar trésorerie)(1)	ns le champ d'applicatio	n des articles L312-1à L3	312-36 du code de la co	nsommation (crédits de
Prêts d'un montant inférieur à 3000 €	20,29	20,09	20,23	20,23
Prêts d'un montant compris entre 3000 € et 6000 €	16,25	15,77	15,17	15,12
Prêts d'un montant supérieur à 6000 €	11,48	11,05	10,52	10,35
Prêts aux personnes morales n'ayant p	oas d'activité industrielle	, commerciale, artisanale	, agricole ou professionn	elle non commerciale
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09	7,99	7,96	7,96
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable (2)	3,/5	3,63	3,75	3,76
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,29	5,01	4,77	4,83
Découverts en compte (3)	13,37	13,36	13,28	13,31
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,03	4,4	4,41	4,36
Prêts aux personnes physiques agissar commerciale, artisanale, agricole ou pr			nnes morales ayant une	activité industrielle,
Découverts en compte (3)	13,37	13,36	13,28	13,31

⁽¹⁾ Pour les crédits à la consommation, les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1er du décret n°2002-927 du 10 juin 2002 relatif au calcul du taux effectif global applicable au crédit à la consommation et portant modification du code de la consommation (art R313-1).

Source : Banque de France

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont

⁽²⁾ Taux moyen pratiqué (TMP): le taux moyen pratiqué (TMP) est le taux effectif des prêts aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable, d'un montant inférieur ou égal à 152449 euros (2,82 % au 4eme trimestre 2013). Ce taux est utilisé par la direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

⁽³⁾ Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).

- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.
- La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

Enfin, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

2. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau cidessous).

Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique. La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de

l'Observatoire des COM du Pacifique est publié. Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Depuis l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF) sont intégrés.

Tarification des services bancaires au 1er octobre 2013 (tarifs moyens pondérés)

en F CFP		Polynésie française	Wallis et Futuna	Moyenne COM	métropole (1)
Frais tenue de compte (par an)	4 017	4 300	7 000	4 192	1044 (2)
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	836	236	943	534	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	595	190	S.0	357	251
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.0	N.S	S.0	N.S	48
Virement (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	388	260	440	324	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1er virement)	40	23	0	31	0
Prélèvement					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 164	2 337	1 600	1 761	242
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	53	0	24	0
Carte bancaire					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 806	5 686	5 500	5 258	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 313	5 127	5 000	4 732	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 474	4 345	4 200	4 413	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	66	0	69	0
Divers					
Commission d'intervention (par opération)	1 607	1 486	1 300	1 549	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 870	2 943	2 924	2 907	2 936

S.O : sans objet (service non proposé)

L'analyse des évolutions montre une diversité des situations d'une collectivité à l'autre :

- En Nouvelle-Calédonie, une majorité des tarifs bancaires moyens a été orientée à la baisse. En Polynésie française, ils ressortent en hausse ; à Wallis-et-Futuna, la quasi-totalité des tarifs moyens sont restés inchangés ;
- Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés en moyenne dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique qu'en métropole ; cette moyenne recouvre toutefois une situation légèrement contrastée entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- Tout comme dans les DOM, les frais de tenue de compte demeurent une spécificité des COM du Pacifique (neuf établissements sur dix en perçoivent), même s'ils commencent à se développer en métropole (le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet un accroissement du nombre d'établissements tarifiant la tenue de comptes actifs).

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

⁽¹⁾ Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

⁽²⁾ Pour les frais de tenue de compte, le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué en 2013 était la moyenne des tarifications <u>non nulles</u> (cf. rapports 2013 et 2014 de l'Observatoire des tatifs bancaires du CCSF).
Source : IEOM

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Le ralentissement de l'économie se traduit par un essoufflement de l'activité bancaire en 2013. Le total du bilan consolidé des quatre banques FBF de la place se replie ainsi de 1,4 % sur l'année et atteint 822 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 (après une hausse de 12,4 % sur l'exercice 2012).

1/-----

Bilan agrégé des banques (1)

						Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Opérations de trésorerie	120 480	115 766	105 273	161 289	144 058	-10,7%
Opérations avec la clientèle	523 375	572 188	616 505	647 666	652 846	0,8%
Autres opérations	21 738	20 854	20 963	25 519	25 522	0,0%
Total Actif	665 593	708 808	742 741	834 474	822 427	-1,4%
Opérations de trésorerie	160 103	145 847	159 568	179 132	161 244	-10,0%
Opérations avec la clientèle	439 353	492 524	508 977	574 495	574 492	0,0%
Autres opérations	66 137	70 437	74 196	80 847	86 691	7,2%
Total Passif	665 593	708 808	742 741	834 474	822 427	-1,4%

⁽¹⁾ Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

Une activité orientée principalement vers l'intermédiation

L'analyse de la structure bilancielle fait ressortir la prédominance des opérations d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle sont prépondérantes, particulièrement à l'actif, les crédits représentant 79 % du total bilan. Les opérations avec la clientèle au passif (dépôts) affichent une proportion moins élevée (70 %), engendrant un besoin de refinancement interbancaire qui atteint 20 % du total du bilan.

Solde par type d'opérations (1)

						Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Opérations de trésorerie	39 623	30 081	54 295	17 843	17 187	-3,7%
Opérations avec la clientèle	-84 022	-79 664	-107 528	-73 171	-78 355	7,1%
dont Entreprises	<i>-75 736</i>	<i>-62 575</i>	<i>-80 186</i>	<i>-61 673</i>	-82 161	33,2%
dont Ménages	<i>-65 511</i>	-82 292	<i>-91 772</i>	<i>-92 241</i>	<i>-81 387</i>	-11,8%
dont Collectivités locales	<i>63 089</i>	<i>74 600</i>	<i>74 351</i>	<i>92 486</i>	98 513	6,5%
dont Autres agents et CCB non ventilés	<i>-5 864</i>	<i>-9 397</i>	<i>-9 921</i>	<i>-11 743</i>	-13 320	13,4%
Autres opérations	44 399	49 583	53 233	55 328	61 168	10,6%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Après une nette amélioration en 2012, le déficit des opérations avec la clientèle se détériore de nouveau, en raison d'une hausse des crédits clientèle (+0,8 %) conjuguée à une stagnation des dépôts (+0,0 %). Ce déficit s'établit à -78 milliards de F CFP à fin décembre 2013 (+7,1 % sur un an). Parallèlement le solde des opérations de trésorerie est contenu (-3,7 % sur un an), tandis que le solde des autres opérations continue d'augmenter (+10,6 %).

Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Avec les EC locaux	-7 883	-12 469	-12 525		-7 463	-33,1%
Avec les EC hors zone	57 131	51 441	67 210	58 860	58 595	-0,5%
Avec l'IEOM	-15 544	-14 942	-7 569	-37 846	-42 434	12,1%
dont réserves & facilités de dépôts	-24 931	<i>-25 142</i>	<i>-18 054</i>	<i>-47 353</i>	<i>-43 915</i>	<i>-7,3%</i>
dont refinancement IEOM	<i>15 306</i>	<i>16 251</i>	<i>17 664</i>	<i>17 484</i>	9 970	-43,0%
dont encaisse	-5 919	<i>-6 051</i>	<i>-7 179</i>	<i>-7 977</i>	<i>-8 489</i>	6,4%
Solde des opérations de trésorerie	39 623	30 081	54 295	17 843	17 187	-3,7%

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

Stabilisation du refinancement en dehors de la zone et ...

Le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons mères) est quasiment stable en 2013, pour atteindre 58,6 milliards de F CFP. Le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure déficitaire, mais se replie sensiblement pour atteindre 7,5 milliards de F CFP. Au final, le solde des opérations de trésorerie a peu évolué en 2013, s'affichant à 17,2 milliards de F CFP au 31 décembre, après 17,8 milliards fin 2012.

... renforcement des fonds propres

Le solde des « autres opérations », composé pour l'essentiel de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées, accentue son rythme de progression (+10,6 % après +3,9 % en 2012, soit 61,2 milliards de F CFP) en raison notamment du renforcement des fonds propres.

L'ensemble des fonds propres¹ des quatre banques FBF de la place (62,2 milliards de F CFP) s'accroît de 5,9 % malgré le tassement du total de bilan (-1,4 %). Cette évolution se traduit par une légère amélioration (+0,6 point sur un an) du ratio fonds propres/total bilan, à 7,6 %. Parallèlement, le rapport fonds propres/opérations de crédits nets à la clientèle poursuit son redressement de 0,4 point, à 9,5 % en fin d'année.

3.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En 2013, les emplois des quatre banques FBF de Nouvelle-Calédonie augmentent faiblement de 0,3 % pour s'établir à 707 milliards de F CFP. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (94 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires ou dépôts rémunérés).

Les ressources des banques de la place résultent majoritairement des dépôts collectés (79 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, représentent 559,4 milliards de F CFP à fin décembre 2013 (-0,1 % sur l'année).

¹ Fonds propres = (Dettes subordonnées+Provisions+FRBG)+Réserves+Capital+Report à nouveau

Variation

Les banques locales se financent également sur ressources propres (8,5 % du total des ressources), soit un montant de 60,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2013. Ces dernières poursuivent leur progression (+6,7 % sur un an).

Les opérations de réescompte enregistrent un net reflux de 43 %. Avec un encours de 10 milliards de F CFP, le refinancement de l'IEOM représente 1,4 % des ressources des établissements de crédit locaux.

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements en provenance de l'extérieur de la zone d'émission (via leurs maisons mères notamment mais aussi via des établissements financiers comme l'AFD). La position extérieure nette des banques locales diminue de 0,5 %: son solde atteint -58,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 contre -58,9 milliards un an auparavant.

Équilibre emplois - ressources	5					uct. Déc. <i>Va</i>	riation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012			13/12
Emplois	557 004	606 172	643 864	704 823	707 119		0,3%
Excédent des op. diverses	1	3	0	0	0		
Crédits bruts	532 072	581 027	625 810	657 470	663 204	93,8%	0,9%
Réserves obligatoires et libres	24 931	25 142	18 054	47 353	43 915	6,2%	-7,3%
Ressources	557 004	606 169	643 864	704 822	707 119		0,3%
Dépôts collectés (- encaisses)	430 334	482 504	495 121	560 173	559 364	79,1%	-0,1%
Ressources propres - Val. immo.	48 586	49 116	52 068	56 622	60 416	8,5%	6,7%
Excédent des op. diverses	5 647	6 857	11 801	11 683	18 774	2,7%	60,7%
Réescompte	15 306	16 251	17 664	17 484	9 970	1,4%	-43,0%
Position extérieure nette	57 131	51 441	67 210	58 860	58 595	8,3%	-0,5%

Source : IEOM

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité du portefeuille clientèle des banques de la place, mesurée au travers du niveau des créances douteuses brutes, s'était régulièrement améliorée au cours de la décennie 2000 pour se stabiliser autour de 2,4 % depuis 2008. En 2013, les créances douteuses brutes continuent d'augmenter à un rythme plus soutenu qu'en 2012 (+13,7 % contre +8,7 %). Les créances douteuses brutes atteignent ainsi un encours de 18,1 milliards de F CFP, représentant 2,7 % des encours totaux des crédits, un niveau très en deçà des autres territoires ultra-marins ou de la métropole.

Risques crédits sur la clientèle

Millions de F CFP	2009	2010	2011(1)	2012(1)	2013	<i>Variation</i> 13/12
Créances douteuses brutes	12 572	13 382	14 639	15 937	18 122	13,7%
Créances douteuses nettes	3 906	4 552	5 338	6 133	7 764	26,6%
Provisions	8 666	8 830	9 301	9 804	10 358	5,7%
Taux de provisionnement	68,9%	66,0%	63,5%	61,5%	57,2%	-4,4 pts
Taux de douteux bruts	2,4%	2,3%	2,3%	2,4%	2,7%	0,3 pt

(1) Données actualisées

Source : IEOM

Le taux de provisionnement moyen des quatre banques de Nouvelle-Calédonie, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, se replie en 2013 pour atteindre 57,2 %, en baisse de 4,4 points sur un an.

4. Les performances financières des banques locales¹

Le produit net bancaire (PNB) augmente faiblement en 2013 (+0,2 %, après -2,2 % en 2012), dans un contexte de ralentissement de l'activité de crédit et de légère diminution du coût de la ressource. Le résultat brut d'exploitation se stabilise après la dégradation de l'année 2013 (+0,2 %, après -5,6 %), en raison de la maîtrise des frais généraux (+0,6 %). Le coût du risque progresse toutefois modérément (+1,7 %) en raison de l'augmentation de la sinistralité générant un résultat agrégé en repli (-0,4 %, après -8,2 % en 2012).

4.1 LA FORMATION DU PNB

En 2013, le PNB des quatre banques FBF de la place s'établit à 28,7 milliards de F CFP, en faible hausse de 0,2 % sur un an (après -2,2 % en 2012), sans atteindre son niveau de 2011.

Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

						variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2012
Produits						
Opérations de trésorerie	1 978	1 527	1 615	1 494	1 094	-26,8%
Opérations avec la clientèle*	29 094	29 795	31 581	32 247	32 257	0,0%
Autres opérations	9 876	10 380	11 168	11 482	11 857	3,3%
Total des produits	40 949	41 702	44 364	45 222	45 208	0,0%
Charges	•	•		•		
Opérations de trésorerie	5 660	5 180	4 913	4 843	4 436	-8,4%
Opérations avec la clientèle	6 332	5 770	6 624	7 961	8 142	2,3%
Autres opérations	3 227	3 292	3 542	3 772	3 941	4,5%
Total des charges	15 220	14 242	15 079	16 576	16 519	-0,3%
Soldes	•	•	•	•		
Opérations de trésorerie	-3 682	-3 653	-3 298	-3 349	-3 342	-0,2%
Opérations avec la clientèle*	22 762	24 025	24 957	24 286	24 115	-0,7%
Autres opérations	6 649	7 088	7 626	7 710	7 917	2,7%
PNB	25 730	27 460	29 284	28 646	28 689	0,2%

^{*} hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Stabilisation du PNB malgré l'érosion des opérations avec la clientèle

Le PNB demeure quasiment stable en 2013, la diminution du solde des opérations avec la clientèle (-0,7 %) étant compensée par l'augmentation du solde des autres opérations (+2,7 %). Le total des produits stagne sur l'année (+0,0 %). Les produits issus des opérations avec la clientèle qui constituent 72 % du total des produits d'exploitation bancaire, se stabilisent compte tenu du ralentissement de l'activité de distribution du crédit.

Variation

¹Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau n°6).

Parallèlement, le total des charges s'infléchit légèrement (-0,3 %). Principale composante des charges d'exploitation supportées par les banques locales, les charges sur opérations avec la clientèle (49,3 % du total des charges) continuent de progresser (+2,3 %, après +20,2 % en 2012) alors que celles sur les opérations de trésorerie se replient sensiblement (-8,4 %). Après avoir fortement augmenté en 2012, les charges sur les opérations avec la clientèle progressent encore modérément en 2013 en raison de l'échéance des comptes à terme en cours¹.

Les charges sur les opérations de trésorerie diminuent par contre sensiblement (-8,4 %), compte tenu de conditions de refinancement des établissements de crédit, encore favorables en 2013.

Au final, le PNB reste constitué majoritairement par les opérations avec la clientèle (84 %), reflétant le rôle prépondérant de l'activité de banque de détail en Nouvelle-Calédonie.

Les intérêts nets continuent de se replier en 2013

Principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF, les intérêts nets (solde entre les intérêts perçus par les banques et les intérêts versés) représente 60,8 % du PNB (-1,4 point sur un an), contre 32,9 % pour les commissions (+0,5 point).

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations								
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2012		
Produits								
Intérêts*	27 802	28 280	30 129	30 590	30 050	-1,8%		
Commissions	9 743	10 400	11 003	11 312	11 497	1,6%		
Divers	3 404	3 022	3 232	3 320	3 662	10,3%		
Total des produits	40 949	41 702	44 364	45 222	45 208	0,0%		
Charges		-	•	<u>.</u>				
Intérêts	12 029	10 943	11 541	12 757	12 597	-1,3%		
Commissions	1 667	1 862	1 914	2 022	2 051	1,4%		
Divers	1 524	1 438	1 624	1 797	1 871	4,1%		
Total des charges	15 220	14 242	15 079	16 576	16 519	-0,3%		
Soldes	•	•	·	·	,	•		
Intérêts*	15 774	17 337	18 588	17 833	17 453	-2,1%		
Commissions	8 076	8 538	9 089	9 290	9 446	1,7%		
Divers	1 880	1 584	1 608	1 523	1 791	17,6%		
PNB	25 730	27 460	29 284	28 646	28 689	0,2%		
dont intérêts*	61,3%	63,1%	63,5%	62,3%	60,8%	-1,4 pt		
dont commissions	31,4%	31,1%	31,0%	32,4%	32,9%	0,5 pt		

^{*} hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

 $^{^1}$ En 2013, l'encours des placements indexés sur les taux du marché diminue de 9,4 %, dont -21,5 % pour les sociétés non financières et +3,5 % pour les particuliers.

Les intérêts nets s'affichent de nouveau en retrait par rapport à l'année précédente (-2,2 %, contre -4,1 % en 2012). Cette évolution est liée à l'effet conjugué de la baisse du produit des intérêts nets avec la clientèle (-1,5 %) et d'une augmentation des charges des intérêts nets versés dans le cadre des opérations interbancaires (+0,4 %).

Pour leur part, les commissions nettes progressent modérément (+1,7 %, contre +2,2 % en 2012, et +6,5 % en 2011). Cette évolution est soutenue par les commissions avec la clientèle (+4,9 %) alors que les commissions sur les opérations de services financiers se tassent (-0,4 %).

Evolution de la formation du p	Variation					
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2012
Intérêts nets	15 931	17 562	18 770	18 048	17 660	-2,2%
dont opérations interbancaires	-3 645	-3 615	-3 259	-3 254	-3 268	0,4%
dont opérations avec la clientèle	19 666	21 228	22 110	21 397	21 070	-1,5%
Commissions nettes	8 076	8 538	9 089	9 290	9 446	1,7%
dont Commissions avec la clientèle	2 848	2 884	3 002	3 100	3 251	4,9%
dont Commissions hors bilan	533	641	787	772	781	1,2%
dont Commissions d'opérations de services financiers	4 704	5 016	5 289	5 472	5 447	-0,4%
Produits divers	1 240	1 116	1 164	1 046	1 210	15,6%
Produit net bancaire	25 730	27 460	29 284	28 646	28 689	0,2%

Source : IEOM

La marge globale d'intermédiation bancaire (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) se replie de nouveau en 2013 (-0,13 point, après -0,30 point en 2012).

La marge sur les opérations avec la clientèle est relativement stable (+0,05 point), la diminution du coût moyen des ressources de la clientèle (-0,09 point) étant compensée par une baisse du rendement moyen des crédits (-0,12 point).

Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire entraînent une nouvelle diminution du coût moyen des emprunts interbancaires (-0,20 point).

Évolution des coûts et des rendements

en %	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013 / 2012
Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des ressources	1,55%	1,24%	1,33%	1,52%	1,43%	-0,09 pt
Rendement moyen des crédits	5,76%	5,51%	5,38%	5,11%	4,99%	-0,12 pt
Marge sur les op. avec la clientèle	3,82%	3,98%	3,77%	3,36%	3,41%	0,05 pt
Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,65%	3,40%	3,30%	2,89%	2,69%	-0,20 pt
Rendement moyen des prêts	1,86%	1,23%	1,42%	1,29%	0,75%	-0,54 pt
Marge globale d'intermédiation	2,74%	2,71%	2,72%	2,42%	2,29%	-0,13 pt

Source : IEOM

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

4.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB, en déduisant les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque². Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) au titre des risques encourus.

En 2013, l'évolution modérée du coût du risque associée à la maîtrise des frais généraux³, engendre une quasi-stabilisation du résultat d'exploitation (soit +0,1 %). Les frais de personnel s'accroissent de 2,7 %, en raison de la progression du nombre d'agents de 2,1 % pour atteindre 1 147 agents. Au final, le coût unitaire des effectifs reste contenu de +0,6 % au 31 décembre 2013.

Coût unitaire des effectifs (1) / (2)						Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2012
Frais de personnel (1) Effectifs (2)	9 131 1 087	9 246 1 103	9 842 1 134	9 927 1 124	10 192 1 147	2,7% 2,1%
Coût unitaire des effectifs (1) / (2)	8,4	8,4	8,7	8,8	8,9	0,6%

Source : IEOM

Le coût du risque augmente légèrement (+1,7 %), à 729 millions de F CFP, compte tenu de l'évolution de la sinistralité.

Coû	t du risque						Variation
	Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2012
(-)	Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	553	356	589	715	787	10,0%
(-)	Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-126	-153	-128	-199	-233	17,3%
(-)	Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	144	-138	-391	9	-46	n.s.
(-)	Pertes sur créances irrécupérables	304	765	370	406	427	5,3%
(+)	Intérêts sur créances douteuses	157	225	182	215	207	-3,9%
Coû	t du risque	718	605	258	717	729	1,7%

Source : IEOM

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels sont déduites les charges refacturées.

170

² Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

³ Après déduction des charges refacturées.

4.2.2 Le résultat net

Après impôts, le résultat net de l'exercice 2013 des quatre banques de Nouvelle-Calédonie diminue faiblement de 0,4 % (après une baisse plus sensible de 8,2 % en 2012), à 7,9 milliards de F CFP.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Dans un contexte de faible évolution du PNB, le coefficient net d'exploitation moyen des quatre banques FBF de la place reste stable à 52,1 % en raison de la maîtrise des frais généraux.

A l'inverse, la rentabilité globale des banques de la place se détériore modérément, avec un coefficient de rentabilité à 12,7 % (contre 13,5 % en 2012) qui s'érode de 0,8 point : cette évolution est due au renforcement des fonds propres (+5,9 %).

Le taux de marge nette se contracte légèrement de 0,2 point (27,6 %, après 27,8 % en 2012).

Evolution des ratios de rentabilité

en %	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013 / 2012
Coefficient net d'exploitation (1)	55,1%	51,2%	50,3%	52,1%	52,1%	_
Coefficient de rendement (2)	1,0%	1,1%	1,2%	1,0%	1,0%	_
Coefficient de rentabilité (3)	13,5%	15,3%	16,1%	13,5%	12,7%	-0,8 pt
Taux de marge nette (4)	26,1%	28,4%	29,6%	27,8%	27,6%	-0,2 pt

⁽¹⁾ Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(4) Résultat net / PNB

(3) Résultat net / fonds propres

Les indicateurs de productivité sont en léger repli. Le rapport PNB/effectifs atteint ainsi 25 millions de F CFP par employé, en baisse de 1,9 % par rapport à 2012. Le ratio des frais de fonctionnement par employé s'établit à 12,7 millions de F CFP en 2013 contre 12,9 millions un an auparavant.

Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Produit net bancaire / Effectifs	23,7	24,9	25,8	25,5	25,0	-1,9%
Frais généraux (1) / Effectifs	13,7	12,6	12,5	12,9	12,7	-1,4%
Concours à la clientèle / Effectifs	481,5	518,8	543,7	576,2	569,1	-1,2%
Dépôts à la clientèle / Effectifs	404,2	446,5	448,9	511,1	500,8	-2,0%

⁽¹⁾ Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

⁽²⁾ Résultat net / Total du bilan

Source : IEOM

Section 3 L'évolution de la situation monétaire

Le système bancaire a poursuivi le financement de l'économie calédonienne malgré une nouvelle décélération de l'encours des crédits et un tassement de la collecte des dépôts. La qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est légèrement impactée par une hausse de la sinistralité. Le taux de créances douteuses demeure toujours au plus bas niveau des Outre-mer.

L'activité de financement ressort moins soutenue que les années précédentes. L'encours total des établissements de crédit progresse de 2,7 %, après +5,3 % en 2012 et +7,4 % en 2011.

En particulier, les établissements de crédit locaux affichent une augmentation mesurée de leurs encours de crédits, à +0,8 % contre +4,7 % un an plus tôt, passant en deçà du rythme de progression de la métropole (+1,4 %). La demande des ménages est atone (-0,1 % sur un an contre +4,1 % en 2012), tant en matière de crédits immobiliers que de crédits à la consommation. Le financement des entreprises est moins dynamique que les années précédentes (+0,7 %, contre +6,1 % en 2012), soutenu essentiellement par les crédits à la construction (+2,8 %). Les crédits d'exploitation reculent de 1,2 % alors que les crédits à l'investissement ont nettement décéléré (+0,3 %, après +3,9 % en 2012).

En lien avec un tassement du marché automobile, les sociétés financières de la place enregistrent un nouveau repli de leur encours de crédits (-1,0 %). Les établissements situés hors zone d'émission affichent une croissance encore soutenue de leur encours (+7,8 %) compte tenu du dynamisme du financement des collectivités locales pour leurs investissements (+22,9 % sur un an).

La qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est légèrement impactée par une hausse de la sinistralité des entreprises et des ménages. Le taux de créances douteuses atteint 2,95 % (+0,3 point) tandis que le taux de provisionnement s'inscrit en repli, à 60,8 % (-3,8 points sur un an).

Les actifs financiers des agents économiques ont augmenté de 0,9 %, après +10,5 % en 2012 : les dépôts locaux se replient de 0,1 % alors que l'épargne gérée en dehors de la place calédonienne progresse fortement (+5,0 %). Les dépôts à vue sont en hausse de 7,0 % ainsi que les comptes sur livrets (+3,5 %), soutenus par les livrets A (+8,0 %). Au contraire, les dépôts à terme s'infléchissent fortement (-8,4 %), en rupture avec la croissance continue des années précédentes, du fait des conditions de rémunérations moins attractives.

Au final, le système bancaire local affiche une détérioration de son solde emploisressources clientèle qui s'accroît de 4,8 %, sous l'effet conjugué d'une quasi-stabilité de la collecte (-0,1 %) et d'une augmentation mesurée de l'encours de crédit (+0,8 %). La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission) diminue de 1,5 %: son solde, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, atteint -70 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 contre -71 milliards de F CFP un an auparavant.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

La croissance des actifs financiers des agents économiques s'infléchit en 2013 (+0,9 %, après +10,5 % un an auparavant). Le total des actifs financiers passe ainsi de 709 à 715 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

Les actifs des entreprises affichent un recul de 19 milliards de F CFP (-7,9 %, à 227,7 milliards de F CFP), alors que ceux des « autres agents économiques » sont en hausse de 8,7 milliards F CFP (+8,5 %, à 111,3 milliards de F CFP). Parallèlement, l'épargne des ménages reste bien orientée (+4,8 %, après +3,8 %). Ces derniers demeurent les principaux créanciers des établissements de crédit de la place (52,6 % du total des actifs, soit 376 milliards de F CFP).

1.2 LES DÉPÔTS A VUE

La collecte des dépôts à vue reste dynamique portée par les entreprises et les ménages. Au 31 décembre 2013, l'encours des dépôts à vue s'élève à 273,6 milliards de F CFP, en progression de 7,0 % sur un an, après une hausse de 3,7 % en 2012. L'encours des dépôts des entreprises augmente de 6,0 %, un niveau proche de celui des ménages (+5,2 %)

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme diminuent en 2013 (-5 %, après +19,2 % en 2012), pour s'établir à 319,8 milliards de F CFP. Cette évolution est imputable à la moindre attractivité des placements indexés sur les taux du marché. Ces derniers enregistrent un repli marqué (-9,4 %) en raison de la baisse des comptes créditeurs à terme (-8,4 %) et des certificats de dépôts (-43,7 %). L'encours des livrets A et bleus reste bien orienté (+8,0 %), bénéficiant de l'appétence des ménages pour cette catégorie de placement et du relèvement du plafond depuis le 1^{er} mars 2013. Le taux de rémunération est toutefois moins attractif¹

Par agent économique, les évolutions des placements liquides ou à court terme sont à l'opposé : les entreprises présentent une baisse sensible de 21,5 % alors que les ménages et les « autres agents économiques » affichent des hausses respectives de 4,4 % et 3,3 %.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Dans un contexte d'incertitude économique, les placements à long terme bénéficient d'un recours accru à l'épargne par les agents économiques, notamment les ménages.

Cette épargne (121,6 milliards de F CFP) accentue sa progression en 2013 (+4,3 %, après +3,5 % en 2012). À l'exception des plans d'épargne logement, les produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant le plus souvent d'intermédiaires pour la collecte. L'épargne à long terme est ainsi principalement

¹ Le taux de rémunération du livret A est fixé à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2013.

constituée d'encours sur des contrats d'assurance-vie¹ (à 87,8 %, soit 107 milliards de F CFP à fin 2013).

2. Les crédits à la clientèle

2.1 VUE D'ENSEMBLE

En dépit d'un contexte économique morose, l'activité de financement de l'économie continue de progresser en 2013, mais à un rythme ralenti. L'encours sain des crédits enregistre une hausse de 1,7 % sur un an, après 5,3 % en 2012. Le marché des particuliers décélère (+1,4 % contre +3,3 % en 2012) alors que le marché des entreprises se tasse (-0,8 %, après +3,3 %). Seul celui des collectivités locales accentue sa croissance (+23,3 % contre +5,4 %).

Les concours à la clientèle s'établissent à 982 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, majoritairement contractés auprès des établissements de crédit locaux (71 %, soit 695 milliards de F CFP).

Ces derniers voient l'évolution de leurs engagements marquer le pas en 2013, avec une faible croissance de leur encours de 0,8 %, après une hausse de 4,7 % en 2012. Les sociétés financières de la place affichent une baisse d'activité, modérée, avec un encours en repli de 1,0 % (après -2,5 % en 2012), et une légère détérioration de la qualité de leur portefeuille (leur taux de créances douteuses s'accroît de 0,2 point sur la période, pour atteindre 7,4 %). L'encours des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission, qui contribuent au financement des investissements des collectivités publiques pour une large part, accentue sa progression (+7,8 %, après +7,0 % en 2012).

Les crédits pour l'acquisition de biens immobiliers (47 % du total des concours) continuent d'augmenter (\pm 2,1 %, après \pm 3,4 %): les crédits à l'habitat des ménages ralentissent (\pm 1,7 %, après \pm 3,2 %) alors que les crédits à la construction des entreprises se maintiennent (\pm 3,5 %, après \pm 3,8 %).

Les crédits à l'investissement (34 % du total des concours) décélèrent sensiblement pour atteindre +1,6 % (après une hausse de 7,7 % l'année précédente), soutenue essentiellement par la demande des collectivités locales.

Le financement des besoins de trésorerie (17 % de l'encours total) est quasi-stable pour sa part à -0,4 % sur l'année (après +4,3 % en 2012), en raison de la baisse de l'encours des crédits d'exploitation des entreprises (-1,2 %) et d'une faible croissance du crédit à la consommation des ménages (+1,0 %).

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En lien avec un attentisme des entrepreneurs, le financement des entreprises se replie en 2013 (-0.8 % sur un an), après une progression encore soutenue en 2012 (+7.2 %). L'encours des crédits d'investissement se contracte (-3.4 % contre +7.1 %), en raison du net

¹ Les encours d'assurance-vie collectés directement par les sociétés d'assurance de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

recul des crédits à l'équipement. Parallèlement, le financement des besoins d'exploitation s'infléchit (-1,2 %, après +10,7 % en 2012).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

Les financements consentis aux ménages montrent des signes d'essoufflement, avec une décélération de l'encours des crédits aux ménages (+1,4 %, après +3,3 % sur un an).

L'encours des crédits à l'habitat des ménages ne progresse plus que de 1,7 % sur l'année (contre +3,2 % en 2012). Cette évolution est due à la stabilisation de l'encours des crédits à l'habitat octroyés par les établissements locaux. La production de crédits nouveaux a ainsi régressé, à 33 milliards contre 40 milliards de F CFP en 2012. La demande ralentit, en liaison avec une prudence accrue des ménages, tandis que l'offre est pénalisée par la chute de la construction de logements en défiscalisation.

De la même manière, les crédits à la consommation poursuivent leur inflexion (+1,0 % contre +2,6 %), compte tenu de l'essoufflement de la consommation des ménages relevé en fin d'année et la dégradation du marché automobile¹.

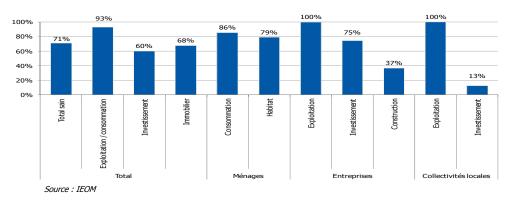
2.4 CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

En 2013, les collectivités locales voient leur encours sain s'accroître sensiblement de 23,3 %, soit +14 milliards de F CFP. Les crédits aux collectivités sont quasi exclusivement contractés auprès des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Ces derniers, composés majoritairement de crédits à l'équipement (96 %) ont progressé de 23,0 %, pour atteindre 71,3 milliards de F CFP, fin 2013. Les crédits d'exploitation, déjà peu élevés, accusent une baisse de 18,3 % passant de 1,8 à 1,4 milliard de F CFP.

Représentant près de 8 % du financement de l'économie du territoire, l'endettement du secteur public local s'établit à 74 milliards de F CFP au 31 décembre 2013.

2.5 LA PART DE MARCHÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



¹ Les ventes de véhicules neufs sont en repli pour les véhicules de tourisme notamment (cf. section Le commerce).

Avec 71 % de parts de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à 47 % en faveur des entreprises et à 49 % en faveur des ménages, le financement des collectivités locales et « divers » restant marginal (4 % du total). Quant à eux, les établissements hors zone interviennent surtout dans le financement des collectivités locales et des bailleurs sociaux.

2.6 LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En termes de risques, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affichait un taux de créances douteuses brutes¹ en diminution de moitié entre 2004 et 2008 (passant de 4,7 % en 2004 à 2,5 % en 2008). Cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion rapide des crédits sur la période, qui a induit une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes.

Toutefois en 2013, la qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux est impactée par la hausse de la sinistralité des entreprises et des ménages, dans un contexte de faible progression des encours de crédits. Le taux de créances douteuses brutes atteint ainsi 2,95% au 31 décembre (+0,3 point sur un an, après +0,1 point en 2012), l'encours des créances douteuses brutes augmentant plus fortement que l'encours brut de crédits (+11,9% contre +0,8%).

Le taux de provisionnement diminue pour s'établir à 60,8 % au 31 décembre 2013 soit un recul de 3,8 points sur l'année.

Les sociétés financières de la place suivent une tendance similaire, avec un taux de créances douteuses qui augmente de 0,2 point sur un an (à 7,4 %).

3. La circulation fiduciaire

3.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

Au cours de l'année 2013, 31,2 millions de billets ont été émis en Nouvelle-Calédonie, et 30,9 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente, par différence, une émission nette de 0,3 million de billets pour une valeur totale de -637 millions de F CFP.

A la fin de l'année 2013, le cumul des émissions nettes de billets atteint 23,8 milliards de F CFP, correspondant à un volume de 6,2 millions de billets en circulation sur le territoire. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 5,4 % en volume mais a reculé de 2,6 % en valeur (contre respectivement +11,7 % et +9,7 % en 2012).

Cette évolution est due à la diminution des émissions nettes des billets à forte valeur faciale (coupure de 10 000 F CFP et 5000 F CFP) de -6,9 % et -1,6 % respectivement. Elle peut être interprétée par un mouvement de déthésaurisation de l'épargne fiduciaire des agents économiques, en anticipation de la bascule vers la nouvelle gamme (cf. encadré sur le changement de gamme de billets).

 $^{^{}m 1}$ Encours des créances douteuses brutes divisé par le total des concours bruts.

LE CHANGEMENT DE GAMME DE BILLETS

L'IEOM a mis en circulation le lundi 20 janvier 2014, les nouveaux billets en francs CFP, qui remplacent progressivement l'ancienne gamme de billets de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP.

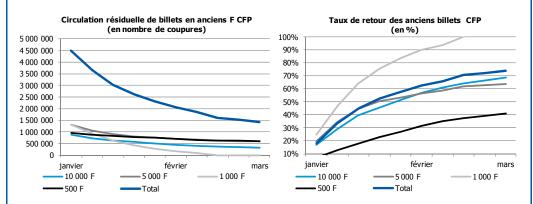
En Nouvelle-Calédonie, le point de basculement de l'ancienne vers la nouvelle gamme a été atteint dés le 7 février, date à laquelle les billets de la nouvelle gamme sont devenus majoritaires en nombre dans la circulation fiduciaire du territoire.

A fin mars, la nouvelle gamme de billets représentait déjà les trois quarts de la circulation fiduciaire (74 % totale en nombre et 69 % en valeur).

A cette date, près de 4,1 millions de billets Franc Pacifique 2014 ont été ainsi émis depuis le début du changement de gamme (pré-alimentation comprise). Presque symétriquement, la circulation en volume des coupures de l'ancienne gamme diminue, semaine après semaine. Le taux de retour de l'ancienne gamme de billets atteint 74 % à fin mars.

Sans surprise, le billet le plus circulant - la coupure de 1 000 F CFP - connaît le taux de retour le plus fort : 106 % des coupures de 1 000 F CFP ancienne gamme ont ainsi été retirés de la circulation. Les taux de retours des billets de 10 000 F CFP et 5 000 F CFP sont respectivement de 69 % et 64 %, ces coupures étant thésaurisées par les calédoniens ou exportées vers les autres territoires du Pacifique (Wallis-et-Futuna et Polynésie Française).

A l'inverse la coupure de 500 F CFP qui n'est pas distribuée dans les distributeurs automatiques de billets remonte plus lentement à l'Institut d'émission : 41 % des coupures de 500 F CFP ancienne gamme ont ainsi été retirés de la circulation à fin mars.



Rappelons que pendant la période de « double circulation » qui durera jusqu'au 30 septembre 2014, il est possible de régler ses dépenses soit avec les anciens billets soit avec les nouveaux.

A partir du 1^{er} octobre 2014, les anciens billets pourront être échangés aux guichets de l'IEOM sans aucune limitation de durée.

Fin 2013, les coupures de 5 000 F CFP et 1 000 F CFP, qui concentrent respectivement 29,7 % et 34,0 % du total des émissions nettes cumulées en volume, demeurent les plus utilisées. Cette forte concentration résulte notamment d'une distribution par les DAB favorable à ces coupures.

La coupure de 10 000 F CFP concentre pour sa part 19,0 % du total de l'émission nette (-2,5 points sur un an) et celle de 500 F CFP, 17,3 % (+0,8 point).

A fin 2013, la valeur moyenne du « billet en circulation » diminue sensiblement, à 3 807 F CFP, ce qui représente un recul de 315 F CFP en comparaison à l'année précédente (4 122 F CFP).

3.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

En 2013, 8,8 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 2012. En parallèle, 2,7 millions de pièces ont été retirées de la circulation, soit une augmentation de 31,6 % sur un an. Malgré une légère baisse des prélèvements et une hausse des versements, l'émission nette reste encore soutenue, avec un volume de 6,1 millions d'unités correspondant à une valeur de 83 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2013, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 142,3 millions d'unités (+4,5 % sur un an) pour une valeur totale de 1,9 milliard de F CFP (+4,6 % sur un an).

Les pièces de faible valeur (1, 2 et 5 F CFP), dont le taux de retour à l'IEOM est extrêmement faible, sont prépondérantes et représentent en volume 71 % du total des pièces en circulation sur le territoire.

La valeur moyenne de la « pièce en circulation » en Nouvelle-Calédonie reste stable sur un an, pour s'établir à 13,3 F CFP à fin décembre 2013.

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

En lien avec le ralentissement de l'activité bancaire, la masse monétaire M3 stagne en 2013, (+0,0 % sur un an contre +13,2 %). L'agrégat étroit M1 continue de progresser (+6,1 %, après+4,0 %), grâce aux dépôts à vue (+7,0 % contre +3,7 %), ainsi que M2 qui bénéficie de la bonne tenue des comptes sur livret (+4,6 %). M3 est toutefois impactée par le reflux sensible des dépôts à terme (-8,4 %).

L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle », quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) recule de nouveau (-3,1 %), en raison de la baisse de l'encours des PEL (-4,5 %).

Composantes de la masse monétaire Structure Vai											
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013	13/12				
Circulation fiduciaire	14 106	14 666	15 931	17 351	16 069	2,7%	-7,4%				
Billets	12 555	13 068	14 233	15 547	14 182	2,3%	-8,8%				
Pièces	1 551	1 598	1 698	1 804	1 887	0,3%	4,6%				
Dépôts à vue	214 179	245 223	246 501	255 688	273 632	45,3%	7,0%				
TOTAL M1	228 285	259 889	262 432	273 039	289 701	48,0%	6,1%				
M2-M1	89 902	93 205	99 559	106 202	111 050	18,4%	4,6%				
Comptes sur livrets	89 203	92 529	98 942	105 583	110 420	18,3%	4,6%				
Comptes épargne logement	699	676	617	619	630	0,1%	1,8%				
TOTAL M2	318 187	353 094	361 991	379 241	400 751	66,4%	5,7%				
M3-M2	144 889	163 887	171 444	224 565	202 832	33,6%	<i>-9,7%</i>				
Dépôts à terme	144 604	163 732	171 308	216 234	198 128	32,8%	-8,4%				
Titre de créance négociable	0	0	0	8 290	4 665	0,8%	-43,7%				
Bons de caisse	285	155	136	41	39	0,0%	-4,9%				
Total M3	463 076	516 981	533 435	603 806	603 583	100,0%	0,0%				
P1	4 189	4 004	3 883	3 640	3 527		-3,1%				
Plans d'épargne logement	4 128	3 935	3 785	3 496	3 338		-4,5%				
Autres compte d'épargne à régime spécial	61	69	98	144	189		31,3%				
M3+P1	467 265	520 985	537 318	607 446	607 110		-0,1%				
Course , IFOM											

Source : IEOM chiffres au 31 décembre

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2013, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par la contraction des avoirs hors zone d'émission (-9,8 % sur an) et l'augmentation modérée des concours sur ressources monétaires (+3,2 %).

Contreparties de la masse monétaire	•					Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Avoirs hors zone d'émission	110 799	107 355	103 590	153 792	138 699	-9,8%
Institut d'émission	35 886	35 454	36 986	54 549	54 361	-0,3%
Établissements de crédit	74 913	71 901	66 604	99 243	84 338	-15,0%
Créances du Trésor public	16 154	17 077	18 255	21 065	22 095	4,9%
Concours sur ressources monétaires	336 123	392 549	411 590	428 949	442 789	3,2%
Concours de caractère bancaire des EC						
locaux	569 122	616 830	658 978	689 787	695 153	0,8%
Ressources non monétaires des EC						
locaux (à déduire)	232 999	224 281	247 388	260 838	252 364	-3,2%
Excédent des capitaux propres						
sur les valeurs immobilisées	50 094	50 461	52 735	57 100	61 314	7,4%
Provisions sur créances douteuses	10 390	10 826	11 346	11 825	12 455	5,3%
Engagements hors zone d'émission	146 929	137 210	146 888	170 265	154 320	-9,4%
Epargne contractuelle	4 189	4 004	3 883	3 640	3 527	-3,1%
Divers	21 397	21 780	32 536	18 008	20 748	15,2%
Total M3	463 076	516 981	533 435	603 806	603 583	0,0%

Source : IEOM chiffres au 31 décembre

4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Le système bancaire local, structurellement déficitaire en ressources bilancielles¹, affiche une détérioration de son solde emplois-ressources clientèle en 2013. Cette évolution est due à une augmentation mesurée de l'encours de crédit (+0,8 %), alors les dépôts collectés (épargne gérée hors de la zone d'émission non incluse) sont en stagnation (-0,1 %).

Le solde emplois-ressources clientèle, s'accroît ainsi de 6 milliards de F CFP sur un an, passant de 129,6 à 135,8 milliards de FCFP à fin décembre 2013

Parallèlement, la position extérieure nette², structurellement négative en Nouvelle-Calédonie, diminue légèrement de 1,5 %, en raison de la progression (+7,0 %) des <ressources propres-valeurs immobilisées>.

Elle atteint ainsi -70 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, après -71 milliards au 31 décembre 2012.

 $^{^{1}}$ Note expresse IEOM n° 92: La structure bilancielle des banques calédoniennes de 2007 à mi-2012 - mars 2013.

² Le refinancement du système bancaire local (banques FBF et sociétés financières) est assuré à l'extérieur de la zone d'émission, via leurs maisons mères notamment, mais aussi des établissements financiers comme l'AFD. Il est mesuré par la différence entre les avoirs et les engagements constitués par les établissements bancaires, hors de la zone d'émission (position extérieure nette).

Equilibre emplois - ressources						Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	13/12
Emplois	594 491	642 303	677 422	737 502	739 541	0,3%
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	0	0	
Crédits bruts	569 122	616 830	658 978	689 787	695 153	0,8%
Réserves obligatoires et libres	25 369	25 473	18 444	47 715	44 388	-7,0%
Position extérieure nette des EC (si positive)	0	0	0	0	0	
Ressources	594 491	642 303	677 422	737 502	739 541	0,3%
Dépôts collectés (- encaisses)	430 334	482 504	495 119	560 173	559 364	-0,1%
Ressources propres - Valeurs						
immobilisées	60 484	61 287	64 081	68 925	73 770	7,0%
immobilisées Excédent des opérations diverses des EC	60 484 14 135	61 287 15 169	64 081 18 630	68 925 18 495	73 770 25 310	7,0% 36,8%
Excédent des opérations diverses						,
Excédent des opérations diverses des EC	14 135	15 169	18 630	18 495	25 310	36,8%

Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

Le montant total des risques déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2013 sur les entreprises¹ (engagements de hors-bilan compris) s'établit à 582 milliards de F CFP (+2,8 % sur un an, contre +5,8 % en 2012).

Sur ce total, les crédits proprement dits représentent 450 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan, 132 milliards de F CFP. Les services concentrent 52,1 % des risques, devant les secteurs du BTP et du commerce, qui représentent respectivement 12,9 % et 13,3 % des encours totaux.

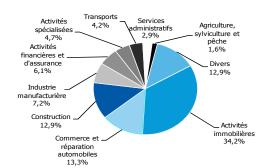
¹ Hors particuliers et collectivités.

Risques des entreprises déclarés au SCR par nature au 31/12/2013

HORS-BILAN COURT TERME 9,8% CRÉDIT-BAIL 1,6% DOUTEUX 2,4% A TERME 63,6%

Source : IEOM

Risques des entreprises déclarés au SCR par secteur au 31/12/2013



5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Le montant total des risques déclarés sur le secteur de l'immobilier décélère en 2013 (+2,1 % après +3,6 % en 2012, et +7,9 % en 2011), pour s'établir à 447,5 milliards de F CFP. Les crédits octroyés aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'agglomération) connaissent une progression plus sensible que l'année précédente (+6,9 % contre +3,9 %).

Dans une moindre mesure, les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent près de 74 % de l'encours des risques, enregistrent une légère hausse de 1,7 % (+3,2 % un an auparavant).

Les risques du secteur immobilier

					S	tructure	Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013	13/12
Crédits à la construction des Entreprises*	43 106	40 297	39 158	40 611	39 567	8,8%	-2,6%
Crédits à l'habitat des Ménages	260 764	289 191	313 576	323 730	329 342	73,6%	1,7%
Crédits aux opérateurs sociaux	48 634	60 862	70 163	72 876	77 931	17,4%	6,9%
Autres crédits immobiliers	1 677	1 476	5	930	694	0,2%	-25,4%
Ensemble des risques immobiliers	354 181	391 826	422 902	438 147	447 534	100,0%	2,1%

^{*} Hors opérateurs sociaux

Source: IEOM

5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2013, l'encours de crédit du secteur public local¹ s'élève à 65,3 milliards de F CFP (soit 6,7 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel à échéance de moyen

¹ Communes, Provinces et Nouvelle-Calédonie.

terme (87,7 %). Il augmente de 6,4 % (+4 milliards de F CFP) sur un an (contre +16,2 % en 2012).

Les engagements du secteur public sont majoritairement portés par les établissements intervenant depuis la métropole (84 %). Les communes et les Provinces, premiers emprunteurs du secteur public local, regroupent 80 % du total des risques (40 % pour chacune des deux entités). Les communes affichent une hausse modérée de leurs encours (+1,3 % sur un an), alors que les Provinces voient une augmentation plus forte de leurs encours (+24,5 %).

Les risques du secteur public	:					Structure	Variation
Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	2013	2013	13/12
Court terme	1 670	4 480	2 573	2 372	1 148	1,7%	-51,6%
Moyen terme	34 024	34 373	43 064	49 526	57 240	87,7%	15,6%
Créances douteuses brutes	32	-	-	-	-	0,0%	n.s
Crédit bail	32	52	36	23	24	n.s	4,3%
Total des encours	35 758	38 905	45 673	51 921	58 412	89,4%	12,5%
Engagements de hors-bilan	1 074	4 739	7 149	9 441	6 890	10,6%	-27,0%
TOTAL DES RISQUES	36 832	43 644	52 822	61 362	65 302	100,0%	6,4%

Source : IEOM

6. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement en Nouvelle-Calédonie. Cette instance s'est réunie 11 fois en 2013.

LE DISPOSITIF DE GESTION DU SURENDETTEMENT

Le dispositif de gestion du surendettement s'applique aux personnes physiques de « bonne foi » dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, « la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ».

Il est entré en vigueur le 1er avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. La réforme du crédit à la consommation, issue des dispositions de la loi Lagarde, constitue la dernière évolution majeure du dispositif. Cette loi, qui renforce la protection du consommateur, revêt deux volets principaux.

Le premier, qui concerne la lutte contre le surendettement, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Le second, qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, est applicable depuis le $1^{\rm er}$ mai 2011.

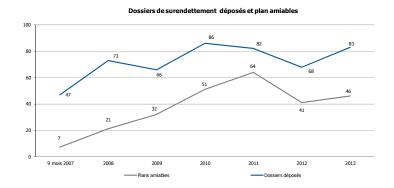
Le secrétariat a enregistré, pour l'année 2013, 83 dépôts de dossiers, soit une augmentation significative par rapport à 2012 (+22,1 %). Le nombre de redépôts est également en progression (11 dossiers, après 6 en 2012). Depuis le déploiement du dispositif, 505 dossiers ont été déposés, soit en moyenne 6 dossiers par mois.

Le niveau de dépôt reste faible en comparaison de celui observé en métropole ou même dans certains DOM (Réunion et Martinique notamment). Plusieurs explications peuvent être avancées parmi lesquelles, le fait que le dispositif puisse paraître trop complexe pour certains surendettés, et semble encore mal connu du grand public, en dépit les actions de communication réalisées périodiquement par l'IEOM.

En 2013, sur 83 dossiers reçus, 70 ont été déclarés recevables : 67 ont été orientés en procédure classique et 3 en procédure de rétablissement personnel. Le taux de recevabilité s'établit ainsi à 93 % en 2013 (-2 points par rapport à 2012). La part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables ressort à 12,7 % des dossiers traités, un niveau proche de la moyenne nationale (12,0 %).

L'année 2013 est marquée par une augmentation sensible du nombre de dossiers ayant abouti favorablement. Ainsi, durant l'année, le secrétariat a obtenu la signature de 46 accords en phase amiable (après 41 en 2012). Sur ce total, 20 ont abouti à un plan de remboursement, 9 à un moratoire et 17 à un plan mixte en prévision d'un retour à l'emploi. La part des plans conventionnels (en % des dossiers traités) ressort ainsi à 58,2 %, contre 27,5 % au niveau national. Enfin, il convient de souligner que la commission a examiné 13 mesures imposées ou recommandées (MIR) en 2013 (contre 12 en 2012), dont 6 dossiers imposées.

La commission a poursuivi ses actions de place afin de permettre un meilleur accompagnement des ménages surendettés. Ainsi une charte, à l'instar de celle signée avec les quatre banques locales, a été formalisée avec les services financiers de l'OPT le 4 mars 2014. Par ailleurs la mise en place de conventions de partenariat avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) a été poursuivie avec la signature le 24 mars 2014 d'une convention avec la commune de Bourail après celles signées auparavant avec trois communes du territoire (Dumbéa, Nouméa et Mont-Dore) et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie¹.



Source : IEOM

¹ La SIC a mis en place un dispositif d'accompagnement des ménages en difficulté financière permettant d'orienter des personnes vers la procédure de traitement du surendettement, une mesure dont l'objectif est de favoriser le maintien dans le logement et d'assurer un accompagnement social.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 Emplois et ressources de biens et services à prix courants

	Re	ssources				E	mplois				
	PIB Import. Total		:	Dépenses de consommation finale ménages APU ⁽¹⁾		Formation brute de					
	: PIB	Import.	Total	-	ménages	APU(1)	capital	Export.	Total		
Niveau 2012 ^(p) en milliards de F CFP											
	856	406	1 262		558	216	328	160	1 262		
Part dans le PIB	i	48 %	į	į	65 %	25 %	38 %	19 %	į		
	!		<u> </u>	į							
Taux de croissance	annue	els en valeur	r nominale,	, e	n %				:		
2012 ^(p)	1,8	-1,2	0,8	:	4,7	4,1	-1,9	-9,6	0,8		
2011 ^(p)	2,7	2,1	2,5	į	5,7	3,1	-3,9	5,9	2,5		
2010 ^(p)	9,6	32,9	16,3	į	3,3	3,5	38,0	45,5	16,3		
2009	1,2	-16,6	-4,7	i	2,1	5,8	-16,6	-16,0	-4,7		
2008	-4,2	5,6	-1,2	-	8,6	4,5	5,3	-35,1	-1,2		
2007	16,7	18,7	17,3	-	7,4	5,4	33,3	32,5	17,3		
2006	10,8	20,9	13,8	į	7,1	8,1	25,8	23,4	13,8		
2005	5,8	17,0	8,8	- !	7,9	5,5	18,7	3,3	8,8		
2004	9,1	-3,3	5,4	:	6,2	2,8	-1,4	16,4	5,4		
2003	9,9	19,1	12,4	į	4,8	5,2	32,0	25,4	12,4		
2002	7,4	3,6	6,3	į	3,7	7,8	14,8	3,7	6,3		

(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut. sans but lucratif au service des ménages Source : ISEE

Tableau 2 Valeur ajoutée par secteur d'activité

	Valeur joutée*	Agricult.	Nickel	Autres industries	ВТР	Commerce	Services	Administra.			
	2009 - er 6 925	n millions de 10 550	F CFP 36 735	54 678	76 829	88 731	293 037	126 365			
Part dan	Part dans la Valeur ajoutée, en %										
2009	100	2	5	8	11	13	43	18			
2008	100	2	7	7	12	13	41	18			
2007	100	2	18	7	9	11	36	17			
2006	100	2	12	8	10	12	38	19			
2005	100	2	10	7	9	12	40	19			
2004	100	2	11	7	9	13	39	19			
2003	100	2	9	7	9	13	39	21			
2002	100	2	6	8	9	13	40	21			
2001	100	3	5	8	9	13	41	21			

Source : ISEE (*) hors SIFIM

Tableau 3 Indice des prix à la consommation

			Produits		
Année	Ensemble	Alimentation	manufacturés	Services	Énergie (*)
Glissement ar	nuel en fin d	l'année (%)			
2003	1	1,7	0,2	1,1	
2004	0,9	1,4	0	1,3	
2005	2,6	2,4	2,3	3,1	
2006	1,4	0,7	1,7	1,8	
2007	1,8	4,5	0,4	1,2	
2008	3,7	4,6	3,4	3,1	
2009	0,2	1	-2,5	2	
2010	2,7	2,8	3,1	2,2	
2011	2,6	4	0,8	1,4	
2012	1,6	1,5	0,3	2,4	3,4
2013	0,7	1,7	-0,3	1,7	-2,0
Contribution	des postes à	l'évolution de l'1	IPC (en fin d'anné	ée,%)	
2003	100	51	7	42	

Contribution	Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année,%)										
2003	100	51	7	42							
2004	100	43	0	57							
2005	100	27	30	43							
2006	100	14	42	44							
2007	100	68	7	25							
2008	100	36	32	32							
2009	100	211	-630	519							
2010	100	31	38	31							
2011	100	34	47	19							
2012	100	33	9	86	35						
2013	100	38	-9	61	-21						

Sources : ISEE, calculs IEOM, (*) indice rénové en 2011 avec l'énergie isolée des produits manufacturés

Tableau 4
Taux de chômage au sens du recensement

	1996	2004	2009
Hommes	16,1%	14,5%	12,1%
Femmes	22,5%	18,7%	16,3%
Total	18,6%	16,3%	14,0%

Source : ISEE

Tableau 5 Emploi total(*) par secteur d'activité au 31 décembre

	Agricult.	Mines	Autres Indust.	Énergie	ВТР	Commerce	Services	Emplo	i total
2013	1 626	1 586	9 844	1 541	8 037	10 369	56 654	89	656
Part dans l'emploi total Niveau Évo									Évolution
2013	1,8%	1,8%	11,0%	1,7%	9,0%	11,6%	63,2%	89 656	1,9%
2012	1,8%	1,8%	10,9%	1,7%	9,1%	11,5%	63,2%	87 963	0,9%
2011	1,8%	1,7%	10,3%	1,6%	9,8%	11,4%	63,4%	86 723	3,1%
2010	1,8%	1,7%	10,0%	1,6%	9,9%	11,5%	63,5%	84 130	3,4%
2009	1,9%	1,5%	9,9%	1,5%	9,9%	11,6%	63,6%	81 354	2,1%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi, données révisées en 2014

Sources : RIDET, CAFAT

Tableau 6 Importations par famille de produits

En millions de F CFP	2003	2012	2013 (p)	Part en 2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Produits alimentaires, boissons, tabacs	20 480	40 266	40 084	13,8%	-0,5%
Produits minéraux	16 826	71 983	80 171	27,6%	11,4%
Produits chimiques	11 435	21 345	22 008	7,6%	3,1%
Produits en caoutchouc et plastique	5 264	11 683	11 409	3,9%	-2,3%
Bois et ouvrages en bois	1 671	3 514	3 011	1,0%	-14,3%
Papiers et ouvrages en papier	3 743	4 903	4 645	1,6%	-5,3%
Textiles	4 462	7 043	6 755	2,3%	-4,1%
Métaux et ouvrages en ces métaux	8 750	17 385	15 883	5,5%	-8,6%
Machines, appareils et matériel électrique	26 760	47 810	46 410	16,0%	-2,9%
Matériel de transport	46 909	35 858	30 255	10,4%	-15,6%
Autres produits	17 568	39 562	30 277	10,4%	-23,5%
Total	163 869	301 352	290 908	100,0%	-3,5%

Source : ISEE , Douanes, p=provisoire

Tableau 7 Exportations par famille de produits

En millions de F CFP	2003	2012	2013(p)	Part en 2013	<i>Variation</i> 2013/2012
Minerai de nickel	9 546	21 435	17 751	16,5%	-17,2%
Ferro-nickels	54 774	66 696	47 328	44,0%	-29,0%
Mattes	11 225	19 670	14 564	13,5%	-26,0%
Nickel Hydroxide Cake		3 972	4 591	4,3%	15,6%
NiO (Oxyde de nickel)		2 930	9 022	8,4%	207,9%
CoCO3		107	1 115	1,0%	941,8%
Produits de la mer	2 532	1 942	2 053	1,9%	5,7%
dont thons	514	413	265	0,2%	-35,8%
crevettes	1 771	1 145	1 302	1,2%	13,7%
holothuries	111	260	342	0,3%	31,5%
coquilles de trocas	38	86	106	0,1%	23,3%
Autres	4 788	6 730	11 110	10,3%	65,1%
Total	82 865	123 483	107 533	100,0%	-12,9%

Source : ISEE, Douanes, p=provisoire

Tableau 8 Principaux postes de la balance des paiements

		Soldes			
Milliards de F CFP	2010 (1)	2011 (1)	2012		
Compte des transactions courantes (I) dont	-122,5	-126,4	-175,4		
Biens	-140,4	-148,6	-161,8		
Services	-75,2	-65,4	-76,6		
Revenus	36,4	28,7	3,1		
Transferts courants	56,6	58,9	59,9		
Compte de capital (II)	0,2	0,5	0,6		
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-122,3	-125,9	-174,8		
Compte financier dont	115,3	116,7	193,5		
Investissements directs (IV)	122,8	148,2	221,9		
Investissements de portefeuille (V)	11,7	2,5	7,7		
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	12,2	24,8	54,8		
Autres investissements	-19,3	-34,0	-36,0		
Erreurs et omissions	7,0	9,2	-18,8		

Source: IEOM (1) Chiffres révisés

Tableau 9 Détail du compte de transactions courantes

	Créd	its	Débits	5	Solde	s
Milliards de F CFP	2011 (1)	2012	2011 (1)	2012	2011 (1)	2012
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	333,6	314,7	460,1	490,1	-126,4	-175,4
Biens	144,2	122,6	292,8	284,3	-148,6	-161,8
Services	49,0	51,0	114,4	127,6	-65,4	-76,6
dont Transports	11,9	14,2	34,9	34,4	-22,9	-20,3
maritimes	1,7	2,8	19,6	17,8	-17,9	-15,0
aériens	10,2	11,4	15,2	16,7	-5,1	-5,3
dont Voyages	13,2	14,1	15,1	14,8	-1,9	-0,7
dont Services de construction	1,7	0,6	3,4	0,8	-1,7	-0,2
dont Autres services aux entreprises	6,9	5,6	52,2	68,7	-45,3	-63,1
dont Services personnels, culturels et récréatifs	0,2	0,1	1,1	2,3	-0,9	-2,2
dont Services des administrations publiques	14,4	14,9	0,0	0,0	14,4	14,9
Revenus	52,3	54,4	23,6	51,4	28,7	3,1
Rémunération des salariés	44,1	44,1	6,2	8,0	38,0	36,1
Revenus des investissements	8,2	10,3	17,4	43,3	-9,3	-33,0
dont investissements directs	0,7	1,9	8,9	36,7	-8,1	-34,8
dont investissements de portefeuille	3,5	4,1	1,3	1,0	2,1	3,1
Transferts courants	88,2	86,7	29,3	26,8	58,9	59,9
dont Secteur des administrations publiques	66,2	61,7	18,5	17,9	47,7	43,8

Source : IEOM (1) Chiffres révisés

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les établissements de crédit locaux								
Dénomination	Capital Social ⁽¹⁾	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs ⁽²⁾	Total bilan ⁽³⁾	
Les Banques Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0		de la Victoire, Iméa	50 % NC, 49,9 % BRED 0,1 % AFD	28 dont 5 périodiques	365	239 234	
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l' <i>l</i>	Alma, Nouméa	69,5 % Genefinance, 20,6 % SG 9,9 % SEGCI (Casden)	20 guichets permanents	314	199 354	
Banque de Nouvelle- Calédonie	8 951,3		du Maréchal och	95,9% Financière- OCEOR	12 guichets permanents	295	276 113	
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens, Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	173	107 726	
Les Sociétés financ	ières							
General Electric Money	4 094,6	Centre co	lékawé PK6, ommercial e", Nouméa	100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	24	12 066	
Oceor Lease Nouméa	262,5	.,	du Maréchal Iouméa	99 % Natixis Lease	1 guichet permanent	6	6 991	
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0		an Chalier Iouméa	96,6 % SGCB	1 guichet permanent	7	4 648	
Crédit Agricole Mutuel	326,6	Immeuble "Le	la Somme, e Jules Ferry", iméa	1 682 sociétaires au 31/12/2013	1 guichet permanent	11	5 900	
Nouméa Crédit	327,5	Portes	e A. Ohlen de Fer, Iméa	66 % Nouméa Renting 34 % SGCB	1 guichet permanent	5	2 849	

Tableau 1 bis : Les établissements de crédit hors zone d'émission

Dénomination	Siège social
Banques	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
Banques mutualistes et coopératives	
CASDEN - Banques populaires	Paris
Sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Institutions financières spécialisées (IFS)	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Autres catégories d'établissements	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Tableau 1 ter : Les bureaux de représentation Dénomination	Siège social	Adresse locale
Denomination	Siege social	Aui esse iocale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	111, avenue du Général de Gaulle Nouméa

en millions de F CFP

⁽¹⁾ employés à temps plein (3) au 31/12/2013, en millions de F CFP Source : IEOM

Tableau 2 Les actifs financiers

Variation Millions de F CFP déc.-10 déc.-11 déc.-12 13/12 12/11 déc.-13 -7,9% **Entreprises** 213 520 208 888 247 280 227 682 18,4% 120 351 125 292 132 861 Dépôts à vue 122 825 6.0% 4.1% 89 163 87 170 119 053 93 489 -21,5% 36,6% Placements liquides ou à court terme Comptes d'épargne à régime spécial 558 174 112 99 -11,6% -35,6% Placements indexés* 88 605 86 996 118 941 93 390 -21,5% 36,7% dont comptes à terme 82 008 81 068 106 126 84 034 -20,8% 30,9% 6 597 5 928 4 526 4 691 3.6% -23,7% dont OPCVM monétaires 8 290 dont certificats de dépôts 0 0 4 665 -43,7% 0,0% Epargne à long terme 1 532 1 367 2 935 1 333 -54,6% 114,7% dont OPCVM non monétaires 1 492 1 336 2 898 1 288 -55.6% 116.9% 326 170 345 765 358 988 4,8% 3,8% Ménages 376 117 Dépôts à vue 93 438 103 895 103 789 109 168 5,2% -0.1% 141 704 7.9% Placements liquides ou à court terme 124 287 131 319 147 959 4,4% Comptes d'épargne à régime spécial 87 730 95 224 101 933 106 785 4,8% 7,0% 77 012 80 821 84 055 4,0% 4,9% 71 278 Livrets ordinaires Livrets A et bleus 15 431 17 182 20 075 21 670 7.9% 16,8% 345 412 418 430 3,0% 1,5% Livrets ieunes Comptes d'épargne logement 676 617 618 630 1.9% 0,2% 36 095 3,5% 10,2% Placements indexés* 36 557 39 771 41 174 dont comptes à terme 30 134 30 538 38 444 40 245 4.7% 25,9% dont bons de caisse -69,9% 155 136 41 39 -4,9% dont OPCVM monétaires 6 268 5 421 1 287 891 -30.8% -76,3% 108 445 110 551 113 495 118 990 4,8% 2,7% Epargne à long terme Plans d'épargne logement 3 932 3 785 3 496 3 338 -4,5% -7,6% Autres comptes d'épargne 144 31,0% 46,9% 69 98 189 Portefeuille-titres 4 537 3 944 4 857 5 377 10.7% 23,1% OPCVM non monétaires 2 936 2 734 1 876 3 268 74,2% -31,4% 96 971 99 990 103 122 106 818 3,6% 3,1% Contrats d'assurance-vie 86 329 86 954 102 606 111 282 8.5% **Autres agents** 18,0% 31 604 Dépôts à vue 28 961 22 255 26 607 18,8% 19,6% Placements liquides ou à court terme 56 553 63 918 75 827 78 352 3,3% 18.6% Comptes d'épargne à régime spécial 4 9 1 6 4 161 4 155 4 165 0,2% -0,1% Placements indexés* 51 637 59 757 71 672 74 188 3,5% 19,9% 51 590 59 702 71 665 73 850 3,0% 20,0% dont comptes à terme Epargne à long terme 815 781 172 1 326 n.s. -78,0% **TOTAL** 626 019 641 607 708 874 715 081 0,9% 10,5% Dépôts à vue 245 224 246 501 255 688 273 632 7.0% 3.7% Placements liquides ou à court terme 270 003 282 407 336 584 -5,0% 319 800 19,2% Comptes d'épargne à régime spécial 93 204 99 559 106 200 111 049 4.6% 6.7% Placements indexés* 176 799 182 848 230 384 208 751 -9,4% 26,0%

110 792

112 699

116 602

121 649

4,3%

Source : IEOM, encours en fin de période

3,5%

Epargne à long terme * sur les taux du marché

Tableau 3 Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

					Varia	tion
Millions de F CFP	déc10	déc11	déc12	déc13	13/12	12/11
Entreprises	403 247	426 094	456 762	452 929	-0,8%	7,2%
Crédits d'exploitation	76 605	76 469	84 621	83 638	-1,2%	10,7%
Créances commerciales	4 201	5 013	3 440	3 541	2,9%	-31,4%
Crédits de trésorerie	43 442	41 332	44 379	43 814	-1,3%	7,4%
dont entrepreneurs individuels	1 427	1 389	1 318	1 308	-0,7%	-5,1%
Comptes ordinaires débiteurs	28 961	30 124	36 802	36 283	-1,4%	22,2%
Crédits d'investissement	213 606	227 190	243 403	235 173	-3,4%	7,1%
Crédits à l'équipement	204 455	218 029	234 011	226 017	-3,4%	7,3%
dont entrepreneurs individuels	9 256	9 275	8 661	8 217	-5,1%	-6,6%
Crédit-bail	9 151	9 161	9 392	9 156	-2,5%	2,5%
Crédits à la construction	101 210	109 372	113 487	117 498	3,5%	3,8%
Autres crédits	11 826	13 063	15 251	16 620	9,0%	16,7%
Ménages	362 903	390 943	403 924	409 701	1,4%	3,3%
Crédits à la consommation	69 219	71 926	73 807	74 536	1,0%	2,6%
Crédits de trésorerie	54 008	57 962	60 156	60 796	1,1%	3,8%
Comptes ordinaires débiteurs	3 793	3 834	3 767	3 896	3,4%	-1,7%
Crédit-bail	11 419	10 130	9 884	9 845	-0.4%	-2,4%
Crédits à l'habitat	289 190	313 576	323 731	329 342	1,7%	3,2%
Autres crédits	4 494	5 441	6 386	5 823	-8,8%	17,4%
Collectivités locales	48 478	56 975	60 061	74 063	23,3%	5,4%
Crédits d'exploitation	5 511	5 147	1 765	1 441	-18,3%	-65,7%
Crédits de trésorerie	4 150	4 232	779	430	-44,8%	-81,6%
Comptes ordinaires débiteurs	1 361	914	986	1 011	2,6%	7,9%
Crédits d'investissement	42 272	51 644	58 136	71 470	22,9%	12,6%
Crédits à l'équipement	42 090	51 481	57 974	71 298	23,0%	12,6%
Crédit-bail	182	163	161	172	6,6%	-1,2%
Crédits à l'habitat	358	5	0	0	n.s.	0,0%
Autres crédits	337	179	160	1 152	n.s.	-10,6%
Autres agents de CCB non ventilés	13 941	15 438	16 068	15 715	-2,2%	4,1%
Total encours sain	828 569	889 450	936 815	952 408	1,7%	5,3%
		10 120		20.611	•	•
Créances douteuses brutes	16 545	18 138	19 022	29 611	<i>55,7%</i>	4,9%
Créances douteuses nettes	5 719	6 792	7 197	16 612	130,8%	6,0%
dont entreprises	3 158	3 761	3 952	12 647	n.s.	5,1%
dont ménages Provisions	2 558 10 826	2 882 11 346	3 131 11 825	3 953 12 999	26,3%	8,6%
Total encours brut	845 114	907 588	955 837	982 019	9,9% 2,7%	4,2% 5,3%
		302 000			_,, ,0	-,- ,0
Taux de créances douteuses	2,0%	2,0%	2,0%	3,0%	1 pt	0 pt
Taux de provisionnement	65,4%	62,6%	62,2%	43,9%	-18,3 pts	-0,4 pt
Taux de provisionnement	65,4%	62,6%	62,2%	43,9%	-18,3 pts	-0,4 pt

Source : IEOM, encours en fin de période

Tableau 4 Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

Variation déc.-12 déc.-13 Millions de F CFP déc.-10 déc.-11 13/12 12/11 **Entreprises** 285 485 297 823 316 026 318 195 0,7% 6,1% 76 400 Crédits d'exploitation 73 912 84 306 83 319 -1,2% 10,3% Créances commerciales 4 201 5 013 3 440 3 541 2,9% -31,4% Crédits de trésorerie 42 249 41 332 44 135 43 566 -1,3% 6,8% dont entrepreneurs individuels 1 427 1 389 1 318 1 308 -0,8% -5,1% Comptes ordinaires débiteurs 27 461 30 055 36 730 36 211 -1.4% 22,2% Crédits d'investissement 159 510 168 179 174 773 175 382 0,3% 3,9% 159 100 166 276 0,5% 4,0% Crédits à l'équipement 150 476 165 457 dont entrepreneurs individuels 9 180 9 186 8 661 8 217 -5.1% -5,7% 9 3 1 6 Crédit-bail 9 034 9 079 9 106 -2,2% 2,6% Crédits à la construction 40 746 40 526 41 985 43 143 2.8% 3.6% Autres crédits 11 316 12 719 14 963 16 352 9,3% 17,6% Ménages 291 892 316 982 329 844 329 572 -0.1% 4.1% Crédits à la consommation 59 111 61 914 63 544 63 766 0.3% 2.6% 43 900 47 950 0,3% Crédits de trésorerie 49 893 50 025 4,1% 3 793 3 834 3 767 3 896 3.4% Comptes ordinaires débiteurs -1,7% Crédit-bail 11 419 10 130 9 884 9 845 -0,4% -2,4% Crédits à l'habitat 228 286 249 711 259 915 259 990 0,0% 4,1% 4 494 Autres crédits 5 357 6.386 5 817 -8,9% 19,2% Collectivités locales 10 879 11884 9 965 11 472 15,1% 16,1% 5 511 5 147 1 765 1 441 -18.3% Crédits d'exploitation -65,7% Crédits de trésorerie 4 150 4 232 779 430 -44.8% -81,6% Comptes ordinaires débiteurs 1 361 914 986 1 011 2,6% 7,8% Crédits d'investissement 5 068 6 737 8 201 9 030 10.1% 21.7% Crédits à l'équipement 4 886 6 574 8 039 8 858 10,2% 22,3% Crédit-bail 182 163 161 172 6.4% -1,2% Crédits à l'habitat 300 0 0 0 0,0% n.s. Autres crédits 0 0 0 1 000 0,0% n.s. Autres agents de CCB non 12 835 **15 136** 15 633 15 424 -1,3% 3,3% ventilés Total encours sain 601 091 641 826 671 469 674 663 0,5% 4,6% 15 741 Créances douteuses brutes 17 152 18 316 20 489 11.9% 6.8% Créances douteuses nettes 4 915 5 806 6 491 8 034 23,8% 11,8% dont entreprises 2 893 3 459 3 952 4 821 22,0% 14,3% dont ménages 2 019 2 197 2 425 3 201 32.0% 10,3% **Provisions** 10 826 11 346 11 825 12 455 5,3% 4,2% Total encours brut 616 832 658 978 689 785 695 152 0,8% 4,7% Taux de créances douteuses 2,6% 2.6% 2,7% 2.9% 0,3 pt 0,1 pt 68.8% Taux de provisionnement 66.1% 64,6% 60.8% -3,8 pts -1,6 pt

Source : IEOM, encours en fin de période

Tableau 5 Le bilan agrégé des banques FBF de la place

					Varia	tion
	Millions de F CFP	déc11	déc12	déc13	13/ 12	12/11
ACTIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET					
	INTERBANCAIRES	105 273	161 289	144 058	-10,7%	53,2%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	616 505	647 666	652 846	0,8%	5,1%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	4 022	4 888	5 438	11,3%	21,5%
⋖	OPÉRATIONS DIVERSES	9 494	13 196	13 042	-1,2%	39,0%
	VALEURS IMMOBILISÉES	7 446	7 435	7 043	-5,3%	-0,2%
	TOTAL DE L'ACTIF	742 741	834 474	822 427	-1,4%	12,4%
					Varia	tion
	Millions de F CFP	déc11	déc12	déc13	13/ 12	12/11
	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET					
	INTERBANCAIRES	159 568	179 132	161 244	-10,0%	12,3%
PASSIF	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	508 977	574 495	574 492	-0,0%	12,9%
	- dont comptes ordinaires créditeurs	231 658	240 048	258 918	7,9%	3,6%
	- dont comptes d'épargne à régime spécial	95 889	101 169	104 968	3,8%	5,5%
	- dont comptes créditeurs à terme	171 308	216 234	198 128	-8,4%	26,2%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	9	2 434	2 543	4,5%	n.s.
	OPÉRATIONS DIVERSES	11 667	11 710	14 015	19,7%	0,4%
	CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET					
	ASSIMILÉES	62 520	66 703	70 132	5,1%	6,7%
	- dont capital	19 078	19 954	20 861	4,5%	4,6%
	Total PASSIF	742 741	834 474	822 427	-1,4%	12,4%
					Varia	tion
	Millions de F CFP	déc11	déc12	déc13	13/ 12	12/11
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-107 528	-73 171	-78 355	7,1%	-32,0%
Œ,	OPÉRATIONS SUR TITRES	-4 013	-2 454	-2 894	18,0%	-38,9%
SOLDES assif - Ac	OPÉRATIONS DIVERSES	2 173	-1 486	973	-165,5%	-168,4%
Sif.	CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS					
SOLDES (Passif - Actif)	IMMOBILISÉES	55 073	59 268	63 089	6,4%	7,6%
<u> </u>	Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-54 295	-17 843	-17 187	-3,7%	-67,1%
	ou besoin de tresorerie (-)					
					Varia	tion
	Millions de F CFP	déc11	déc12	déc13	13/ 12	12/11
JES	Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail)	5 338	6 133	7 764	26,6%	14,9%
		0.204	9 804	10 358	5,7%	5,4%
NES	Provisions (vc sur crédit-bail)	9 301	7 007	10 220		
sques	Provisions (yc sur crédit-bail) Créances douteuses brutes	9 301 14 639	15 937	18 122	13,7%	
RISQUES						8,9% 0,1 pt

Source : IEOM, états en fin de période

Tableau 6 Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place

				Variati	ion
Millions de F CFP	2011	2012	2013	13/12	12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-3 298	-3 349	-3 342	-0,2%	1,6%
(+) Opérations avec la clientèle	24 939	24 286	24 115	-0,7%	-2,6%
(+) dont Opérations de crédit bail et assimilé	9	3	0	n.s.	-61,0%
(+) Opérations sur titres	-366	-561	-504	-10,1%	<i>53,3%</i>
(+) Opérations de financement à long terme	288	318	438	37,9%	10,4%
(+) Opérations de change	1 102	1 148	1 090	-5,0%	4,2%
(+) Opérations de hors-bilan	760	769	781	1,6%	1,2%
(+) Opérations de services financiers	5 289	5 472	5 447	-0,4%	3,4%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	128	88	84	-5,2%	-30,8%
(+) Produits accessoires et divers nets	472	503	593	17,9%	6,7%
(–) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	n.s.	n.s.
(–) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	28	27	13	-53,4%	-4,8%
(=) Produit net bancaire	29 284	28 646	28 689	0,2%	-2,2%
(–) Frais généraux	14 129	14 468	14 561	0,6%	2,4%
dont Frais de personnel	9 842	9 927	10 192	2,7%	0,9%
dont Services extérieurs	4 154	4 379	4 179	-4,6%	5,4%
(–) Dotations aux amortissements	810	792	782	-1,3%	-2,2%
(–) Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp.	2	3	15	n.s.	26,1%
(–) Quote part des frais de siège social	73	86	87	0,9%	17,3%
(-) Quote part sur op. d'exploi. non banc. faites en commun	0	0	1	n.s.	n.s.
(+) Charges refacturées	270	427	510	19,4%	58,0%
(=) Résultat brut d'exploitation	14 540	13 724	13 753	0,2%	<i>-5,6%</i>
(–) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	589	715	787	10.0%	21,4%
(–) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-128	-199	-233	17,3%	55,2%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-391	9	-46	n.s.	n.s.
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	370	406	427	5,3%	9,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	182	215	207	-3,9%	18,1%
(=) Résultat d'exploitation	14 282	13 007	13 024	0,1%	<i>-8,1%</i>
() Noodilate a experiment				0,270	- /- / ·
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp.	-10	-11	8	n.s.	13,2%
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. financières	-69	-16	-213	n.s.	-77,2%
(–) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	374	440	144	-67,3%	<i>17,7%.</i>
(=) Résultat courant avant impôt	13 829	12 540	12 675	1,1%	-9,3%
(+) Produit net exceptionnels	105	9	105	n.s.	-91,6%
(–) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	n.s.
(–) Dot. nettes aux provisions réglementées	-5	-1	0	-46,4%	-81,8%
(-) Impôts sur les bénéfices	5 271	4 591	4 852	5,7%	-12,9%
(=) Résultat net	8 668	7 959	7927	-0,4%	<i>-8,2%</i>
· /	2 230		,	٠, . , ٥	J, J

Source : IEOM, états en fin de période

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013

Janvier

• Climat. Entre le 2 et le 3 janvier, la dépression tropicale Freda traverse les Îles Loyauté, le Nord et la côte Est de la Nouvelle-Calédonie, engendrant de nombreux dommages. 29 communes sont déclarées sinistrées.

Février

- Japon. Le 23 février, le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Minoru Kiuchi, s'est rendu en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des échanges, désormais réguliers, entre le territoire et le Japon.
- **Média.** Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel autorise les deux télévisions pays, NC9 et NCTV, à émettre sur la TNT (Télévision Numérique Terrestre).
- **Politique publique.** M. Jean Jacques Brot remplace M. Albert Dupuy aux fonctions de Haut-Commissaire de la République.

Mars

- Communication. Le 1^{er} mars, le prix des télécommunications à l'international diminue de 13 à 75 % suivant les destinations, à l'occasion du changement d'indicatif (le « 19 » étant remplacé par le « 00 » »). Un projet de déploiement de la fibre optique jusqu'au client final, est annoncé, pour un budget approximatif de 9 milliards de F CFP sur une durée de six ans.
- Australie. La deuxième consultation bilatérale entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie s'est tenue à Canberra, le 8 mars. Plusieurs thématiques ont été abordées dans les domaines de l'éducation, la santé, les échanges commerciaux et la fiscalité.
- **Transports.** L'aéroport de la Tontouta, dont la rénovation et l'extension ont impliqué 50 entreprises locales, a été inauguré le 19 mars, après 5 ans de travaux. Le montant total du projet s'est élevé à 12 milliards de F CFP.
- Nickel. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie désigne l'IEOM comme organisme public de notoriété chargé du calcul de la valeur nette actualisée des projets de Vale NC et Koniambo Nickel SAS.
- Energie. Le sommet des énergies renouvelables du Pacifique s'est tenu à Auckland en présence de 22 participants de la zone dont la Nouvelle-Calédonie, avec comme objectif d'inciter les pays de la région à réduire leur dépendance aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables.

Avril

- **Nickel.** La première coulée de nickel de l'usine du Nord a eu lieu le 10 avril, après l'allumage du four électrique de la première ligne de production fin janvier.
- Pêche. La pêche, la capture, la détention et la commercialisation des requins sont désormais interdites dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie.
- Transferts de compétence. Une structure d'accompagnement des transferts de compétence a été installée le 18 avril au Ministère des Outre-mer. Elle est dirigée par Jacques Wadrawane, ancien Secrétaire général adjoint du Haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie.

Mai

- Nickel. Le 7 mai, les partenaires SMSP et POSCO ont signé un accord d'extension de l'usine de production de ferronickel de Gwangyang, en Corée du Sud. Cet accord prévoit l'augmentation de la capacité nominale annuelle de l'usine qui devrait atteindre 54 000 tonnes de nickel métal par an, contre 30 000 tonnes actuellement.
- Vie chère. Le 27 mai, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les divers groupes politiques du Congrès, les Provinces, l'intersyndicale « vie chère », les organisations patronales, la députée de la première circonscription et le Haut-commissaire de la République ont signé un protocole de fin de conflit, mettant ainsi un terme à la grève générale débutée le 15 mai. Le document signé définit 14 engagements portant sur la baisse immédiate des prix de plusieurs centaines de produits alimentaires, non-alimentaires et d'hygiène, la mise en place de la TGA au 1^{er} juillet 2014 et la mise en œuvre des accords économiques et sociaux, au sujet notamment de la fiscalité directe et minière.
- **Fiscalité.** La loi du pays instituant des sanctions réprimant les infractions à la législation et à la réglementation fiscale a été votée le 30 mai au Congrès. La fraude fiscale, qui, jusqu'à présent, n'était sujette qu'à un redressement fiscal et éventuellement à des pénalités administratives, devient désormais passible de poursuites judiciaires.
- **BTP.** Le nouveau Plan d'urbanisme directeur (PUD) a été voté le 30 mai par l'Assemblée de la Province Sud. Il prévoit notamment la définition de cinq zones touristiques, l'augmentation des droits de construire au centre ville et la création des « cœurs » de quartier avec le développement de commerces et services de proximité.

Juin

- **Fiscalité.** Le 4 juin 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un avant-projet de loi du pays instaurant une contribution minière et métallurgique.
- **Nickel.** La SLN affiche une perte de 4,1 milliards de F CFP sur son résultat net en 2012, en raison notamment de la baisse des cours de nickel sur l'année.
- **IEOM.** Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est tenu le 11 juin en présence de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France. Durant son séjour sur le territoire, le gouverneur a effectué une conférence sur le thème de la « situation économique dans le Monde, en Europe et en France » à l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Juillet

- **Transferts de compétence.** Depuis le 1^{er} juillet, la Nouvelle-Calédonie dispose des compétences en matière de droit civil et de droit commercial.
- Nickel. Le cinquième colloque international du nickel s'est tenu à Nouméa du 1^{er} au 5 juillet, en présence de 300 représentants des principaux groupes miniers et financiers internationaux.
- Politique publique. Visite du 26 au 28 juillet du Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné du Ministre des Outre-mer, du Ministre des PME, de l'innovation et de l'économie numérique. Le Premier Ministre a confirmé le maintien du dispositif de défiscalisation et le déploiement de la Banque publique d'investissement sur le territoire.
- Politique publique. Le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de modification de la loi organique calédonienne, permettant à la Nouvelle-Calédonie de créer des autorités

administratives indépendantes et, par conséquent, une autorité locale de la concurrence.

Août

- Numérique. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les orientations du plan stratégique pour l'économie numérique. Ce plan, doté d'un budget de 8 milliards de F CFP, a comme objectif principal l'utilisation efficiente des nouvelles technologies.
- **Vie chère.** Le gel des prix des produits et services (hors réglementations spécifiques) pour une durée de 18 mois a été voté le 30 août au Congrès.

Septembre

- Politique publique. Le Ministre des Outre-mer, en visite sur le territoire, annonce que le rapport d'expertise missionné par l'Etat valide l'option du charbon comme combustible de la future centrale électrique de la SLN à Doniambo. Les nouveaux locaux de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) de Nouvelle-Calédonie sont inaugurés en présence du Premier Président de la Cour des Comptes, Didier Migaud, et du Ministre des Outre-mer.
- **BTP.** Le Congrès a voté le 30 septembre un projet de loi sur la défiscalisation des investissements dans le logement intermédiaire. Cette loi s'adresse principalement aux ménages des classes moyennes qui désirent acheter un logement neuf ou faire construire pour se loger.

Octobre

■ XI^e Comité des signataires. Le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa s'est réuni le 11 octobre à Paris. La mission de réflexion sur l'avenir institutionnel du territoire a présenté la synthèse des travaux effectués depuis 3 ans. Sur la question des transferts de compétences, l'Etat a confirmé son implication pour le financement de la construction des deux lycées de Mont-Dore et de Pouembout, ainsi que pour l'accompagnement du transfert de la sécurité civile, au 1^{er} janvier 2014.

Novembre

Nickel. Suite à l'incident détecté en mer le 11 novembre sur le grand tuyau de l'usine de Vale NC, la production est arrêtée et une expertise indépendante est mise en place par la Province Sud. Le préchauffage du deuxième four de l'usine du Nord a débuté le 14 novembre, près d'un an après l'allumage du four de la première ligne de production.

Décembre

- **Environnement.** Après 18 mois de chantier, la station d'épuration de la baie Sainte-Marie a été mise en service le 20 décembre, permettant le traitement des eaux usées d'une population de 30 000 habitants des quartiers de Nouméa.
- Tarifs bancaires. Le 23 décembre, le Haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie, les banques calédoniennes et l'OPT ont signé un accord de concertation des tarifs bancaires, prenant effet du 1^{er} février au 31 décembre 2014. Parmi les mesures phares, l'accord prévoit une baisse de 20 % des frais de tenue de comptes et la mise en place d'un nouvel abonnement internet à prix réduit complétant les offres actuelles.

Annexe 4 : Les missions de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, dont le siège est situé à Paris, a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992, n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006. Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer. À ce titre :

- ▶ Il assure l'**émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : **le franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires. Après une phase de concertation auprès des autorités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie-française et de Wallis-et-Futuna, le Conseil de Surveillance de l'IEOM a, le 31 mai 2012, décidé le renouvellement de la gamme de billets en F CFP. La mise en circulation de la nouvelle gamme s'est effectuée le 20 janvier 2014.
- ➤ Il veille au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF).
- ➤ Il conduit une **politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du **refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées, et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.
- ▶ Il joue un rôle **d'observatoire économique** permanent en réalisant des **enquêtes de conjoncture** et en publiant notamment une lettre mensuelle et des notes trimestrielles de **conjoncture économique et monétaire**. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan **économique, monétaire et financier** de chaque collectivité et établit la **balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (article 56 du titre 5 de la loi pour le développement économique des outre-mer -LODEOM).
- > Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation des entreprises, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques et accès aux fichiers réglementaires pour les personnes physiques et morales. Il assure dans ce cadre

l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro et la liberté des transferts.

- ➤ Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de **la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.
- L'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le **secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1^{er} avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Le représentant de l'État et les 4 banques de la place ont signé, le 8 octobre 2012, une Charte visant à améliorer le traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie.
- Le dispositif de médiation du crédit a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en Métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. Le dépôt d'un dossier se fait directement au travers de la plateforme internet ouverte pour la circonstance : http://www.mediateurducredit.fr
- ➤ L'IEOM publie, deux fois par an, un **observatoire public des tarifs bancaires** des COM du Pacifique. Il est publié depuis 2010 en Nouvelle-Calédonie, à partir de la collecte et le traitement des documents publics de tarification couvrant l'ensemble des établissements bancaires installés localement. Le 23 octobre 2010, la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière avait été promulguée. Dans son article 81, elle modifiait l'article L. 712-5 du code monétaire et financier en y insérant l'article L. 712-5-1 ainsi rédigé :

« Article L. 712-5-1.- Il est créé au sein de l'Institut d'Emission d'Outre-mer un observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 712-2 (Soit la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française). Il publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Les dispositions contenues à l'article 56 (Titre V) de la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM), publiée au journal officiel du 28 mai 2009, concernent l'IEOM. Elles réaffirment les missions de l'Institut en matière de politique monétaire, de sécurité et de bon fonctionnement des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers et d'établissement de la balance des paiements des territoires de sa zone d'intervention.

La connaissance des réalités humaines, économiques et financières des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et de constituer pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

Annexe 5 : Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'émission
Premières Tendances
Tendances conjoncturelles et annexes statistiques
Panorama de la Nouvelle-Calédonie
Évolutions bancaires et monétaires en Nouvelle-Calédonie

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française

Rapport annuel du siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableaux de bord trimestriels et Synthèses Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole *(octobre 2012)* Entreprises de Nouvelle-Calédonie *(mars 2011)* Les défis de la croissance calédonienne *(décembre 2008)* L'économie calédonienne en mouvement *(décembre 2005)*

Notes de l'Institut d'émission et études sectorielles (Nouvelle-Calédonie)

Déterminant des échanges de biens et compétitivité dans une économie (*septembre 2012*) Etude sur la création d'un fonds souverain en Nouvelle-Calédonie (*mai 2012*) Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (*janvier 2011*)

Notes expresses (Nouvelle-Calédonie)

N° 121 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2013 (avril 2014)

N° 117 Le produit net bancaire des banques calédoniennes de 2008 à 2012 (mars 2014)

N° 110 Balance des paiements 2012 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (déc. 2013)

Nº 92 La structure bilancielle des banques calédoniennes de 2007 à mi-2012 (mars 2013)

N° 89 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2012 (mars 2013)

N° 83 Le paradoxe du secteur du logement en Nouvelle-Calédonie (janvier 2013)

N° 68 Le surendettement des ménages en Nouvelle-Calédonie (juillet 2012)

N° 60 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2011 (mars 2012)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Stéphane ATTALI

Stéphane BOUVIER-GAZ

Nitharsini KONESHWARAN

Erica GERBIER

Carole GUERIN

Franck MONDIN

Katia PASCARELLA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE Responsable de la rédaction : Charles APANON

Editeur : IEOM Imprimé par ARTYPO

Achevé d'imprimer en juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014

ISSN 1635-2262